Impacts des microcrédits de l'Union des Mutuelles pour la Mobilisation de l'Épargne et le Crédit (UM-PAMECAS) sur les conditions économique et sociale des femmes : *Empowerment* ou instrumentalisation?

Thèse

Ndeye Faty Sarr

Doctorat en sociologie

Philosophiæ Doctor (Ph. D.)

Québec, Canada

© Ndeye Faty Sarr, 2015

Résumé

Notre étude qualitative s'est intéressée aux effets des microcrédits sur l'*Empowerment* économique et social des femmes. Nous avons procédé à l'étude de cas de l'Union des Mutuelles-Partenariat pour la Mobilisation de l'Épargne et le Crédit au Sénégal (UM-PAMECAS), un organisme de microcrédit dont les activités ont débuté au milieu des années 1990. Plusieurs sources de données ont pu être construites à partir d'entrevues, de l'observation participante et de sources documentaires. Nous avons ainsi interrogé 40 femmes bénéficiaires de microcrédits de l'UM-PAMECAS, 13 employés de l'organisme. La perspective de l'approche globale adoptée dans cette recherche, nous a permis, tout à la fois, d'analyser, de comprendre les caractéristiques, le fonctionnement, les effets économiques et sociaux de la diffusion du microcrédit comme mécanisme ou modalité de développement chez les femmes. Pour mesurer les effets de la microfinance sur les bénéficiaires, nous nous sommes référés à l'*Empowerment* des femmes. Partant des différentes définitions de ce concept central d'*Empowerment* et de ses indicateurs, nous avons élaboré notre modèle d'analyse de l'*Empowerment* économique et social des femmes bénéficiaires de microcrédits de l'UM-PAMECAS. Les résultats révèlent que l'accès des femmes aux microcrédits a favorisé l'*Empowerment* économique des femmes, avec le renforcement de leurs activités professionnelles et l'autonomie financière. Toutefois, cet *Empowerment* économique est fragilisé, tant par des facteurs structurels qu'idéologiques. Quant aux effets des microcrédits sur l'*Empowerment* social et politique, ils sont plutôt faibles, en raison notamment de la permanence du mode traditionnel de régulation des rapports sociaux de sexes.

Mots-clés : Microfinance, femme, développement, *Empowerment*, Sénégal, UM-PAMECAS

Abstract

This qualitative study deals with the effects of microcredits on the economical and social *Empowerment* of women. Therefore, we conducted the case study of l'Union des Mutuelles-Partenariat pour la Mobilisation de l'Épargne et le Crédit au Sénégal (UM-PAMECAS), a microcredit organization which started its operations in the mid 1990s. Several sources of data were constructed from interviews, participant observation and documentary sources. Thus, we interviewed 40 women and UM-PAMECAS microcredit beneficiaries, 13 of them being employees of the organization.

The perspective of the global approach was adopted in this research. It has allowed us to analyze and understand the characteristics, operation, and economic and social impact of the spread of microcredit as a mechanism or mode of development in women. In order to measure the effects of microfinance on beneficiaries, we used a central concept, namely the emancipation of women.

Based on the different definitions of the concept of *Empowerment* and its indicators, we developed our model for analyzing the economic and social *Empowerment* of women who are beneficiaries of UM-PAMECAS microcredit.

The results indicate that women's access to microcredit has fostered economic *Empowerment* of women with the strengthening of their professional activities and financial autonomy. However, this economic *Empowerment* is undermined by both ideological and structural factors. As far as the effects of microcredit on the social and political *Empowerment* are concerned, they are rather weak mainly due to the permanence of the traditional way of regulating social relations between the sexes.

Keywords: Microfinance, women, development, *Empowerment*, Senegal, UM-PAMECAS.

Table des matières

Résumé iii

Abstract v

Table des matières vii

Liste des tableaux xv

Liste des figures xix

Liste de sigles et acronymes xxi

Dédicaces xxiii

Remerciements xxv

Avant-Propos xxvii

INTRODUCTION 1

PREMIÈRE PARTIE : LES FONDEMENTS DE LA MICROFINANCE, REVUE DE LA LITTÉRATURE ET QUESTION DE RECHERCHE 9

CHAPITRE 1 : ÉLÉMENTS DU CONTEXTE SOCIO-HISTORIQUE 11

1.1. Historique de la pratique du développement 11

1.1.2. Les trois grandes politiques de développement 12

1.2. Historique des institutions de microfinance 15

1.2.1. La microfinance en question 16

1.2.2. Une mission : deux visions distinctes en matière de ciblage des pauvres par les IMF 18

1.3. Femmes, développement et microfinance 24

1.3.1. Les efforts politiques et scientifiques ayant contribué à promouvoir l'intégration des femmes dans les politiques de développement 25

1.3.1.1. Les efforts politiques 25

1.3.1.2. Les approches Intégration des femmes et développement (IFD) et Femmes et développement (FED) 26

1.3.1.4. L'approche GED 29
1.4. Les raisons du ciblage des femmes par les programmes de microcrédit 31
CHAPITRE 2 : REVUE DE LA LITTÉRATURE SUR LES IMPACTS DE LA MICROFINANCE 37
2.1. État des connaissances sur les répercussions de la microfinance 37
2.1.1. La tendance positive 38
2.1.1.1. Microfinance : instrument de réduction de la pauvreté et de création d'emplois 38
2.1.1.2. Incidence positive de la microfinance sur les rapports sociaux de sexe ... 42
2.1.2. La tendance négative 44
2.1.2.1 La promotion des microcrédits serait une façon édulcorée de faire passer la pilule du néolibéralisme 45
2.1.2.2. La controverse sur la capacité de la microfinance d'éradiquer la pauvreté 46
2.1.2.3. Quand les femmes utilisent les microcrédits selon une logique propre et des fins autres que celles des activités génératrices de revenus. 50
2.1.3. Des conclusions plus nuancées 53
2.2. Des recherches sur les liens entre la participation des femmes au microcrédit et leur *Empowerment* 54
2.2.1. Trois paradigmes de la microfinance et trois conceptions de l'*Empowerment* 54
2.2.2. Microfinance et *Empowerment* des femmes : quelle association entre ces deux phénomènes? 57
2.3. Critique de la littérature consultée concernant l'importance relative du microcrédit sur la situation socioéconomique des femmes. 60
CHAPITRE 3 : LA PROBLÉMATIQUE DE LA RECHERCHE 63
3.1. Question principale et sous-questions axiales de la recherche 63
3.2. Les orientations théoriques présidant à la recherche 66

3.2.1. L'approche globale....67
3.2.2. Le cadre institutionnel de l'octroi de microcrédits. Entre le discours et la pratique....68
3.2.3. Le concept d'*Empowerment* : les multiples définitions....69
3.2.4. Identification des dimensions et des indicateurs de l'*Empowerment*....74
3.2.4.1. Le modèle d'analyse de Malhotra et ses collaborateurs....75
3.2.4.2. Le modèle d'analyse de l'*Empowerment* de Simeen Mahmud....77
3.3. Modèle d'analyse élaboré pour notre recherche....80
3.3.1 Notre choix d'indicateurs de l'*Empowerment* économique....80
3.3.2. Notre choix d'indicateurs de l'*Empowerment* social et politique....81
DEUXIÈME PARTIE : CADRE MÉTHODOLOGIQUE ET CONTEXTE DE L'ÉTUDE....85
CHAPITRE 4 : MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE....87
4.1. L'étude de cas est privilégiée....87
4.2. La méthode qualitative, appropriée au propos de notre recherche....88
4.2.1. La population à l'étude....90
4.2.2. L'échantillonnage....90
4.3. Les outils de recueil des informations....92
4.3.1. Les entrevues....92
4.3.1.1 Contenu du formulaire du guide d'entretien destiné aux femmes de notre échantillon....94
4.3.1.2. Contenu du guide d'entretien destiné aux employées et employés et directrices et directeurs de caisse....98
4.3.1.3. Contenu du guide d'entretien destiné aux dirigeantes et dirigeants des caisses ciblées....98
4.3.2. L'observation participante....99
4.3.3. La documentation....99

4.3.4. Choix de l'enquête de terrain comme stratégie de création des données .. 100

4.4. Traitement et analyse des données 100

4.4.1 Données statistiques 100

4.4.2. Données qualitatives 101

4.5. Les obstacles de la recherche 104

4.6. L'aspect éthique de la recherche 105

CHAPITRE 5 : PRÉSENTATION DU CONTEXTE SÉNÉGALAIS ET DU CADRE INSTITUTIONNEL DE LA RECHERCHE 107

5.1. Les caractéristiques démographiques et économiques du Sénégal et la problématique de la pauvreté en Afrique. 108

5.1.1. Caractéristiques sociodémographiques de la population 108

5.1.2. Des politiques de développement en crise 110

5.1.3. L'importance nouvelle du secteur informel à titre de secteurs des activités lucratives des prestataires du microcrédit 113

5.1.4. La problématique de la pauvreté en Afrique subsaharienne et au Sénégal. 114

5.2. Les rapports sociaux de sexe au Sénégal : anciens et modernes. 118

5.2.1. La nature des rapports entre les hommes et les femmes en Afrique noire traditionnelle 119

5.2.2. Deux principes majeurs à la société wolof: le communautarisme et la hiérarchie 121

5.2.3. Les transformations de la famille traditionnelle wolof 129

5.3. L'état actuel des rapports sociaux de sexe au Sénégal 131

5.3.1. Des changements majeurs 133

5.3.2. La prise en charge institutionnelle de la question de l'égalité des sexes 138

5.4. Présentation des premières initiatives de coopératives d'épargne et de crédit, soit l'UM-PAMECAS 144

5.4.1. L'UM-PAMECAS : historique et institutionnalisation 144

5.4.2. Les organes de gouvernance de l'UM-PAMECAS 148

5.4.3. L'emploi au sein de l'UM-PAMECAS 150

5.4.4. Les produits financiers offerts par les caisses de l'UM-PAMECAS 151

5.4.5. Les modalités de la politique de crédit de l'UM-PAMECAS.....155

5.4 .6. Justification du choix des caisses ciblées.....156

5.4.6.1. Présentation du cadre spécifique d'étude : caractéristiques sociodémographiques et économiques de la région de Dakar 157

5.4.6.2 Caractéristiques socioéconomiques des zones à l'étude 158

5.4.6.2.1. Le département de Rufisque.....159

5.4.6.2.2. L'agglomération de Pikine et de Guédiawaye.....162

A) Le département de Pikine.....163

B) Le département de Guédiawaye 165

TROISIÈME PARTIE : ANALYSE ET INTERPRÉTATIONS DES RÉSULTATS 169

CHAPITRE 6 : PRÉSENTATION DES CARACTÉRISTIQUES SOCIOÉCONOMIQUES DES FEMMES INTERVIEWÉES 171

6.1. Présentation des caractéristiques sociodémographiques et socioéconomiques des femmes interviewées 171

CHAPITRE 7 : L'ANALYSE DES PRATIQUES DE L'UM-PAMECAS EN MATIÈRE D'*EMPOWERMENT* DES FEMMES 183

7.1. La place des femmes dans la politique de l'emploi de l'UM-PAMECAS.....183

7.1.1. La place des femmes dans les services de première ligne au sein des caisses de l'UM-PAMECAS 185

7.1.2. La place des femmes dans les instances dirigeantes des caisses de l'UM-PAMECAS 187

7.2. Les politiques de l'UM-PAMECAS en matière d'octroi de microcrédits : favorisent-elles les femmes tout particulièrement ? 194

7.2.1. L'analyse des critères d'éligibilité aux produits financiers de l'UM-PAMECAS 194

7.2.2. Discrimination positive lors de l'attribution de certains produits financiers? 195

7.2.3. Certains choix opérationnels de l'UM-PAMECAS n'ont pas été conçus de façon à favoriser les regroupements de femmes 197

7.2.4. Certains choix opérationnels de l'UM-PAMECAS n'ont pas été conçus de façon à répondre à une gamme relativement élargie des besoins des femmes 198

7.3. L'UM-PAMECAS : entre la mission sociale et le souci de rentabilité 200

7.3.1. Des réserves quant au *modus operandi* entourant la mission sociale de PAMECAS 203

7.3.2. Des réserves quant aux politiques de rationalisation administrative de l'UM-PAMECAS aux fins d'une meilleure rentabilité 203

CHAPITRE 8 : DE L'*EMPOWERMENT* ÉCONOMIQUE DES FEMMES 207

8.1. L'*Empowerment* économique des femmes en question 208

8.1.1. Une augmentation des activités professionnelles des femmes 209

8.1.1.1. Économie de survie et rapports de genre 218

8.1.1.2. Emplois non traditionnels et rapports de genre 229

8.1.1.3. La vulnérabilité aux risques 232

8.1.2. De la question de la participation de nos répondantes au budget du ménage 236

8.1.3. Le financement de la réussite scolaire des enfants et des projets de leur migration à l'étranger 240

8.1.4. L'acquisition de biens chez nos répondantes 244

8.1.5. Les femmes contrôlent-elles totalement les prêts contractés? 253

8.1.6. La question du remboursement du crédit 254

8.2. En guise de conclusion 261

CHAPITRE 9 : L'*Empowerment* social et politique des femmes : un processus complexe 267

9.1. Travailler pour se donner une identité sociale positive 268

9.1.1. De la question de la prise de décision chez les femmes.....278

9.2. De la question de la liberté en matière de déplacements et des réseaux de solidarité 281

9.3. L'investissement financier dans les réseaux sociaux 285

9.4. De l'*Empowerment* politique des femmes.....288

9.4.2. Quelle place pour les femmes de notre étude dans le champ politique? 289

CONCLUSION GÉNÉRALE.....299

L'UM-PAMECAS et la question de l'égalité entre les sexes 301

Bibliographie 309

ANNEXES.....329

Annexe 1. Formulaire de consentement destiné aux directrices et directeurs de caisses du réseau 329

Annexe 3 : Feuillet d'information destinée aux femmes analphabètes 337

Annexe 4. Preuves de la compensation financière remise aux 40 répondantes....339

Annexe 5. Grille d'entrevue individuelle destinée aux répondantes.....341

Annexe 6 Guide d'entrevue individuelle destiné aux dirigeantes et dirigeants de l'UM-PAMECAS 347

Annexe 7. Fiche sociodémographique 349

Annexe 8. Approbation CÉRUL numéro : 2009-054/ 19-05-2009.....353

Annexe 9. Scénario d'appel remis aux agentes et agents de crédit pour contacter les femmes sélectionnées.....353

Annexe 10. Tableau de réalisation des entrevues 355

Annexe 11. Confirmation de séjour hors québec 357

Annexe 12. Lettre d'acceptation de stage au sein de l'UM-PAMECAS 359

Annexe 13. Lettre d'introduction auprès des Présidents du conseil d'administration de la zone de Rufisque 361

Annexe 14. Lettre d'introduction auprès des directrices et directeurs de caisses de la Zone de Rufisque 363

Annexe 15. Lettre d'introduction auprès des Présidents du conseil d'administration de la zone de Guédiawaye 365

Annexe 16. Lettre d'introduction auprès des directrices et directeurs de la zone de Guédiawaye 367

Annexe 17. Lettre d'introduction auprès des Présidents du conseil d'administration de la zone de Pikine 369

Annexe 18. Lettre d'introduction auprès des directrices et directeurs de caisse de la zone de Pikine 371

Annexe 19. Fiche synoptique de crédit aux femmes entrepreneures première catégorie 373

Liste des tableaux

Tableau 1 : Les performances de PAMECAS 154
Tableau 2 : Les caisses visitées dans les départements de la banlieue dakaroise.....166
Tableau 3 : Répartition des participantes à l'étude selon le statut matrimonial (N=°40) ...172
Tableau 4 : Répartition des participantes à l'étude selon l'âge (N°=39) 173
Tableau 5 : Répartition des participantes à l'étude selon l'âge et le statut matrimonial (N°=39) 174
Tableau 6 : Répartition des participantes à l'étude selon leur occupation (N°=40).....175
Tableau 7 : Répartition des participantes à l'étude selon le niveau de scolarité (N°=40)...176
Tableau 8 : Répartition des participantes à l'étude selon l'emploi du mari (N°=35) 177
Tableau 9 : Répartition des participantes à l'étude selon le nombre d'enfants (N°=39) 178
Tableau 10 : Répartition des participantes à l'étude selon le nombre de prêts reçus (N°=40) 179
Tableau 11 : Répartition des participantes à l'étude selon le montant de prêt reçu (N°=40) 180
Tableau 12 : Répartition des participantes à l'étude selon le type de crédit choisi (N°=40) 181
Tableau 13 : Répartition des dirigeantes et des dirigeants de certaines caisses ciblées selon le sexe 190
Tableau 14: Répartition des participantes à l'étude selon leur occupation antérieure (N=40) 209
Tableau 15 : Répartition des participantes à l'étude selon leur première source de financement (N=40).....210
Tableau 16: Répartition des participantes à l'étude selon le statut matrimonial et le montant moyen de prêt reçu (N=40).....213
Tableau 17: Répartition des participantes à l'étude selon l'âge et le montant moyen de prêt reçu (N=40).....214
Tableau 18: Répartition des participantes à l'étude selon le niveau de scolarité et le montant moyen de prêt reçu (N=40).....215
Tableau 19 : Répartition des participantes à l'étude selon le nombre d'enfants et le montant moyen de prêt reçu (N=40).....216

Tableau 20: Répartition des participantes à l'étude selon leur perception des incidences économiques des microcrédits (N=40)..... 217
Tableau 21: Répartition des participantes à l'étude selon le statut matrimonial et le type d'emploi (N=40) 219
Tableau 22: Répartition des participantes à l'étude selon le type d'activité et le montant moyen de prêt reçu (N=40) 222
Tableau 23: Répartition des participantes à l'étude selon le type d'activité et le rôle du mari (N=40) 224
Tableau 24: Répartition des participantes à l'étude selon leur revenu (N=40) 225
Tableau 25: Répartition des participantes à l'étude selon qu'elles aient ou non abandonné une AGR (N=40)..... 229
Tableau 26: Répartition des participantes à l'étude selon l'absence ou non de difficultés rencontrées (N=40)..... 233
Tableau 27: Répartition des participantes à l'étude selon leur participation aux charges de leur ménage (N=40) 236
Tableau 28: Répartition des participantes à l'étude selon la participation aux charges du ménage et le statut matrimonial (N=40)..... 239
Tableau 29: Répartition des participantes à l'étude selon l'occurence du sujet du financement de l'éducation de leurs enfants dans leur discours (N=40) 241
Tableau 30: Répartition des participantes à l'étude selon l'acquisition de biens après leur accès aux microcrédits (N=40)..... 245
Tableau 31: Répartition des participantes à l'étude selon le type de biens acquis après leur accès aux microcrédits (N=40)..... 245
Tableau 32: Répartition des participantes à l'étude selon le statut matrimonial et l'acquisition ou non de biens après leur accès aux microcrédits (N=40) 247
Tableau 33: Réparttition des participantes à l'étude selon les sources de paiement de prêts (N=40) 255
Tableau 34: Répartition des participantes à l'étude selon l'existence ou non d'un défaut de paiement (N=40) 260
Tableau 35: Répartition des participantes à l'étude selon l'absence ou non de défaut de paiement et le statut matrimonial (N=40) 261

Tableau 36: Répartition des participantes à l'étude selon leurs perceptions du travail comme amélioration positive de leur image (N=40) 268
Tableau 37: Répartition des participantes à l'étude selon le statut matrimonial et leur participation ou non à un groupe de solidarité (N=40) 283
Tableau 38: Répartition des participantes à l'étude selon l'occurence dans leur discours du thème des cérémonies familiales (N=40) 286
Tableau 39: Répartition des participantes à l'étude selon leur implication politique antérieure (N=40) 290
Tableau 40: Répartition des participantes à l'étude selon le statut matrimonial et l'implication politique après leur accès aux microcrédits (N=40) 291

Liste des figures

Figure 1 : Notre modèle d'analyse du concept d'*Empowerment* 82
Figure 2 : Structure d'un réseau de mutuelle d'épargne et de crédit de deuxième niveau .. 148
Figure 3 : Organigramme de l'UM-PAMECAS 150
Figure 4 : Carte administrative de la région de Dakar 159

Liste des sigles et acronymes

ACDI : Agence Canadienne de Développement International

ACEP : Alliance de Crédit et d'Épargne pour la Production
AFCRED : Accès des Femmes aux Crédits
AFD : Agence Française de Développement
AFSSEF : Accès des Femmes Sénégalaises à des Services Financiers
AGA : Assemblée Générale Annuelle
AGR : Activité Génératrice de Revenu
ANSD : Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie
APD : Aide Publique au Développement
AT/CPEC : Cellule d'Assistance Technique aux Caisses Populaires d'Épargne et de Crédit
ATOMBS : Assistance Technique aux Opérations Mutualistes Bancaires du Sénégal

BCEAO : Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest
BIT : Bureau International du Travail
BM : Banque Mondiale
CA : Conseil d'Administration
CC : Comité de Crédit
CEC/BARGNY : Caisse de Bargny

CEC\PLATEAU : Caisse d'Épargne et de Crédit de Plateau

CEDEF : Convention pour l'Élimination de toutes Formes de Discrimination à l'égard les Femmes
CFE : Centre Financier aux Entreprises
CGAP: *Consulative Group to Assist the Poor*
CMS: Crédit Mutuel du Sénégal
CS : Conseil de Surveillance
DAWN **:** *Development Alternatives with Women for a New Area*
DID : Développement International Desjardins
DPP : Déclaration de Politique de Développement
DPÉÉ : Direction de Prévision et des Études Économiques
DSRP : Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté
FED : Femme et Développement (*Women And Development en anglais)*
FMI : Fonds Monétaire International
ICS : Industries Chimiques du Sénégal
IFD : Intégration de la Femme au Développement (*Women In Development en anglais)*
IFI : Institutions Financières Internationales
IPS : Inter Press Service
GDI : *Gender-related Development*
GED : Genre et Développement (*Gender And Development en anglais*)
GEM *: Gender Empowerment Measure*
MEC : Mutuelle d'Épargne et de Crédit
MECDIAM : Mutuelle d'Épargne et de Crédit de Diamaguène
MECIB : Mutuelle d'Épargne et de Crédit d'Icotaf Boubess

MECREST : Mutuelle d'Épargne et de Crédit de Rufisque Est

MEC-GR : Mutuelle d'Épargne et de Crédit de Guinaw Rail
MECKAW : Mutuelle d'Épargne et de Crédit de Wakhinane
MECNI : Mutuelle d'Épargne et de Crédit des Niayes
MECPAG : Mutuelle d'Épargne et de Crédit des Parcelles-Assainies et Guédiawaye
MECZOG 1 : Mutuelle d'Épargne et de Crédit de la Zone de Guédiawaye
MECZOMA : Mutuelle d'Épargne et de Crédit de la Zone de Malika
MECZONY : Mutuelle d'Épargne et de Crédit de la Zone de Yeumbeul
MECZOR : Mutuelle d'Épargne et de Crédit de la Zone Ouest de Rufisque
MPE : Moyenne et Petite Entreprise
OIM : Organisation Internationale pour les Migrations
OMD : Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG : Organisation Non Gouvernementale
PAMECAS : Programme d'Appui aux Mutuelles d'Épargne et le Crédit au Sénégal
PAS : Programme d'Ajustement Structurel
PCM : Petites Commerçantes de Marché
PIB : Produit Intérieur Brut
PME : Petites et Moyennes Entreprise
PANAF : Plan d'Action National de la Femme
PNUD : Programme des Nations-Unies pour le Développement
PPA : Parité de Pouvoir d'Achat
RGPH : Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SFD : Système Financier Décentralisé
SGI : Système de Gestion de l'Information
SGI PAMECAS : Société de Gestion Immobilière
SHG : *Self Help Group*
SNEEG : Stratégie Nationale pour l'Égalité et l'Équité de Genre
SOCOCIM : Société Ouest Africaines des Ciments
UEMOA : Union Économique et Monétaire de l'Afrique de l'Ouest
UM-PAMECAS : Union des Mutuelles-Partenariat pour la Mobilisation de l'Épargne et le Crédit au Sénégal
UNICEF : Fonds des Nations-Unies pour l'Enfance
UNIFEM : Union des Nations-Unies pour la Femme
USAID : Agence des États-Unis pour le Développement International

Dédicaces

À toi grand-père bien-aimé Aynina Wane, pour tes leçons de générosité, de courage et de dignité. Qu'Allah dans Sa grande miséricorde t'ouvre les portes du paradis. Amen!

Remerciements

Je n'aurais jamais pu terminer cette thèse sans le soutien déterminant de personnes que je tiens à remercier vivement.

D'abord, je remercie très chaleureusement mon directeur de recherche M. Gérard Duhaime qui a dirigé mes travaux de recherche malgré son emploi du temps chargé. Avec la rigueur qu'on lui connaît, il a su donner à ce travail un souffle apaisant mais non moins rigoureux. Je remercie aussi M. Richard Marcoux, pour ses conseils judicieux et sa constante disponibilité de même que Mme Nicole Bousquet pour sa lecture minutieuse de la thèse.

Une mention toute spéciale aux membres de ma famille et à une amie spéciale, Fatou Kiné Cissé et à ses enfants qui m'ont assisté comme il n'est même pas permis d'imaginer. Tout d'abord à mon mari et ami pour son soutien sans commune mesure, sa grande compréhension et ses sages conseils. Merci chéri de m'avoir si bien accompagnée dans ce processus long de recherche qui nous a parfois amené à nous séparer mais que tu as rendu moins pénible avec nos longues discussions de réconfort. Merci mille fois. Merci aussi à ma mère et mes tantes Khardiatou et Aissaly Wane. Cette dernière a pris toute une année sabbatique pour m'aider à terminer cette thèse. Merci pour votre grande générosité. Merci à mon père et à tonton Mor Sarr Niang pour leurs prières et leurs encouragements. Merci à grand-mère Mame Fatou, pour ses prières et son amour réconfortant. Merci aussi à ma belle-mère et non moins grand-mère Goga, pour son affection non feinte à mon égard et pour ses ardentes prières pour la réalisation de ce travail. Merci aussi à mes trésors et à « Caillou » qui me faisaient évader dans l'univers enchanteur des enfants. Merci à mes tantes, oncles, sœurs, frères et cousins pour leur douce affection.

Enfin je remercie très chaleureusement M.Mamadou Touré, Directeur général de l'UM-PAMECAS, Mesdames Astou Seck, Sagar Tall, Adama Ba, Fatou Ndiaye pour leur disponibilité, les directrices et directeurs des caisses visitées, les agentes et agents de crédits. Je remercie surtout les femmes rencontrées qui ont gentiment accepté de témoigner leur expérience. Merci à El Hadj Touré pour avoir accepté de lire à plusieurs reprises cette thèse, à Souleymane Ndoye pour la numérisation de mes entrevues, Djeinaba Yall et Marie-Pierre Sylvain-Bourdages pour leur grand soutien.

Avant-Propos

Les gouvernements des pays africains à l'instar du Sénégal sont prompts à appliquer les bonnes recettes venues d'ailleurs, mais ils sont peu portés à en évaluer les conséquences réelles sur les bénéficiaires. Il semble en être ainsi de l'application des programmes d'accès aux microcrédits des couches vulnérables de leur population.

Ayant entamé notre formation universitaire au Sénégal, nous avons, très tôt, été sensibilisée aux effets de certaines politiques gouvernementales en la matière. En année de licence (troisième année universitaire) du Département de Sociologie de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar, nous avions mené une recherche sur les retombées d'une politique de financement de projets productifs d'étudiantes et d'étudiants, dénommé Projet Maîtrisard.

Avec l'émergence des institutions de microcrédit (IMF), notre curiosité s'est naturellement portée sur l'analyse des impacts de leurs activités sur les bénéficiaires. L'inclusion de la question de la promotion du statut des femmes bénéficiaires des microcrédits dans les objectifs des IMF leur a conféré un intérêt particulier, à nos yeux et justifie notre question de départ de savoir si vraiment les fruits tiennent la promesse des fleurs.

Certes plusieurs recherches, le plus souvent commanditées par les organismes de promotion des IMF-mais pas tout le temps-, ont observé, à divers niveaux les effets positifs des microcrédits sur les bénéficiaires de manière générale et sur les femmes en particulier. Cependant, on se questionne sur leur perspective de recherche très souvent portée à collecter, de manière distancée, des indicateurs tendant à confirmer leurs prémisses de départ. Or, ce qui est important, surtout qu'on attribue aux IMF le pouvoir de transformer les rapports structurels de genre, c'est d'accorder une place importance à l'analyse globale des différentes logiques qui opèrent. Cette perspective de recherche se propose de mettre en lumière les pratiques réelles tant du côté des IMF que de celui des bénéficiaires. Cette mise à jour aboutira à une meilleure compréhension de la nature des effets des IMF sur les conditions de vie des bénéficiaires et pourrait être utilisée pour ajuster les fondements théoriques et pratiques de ces stratégies de développement, afin de les adapter aux contextes social et culturel à l'intérieur desquels elles sont appliquées.

INTRODUCTION

Cette recherche s'intéresse aux effets de la microfinance sur les femmes qui y ont recours dans les pays en développement. En effet, la microfinance a été présentée par ses initiateurs dans ces pays à la fois comme une politique de développement et comme un outil de promotion de l'égalité des sexes. Ce double objectif assigné à la microfinance serait fondé sur un postulat central et un certain nombre de suppositions. En effet, les promoteurs de la microfinance estiment que l'instrumentalisation de la fonction économique des femmes c'est-à-dire l'utilisation de leur dynamisme professionnel serait un moyen efficace de lutte contre la pauvreté et permettrait du même coup l'établissement de rapports égalitaires entre les hommes et les femmes. Ces suppositions expliqueraient son érection en politique de développement à la fin des années 1990 dans les pays du Sud. Après plusieurs années d'application dans différents pays du monde, nous sommes en droit de nous interroger sur les incidences économiques et sociales réelles qu'implique la participation des femmes aux programmes de microfinance. En d'autres mots, ces suppositions méritent d'être misent à l'épreuve des faits. Bien sûr d'autres chercheurs l'ont fait avant nous. Mais peu se sont véritablement concentré sur les *logiques* qui président aux choix des acteurs de faire appel aux prêts d'organismes de microcrédits, *logiques* qui seraient susceptibles d'influer sur les effets des microcrédits. C'est l'avenue qu'emprunte cette présente recherche. Partant du témoignage de femmes membres d'un organisme de crédit, elle cherche à analyser les répercussions des microcrédits sur leurs conditions objectives de vie et sur les rapports de genre.

La pratique de la micofinance est relativement récente : les premières expériences apparaissent en Asie et en Amérique latine au début des années 1970 (Ikièmi, 2008 : 15). Cependant, on peut lui retrouver des origines lointaines, notamment en Europe au XIX[e] siècle[1] (Ikièmi, 2008 : 10) et en Afrique avec les célèbres tontines africaines[2]. La

[1] Les Sociétés de Crédit Mutuel sont créées par les frères Pereire au XIX[e] en France (De Lima et Camus, 2007 : 36). En Amérique du Nord, au début du XX[e] siècle, Alphonse Desjardins crée le Mouvement des caisses Desjardins basé sur les valeurs coopératives.

particularité de la microfinance réside dans le type de clientèles visées et dans les conditions d'octroi de prêts. En effet, la microfinance cible les catégories socio-économiques à faible revenu, plus particulièrement les pauvres et les femmes, originellement ignorées par les institutions de finance traditionnelles, les banques, par exemple. Un rapport de la Campagne du Sommet du Microcrédit révélait l'existence de 3 000 IMF à la fin de 2005 servant plus de 113 millions de familles pauvres (Balkenhol, 2009 : 4). En 2006, on comptait plus de 10 000 programmes de microfinance desservant près de 150 millions de personnes à travers le monde (Jegourel, 2008 : 197; Boyé *et al.,* 2006 : 17). La microfinance se distingue aussi par le remplacement de l'obligation de garantie matérielle comme condition d'octroi de crédit exigée par les banques classiques par le principe de la garantie morale à travers les prêts de groupe.

Tel qu'elle est pratiquée aujourd'hui, la microfinance résulte de la diffusion de l'expérience de la Grameen Bank (*Grameen* qui signifie « village » en Bangladeshi) créée en 1977 [3] par le professeur Mohammed Yunus[4] au Bangladesh (Hofmann et Marius-Gnanou, 2003 : 274). La particularité de ce modèle basé sur le principe de la caution solidaire au Bangladesh a justifié sa promotion par les organismes de développement international, notamment la

---

[2] Développée dans les pays d'Afrique noire, cette pratique consiste à collecter l'épargne à l'échelle de groupes de villageois. L'épargne récoltée permet de financer les besoins ponctuels d'une personne suite à un aléa (funérailles par exemple) (Allemand, 2007 : 194). Comme le signalent Boyé et ses collaborateurs, le principe des tontines est que les membres se réunissent à intervalles réguliers, généralement une fois par semaine. Chacun dépose alors dans la caisse commune une épargne de montant identique. Chaque semaine, l'un d'eux, selon un ordre établi, a le droit de disposer de la totalité de la somme épargnée. L'ordre des tours peut-être fixé par un responsable, par un accord commun, par un tirage au sort ou souvent soumis aux enchères. Ce système ne comporte pas de rémunération de l'épargne ni de paiement d'un taux d'intérêt, sauf dans le cas des enchères où le plus offrant paye une prime pour disposer de l'argent en premier (Boyé *et al*., 2006 : 40). Il importe également de souligner que les tontines, particulièrement en Afrique de l'Ouest, sont pratiquées surtout par les femmes (Boyé *et al.*, 2006 : 41).

[3] Mais c'est en 1983 que la Grameen Bank est reconnue comme institution financière http://www.grameen-info.org/index.php?option=com_content&task=view&id=19&Itemid=114 (accès le 10 juin 2013).

[4] Il reçut le prix Nobel de la paix conjointement avec la Grameen Bank en 2006 http://www.grameen-info.org/index.php?option=com_content&task=view&id=19&Itemid=114 (accès le 10 juin 2013) et, le 4 mars 2011, coup de théâtre : ce personnage hautement médiatisé est exclu de la Direction générale de la Grameen Bank sur décision de la Banque Centrale du Bangladesh http://www.epargnesansfrontiere.org/Articles_c-61-s-127-i-314 (accès le 13 mars 2011).

Banque mondiale (BM), le *Consultative Group to Assist the Poor*[5] (*CGAP*), etc. Mais, ce n'est pas cette caractéristique particulière du modèle de microfinance du professeur Yunus qui explique sa promotion par les organismes de développement international. D'autres facteurs conjoncturels et politiques sont à considérer. En effet, dans les années 1980, les économies de la plupart des pays du Sud entrent dans une grave crise économique du fait notamment de leur incapacité à honorer leurs engagements financiers et du déséquilibre de leurs balances de paiements. En incitant ces pays à ouvrir leurs marchés, à adopter le principe du « moins État, mieux État », les institutions de Brettons Woods espèrent pouvoir les remettre à flots. L'ouverture des marchés et la promotion de l'autonomisation des populations vulnérables comme les femmes seraient conçues comme des avenues susceptibles de mener au développement global de ces pays.

La reconnaissance mondiale de la microfinance fut renforcée par l'organisation de rencontres internationales où fut débattu le potentiel du microcrédit comme le Sommet du Microcrédit à Washington en 1997 et le Sommet du Millénaire de 2000 (De Lima et Camus, 2007 : 51). La consécration devint totale en 2005, décrétée année du microcrédit par le système des Nations Unies.

[5] Créé en 1995, le *CGAP* est un consortium de 33 agences de développement publiques et privées faisant la promotion de l'accès des populations vulnérables aux services financiers des pays en voie de développement http://www.cgap.org/ (accès le 10 juin 2013). Originellement nommé *Consultative Group for Assistance to the Poorest*, ce consortium fut rebaptisé *Consultative Group to Assist the Poor* par ses créateurs à l'évidence que les plus pauvres n'étaient pas nécessairement les premiers bénéficiaires des programmes de microfinance (Mayoux, 2007 : 53).

Jugeant ce modèle efficace pour réduire la pauvreté, les institutions de développement international décident d'intégrer la pratique de la microfinance dans leur gamme de politiques de développement. Dès 1997, la Campagne du Microcrédit ajoute à son premier objectif[6], qui est l'inclusion des pauvres dans le système financier, un second objectif qui est d'« autonomiser » les femmes (Mayoux, 2007 : 35). C'est au cours du Sommet du Millénaire pour le développement de 2000 que les décideurs se sont entendus pour conjuguer les objectifs de lutte contre la pauvreté et de promotion de l'autonomisation des femmes. Au cours de ce sommet, la microfinance[7] y est aussi présentée comme un outil susceptible de réduire la pauvreté de moitié d'ici l'an 2015[8] et comme un moyen d'atteindre le troisième objectif des objectifs du millénaire pour le développement (OMD)[9], à savoir l'égalité des sexes[10]. Cette avancée théorique en matière de saisie de la pauvreté, considérée

[6] Le premier objectif de la Campagne du Sommet était de permettre à 10 millions de familles pauvres d'accéder aux microcrédits.

[7] Comme le signalent ces auteurs, « la microfinance apparaît dans les Plans stratégiques nationaux de réduction de la pauvreté comme un instrument privilégié pour atteindre les Objectifs du Millénaire promus en 2000 par l'Organisation des Nations Unies » (Diop *et al*., 2009 : 27).

[8]La microfinance a été présentée lors de ce sommet comme un outil susceptible de permettre l'atteinte de ces objectifs, à savoir : l'accès à l'éducation, l'accès aux services sanitaires et sociaux et l'approvisionnement en eau potable (Balkenhol, 2009 : 3).

[9] En 2000, plus de 170 chefs d'État et de gouvernement se réunissent à New York pour réfléchir sur les voies et moyens à mettre en œuvre pour éradiquer la pauvreté dans le monde. Ils s'engagent ainsi à réduire de moitié cette pauvreté d'ici l'an 2015 et 8 objectifs (connus sous l'acronyme OMD) sont dégagés, à savoir : réduire la pauvreté et la faim, assurer l'éducation primaire pour tous, promouvoir l'égalité et l'autonomisation des femmes, réduire la mortalité infantile, améliorer la santé maternelle, combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies, préserver l'environnement et mettre en place un partenariat mondial pour le développement. source : http://www.un.org/fr/millenniumgoals/ (accès le 1er janvier 2011).

[10] Dans cette recherche, ce troisième objectif des OMD sera analysé sous l'angle de l'*Empowerment* des femmes, qui est un concept central devant faire l'objet d'une analyse détaillée dans le chapitre 3 consacré à la présentation de notre cadre d'analyse. Toutefois, il faut convenir que c'est la Campagne du microcrédit qui, dès 1997, a identifié explicitement le microcrédit comme pouvant mener à l'*Empowerment* des femmes; ce qui constitue l'argument principal de leur ciblage par les programmes de microcrédit. Cet objectif est clairement déclaré sur le site Internet qui présente les objectifs de la Campagne du sommet du microcrédit et où il est écrit : « 1,2 milliard d'individus vivent de moins d'un dollar par jour. De par le monde, les femmes sont souvent responsables de l'éducation des enfants et la pauvreté des femmes se traduit généralement par un retard de développement physique et social de leurs enfants. Nous savons d'expérience que les femmes sont un bon risque de crédit et qu'elles consacrent leur revenu au bien-être de la famille. En outre, les femmes tirent, elles aussi, avantage du statut social élevé qu'elles obtiennent au sein du ménage dès lors qu'elles sont à même de fournir des revenus » (www.microcreditsummit.org/aboutmicrocreditsummit.htm, cité dans Mayoux, 2007 : 38).

dorénavant comme un « phénomène multidimensionnel » (Diop *et al*., 2009 : 29), justifierait la mise en relation de la promotion des programmes de microcrédit auprès de populations défavorisées avec celle de l'égalité entre les sexes. La promotion économique des femmes semble alors être le socle sur lequel reposerait désormais la poursuite de l'égalité entre les sexes. Les propos suivants témoignent bien de cette vision:

> *Microcredit is about much more than access to money. It is about women gaining control over the means to make a living. It is about women lifting themselves out of poverty and vulnerability. It is about women achieving economic and political Empowerment within their homes, their villages, their countries* » (Noleen Heyzer, ex-directrice générale d'UNIFEM, cité dans Langevin, 2009 : 137).

Cette promotion de la microfinance intervient dans un contexte marqué par un virage dans la réflexion sur les politiques de développement. En effet, les coûts sociaux associés à l'application des PAS, particulièrement au niveau des couches sociales les plus économiquement démunies, ont amené les acteurs du développement à élaborer des programmes axés sur la lutte contre la pauvreté (Ikièmi, 2008 : 9); ceci marque un tournant dans les politiques de développement puisqu'elles étaient basées sur le postulat du *trickle down effect*[11]. Dès lors, la microfinance serait perçue comme un instrument pouvant être utilisé pour combattre la pauvreté, promouvoir l'autonomie des femmes et leur *Empowerment*[12].

La mise en relation de l'*Empowerment* et de la participation des femmes aux programmes de microfinance va donner lieu à des études relativement nombreuses. En général, ces études se sont plus intéressées aux sociétés du Sud-est asiatique et latino-américaine. Les pays africains, qui sont pourtant parmi les premiers à avoir expérimenté les programmes de microfinance, sont très peu étudiés. On ne connaît donc que très peu de choses sur leurs incidences, notamment à propos de la participation des femmes à ces programmes. Et

[11]Jusqu'à la fin des années 1990, la croissance économique était l'objectif ultime poursuivi par les politiques de développement. L'idée était que cette croissance aurait des effets sur l'ensemble des populations. Toutefois, les effets sociaux dramatiques des PAS ont révélé l'invalidité de ce discours.

[12] Terme anglais signifiant acquisition de pouvoir, autonomie. Nous reviendrons plus en détail dans la définition de ce concept.

lorsque les recherches s'intéressent au cas des femmes africaines participantes à des programmes de microcrédits, elles explorent peu la réalité vécue par ces femmes en se fondant sur leur point de vue et sur les rationalités qui expliquent leur comportement.

Cette faible connaissance de la réalité vécue par la clientèle féminine des programmes de microfinance dans les pays de l'Afrique subsaharienne motive notre recherche. L'objectif de cette recherche de nature exploratoire est de connaître les implications sociales et économiques de l'accès des femmes au microcrédit. Pour cela, nous avons décidé de la bâtir autour du témoignage des femmes constituant notre échantillon de recherche. Nous cherchons à savoir ce que les programmes de microcrédit ont apporté aux femmes en termes d'amélioration des conditions socio-économiques, en nous basant sur leur propre évaluation. Nous souhaitions aussi savoir si l'accès des femmes au microcrédit a des répercussions sur la structure des rapports sociaux de sexe. Pour répondre à cette question, nous avons choisi de procéder à une étude de cas afin d'observer les pratiques des femmes membres d'organismes de microcrédits et les effets des microcrédits.

Pour atteindre notre objectif, nous avons décidé d'utiliser une méthode essentiellement qualitative. Plusieurs moyens de création des données sont utilisés dans ce travail comme l'entretien semi-dirigé avec différents acteurs de ce champ, l'observation participante, la recherche documentaire. Cette stratégie de recherche repose d'une part sur l'observation des pratiques d'un organisme de microfinance. Cette opération a pour but de saisir les logiques qui gouvernent les actions de l'organisme de microcrédit. D'autre part, nous avons analysé les discours de femmes récipiendaires de microcrédit afin de comprendre les conséquences socio-économiques de leur accès au microcrédit. Ces discours ont été produits dans le cadre des entretiens que nous avons réalisés. L'analyse de ces deux types de données nous permet de dégager une interprétation des effets sociaux et économiques des microprêts sur les bénéficiaires.

Notre cadre de référence théorique s'inscrit dans la perspective d'analyse des faits de développement ouverte par l'anthropologie du changement social et du développement. Partant des significations que l'acteur social attribue à ces pratiques, cette perspective

conduit à l'examen des processus sociaux qu'entraînent l'application d'un projet de développement.

Notre travail est structuré en trois parties. Dans la première partie, nous mettons en relief les fondements de la microfinance. Nous y présentons des éléments du contexte socio-historique, le processus d'insertion de la dimension femme dans les stratégies et politiques de développement, la revue de la littérature, notre question de recherche et notre cadre théorique. Dans la deuxième partie, nous présentons les données de cette recherche en commençant par notre cadre méthodologique, la présentation du contexte général d'étude, c'est-à-dire plusieurs éléments de l'environnement socio-économique sénégalais et celle des rapports sociaux de sexe au Sénégal. La troisième partie est consacrée à la présentation des caractéristiques socio-démographiques des femmes rencontrées ainsi qu'à l'interprétation de nos données d'enquête relatives aux effets des microcrédits accordés par l'UM-PAMECAS sur l'*Empowerment* économique, social et politique de sa clientèle féminine. En conclusion, nous proposons une synthèse des principales étapes et résultats de cette recherche.

PREMIÈRE PARTIE : LES FONDEMENTS DE LA MICROFINANCE, REVUE DE LA LITTÉRATURE ET QUESTION DE RECHERCHE

CHAPITRE 1 : ÉLÉMENTS DU CONTEXTE SOCIO-HISTORIQUE

La microfinance est idéologiquement liée avec la pratique du développement puisqu'elle a fini par être érigée en stratégie de développement. Pour donc bien comprendre les enjeux liés à la promotion de la microfinance dans les pays du Sud, une présentation de l'histoire du développement découlant d'un long processus qui débuta après la seconde guerre mondiale s'impose. C'est ce que nous comptons faire dans ce chapitre. Nous allons dans un premier temps présenter l'histoire des trois politiques du développement qui ont débouché sur la théorisation et la constitution de la microfinance comme politique de développement. Dans un second temps, nous présentons le thème de l'intégration des femmes dans les politiques de développement. Comme dans le point précédent, nous procéderons à la présentation des processus théoriques et pratiques de l'intégration de la dimension femme dans les politiques et programmes de développement qui ont précédé la théorisation de la microfinance comme outil de promotion de l'égalité entre les sexes.

1.1. Historique de la pratique du développement

La notion de développement conçue comme projet destiné à promouvoir la transformation économique, sociale et politique des pays du Sud apparaît pour la première fois dans le point IV du discours du président Truman[13] prononcé le 20 janvier 1949 (Rist, 1996 : 116). Ce discours sert de point de départ à la constitution, en lien avec le thème du développement, d'un domaine d'études et d'interventions incluant des acteurs et des institutions pérennes de différents ordres, notamment les États, les bailleurs de fonds, les organisations non gouvernementales (ONG) et, même, parfois des partenaires privés. Les pays désignés au gré des évolutions conceptuelles sous les qualificatifs de « pays sous-développés », de « pays du Sud » et majoritairement localisés sur le continent africain,

[13] C'est également dans ce même discours prononcé par un président qu'apparaît pour la première fois l'adjectif « sous-développé », désignant des « régions économiquement arriérées » (Rist, 1996 : 121).

dans le sud-est asiatique et en Amérique latine seront les terreaux d'application des politiques de développement

1.1.2. Les trois grandes politiques de développement

La première génération des politiques de développement[14] tire son inspiration des théories de la modernisation qui reposent globalement sur une vision évolutionniste des sociétés humaines qui suivraient la même trajectoire que celle empruntée par les sociétés développées du Nord. L'application des politiques de la modernisation s'est matérialisée dans des investissements massifs dans les secteurs industriels des pays du Sud dans lesquels les États ont joué la fonction d'agents techniques pour mettre en œuvre cette stratégie. Ces mêmes États se sont aussi illustrés par un mode de gestion (le *top down approach*) qui consiste à initier tous les projets de développement à partir des structures centrales de l'État (les gouvernements).

Le constat d'échec de ces politiques de développement conduit à l'émergence d'une nouvelle perspective théorique en ce qui a trait à l'explication du retard des pays du Sud. Il s'agit de la théorie de la dépendance qui voit le jour dès la fin des années 1970. Les tenants de cette théorie attribuent le retard des pays du Sud non seulement à des causes endogènes, tel que soutenu par les théoriciens de la modernisation, mais plutôt à des causes exogènes, à savoir l'action néfaste de la division internationale du travail sur les pays du Sud. Les théoriciens de cette école estiment que les relations économiques et commerciales entre les pays du Nord et du Sud relèvent d'un « échange inégal » occasionné par des structures économiques fondamentalement différentes et qui avantagent les pays du Nord. Des solutions diverses sont préconisées pour sortir les pays du Sud de l'ordre économique mondial : la substitution des importations d'après l'école latino-américaine, la déconnexion pour Samir Amin, ou la révolution selon André Gunder Frank. Sur le plan politique, les théoriciens de la dépendance réclament un Nouvel ordre économique international (NOEI) (St-Hilaire, 1995 : 18) basé sur « un rééquilibrage des rapports de force et un partage

[14] St-Hilaire situe cette première génération dans les années1960, qu'elle nomme la première décennie de développement (St-Hilaire, 1995 : 17)

égalitaire des richesses entre les États [du Nord et du Sud] » (Dumas, 1976 : 286). Mais à l'instar des politiques de la modernisation, l'application par certains pays des principes théoriques de l'école de la dépendance n'a pas produit les effets escomptés, l'horizon du développement se dérobant de plus en plus à de nombreux pays du Sud[15].

La deuxième génération des politiques de développement émerge au cours des années 1970. Cette décennie du développement s'illustre par un ajout aux politiques de croissance jusque-là considérées à titre de principal moteur du développement des pays du Sud. En effet, le nouveau discours est axé sur la satisfaction des besoins essentiels. Avec cette nouvelle orientation théorique, le développement n'est plus seulement envisagé du point de vue des critères macroéconomiques tels que l'augmentation du Produit national brut (PNB) mais il intègre la satisfaction des besoins primaires (saine alimentation, habitation décente, hygiène, accès à l'eau potable, à la santé et à l'éducation) (Saint-Hilaire, 1995 :18).

Toutefois, au cours des années 1980, la volonté de circonscrire les effets de la crise de l'endettement dans les pays du Sud amène les institutions financières internationales (IFI) à leur imposer une cure d'amaigrissement. Ce virage inaugure la troisième génération des politiques de développement. Les institutions de Brettons Woods conditionnent leur soutien aux pays du Sud par l'imposition des Programmes d'ajustement structurel (PAS)[16] que d'aucuns considèrent comme des moyens d'intégrer les pays du Sud dans la gouvernance néolibérale globale (Falquet, 2008). Les gouvernements des pays assujettis aux PAS sont forcés de réduire leurs investissements publics dans le but d'assainir leurs finances nationales et d'absorber les déséquilibres macroéconomiques d'ordre commercial et

[15] Toutefois, il est important de souligner que des pays comme le Brésil, qui durant cette période faisait partie du groupe des pays du Sud, ont sorti la tête de l'eau. Ils sont considérés aujourd'hui comme des pays émergents.

[16] Le Consensus de Washington est l'autre nom donné à la première génération de PAS. Inspirée d'un programme néolibéral, elle est exclusivement axée sur la croissance économique à travers l'ouverture forcée des marchés des pays du Sud, la privatisation et le démembrement de leur tissu industriel, public et privé. Il fait référence à la consécration de l'idéologie néolibérale portée par les États-Unis à la fin des années 1980. C'est en quelque sorte la réponse apportée à la crise de la dette dans laquelle s'était engluée les pays du Sud. Son objectif était, en se fondant sur les principes libéraux, de « dégager des ressources financières le plus rapidement possible pour les consacrer au remboursement de la dette, afin de réduire le déséquilibre financier et favoriser la croissance économique » (Vivien, 2010 : 19).

budgétaire. Autrement dit, les États sont contraints à faire la politique de leurs moyens, c'est-à-dire procéder à des dépenses en fonction de leurs revenus, fortement dilapidés par le service de la dette. Concrètement, la mise en application des PAS s'est traduite dans les pays du Sud par la réduction de la fonction publique, la privatisation des entreprises publiques, la diminution des investissements en santé et en éducation, la déréglementation du marché du travail, la libéralisation commerciale et financière et la libéralisation de la propriété de la terre.

En lieu et place de la croissance postulée, l'application des PAS a conduit à la dégradation des conditions de vie des populations de ces pays, surtout celles des couches les plus défavorisées, dont les femmes et les enfants. Cette situation a amené le Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF) à tirer la sonnette d'alarme[17] et à en appeler à la mise en œuvre d'un « ajustement à visage humain ». L'échec des politiques de modernisation, ajouté aux effets désastreux des PAS, a amené les organismes de financement du développement, notamment la BM et le FMI à privilégier la piste de la lutte contre la pauvreté. Les institutions de Brettons Woods reconditionnent leurs prêts aux pays du Sud à l'élaboration de documents stratégiques de réduction de la pauvreté (DSRP) dévoilés en 1999. Ce nouveau tournant dans les politiques de développement est nommé « Postconsensus de Washington ». Celui-ci ne diffèrait du Consensus de Washington que par la volonté de prendre en compte les effets sociaux des PAS puisque la croissance des économies des pays du Sud reste l'objectif à atteindre.

Ces différentes stratégies de développement appliquées dans les pays du Sud ont connu des fortunes diverses. Mais aucune des trois grandes politiques de développement théorisées et appliquées dans les pays du Sud n'ont atteint les objectifs qu'elles s'étaient fixé. Ces échecs répétés n'ont pas émoussé l'élan des acteurs du développement qui, à la fin des années 1990, intégreront officiellement la microfinance dans la gamme de recettes du développement. C'est ce que nous verrons maintenant.

[17] L'UNICEF n'a pas pour autant remis en question le principe même de la croissance qui sous-tend et guide les politiques d'ajustement.

1.2. Historique des institutions de microfinance

Les premières institutions de la microfinance[18] apparaissent en Asie et en Amérique latine dans la seconde moitié des années 1970 (Diop *et al.*, 2009 : 43; D'Auteuil, 2008 : 13). La microfinance a été pratiquée dès ses débuts par les ONG[19] dont les fonds provenaient principalement de dons ou d'emprunts auprès de banques commerciales (Langevin, 2009 : 11; D'Auteuil, 2008 : 13; De Lima et Camus, 2007 : 52). Les institutions de microfinance (IMF) ont des statuts variés : mutuelles, coopératives, ONG, programmes d'association humanitaire ou d'organisation internationale, filiales de banques commerciales (De Lima et Camus, 2007 : 52; Balkenhol : 2009 :10).

En Asie, plus particulièrement en Inde, c'est le modèle des *Self Help Group (SHG)* qui constitue la forme dominante de la microfinance (Hofmann et Marius-Gnanou, 2007 : 11; Hofmann et Marius-Gnanou, 2003 : 279). Les *SHG* sont des :

> groupes de petite taille (entre dix et vingt membres) et uniquement composés de femmes, [qui] apparaissent comme cohérents et homogènes, car fondés sur les affinités entre personnes (même type d'activité économique ou même lieu de vie). Leur fonctionnement et leurs décisions sont pris sur le mode démocratique et ils sont dirigés par les membres eux-mêmes. (Hofmann et Gnanou, 2003 : 275).

En Afrique, les premières IMF voient le jour à la fin des années 1960. C'est en 1955 au Ghana que, pour la première fois, un prêtre eut l'idée de créer une coopérative d'épargne et de crédit (Ikièmi, 2008 : 16). Les mutuelles d'épargne et de crédit viendront plus tard, notamment à l'Île Maurice en 1960, au Lesotho en 1961, au Cameroun en 1963, au Kenya en 1964, au Libéria en 1966, au Togo et en Zambie en 1967 (Ikièmi, 2008). À la fin des

[18] La répartition géographique effectuée par la Campagne du Sommet du Microcrédit sur la base des rapports reçus de 3 000 IMF révèle que la moitié se trouve en Asie et dans le Pacifique, 29 % en Afrique subsaharienne et 17 % en Amérique latine (Langevin, 2009 : 11).

[19] Beaucoup d'ONG qui œuvraient dans la microfinance ont décidé de se transformer en institutions spécialisées dans la microfinance, par exemple BancoSol, Caja Los Andes (Bolivie) et Mibanco (Bolivie). Ce phénomène est appelé *upscaling* (De Lima et Camus, 2007 : 141).

années 1990, la microfinance connaît un développement fulgurant en Afrique de l'Ouest. Entre 1999 et 2003, les IMF de l'Afrique de l'Ouest ont dépassé les banques en termes de clientèle ciblée, « offrant des services à 25 % de la population active comparée aux 8 % atteints par les banques » (PASMEC, 2005, cité dans Balkenhol, 2009 : 4). De nos jours, les plus en vue sont le KRep au Kenya, le PADME au Bénin, le Kafo Giginew au Mali (De Lima et Camus, 2007 : 51). Cependant, contrairement à l'Asie qui regroupe 85 % des clients de la microfinance, en Afrique et en Amérique latine, le nombre de clients desservis par les IMF est très faible (Boyé *et al*., 2006 : 24).

Bien que la microfinance ait émergé dans les pays du Sud, sa pratique ne leur est pas exclusive. En France, par exemple, l'offre de services financiers aux exclus du système bancaire classique qui se rapproche le plus de la microfinance est le microcrédit professionnel qui touche le financement d'entreprises et le microcrédit social « dont l'objectif est d'aider des personnes dans une situation financière difficile à financer des dépenses jugées utiles pour leur valorisation personnelle et sociale (achat d'un véhicule, frais dentaires…) » (Jégourel, 2008 : 199). La microfinance est aussi pratiquée en Allemagne, au Canada, aux États-Unis, en France, en Irlande, au Royaume-Uni (Diop *et al*., 2009 : 29; Allemand, 2007 : 6).

1.2.1. La microfinance en question

La microfinance est un ensemble d'institutions financières proposant des services et des produits financiers à des clients exclus du système bancaire traditionnel (De Lima et Camus, 2007 : 34; Diop *et al*., 2009 : 27-28). Elle est également définie comme « une finance de proximité qui s'adapte aux besoins et qui s'inscrit dans une logique de fourniture de services financiers à une population qui n'a pas accès à la banque » (Lelart, 2005 : 53). Développement international Desjardins (DID) considère « comme de la microfinance tout petit crédit accordé à des personnes ou à des groupements, qu'il provienne des réseaux de coopératives d'épargne et de crédit partenaires de DID ou de projets particuliers comme ceux qui favorisent l'intégration des femmes dans ces réseaux et l'accès aux services financiers » (Larocque et Bernier, 1997 : 9). Pour Marc Labie, la microfinance est « l'octroi de services financiers (généralement du crédit et/ou de l'épargne) à des personnes

développant une activité productive, le plus souvent l'artisanat ou du commerce, et n'ayant pas accès aux institutions financières commerciales en raison de leur profil socio-économique » (Marc Labie, 2000, cité dans Hofmann et Marius-Gnanou, 2003 : 274).

La microfinance est donc l'offre de services financiers à des personnes défavorisées. Elle est le nom générique qui désigne l'ensemble des opérations financières ciblant des catégories d'individus traditionnellement exclus de la finance conventionnelle. Toutefois, parmi les services offerts par la microfinance, le microcrédit est sans contredit le plus populaire (Hofmann et Marius-Gnanou, 2003 : 274). Le microcrédit est une composante de la microfinance même s'il est assimilé à la microfinance dans sa globalité (Diop *et al*., 2009 : 27). Le microcrédit concerne l'offre de crédits de faibles montants à des individus démunis pour les aider à s'engager dans des activités économiques (BM, dans De Lima et Camus, 2007 : 33). Les autres composantes de la microfinance sont l'assurance, l'épargne, le crédit à la consommation, etc. (Diop *et al*., 2009 : 28; De Lima et Camus, 2007 : 34).

Telle qu'il est connu aujourd'hui, le microcrédit résulte de la promotion de l'exemple de la Grameen Bank par les organismes de développement international à l'échelle mondiale. Ce modèle de microfinance créé par le professeur Yunus repose sur le principe de la caution solidaire qui est la garantie collective d'un emprunt. Les membres de la Grameen Bank sont constitués en groupes solidaires (*solidarity group*) formés de cinq personnes[20]. L'exigence de la garantie matérielle est remplacée par le principe de la garantie morale qui instaure une responsabilité mutuelle du prêt. Le principe de la caution solidaire[21] instaure donc une forme de pression sociale qui motive les membres contractants à rembourser les prêts dans

[20] Les membres (pour la plupart des femmes) forment un groupe de cinq à dix personnes. Deux membres du groupe reçoivent des prêts de faibles montants en premier. Le groupe est observé pendant une période d'un mois pour s'assurer que les règles de la Grameen Bank sont respectées. Les autres membres du groupe reçoivent des prêts à condition que les deux emprunteurs remboursent leur capital plus les intérêts. De telles restrictions provoquent une pression sociale entre les membres du groupe qui sont responsables du prêt (D'Auteuil, 2008 : 17).

[21] Toutefois, il faut souligner l'abandon de la Grameen Bank en 2002 des « microgroupes d'emprunteurs solidaires-techniques de diffusion de crédit qui avait fait son succès- pour promouvoir une individualisation des prêts (Diop *et al.*, 2009 : 28). Cette décision a été motivée par l'augmentation considérable de prêts non remboursés. Ainsi, la Grameen Bank a dû se résoudre à « abandonner le modèle du microcrédit solidaire de petits groupes au profit de prêts individuels » (Servet, 2006b : 1).

les délais requis. Cette pression expliquerait aussi le taux de remboursement élevé (99 %) des prêts de la Grameen Bank dès ses débuts (De Lima et Camus, 2007 : 49). Déjà à la fin des années 1990, la Grameen Bank avait rejoint 4 913 villages au Bangladesh (Rahman, 1999 : 67).

Enfin, la microfinance présente deux caractéristiques à savoir la proximité géographique et culturelle. En effet, à l'opposé des banques classiques, les établissements de microfinance se sont installé près des populations desservies (Diop *et al*., 2009 : 41) et ils ont adopté des procédures simplifiées d'octroi des crédits. Les procédures de niveau « local et proche des gens » faciliteraient la compréhension de leur démarche par une clientèle composée d'une proportion importante d'analphabètes (Vincent et Guérin, 2000, cité dans Hofmann et Marius-Gnanou, 2003 : 274).

1.2.2. Une mission : deux visions distinctes en matière de ciblage des pauvres par les IMF

Les institutions de la microfinance se butteraient à deux difficultés importantes, selon les chercheurs qui se sont penchés sur leurs pratiques. La première concerne le ciblage de la clientèle; la seconde, la conciliation de leurs missions sociale et économique. En effet, en analysant les pratiques des organismes de microcrédits, des chercheurs ont découvert que les plus pauvres ne sont pas toujours la clientèle desservie par ces organismes. Ce qui remet en question les missions de lutte contre la pauvreté dont les promoteurs du microcrédit se disent investis.

Analysant cinq IMF de la Bolivie (BancoSol, Caja Los Andes, FIE, Sartawi et PRODEM), Navajas et ses collaborateurs ont cherché à mesurer le degré de pauvreté de la clientèle de ses IMF afin de voir quelle catégorie de pauvres était ciblée. Procédant à une étude d'impact avec la méthode du groupe témoin, ils ont comparé le niveau de pauvreté de 588 clients avec celui la population de La Paz en utilisant comme critère un indicateur composite de satisfaction des besoins essentiels[22]. Trois observations majeures sont

[22] Cet indicateur est composé des informations relatives à l'habitat (type de matériau utilisé pour le sol, le mur et le toit, nombre de personne par pièces), l'accès aux services publics (accès à l'électricité, source

ressorties de leurs comparaisons. Premièrement, les chercheurs ont constaté que les cinq IMF n'ont pas touché les plus pauvres des pauvres. Elles ont atteint les personnes se trouvant soit en dessus ou immédiatement en dessous de la ligne de pauvreté[23]. Le deuxième constat est que les prêts collectifs sont plus susceptibles d'atteindre les plus pauvres que les prêts individuels. Enfin, ils observent que les IMF qui opèrent en milieu rural touchent davantage les plus pauvres que celles qui œuvrent en milieu urbain (Navajas, 2000 : 344-345). L'étude révèle aussi que la formule du prêt de groupe rejoint davantage les pauvres que le prêt individuel. En d'autres mots, les pauvres seraient plus touchés par les IMF avec les prêts collectifs que les prêts individuels.

L'évaluation des effets de deux programmes de microfinance situés dans le nord-est de la Thaïlande effectuée par Coleman a montré « non seulement que ce sont les villageois les plus riches qui ont la probabilité la plus élevée de participer aux programmes, que les membres les plus riches des caisses villageoises utilisent leur situation sociale pour emprunter davantage que les autres, mais aussi que les membres qui possèdent des terres ont une probabilité plus élevée d'être sélectionnés pour être membre de la caisse » (cité dans Jégourel, 2008 : 201).

Au Bangladesh, les résultats de Amin et ses collaborateurs s'inscrivent dans la même veine. La méthodologie utilisée est quelque peu similaire. En effet, ces derniers ont consulté deux enquêtes pour faire leur comparaison. La première enquête (1991-1992) s'est faite avant l'installation des IMF et la seconde enquête (1995) menée après l'installation des IMF. Par ce procédé, les chercheurs ont voulu comparer la situation de pauvreté et de vulnérabilité des membres des trois IMF (Grameen Bank, BRAC et ASA) avec celle des personnes non membres de ces institutions. Comme indicateur de pauvreté, Amin et ses collaborateurs ont

---

d'approvisionnement en eau, etc), l'éducation (nombre d'années de scolarisation achevées, fréquentation scolaire, etc) et la santé.

[23] La ligne de pauvreté ou seuil de pauvreté est calculé en fonction soit de critères financiers ou non financiers. C'est ainsi que la ligne de pauvreté est fixée à 2$ par jour ou sur la base d'une ration quotidienne de 2112 calories tandis que la ligne d'extrême pauvreté est évalué à 1$ par jour et par personne ou l'équivalent d'une ration quotidienne de 1739 calories. Sources :http://www.cerise-microfinance.org/IMG/pdf/DP-9B-SPI-PAT_ASC_Union_FR-2.pdf (accès le 21 juin 2013) et Gubert, 2005 : 55).

choisi un indicateur monétaire[24]. Quant à l'indicateur de vulnérabilité, les chercheurs ont conçu un indicateur socioéconomique qui permettait de mesurer la capacité des ménages de faire face à la variabilité des revenus. Les résultats issus de cette analyse révèlent que les IMF atteignent les pauvres mais que les plus pauvres (les vulnérables) en sont exclus. Les chercheurs observent aussi que les ménages combinant pauvreté et vulnérabilité ne sont pas touchés par les IMF (Amin *et al.*, 2003 : 80).

Aussi, il semblerait que la stratégie de financement des micro-entrepreneurs qu'adoptent un certain nombre d'IMF a pour conséquence le renforcement des inégalités, en ce sens que le crédit octroyé profite davantage aux entrepreneurs déjà établis (disposant de capital humain et social non détenu par la majorité des pauvres) qu'aux populations pauvres désirant créer une nouvelle entreprise (Diop *et al*.,2009 : 54). Ce qui fait que la microfinance participerait au renforcement des inégalités sociales par le mécanisme du financement des couches favorisées à même l'épargne collectée par les IMF auprès des pauvres (Diop *et al*., 2009 : 55). Ceci découle généralement de la stratégie de l'IMF qui, à des fins de rentabilité, décide de cibler une clientèle solvable (élites socio-économiques, travailleurs de la fonction publique) tout en continuant à offrir aux populations pauvres la possibilité d'emprunter.

Face à un tel constat, deux positions s'affrontent en regard de cet enjeu. Une première, celle des défendeurs du maintien de la mission sociale première des organismes de microcrédits qui militent pour que ce soit les plus pauvres qui soient visés explicitement par les programmes de microcrédit. Pour les défenseurs des objectifs sociaux (des observateurs indépendants du secteur de la microfinance), les IMF devraient garder en ligne de mire leur mission initiale, à savoir l'offre de services aux populations pauvres. En effet, ces derniers conçoivent mal que la microfinance, qui prétend lutter contre la pauvreté puisse imposer des taux d'intérêt élevés aux pauvres. Pour cela, ils suggèrent l'élaboration de mesures particulières, telle la mise en place de systèmes d'information qui permettraient le ciblage direct des plus pauvres (Diop *et al.*, : 38). Ils estiment nécessaire que les institutions de microcrédit responsables abaissent sensiblement les taux d'intérêt des prêts consentis aux

[24] Les ménages pauvres étaient ceux disposant moins de 425 *taka* (la monnaie du Bangladesh) par mois.

plus pauvres, les taux présentement en vigueur étant estimés pratiquement «usuraires» (Diop *et al*, : 39)[25].

Pour l'autre frange des promoteurs des microcrédits qui soutiennent aussi l'application de taux d'intérêt élevé par les IMF, les programmes de microcrédit doivent cibler les populations les moins pauvres. Ceux-ci estiment que, d'un point de vue stratégique et dans une perspective de lutte contre la pauvreté, il est plus pertinent de cibler les activités productives des moins pauvres. Ainsi, présument-ils que, par effet d'entraînement, le soutien financier accordé aux moins pauvres se répercuterait sur les plus pauvres de la population (Diop *et al*., 2009 : 38). De plus, cette option permettrait la diminution des coûts de transaction, et, *in fine,* participerait dans une certaine mesure à la réduction de la pauvreté (Diop *et al.*,: 38).

Les défenseurs du maintien des taux d'intérêt élevés par les IMF estiment également que comme les banques conventionnelles, les institutions de microfinance offrent aux bénéficiaires des produits financiers qui tiennent compte des coûts de transactions. Ces coûts de transaction restent élevés à cause du faible montant des prêts, la zone géographique et la méthode de la caution solidaire (Balkenhol, 2009 : 47). En effet, les IMF s'installent le plus souvent en milieu rural. Ces difficultés d'accès feraient augmenter les coûts de recouvrements. Quant à la stratégie de la caution solidaire, elle permet certes de contourner l'absence de garanties matérielles des pauvres, mais elle engendre aussi des coûts supplémentaires. Le principe de la caution solidaire implique que les agentes et agents de crédit assistent aux réunions (souvent hebdomadaires) de collecte et d'information. Ici encore, les sommes collectées pour le remboursement des prêts restent dérisoires alors que les coûts mobilisés par les IMF pour ce service demeurent les mêmes. Ces éléments sont avancés par les acteurs de la microfinance pour justifier le caractère élevé des taux d'intérêt des institutions de microcrédit qui atteignent sensiblement ceux des usuriers (Hofmann et Marius-Gnanou, 2007 : 7). Par exemple, les taux d'intérêt de la Grameen Bank avoisinent les 20 % comparativement à ceux des banques et des ONG, qui tourneraient autour de 12 à 14 % (Hofmann et Marius-Gnanou, 2003 : 277). Les IMF qui

[25] Nous reviendrons plus en détail dans ce débat.

ciblent « les très pauvres et s'engagent dans de très petites transactions fixent des taux d'intérêt élevés comparés aux autres IMF à portefeuille mixte (taux d'intérêt d'environ 35 à 37 % en moyenne [pour les premiers], contre environ 20 à 26 % en moyenne [pour les seconds] (Christen 2000, cité dans Balkenhol, 2009 : 15).

Les défenseurs du maintien des taux d'intérêt élevés souscrivent en quelque sorte à une approche commerciale des IMF. Il s'agit le plus souvent des organismes internationaux ou des agences de coopération tels que le *CGAP*, l'ACDI. Ces organismes soutiennent que le maintien de l'offre de services financiers aux plus pauvres présuppose la poursuite d'objectifs commerciaux et l'adhésion des IMF aux règles du marché (on pense, entres autres, au déplafonnement des taux d'intérêt). La poursuite de cet objectif[26] justifierait la fixation «de taux d'intérêts appropriés (non subventionnés et aux profits des clients)» (ACDI : 18). Les tenants de cette approche fondent leur argumentaire sur les conclusions de deux études qui se sont penchées sur la question de la viabilité des IMF et le ciblage des pauvres. L'une menée par Robert Christen et ses collaborateurs en 1995 sous l'égide de l'USAID conclue, après une analyse de onze IMF d'Afrique, de l'Asie et de l'Amérique latine que « sur les onze qui ont été étudiées, dix peuvent être considérées comme fonctionnant parfaitement. Leurs recettes (intérêts perçus et cotisations) couvrent entièrement leurs coûts de fonctionnement (y compris les charges salariales et d'autres dépenses administratives), ceci tout en servant un nombre considérable de pauvres » (*CGAP*, 1995, sans pagination). La seconde étude de Hulme et Mosley *Finance against Poverty* (1996), fondée sur l'analyse de sept IMF, a quant à elle abouti à des conclusions moins tranchées. En effet, l'étude révèle que l'atteinte de la viabilité n'a pas nui au ciblage des pauvres qui reviennent vers l'IMF pour contracter un autre prêt. Les chercheurs expliquent la demande de nouveaux prêts par le fait que les pauvres auraient augmenté

[26] La pérennité financière d'une IMF découle du calcul du rapport entre les « recettes d'exploitation et charges d'exploitation calculées aux taux du marché » (Balkenhol, 2009 : 4). Il existerait deux types de pérennité : la pérennité financière et la pérennité opérationnelle. On dit qu'une IMF est financièrement pérenne lorsqu'elle est capable de se refinancer, « paie des salaires et fixe des taux d'intérêt alignés aux conditions du marché » (Balkenhol, 2009 : 4). À l'opposé, on parle de pérennité opérationnelle si une IMF ne survit (d'un point de vue comptable) que grâce au soutien financier et technique reçu d'un partenaire public ou privé (Balkenhol, 2009 : 4).

leurs revenus. Toutefois, les auteurs révèlent que le ciblage des très pauvres en pâtit. (Hulme et Mosley, 1996 : 115).

Le niveau souhaitable des taux d'intérêt est une question qui divise profondément les acteurs du secteur de la microfinance. Pour les pourfendeurs de la thèse du bien fondé de taux d'intérêts élevés et de l'approche commerciale, cette mesure ne garantit pas la réduction de la pauvreté par effet d'entraînement. Pire, elle participerait au maintien des logiques de domination des moins pauvres sur les plus pauvres (Diop *et al.,*: 38). Ils estiment que de tels taux sont des facteurs susceptibles d'isoler les plus pauvres des pauvres (Mayoux, 2007 : 46), les dissuadant de loger des demandes de prêt auprès des programmes de microcrédit. Pour d'autres encore, des taux élevés représentent rien de moins qu'une exploitation des pauvres (Balkenhol *et al*., 2007 : 46) en flagrante violation de la vocation sociale première des IMF.

On voit que le débat demeure entier. En fait, tant la question de la clientèle visée (pauvres ou plus pauvres) que celle des taux d'intérêts sont étroitement liées au fondement même du concept des IMF, soit la difficile conciliation entre vocation sociale et pratique commerciale. En effet, les IMF sont confrontées à un dilemme : elles ont à faire un choix entre privilégier la vocation commerciale ou la poursuite des objectifs sociaux[27]. Privilégier la vocation commerciale d'une IMF, c'est mettre l'accent sur la rentabilité de la structure microfinancière, alors que les objectifs sociaux priorisent le maintien d'une offre de services financiers aux populations pauvres.

La difficile conciliation entre les objectifs sociaux et commerciaux des IMF fait dire à Morduch qu'il existe une incompatibilité entre la mission sociale (réduction de la pauvreté) et les objectifs financiers des IMF (autosuffisance financière) (Morduch, 1999, cité dans Diop *et al.,* 2009 : 31). Mais sa position ne semble pas avoir une grande influence face à celle des « poids lourds » de la microfinance. Ainsi, pour les organismes de développement

[27] Peu d'IMF ont, semble-t-il, réussi la difficile conciliation entre ciblage des pauvres et performance financière. Ces cas d'exception bénéficieraient d'un contexte favorable (degré d'alphabétisation, densité enlevée de population, moyens de transport et de communication performants, etc.) qui sont difficilement reproductibles (Diop *et al*., 2009 : 48).

international, la viabilité financière des IMF, qui est la capacité des IMF à couvrir leurs charges à partir de leurs revenus d'intérêts (Boyé *et al.*, 2006 : 21), est primordiale; sans cette condition, les pauvres n'auraient plus un accès durable aux services financiers. Il semble que cette position soit largement partagée par plusieurs opérateurs du microcrédit (Larocque et Bernier, 1997 : 9). C'est dans ce contexte qu'on comprendra l'opposition des promoteurs du microcrédit face aux velléités étatiques d'encadrer leurs pratiques (De Lima et Camus, 2007 : 171) et leur plaidoyer pour le déplafonnement des taux d'intérêt (Larocque et Bernier : 1997 : 8).

Ce que montre cette analyse de la littérature concernant les IMF est que, au-delà, d'une sorte d'unanimité sur des finalités, somme toute floues, existent des tensions, voire des contradictions sur les moyens privilégiés et sur les représentations construites pour expliquer les relations présumées entre les fins et les moyens comme l'ont signalé certains analystes particulièrement critiques. Ces tensions sont telles que tout se passe comme si les finalités apparaissaient parfois comme des faux-semblants, comme si les modalités elles mêmes avaient une préséance pour ainsi dire contrainte, incontournable, vitale en raison des lois du marché et de la nécessité de la rentabilité. Si cela est vrai, il s'agirait d'une autre ironie du sort : ce ne serait pas la première fois, à l'ère néolibérale qu'une institution créée pour palier aux insuffisances du marché est finalement victime du marché lui-même.

En somme, s'il est admis que la particularité des IMF est de desservir les pauvres, le débat reste intense quant aux modalités d'application de ce principe. Les divergences subsistent en effet, tout autant dans les pratiques que dans les discours qui les justifient.

1.3. Femmes, développement et microfinance

Le ciblage des femmes par les IMF présente-t-il des caractéristiques semblables de telles tensions, contradictions entre les fins et les moyens? Le ciblage des femmes repose sur le postulat selon lequel leur accès au revenu est source de développement. Il se rattache conceptuellement aux stratégies d'intégration des femmes au développement. Nous présentons dans les sections suivantes l'historique des stratégies d'intégration des femmes

dans le développement avant d'en arriver aux fondements théoriques du ciblage des femmes par les organismes de microcrédits.

Dans la seconde moitié du 20ème siècle, les projets de modernisation des pays du Sud avaient ignoré les femmes dans leur planification. Mais dans les années 1970, il semblerait que suite à la parution de l'ouvrage d'Ester Boserup (intitulé *Women's Role in Economic Development,* 1970), les initiatives de développement ont tenté, par divers moyens, d'intégrer les femmes du Sud dans les programmes de développement. Ici, nous allons rendre compte des différentes inspirations théoriques qui ont été à la base des premières initiatives de promotion économique et sociale des femmes du Sud.

1.3.1. Les efforts politiques et scientifiques ayant contribué à promouvoir l'intégration des femmes dans les politiques de développement

L'inclusion des femmes dans les questions de développement s'est faite tardivement (20 ans après l'application des premières politiques de développement). Examinons comment et surtout pourquoi la question s'est greffée aux politiques de développement.

1.3.1.1. Les efforts politiques

Le lobbying exercé par les groupes féministes libéraux aux États-Unis sur le gouvernement américain et la communauté internationale pour inclure la question des femmes dans les débats internationaux n'est pas resté sans effets (Mignot-Lefèbvre, cité dans Sarr, 1998 : 74). Le Congrès américain vote en 1973 l'amendement Percy, obligeant ainsi l'Agence américaine de développement international (USAID) à prendre en considération la dimension « femme » dans tous ses projets de développement (Sarr, 1998 : 75). Il s'ensuit la décision de l'Assemblée générale des Nations-Unies de décréter la décennie 1975-1985 « Décennie de la femme », qui s'est traduite par l'organisation de trois séries de conférences internationales sur les femmes : Copenhague en 1975, Mexico en 1980 et Nairobi en 1985.

Cette série de conférences va servir de tribune aux militantes féministes qui revendiquent une intégration optimale des femmes dans les programmes de développement. C'est ainsi qu'une attention toute particulière sera accordée à la problématique de l'accès des femmes au crédit au cours de la première Conférence mondiale sur les femmes au Mexique en 1975, qui sera à l'origine de la création du réseau *Women's World Banking* (Mayoux, 2007 : 36). Cette préoccupation va se traduire, à l'issue de la deuxième Conférence sur les femmes à Nairobi en 1985, par l'élaboration et la mise en œuvre de plusieurs projets de génération de revenu pour les femmes (Mayoux, 2007 : 36), particulièrement dans les pays du Sud (Bisilliat, 2001). La revendication pour l'accès des femmes aux services financiers s'est poursuivie à la conférence de Beijing en 1995. Heyzer fait remarquer que: *The Plateform for Action that came out of the Beijing meeting carried 35 references to women's access to credit*. (Heyzer, 2000).[28] Au cours de cette conférence, l'idée de fournir du crédit à 100 millions de familles pauvres à l'horizon de l'année 2005 est lancée (Hofmann et Marius-Gnanou, 2003 : 270). À ces efforts politiques s'ajoutent des initiatives scientifiques qui ont théorisé des approches intégrant les femmes dans les politiques de développement.

1.3.1.2. Les approches Intégration des femmes et développement (IFD) et Femmes et développement (FED)

Dans la littérature scientifique, on admet que l'approche IFD est le premier mécanisme visant l'insertion des femmes dans le discours et les pratiques du développement (Sarr, 1998; Rathgeber, 1994). Cette approche, basée sur « les postulats du féminisme libéral » serait apparue au début des années 1970 (Sarr, 1998 : 75) à la suite de la parution du livre d'Ester Boserup *Women's Role in Economic Development* (1970) (Degrave, 2011 : 64). En effet, observant le processus de modernisation des pratiques agraires dans les pays du Sud, Boserup signale l'existence d'un processus parallèle de transformation de la division sexuelle du travail dans ce secteur. L'intégration pour la première fois de la variable sexuelle dans l'évaluation des projets de développement a permis de mettre en lumière le fait que « [the] *introduction of modern technology and cash crops benefits men rather than*

[28] http://www.unifem.org/news_events/story_detaile6bf.html (accès le 3 juin 2013).

women by creating a productivity gap between them » (Beneria et Sen 1981 : 281). « L'expérience des femmes en ce qui concerne le développement et le changement social est différente de celle des hommes » révèlent les observations de Boserup (Rathgeber, 1994 : 80).

L'observation des incidences économiques différenciées selon le sexe conduisit à l'élaboration et à la promotion de stratégies visant une intégration massive des femmes dans le développement. Ainsi, l'IFD « cherchait à éliminer les discriminations et à réduire la position défavorable des femmes » (Sarr, 1998 : 75). Les projets de développement labélisés IFD mettent toute leur énergie à l'élaboration d'outils de développement capables de pallier l'insuffisance des ressources des femmes et d'accroître leur compétence surtout en termes économiques (Hofmann et Marius-Gnanou, 2003 : 272). Concrètement, la stratégie IFD s'est illustrée dans l'élaboration de projets destinés exclusivement aux femmes en vue d'accroître leur productivité et leur revenu (Hofmann et Marius-Gnanou, 2003 : 272). S'il en est ainsi, c'est parce que la stratégie IFD « est basée sur le postulat que les rapports de genre changeront d'eux-mêmes à mesure que les femmes deviendront des partenaires économiques à part entière dans le développement » (Rathgeber, 1994 : 82). Ce qui a d'ailleurs conduit l'approche IFD à ne s'intéresser qu'au rôle productif des femmes, ignorant leur fonction de reproduction sociale (Rathgeber, 1994 : 81).

La stratégie IFD s'est focalisée sur la manière d'intégrer davantage les femmes (le *comment*) dans le processus de développement et s'est peu préoccupée des facteurs qui expliqueraient leur faible intégration dans ce développement (le *pourquoi*) (Rathgeber, 1994 : 81). Même si l'IFD s'est voulu un instrument de promotion économique des femmes, elle n'a pas réussi à transformer la structure des rapports sociaux de sexe sur laquelle se fonde la légitimation de l'accès différencié aux ressources économiques. S'il en est ainsi, c'est parce que de l'avis de Beneria et Sen, les théoriciennes du WID (en l'occurrence Boserup) n'ont pas vraiment questionné les fondements de la subordination et de l'oppression des femmes. Les auteures signalent que: « *Boserup does not present a clear-cut feminist analysis of women's subordination. By concentring on the sphere of production outside the household and ignoring the role of women in reproduction* »

(Beneria et Sen, 1981: 282). L'approche IFD n'a pas porté une grande attention à l'importance des rapports de pouvoir entre les hommes et les femmes dans les structures de production et d'échange (Degrave, 2011 : 70). Ainsi, il apparaîtra que le fait de privilégier les femmes dans des projets de développement ne résout pas tous leurs problèmes d'insertion économique. Plus fondamentalement, cette action n'a pas de répercussion sur la structure des rapports de genre qui est à la base des modalités d'accès aux facteurs de production et au contrôle des ressources (Rathgeber, 1994 : 81-82).

En réaction aux théories de la modernisation, apparaît dans la seconde moitié des années 1970 l'approche Femme et développement (FED) sous la houlette « des chercheuses féministes marxistes, radicales ou issues de l'école de la dépendance [qui] continuent à produire une réflexion autour du concept de subordination des femmes qui s'inscrit dans une pensée critique de l'intégration des femmes dans la modernisation » (Degrave, 2011 : 68). Les tenants de cette approche, contrairement aux théoriciens de l'approche IFD, signalent que les femmes ont toujours participé aux processus de développement (Rathgeber, 1994 : 82). Elles soutiennent en substance que « les femmes ont toujours joué un rôle économique important au sein de leurs sociétés, mais que cette intégration sert surtout au maintien des structures internationales d'inégalité » (Rathgeber, 1994 : 82). Les théoriciennes du FED estiment donc que la position des femmes s'améliora lorsque les structures internationales deviendront plus équitables (Visvanathan, 1997 : 19).

Bien que pertinente, l'approche FED n'a pas tenu compte dans ses analyses de la structure des rapports de genre. Elle n'a pas établi de liens entre le patriarcat, les différents modes de production et la subordination et l'oppression des femmes (Rathgeber, 1994 : 83). Tout comme l'approche IFD, elle a tout aussi ignoré le rôle reproductif des femmes, mettant plutôt l'accent sur leur rôle productif (Rathgeber, 1994 : 83).

Dans les années 1980, grâce aux avancées théoriques permises par le concept de genre[29], mais surtout du fait de la nécessité de corriger les limites objectives des stratégies IFD et

[29] Il existe plusieurs définitions du concept de genre, mais un consensus théorique s'est dessiné autour de l'acception selon laquelle le genre est une catégorie sociale au même titre que la race ou la classe, « *reflecting*

FED, émerge un nouveau courant théorique sur les femmes et le développement. Il s'agit de l'approche « Genre et développement » (GED).

1.3.1.4. L'approche GED

Les politiques GED s'inspirant du féminisme socialiste utilisent le concept de genre comme une catégorie d'analyse (Rathgeber, 1994 : 84). Le « genre » permet ainsi une réorientation des réflexions féministes sur le développement « vers la construction sociale des sexes masculins et féminins, au profit d'une plus grande intelligibilité des rapports entre les sexes, et donc des mécanismes qui font et défont la domination » (Degrave, 2011 : 70). La particularité de l'approche GED est d'intégrer dans son analyse de la place des femmes dans le développement autant leur rôle productif que reproductif (Rathgeber, 1994 : 84). En cela, l'approche GED :

> Se voulait plus critique (du développement), plus radicale (au sens de la transformation des rapports sociaux de sexe), plus relationnelle (poser le regard sur les regards inégalitaires entre les hommes et les femmes et leurs mécanismes, et non seulement les femmes prises isolément), plus globale (prendre en considération l'ensemble des dimensions de la vie des femmes et non seulement leurs activités dans la sphère dite « productive ») et surtout axée sur l'autoorganisation et les luttes par et pour les femmes. (Beaulieu et Rousseau, 2011 : 6-7).

L'approche GED s'orientait donc « vers une perspective qui soutient que la signification attribuée à la différence sexuelle se construit dans le cadre de pratiques sociales concrètes […] [et] c'est à travers les discours et les pratiques des acteurs sociaux que naissent et se redéfinissent constamment les catégories sociales » (Sarr, 1998 : 80). Selon Hoffman et Marius-Gnanou, l'approche GED « met l'accent sur les relations inégales de pouvoir comme facteur majeur conditionnant la situation des femmes » (Hoffman et Marius-Gnanou, 2003 : 272).

---

the norms, laws, and social values of society, the differences in the status of men and women have profound significations for how they participate in the market or non marketwork and in communitylife as a whole » (Papart *et al*., 2000 : V).

Le second apport fondamental de l'approche GED, c'est d'avoir pris conscience de l'imbrication qu'il peut exister entre les catégories de sexe, de classe et de race, un élément important à considérer dans l'analyse du genre et du développement (Maguire, 1984, cité dans Rathgeber, 1994 : 85). En effet, alors que la stratégie IFD se concentrait sur les femmes sans considérer le système de relations dans son ensemble, l'approche GED s'intéresse « plutôt à la construction sociale des genres et à l'attribution de rôles, de responsabilités et d'attentes spécifiques aux femmes et aux hommes » (Rathgeber, 1994 : 84). Cette posture théorique explique l'attention spéciale accordée au patriarcat et à ses effets sur le statut social des femmes par les tenantes de l'approche GED (Rathgeber, 1994 : 84). Comme le signalent Hoffman et Marius-Gnanou : « dans l'approche « genre et développement », la priorité est accordée à l'habilitation des femmes. Celle-ci leur donnera les moyens de contrôler, d'exercer du pouvoir et de l'influence, ce dont elles ont besoin pour négocier leurs droits au foyer et dans la société, et de participer à la vie sociale et politique sur un pied d'égalité avec les hommes » (Hoffman et Marius-Gnanou, 2004 : 2). L'objectif de l'approche GED est de permettre l'acquisition par les femmes de ces trois types de pouvoirs : le pouvoir de, le pouvoir avec et le pouvoir intérieur[30].

Bien que pertinente, l'approche GED n'est pas exempte de limites. On estime en effet, que l'approche GED n'a pas été critique vis-à-vis de la problématique même du développement (Marchand et Parpart, 1995). Pour ses détracteurs, l'approche GED cherche à accroître la participation des femmes des pays du Sud afin de renforcer et de pérenniser la division internationale du travail favorable aux pays développés. Poursuivant dans cette même logique, les critiques du GED estiment que les stratégies mises en œuvre dans le cadre de cette approche visant la participation des femmes dans le développement ont pour finalité de fournir au capitalisme mondial une main-d'œuvre à bon marché (Falquet, 2008 : 34).

[30] Ces trois types de pouvoir réfèrent aux trois objectifs visés par *l'Empowerment*. Le *pouvoir de,* « c'est-à-dire la capacité à créer de manière individuelle ou collective; le *pouvoir avec* c'est-à-dire la capacité à revendiquer des droits ou des intérêts au travers d'actions collectives; le *pouvoir intérieur*, compris comme capacité à s'accepter soi-même tel que l'on est et à respecter les différences des autres. Dans les trois cas, les capacités acquises ne le sont pas nécessairement au détriment d'autres personnes, ce qui constitue une différence fondamentale avec le mode traditionnel de domination » (Servet, 2006, cité dans Diop *et al*., 2009 : 42).

Même si l'approche GED connaît un grand succès médiatique et une certaine reconnaissance institutionnelle, surtout par les agences de développement international, il s'avère que ses principes sont rarement appliqués, et ce, même par ceux qui les promeuvent (Rai, 2011 : 32). Cette critique est reprise par les auteures Beaulieu et Rousseau qui signalent que l'approche GED se vide de son sens du fait notamment de son utilisation inappropriée dans certaines circonstances. Elles affirment que l'usage du terme GED « fait trop souvent référence à des analyses et à des pratiques qui tiennent plus de l'approche IFD que de l'approche GED, c'est-à-dire que cette dernière serait souvent vidée de son contenu le plus critique ou subversif » (Beaulieu et Rousseau, 2011 : 9).

En somme, nous ne pouvons que constater la jonction qui s'est opérée entre les réflexions et les pratiques du développement et celles sur les théories et mécanismes visant l'intégration des femmes dans le développement. Le champ du développement a servi de matrice à la pensée et à la pratique féministes sur le développement qui ont ainsi donné naissance aux principales approches visant l'insertion des femmes dans les discours et les pratiques du développement (IFD, FED et GAD). En lieu et place d'un essoufflement des réflexions sur le développement du fait de l'embrouillement des lignes de démarcation classiques entre le Nord et le Sud (Beaulieu et Rousseau, 2011), on assiste plutôt à un renouvellement des discours et des pratiques du développement à l'aune de nouvelles orientations stratégiques. C'est dans ce contexte qu'il faut comprendre l'érection de la microfinance comme politique de développement avec comme spécificité majeure, le ciblage des femmes conçu comme moyen de promouvoir l'égalité entre les sexes.

1.4. Les raisons du ciblage des femmes par les programmes de microcrédit

Les raisons du ciblage des femmes par les IMF reposent globalement sur un ensemble de présuppositions. Plusieurs analystes estiment que le ciblage des femmes par les programmes de microfinance se justifie par la féminisation de la pauvreté, par leur forte présence dans les secteurs informels, la plus grande propension des femmes à investir dans le bien-être familial, notamment dans l'éducation et la santé des enfants, la volonté

d'amélioration de leur statut et, surtout, leur performance en matière de remboursement des dettes, voire l'instrumentalisation de la « sensibilité féminine » (Goetz, 1996 : 46).

Concernant la féminisation de la pauvreté, certaines auteures considèrent que le fait que les femmes forment une majorité des populations[31] pauvres, explique leur ciblage par les IMF[32] (Mayoux, 2007 : 37). Cette préférence pour la clientèle féminine des IMF se traduirait dans les statistiques qui révéleraient une supériorité numérique des femmes comparativement aux hommes dans la plupart des IMF. Ainsi, selon que l'IMF vise explicitement les pauvres ou non, la clientèle féminine varie entre 75 % et 95 % (Diop *et al.*,: 40). Toutefois, tout comme la mesure de la pauvreté par les revenus, ces présupposés de la féminisation de la pauvreté relèvent aussi d'une vision économiste qui ne tient pas compte des logiques sociales. En d'autres mots, spéculer sur la féminisation de la pauvreté (pour justifier le ciblage des femmes par les IMF), revient à considérer les femmes comme un groupe homogène, ce qui est faux. En effet, les femmes constituent un groupe fortement hétérogène traversé par des rapports de pouvoir et des « mécanismes de domination ».

Un autre justificatif du ciblage des femmes par les IMF s'appuierait sur leur présence massive dans le secteur informel des pays du Sud. On attribuerait cette visibilité des femmes dans le secteur informel par la faiblesse des barrières à l'entrée dudit secteur. En effet, l'entrée dans le secteur informel ne requiert pas la possession d'un capital financier ni d'une formation particulière, ce qui est le lot de la plupart des femmes (Sarr, 1998 : 61). De plus, comme le secteur formel des économies des pays du Sud, le secteur informel a besoin d'être financé. Pour cela, les IMF se sont illustrées dans le financement de l'économie informelle à travers notamment le ciblage les femmes qui y sont très actives. Cet état de fait a fait dire à certains observateurs que le secteur informel entretiendrait de puissants liens avec la microfinance. Fernando soulignera à cet effet que le financement du secteur

[31] D'après le Rapport des Nations-Unies sur le développement humain publié par le Programme des nations unies pour le développement (PNUD), sur les 1, 3 milliards de personnes vivant avec moins de 1 $ USD par jour, 70% sont des femmes (Mayoux, 2007 : 39).

[32] D'ailleurs, les IMF utilisent l'indicateur de la proportion des femmes clientes de leur structure comme preuve de ciblage des pauvres.

informel à travers le ciblage des femmes par les promoteurs du microcrédit traduit leur volonté d'exercer un contrôle sur le secteur informel (Fernando 2006 : 17-18, cité dans Langevin, 2009 : 17).

La troisième raison du ciblage des femmes par les IMF serait fondée sur le postulat que les activités professionnelles des femmes contribueraient au développement économique et social. En d'autres mots, le ciblage des femmes serait justifié par le constat de leur participation à l'effort de développement. Les femmes auraient tendance à investir dans le ménage dès qu'elles acquièrent un revenu. Naila Kabeer note à cet effet : « *The entire family is much more likely to benefit economically, and women are much more likely to benefit personally and socially, when loans are directed at women rather than men* » (Kabeer, 2001 : 83). Cette opinion est partagée par d'autres observateurs qui croient que les avantages socio-économiques sur toute la famille sont plus élevés lorsque ce sont les femmes qui disposent des revenus familiaux (Hoffman et Gnanou, 2003 : 275). Dès lors, le ciblage des femmes est considéré comme un moyen pouvant permettre la promotion du développement humain (Comin, 2009 : 64). Par ailleurs, plusieurs études menées en Amérique latine, en Afrique et en Asie du Sud ont révélé la propension des femmes à investir leur revenu davantage dans le bien-être familial (James-Sebro, 2005; Goetz, 2001;Hulme et Mosley[33], 1996; Pitt et Khandker, 1996). Comparant les impacts selon le sexe de trois programmes de microcrédits au Bangladesh (Grameen Bank, BRDB et BRAC, Pitt et Khandker concluent que: *our results provide evidence that program participation benefits the poor, especially women and children. Furthermore, the magnitude of the benefits accruing to individuas in a participating household depends on whether the participant is a woman or a man* (Pitt et Khandker, 1996: 42). Après une analyse minutieuse de cinq ONG pratiquant le microcrédit dans quatre pays d'Afrique, James-Sebro présente le cas de Care Niger qui a connu l'augmentation de certains indices de développement humain (amélioration de la qualité de vie des ménages, augmentation du taux de scolarisation des filles) des femmes participantes aux programme de microcrédit

[33] Nous reviendrons plus en détail sur cette étude dans notre revue de la littérature.

(James-Sebro, 2005). Goetz aussi abonde dans le même sens dans son étude d'impact des actions de programmes de microcrédit au Bangladesh (Goetz, 2001).

La quatrième raison du ciblage des femmes a trait au taux de remboursement élevé constaté chez les femmes participantes à un programme de microcrédit. En effet, il semblerait que la grande capacité des femmes à rembourser les prêts reçus, comparativement aux hommes expliquerait leur ciblage par les organismes de microcrédits (Mayoux, 2007 : 37; Hoffman et Gnanou, 2003 : 275). Guérin et Palier soulignent à cet effet que le ciblage est fait par souci d'efficacité étant entendu qu'elles remboursent mieux que les hommes. Dans d'autres cas, on avance des données empiriques pour consolider ce postulat. C'est qu'on peut lire dans la Déclaration et le plan d'action du Sommet du microcrédit de 1997, dans le chapitre « *Microcredit* : *Empowering Poor People to End their Own Poverty »,* il est écrit :

> Des données empiriques nous prouvent que les femmes, en tant que groupe, affichent invariablement de meilleurs résultats en termes de rapidité et de fiabilité de remboursement. Cibler la clientèle féminine dans les programmes de microcrédit est aussi efficace si l'on veut garantir que les bénéfices générés par une augmentation de revenu concourent au bien-être général de la famille et, plus particulièrement des enfants. Dans un même temps, les femmes tirent plus profit de l'élévation de leur statut dès qu'elles sont à même de fournir un nouveau revenu. (Results, 1997 : 8).

Mais la capacité de remboursement des femmes serait attribuable, selon certaines et certains, à l'exploitation, par les IMF, de la sensibilité des femmes à la pression sociale (Hofmann et Gnanou, 2003 : 275). Des études ont pu révéler cette réalité qui explique les performances des femmes en matière de remboursement des microcrédits. Appliquant une démarche anthropologique dans son analyse des effets de la Grameen Bank sur la vie des femmes bénéficiaires, Rahman a montré les pressions auxquelles les femmes récipiendaires de crédits de la Grameen Bank font l'objet. Il a aussi révélé le recours des femmes à d'autres prêts pour rembourser le prêt de la Grameen Bank, ce qui les fait entrer dans une spirale de surrendettement (Rahman, 1999 : 78). Se basant sur les témoignages de femmes bénéficiaires des microcrédits de *El Alto*, une institution de microfinance qui opère en Bolivie, Brett nous apprend que la consommation des ménages des récipiendaires de crédits

avait diminué parce que l'argent disponible était utilisé pour le remboursement des prêts (Brett, 2006 : 8).

Considérant les présupposés qui justifient le ciblage des femmes par les IMF, on peut dire que l'option de prioriser les femmes dans l'offre de microcrédits réactualise les objectifs de promotion de l'insertion économique des femmes poursuivis par les approches IFD, FED et GED. Toutefois, l'option de cibler les femmes par les programmes de microcrédits rejoint plus, au niveau conceptuel et des motivations, les postulats de l'approche IFD. En effet, tout comme les postulats de l'IFD, l'opération de ciblage des femmes par les IMF reposerait sur l'idée que le mécanisme financier (acquisition de ressources monétaires) serait l'unique outil de promotion du statut socio-économique des femmes. En résumé, l'existence de tensions et de contradictions sur les raisons qui justifient le ciblage des femmes par les programmes de microcrédits est manifeste. En effet, les justifications du ciblage des femmes sont aux confluents des politiques de développement et des stratégies commerciales des IMF. On ciblerait donc les femmes par souci d'efficacité sur la base d'observations (ou de suppositions) ayant montré que l'accès des femmes à des revenus contribuait à majorer certains indices sociaux de développement (éducation, santé des enfants). On postule en plus que cibler les femmes dans les programmes de microcrédits concourt en aval au relèvement de leur statut social. En revanche, l'analyse des témoignages de femmes emprunteuses de microcrédits auraient plutôt révélé que leur ciblage serait justifié par le fait qu'elles remboursent mieux que les hommes et sont plus sensibles aux pressions sociales. Comment tout cela fonctionne-t-il? C'est que nous examinons au chapitre suivant.

CHAPITRE 2 : REVUE DE LA LITTÉRATURE SUR LES IMPACTS DE LA MICROFINANCE

Dans le chapitre précédent, il a été question de la socio-genèse de la microfinance à travers notamment la présentation des différentes stratégies de développement qui l'ont précédé ainsi que leurs fondements théoriques et pratiques. Ceci nous a permis de voir les origines de la microfinance et surtout ses logiques selon la problématique du développement et celle de l'insertion des femmes dans les programmes et politiques de développement. Une fois, cette mise en contexte établie, il sera question, dans ce chapitre, de procéder à l'examen critique des recherches qui se sont penché sur la problématique de la microfinance et des femmes. Suite à l'analyse critique de la revue de la littérature, nous dégagerons notre question spécifique de recherche.

2.1. État des connaissances sur les répercussions de la microfinance

On trouve une littérature abondante sur les effets observés de la microfinance sur la situation des populations bénéficiaires. Malheureusement, il n'existe pas d'études globales planétaires qui permettraient des comparaisons internationales (De Lima et Camus, 2007 : 58). En conséquence, bien qu'on attribue à la microfinance des vertus palliatives contre la pauvreté, il existe « peu d'éléments qui permettraient d'estimer la contribution globale de la microfinance, sous ses différentes formes, à la réduction de la pauvreté (Guérin *et al*., 2009, cité dans Diop *et al*., 2009 : 30). Servet appuie cette position et soutient l'inexistence de preuve attestant « que le microcrédit permettrait globalement d'accroître durablement les revenus de ses emprunteurs pauvres » (Servet, 2006b : 3).

Bien que parcellaires, les études de cas plus nombreuses offriraient une meilleure connaissance des incidences des pratiques de microfinance sur les populations ciblées, comme le signalent De Lima et Camus. Ces auteurs affirment que « les études d'impact spécifiques démontrent que la microfinance réduit la pauvreté et fait entrer les plus pauvres dans le système financier » (De Lima et Camus, 2007 : 58).

Dans cette présentation de la littérature existante sur la microfinance, nous avons classé les résultats des recherches sur les répercussions de la microfinance en trois catégories : la première catégorie concerne la tendance qui postule les effets positifs du microcrédit sur les populations bénéficiaires. Cette vision est celle que l'on retrouve dans les résultats des travaux de recherche sur les programmes de microcrédit commandités le plus souvent par les organismes de soutien de la microfinance (DID, PlanetFinance) ou qui en font la promotion (BM, *CGAP*, etc.). Mais il existe aussi des études indépendantes qu'on peut classer dans cette tendance (Pitt et Khandker, 1998; Hulme et Mosley, 1996). Selon ces travaux, la participation aux programmes de microcrédit aurait divers effets positifs sur les bénéficiaires. La deuxième catégorie regroupe les tenants de la tendance négative, pour qui les effets de la microfinance seraient plutôt désavantageux pour les bénéficiaires. Quant à la troisième catégorie, elle rassemble les études dont les conclusions sur les impacts de la microfinance sont plus nuancées.

2.1.1. La tendance positive

La tendance positive des incidences des programmes de microcrédits renvoie aux observations et aux résultats d'études qui concluent que les IMF sont bénéfiques pour les participantes et les participants. Les études d'impact de cette catégorie se sont le plus souvent employées à collecter des données quantitatives telles que le nombre de bénéficiaires, l'augmentation des revenus des bénéficiaires, les taux de remboursement, le nombre et les montants de prêt octroyés par le programme de microcrédit.

2.1.1.1. Microfinance : instrument de réduction de la pauvreté et de création d'emplois

À l'issue d'une série d'études d'impacts des actions de programmes de microcrédit établis dans sept pays (Bangladesh, Bolivia, India, Indonesia, Kenya, Malawi and Sri Lanka), Hulme et Mosley (1996) ont constaté que l'intervention des IMF a eu des incidences positives sur la vie des bénéficiaires. L'analyse des chercheurs s'est basée sur deux enquêtes menées en 1989 et 1993 sur un échantillon aléatoire de 150 emprunteurs qui ont été comparé à un groupe de non-emprunteurs ayant les mêmes caractéristiques en termes de

conditions de vie (niveau de revenu, nombre d'actifs, accès aux infrastructures). Les résultats ont révélé que le revenu des emprunteurs avait évolué plus que ceux des non-emprunteurs. Cette augmentation tournait autour de 10 à 12 % en Indonésie et de 30 % au Bangladesh et en Inde. Les chercheurs constatent aussi que les revenus des emprunteurs non pauvres avaient crû plus que le revenu des emprunteurs qui sont en dessous du seuil de pauvreté (Hulme et Mosley, 1996).

Ayant étudié dans son mémoire de maîtrise l'impact du programme d'accès des femmes sénégalaises aux services financiers (AFSSEF), Ndiaye conclut que la participation des femmes a induit une amélioration évidente de leur qualité de vie, notamment du fait de l'augmentation de leur revenu (Ndiaye, 2002 : 96).

Au Bangladesh, l'étude menée par Pitt et Khandker (1996) a mené aux mêmes observations. Selon ces chercheurs, la participation à la Grameen Bank aurait eu des effets bénéfiques sur l'*Empowerment* économique et social des femmes, qui s'est traduit par l'augmentation de leur contribution financière dans le ménage suite à l'accroissement de leur participation économique. Mieux, selon les chercheurs, la participation des hommes aux côtés des femmes aux programmes de microcrédits aurait des incidences positives visibles jusque dans la scolarisation des enfants et la santé reproductive des femmes. Ils concluent dans cette recherche que :

> *Three important policy conclusions can be drawn from this exercise. First, targeted credit programs such as the Grameen Bank can « empower » women by increasing their contribution to household consumption expenditure, their hours devoted to production for market, and the value of their assets. Second, targeted credit programs can be seen as anti-poverty schemes. Poverty in rural Bangladesh largely means low levels of consumptions, and our results clearly indicate that the credit from all three programs increases the total per capita consumption of the poor and the asset holdings of women. Third, group-based credit provided to men can also have beneficial effects, particularly on the schooling of children, contraceptive use, fertility and total household expenditure* (Pitt et Khandker, 1996: 42-43).

Certains organismes de développement international ont constaté pour leur part que prêter aux plus démunis permet la création d'emplois ce qui allège le fardeau de l'État qui doit souvent prendre en charge ces démunis. De plus, les programmes de microcrédit atténueraient la vulnérabilité économique et sociale des populations. « Des millions de démunis se trouveraient dans une situation nettement pire en absence d'une IMF dans leur voisinage » (Balkenhol, 2009 : 4).

Toutefois, le potentiel de création d'emploi de la microfinance concerne plutôt l'auto-emploi dont la promotion constitue d'ailleurs un des objectifs de la microfinance. Ainsi, dans le contexte économique des pays du Sud marqués par la rareté des emplois formels, l'octroi de microprêts a stimulé le secteur informel. Il est significatif que la microfinance soit promue dans les pays en développement où le secteur informel occupe une proportion importante de l'économie. Cependant, Mayoux considère que « la croissance rapide des programmes de microfinance participe à la saturation du marché en activités "féminines" provoquant, par le fait même, une chute du profit » (Mayoux, 2007 : 44). Servet abonde dans le même sens et souligne qu'il ne faut pas surévaluer le potentiel de la microfinance en ce qui a trait à la création d'emplois et que, par ailleurs, si le secteur informel lui est favorable, il reste que « dans de nombreux contextes, les opportunités de diversification des activités productives sont […] limitées du fait d'un engorgement rapide des marchés » (Servet, 2006b : 3).

Une série d'enquêtes réalisée par le *Bangladesh Institute of Development Studies* (BIDS) et la BM a servi de base de données à partir de laquelle plusieurs analyses d'impact de la Grameen Bank, du *Bangladesh rural advancement commitee* (BRAC) et du *Blangladesh rural developmentboard* (BRDB) (toutes trois intervenant au Bangladesh) ont été faites. Les études d'impact ont utilisé la méthode des doubles différences (différence entre les ménages éligibles et non éligibles et différence entre village participant et non participant aux programmes de microcrédit) pour mesurer les conséquences du microcrédit.

Les analyses de la première série d'enquête (1991-1992) révèlent une augmentation de la consommation des bénéficiaires des trois programmes. De plus, l'augmentation de la

consommation serait plus élevée si l'emprunteur est une femme. L'étude révèle qu'un emprunt de 100 *taka* d'une femme équivaut à une augmentation de la consommation annuelle du ménage de 18 *taka* (Pitt et Khandker, 1998 : 958). En ce qui a trait à l'incidence des microprêts sur la pauvreté, l'étude révèle que 5 % des participantes et participants sont sortis de la pauvreté suite à l'intervention des programmes de microcrédit (Khandker, 1998 : 148).

Les enquêtes de la seconde période (1998-99) consolident les observations des enquêtes de 1991-92. Deux observations principales se dégagent de l'analyse des données de cette dernière enquête. En effet, les données révèlent que lorsque les femmes accèdent aux crédits, on observe une augmentation de la consommation du ménage ce qui n'est pas le cas lorsque ce sont les hommes. Deuxièmement, une diminution de la pauvreté chez les récipiendaires de crédits de l'ordre de 8,5% a été enregistrée chez les emprunteurs entre 1991-92 et 1998-99. L'extrême pauvreté aurait quant à elle diminué de 18 % pour la même période (Khandker, 2003).

L'analyse effectuée par Pitt et Khandkher (1998) sur les mêmes données établit des liens positifs entre la participation aux IMF et l'amélioration des indicateurs en éducation. En effet, les auteurs notent une incidence positive de la microfinance sur la scolarisation des filles et des garçons (Pitt et Kandkher, 1998 : 986).

Pitt *et al*. quant à eux ont découvert que les effets de la microfinance sur la santé des enfants différaient selon que le microcrédit a été octroyé à des hommes ou à des femmes. En effet, en analysant les pratiques de trois institutions de microfinance opérant au Bangladesh (la Grameen Bank, le BRAC et le BRDB), les auteurs soutiennent que : « *women's credit is found to have a large and statistically significant impact on two of three measures of the healthiness of both boy and girl children. Credit provided to men has no statistically significant impact and the null hypothesis of equal credit effects by gender of participant is rejected* » (Pitt *et al*., 2003: 87).

Étudiant six IMF opérant en Afrique, Mosley et Rock (2004) révèlent les mécanismes indirects par lesquels ces IMF touchent les plus pauvres. Ils nous apprennent que les très pauvres bénéficient des effets positifs de ces programmes qui ont permis à des non-pauvres d'investir dans des AGR et d'y employer les pauvres. Ils estiment aussi que les répercussions des IMF sur la scolarité, la santé concernent également les très pauvres même s'ils ne sont pas les cibles directement visées par les IMF (Mosley et Rock, 2004 : 467).

En somme, cette série d'études révèle les effets positifs observés chez les participantes et les participants à des programmes de microcrédits sur leurs conditions de vie en se basant exclusivement sur l'analyse de données construites telles que le niveau de revenu, les taux d'emploi et la prévalence de la pauvreté, etc. Or, s'en tenir à la collecte de ces seules données semble quelque peu réducteur. En effet, les études de Mosley et Rock, 2004; Pitt et Khandker, 1996; 1998) ne nous disent rien sur les pratiques des récipiendaires. De plus, on ne fait pas du tout état des raisons qui amènent les récipiendaires à participer à une institution financière. Ces études ne nous apprennent rien non plus sur les processus sociaux déclenchés par la présence d'une institution de microcrédit. Toutes ces limites font que notre recherche ne pouvait s'engager dans cette perspective même si au demeurant on s'est intéressé aux impacts économiques des microcrédits sur les femmes de notre échantillon. À l'opposé des études présentes dans cette catégorie, les informations recueillies dans le cadre de notre recherche, sont tirées des perceptions des femmes de notre échantillon et non d'un cahier de charge que nous avions cherché à remplir. Par ailleurs, à côté de ce corpus d'études sus-mentionnées, s'ajouteraient d'autres recherches qui se sont employées à démontrer que l'action des IMF aurait des incidences positives sur la structure des rapports sociaux de sexe.

2.1.1.2. Incidence positive de la microfinance sur les rapports sociaux de sexe

Les violences physiques (mutilation sexuelle, viol, etc.) et psychologiques (mariage forcé, contrainte de la maternité) font partie des principales manifestations du caractère inégalitaire des rapports sociaux de sexe dans plusieurs sociétés. Les cadres dans lesquels se manifestent les violences subies par les femmes sont soit à l'intérieur (violence conjugale) ou à l'extérieur du ménage, allant de la violence physique à la violence morale

(harcèlement, violence symbolique), ce qui inhibe ainsi leur participation optimale aux activités sociales, économiques et politiques.

De nombreuses études se sont intéressés à la relation entre l'intervention des programmes de microfinance et l'*Empowerment* des femmes. Retenant huit indicateurs de l'*Empowerment*[34] des femmes et ayant retenu l'auto sélection c'est-à-dire le fait qu'une certaine catégorie de femmes a plus de chance d'accéder à des microcrédits, Hashemi et ses collaborateurs estiment que :

> *Participation in Grameen Bank and BRAC increases women's mobility, their ability to make purchase and major household decisions, their ownership of productive asset, their legal and political awareness and participation in public campaigns and protests*(Hashemi *et al.,* 1996: 650).

Pour leur part, après une analyse minutieuse des divers effets des programmes de microcrédits (sur les plans économique, social, culturel et au niveau du ménage et de la communauté), Zohir et Matin concluent que, du point de vue qualitatif, l'*Empowerment* des femmes est l'un des résultats les plus probants de la microfinance (Zohir et Matin, 2004).
Toujours, dans cette même perspective d'analyse de l'*Empowerment* des femmes suite à leur accès à des services financiers, Hunt et Kasynathan soutiennent que l'estime de soi des femmes participantes à trois IMF du Bangladesh et un de l'Inde avait augmenté. Les auteurs livrent les témoignages des femmes qui soutiennent « *that they most valued the confidence, knowledge, or training they receive. Many also mentionned the fact that they had access to credit, enabling them to make a contribution to household finances* » (Hunt et Kasynathan, 2001 : 48).

La microfinance participerait ainsi à l'augmentation de la participation politique des femmes. Des observateurs ont constaté que beaucoup de femmes issues des *SHG* ont pu

[34] Ces huit indicateurs sont : la mobilité physique, la sécurité économique, la capacité à faire de petits achats, la capacité à faire de gros achats, la participation aux prises de décisions du ménage, le statut au sein de la famille, la conscience politique, la participation à la vie publique. Nous y reviendrons plus en détail dans les sections où nous discutions de façon plus explicite du concept d'*empowerment*.

être élues dans trois districts du Tamil Nadu en Inde (Hofmann et Marius-Gnanou, 2003 : 279-280).

En résumé, la particularité des études qui se sont penchées sur la relation entre la participation des femmes aux programmes de microcrédits est d'avoir négligé l'aspect processuel de l'acquisition de l'*Empowerment* chez les femmes (Zohir et Matin, 2004, Hunt et Kasynathan, 2001). En effet, l'examen de l'acquisition de l'*Empowerment* chez les femmes participantes à des IMF n'y est pas inscrit dans une analyse globale des dynamiques sociales comme nous tenterons de le faire dans la présente recherche.

En définitive, comme il a été noté plus haut, la tendance à la présentation de la microfinance sous ses beaux jours est le fait de plusieurs acteurs. Les acteurs institutionnels (BM, DID, *CGAP*) ont commandité de nombreuses recherches qui postulent les effets positifs des programmes de microcrédits sur la vie des bénéficiaires. Des études indépendantes ont aussi abouti aux mêmes conclusions (Zohir et Matin, 2004, Hunt et Kasynathan, 2001, Hashemi *et al.*, 1996). Mais, au travers de cette mouvance, apparaît dès le milieu des années 1990[35], un courant critique de la microfinance qui met un bémol à l'euphorie qui a accompagné la promotion de cette nouvelle pratique financière, soulignant notamment sa capacité de produire des effets pervers.

2.1.2. La tendance négative

La tendance négative regroupe les recherches dont les résultats ont plutôt mis en avant plan les effets négatifs tant du point d vue économique, social et politique des microcrédits sur les bénéficiaires.

[35] Au même moment où apparaît les premières difficultés des établissements de microfinance, dont le cas le mieux connu est la faillite de Corposol en 1996, une IMF colombienne (Boyé *et al*., 2006 : 22).

2.1.2.1 La promotion des microcrédits serait une façon édulcorée de faire passer la pilule du néolibéralisme

Certains considèrent la promotion des microcrédits serait une façon édulcorée de faire passer la pilule du néolibéralisme. Ces observateurs adoptent une perspective macro-structurelle pour analyser la microfinance. Ils sont d'avis que la microfinance, dans sa forme actuelle, sert les intérêts du système financier mondial. Pour ces analystes, la microfinance serait donc un maillon reliant les pays du Sud au dispositif néolibéral. Michel Servet, tout en reconnaissant le rôle des IMF dans l'accès des populations pauvres aux services financiers, soutient que les programmes de microfinance s'inscrivent dans une perspective néolibérale qui contraindrait les populations vulnérables à se prendre en charge (Servet, 2006).

Dans la même veine, Jules Falquet argumente que la publicité faite autour des programmes de microcrédit par les organismes de développement traduit une volonté de cacher les vraies raisons de l'appauvrissement des femmes résultant des effets des PAS. Selon elle, la promotion de l'accès des femmes au microcrédit repose sur la stratégie selon laquelle il faut inciter les pauvres à se prendre en charge eux-mêmes. Au lieu d'une stratégie collective d'amélioration des conditions de vie des pauvres (qui relèverait du rôle de l'État) et de promotion de l'égalité des sexes (qui a été notamment portée par le mouvement féministe), l'auteur est d'avis que les discours qui légitiment la pratique de la microfinance promeuvent une prise en charge individuelle de ces deux questions. En définitive, pour Falquet, la promotion des programmes de microcrédit s'inscrit dans le cadre du système néolibéral auquel les pays du Sud ont été forcés d'adhérer par le biais des PAS. Comme Mayoux (2007), Falquet estime que l'intérêt porté aux femmes par les institutions internationales n'est dans le fond qu'un simulacre d'intérêt, en ce sens que les intérêts des femmes en termes d'équité de genre ne sont pas considérés. Pour sa part, Weber voit la microfinance comme un dispositif de développement opérant comme mécanisme d'adoucissement des effets des PAS (Weber, 2002, 2004, 2006, cité dans Langevin, 2009 : 17).

S'inscrivant dans ce courant critique de la microfinance, Fernando, que citent Guérin et Palier, estime que « la microfinance ne serait qu'un outil au service du néo-libéralisme et

du patriarcat, conduisant à l'alourdissement des responsabilités féminines sans pour autant leur donner plus de pouvoir » (Guérin et Palier, 2007 : 27). De même, Jégourel estime que « la question de la performance financière des IMF n'est pas neutre idéologiquement et témoigne de la volonté de promouvoir, par la microfinance, un modèle libéral de lutte contre l'exclusion financière et la précarité sociale » (Jégourel, 2008 : 2000).

Des recherches indépendantes ont tôt fait de mettre le doigt sur les limites des programmes de microcrédit, particulièrement à travers une remise en cause de sa prétention à éradiquer la pauvreté et transformer les rapports de genre par le seul mécanisme d'octroi de crédit à des femmes.

2.1.2.2. La controverse sur la capacité de la microfinance d'éradiquer la pauvreté

La pratique de la microfinance est officiellement liée à la lutte contre la pauvreté. Toutefois, des chercheuses et chercheurs mettent en doute la prétendue capacité des programmes de microcrédit à réduire de manière significative la pauvreté des populations bénéficiaires de microprêts. Parmi eux, certains remettent en cause la capacité des programmes de microcrédit de résoudre, à eux seuls, les problèmes de pauvreté des pays du Sud. Servet par exemple, estime que, si la microfinance avait les vertus qui lui sont prêtées, le Bangladesh, qui compte environ 12 millions de clients d'IMF, serait sorti du groupe des pays les « moins avancés » (Servet, 2006b : 3). À son avis, « pour éradiquer la pauvreté, il faudrait une volonté bien plus forte que de petits prêts, [il faudrait] une microfinance qui échappe aux préceptes néo-libéraux et des interventions considérables notamment dans les domaines de la santé, de la formation et des communications » (Servet, 2006b : 1).

Dans une entrevue donnée au cours de l'émission intitulée *Les carnets du bourlingueur*[36], Akhtar Hameed Khan, un spécialiste du développement rural, minimisait l'impact du microcrédit au Bangladesh qui, selon lui, n'aurait permis la réduction de la pauvreté que dans une proportion de 22 % alors que 78 % des bénéficiaires sont restés dans la pauvreté.

[36] *Les carnets du bourlingueur*, émission diffusée à TV5 Canada le 16 février 2011.

Les conclusions auxquelles est parvenue la recherche menée par Amin *et al*. au Bangladesh, portant sur la comparaison de deux villages desservis par des IMF fut à l'effet que le microcrédit pouvait potentiellement aider les pauvres, mais pouvait aussi avoir des effets négatifs sur les plus vulnérables, c'est-à-dire les individus qui éprouvent plus de difficultés à faire face à la variation de leur revenu. Les auteurs notent que « *while microcredit is successful at reaching the poor, it is less successful at reaching the vulnerable. Our results also suggest that microcredit is unsuccessful at reaching the group most prone to destitution, the vulnerable poor* » (Amin *et al.*, 2003 : 59).

Ailleurs, des études ont également montré les faibles effets des programmes de microcrédit en termes de réduction de la pauvreté. L'évaluation effectuée par Copestake sur les effets du programme PULSE (peri-urban Lusaka small entreprise) en Zambie a révélé que sur les 4 200 personnes bénéficiaires de microprêts entre 1994 et 1998, 31 % sont restés pauvres et 19 % étaient en situation d'extrême pauvreté. Les proportions étaient à peu près les mêmes dans la population de référence (Lusaka), où les chercheurs ont observé 31 % de prévalence de pauvreté contre 14 % de prévalence d'extrême pauvreté (cité dans Jégourel, 2008 : 201). Coleman s'est donné pour objectif d'analyser dans quelle mesure les programmes de microcrédit participaient à la réduction de la pauvreté? Utilisant la méthode de la double comparaison, l'auteur a comparé d'une part, des villageois participant à des programmes de microcrédit à d'autres villageois n'ayant jamais reçu de microcrédits; d'un autre côté, il a comparé les non-participants d'aucun programme de microcrédits des deux villages. Ses résultats révèlent plutôt que les villageois les plus riches ont plus accès aux microcrédits. De plus, l'auteur remarque que : *The programs positively affect household welfare for committee members, but impact is insignificant for rank-and-file members* (Coleman, 2006: 1612). Pour l'auteur, le fait que les impacts des microcrédits sur les riches soient plus élevés que sur les pauvres peut traduire la mainmise des riches sur les programmes de microcrédits.

L'endettement éventuel des emprunteurs est parfois susceptible de réduire les chances d'échapper à la pauvreté. En effet, certaines populations défavorisées ont succombé à la facilité avec laquelle il était possible d'accéder au crédit avec l'arrivée des IMF, les faisant

ainsi entrer dans le cercle vicieux du surendettement (Diop *et al*., 2009 : 53). Des études, notamment celle de McIntosh et Wydick, ont par ailleurs démontré que la compétition entre les acteurs de la microfinance favoriserait la multiplication des prêts chez les populations, ce qui augmenterait les risques de surendettement. En effet, McIntosh et Wydick ont documenté, grâce à l'analyse d'IMF présentes au Bangladesh, en Afrique de l'Est et en Amérique, le phénomène de surendettement. Dans leur étude, ils ont surtout montré que : « w*ith asymmetric information between competing MFIs, every loan contract yields a lower profit to the borrower than under the full information benchmark* » (McIntosh et Wydick, 2005 : 291). Les auteurs constatent aussi que : « *as competition exacerbates asymmetric information problems over borrowers indebtedness, the most impatient borrowers begin to obtain multiple loans* » (McIntosh et Wydick, 2005: 271).

Hedwige Peemans-Poullet, pour sa part, introduit un éclairage intéressant dans l'analyse des résultats de la promotion de l'accès des femmes au microcrédit : elle considère les programmes de microcrédit comme une entreprise de micro-endettement des femmes (Peemans-Poullet, 2001). Pour elle, la promotion de l'accès des femmes au microcrédit vise plutôt le maintien « sous perfusion » des populations durement éprouvées par les coûts sociaux des PAS qui se sont exacerbés avec la dynamique d'ouverture des marchés à l'échelle planétaire. Elle affirme que, « face au besoin croissant de ressources monétaires pour assurer la subsistance de leurs familles, le microcrédit pour les femmes apparaît comme le complément ingénieux des PAS et de la globalisation de l'économie marchande » (cité dans Hofmann et Marius-Gnanou, 2007 : 8).

Outre l'éventualité de la spirale de l'endettement, une autre limite de ces programmes est la question du contrôle de la gestion des prêts encourrus. Une étude réalisée par Goetz et Sen Gupta révèle que sur 253 femmes ayant bénéficié du microcrédit, seules 17,8 % avaient le plein contrôle des prêts reçus, alors que 21,7 % de ces femmes n'en avaient aucun (Goetz et Sen Gupta, 1996 : 49). L'étude de White au Bangladesh a aussi révélé que 50 % des prêts reçus par les femmes sont investis dans des activités productives menées par des hommes. Une autre partie importante des prêts serait utilisée dans des activités sur lesquelles les

femmes n'exerceraient pas plus de contrôle : stockage et revente de biens, réemprunt pour paiement des intérêts (White, 1995).

Une autre étude sur le crédit rural en Guinée, sans nécessairement cibler les femmes, s'est penchée sur les mécanismes de constitution des groupes solidaires qui se sont révélés être à l'origine des problèmes de remboursement observés dans l'institution financière (Bouju *et al*., 2001, cité dans Boyé *et al*., 2006 : 98).

En conséquence, l'accès au microcrédit ne s'avère pas une garantie d'autonomisation des femmes, que ce soit en raison du fait de tomber dans la spirale de l'endettement ou encore parce qu'elles ne détiennent pas les rennes de la gestion des prêts encourus (Mayoux, 2007 : 42).

En somme, les études présentées dans cette tendance critique de la microfinance présentent les mêmes limites que celles dont nous faisions état dans la tendance positive. Tout d'abord, une certaine frange des chercheuses et des chercheurs se sont basés sur des données quantitatives (niveau de revenu, taux de pauvreté) collectées à l'aide de questionnaire pour invalider la thèse selon laquelle la microfinance réduirait la pauvreté (Coleman 2006; Amin *et al.*, 2003; Navajas *et al.*,2000). Ces études ont par conséquent fait peu de cas des perceptions que les populations cibles avaient de leur état.

Toutefois, il faut signaler que là ou d'autres ont préféré émettre des avis non documentés l'orientation quantitative de ces études n'est pas dépourvue de mérite. C'est le cas notamment de ces auteurs qui émettent des avis par trop généralisateurs du phénomène de la microfinance (Falquet 2008, Servet 2006, Peemans-Poullet, 2001) notamment ceux-là qui assimilent l'émergence du micro-crédit au projet néolibéral et dont l'intention serait d'inciter les segments des populations les plus vulnérables à ne compter que sur eux-mêmes. Même si la perspective d'interpréter le recours à la microfinance comme relevant d'un point de vue idéologique sous-jacent particulier, celui du néolibéralisme, puisse ne pas être dépourvu d'intérêt, il reste que le niveau macro-structurel mobilisé par ces analystes demeure un niveau d'explication trop éloigné à notre sens des réalités immédiatement

observables. Pour notre part, nous considérons que le terrain d'analyse des incidences des effets de la microfinance sur les populations ciblées se situe à l'intersection où se rencontrent les faits de société (l'idéologie sociale) et les logiques des acteurs sociaux (UM-PAMECAS et femmes de notre échantillon). La perspective adoptée dans la présente recherche retiendra comme point de départ les rationalités propres des acteurs concernés, celles-ci promettant une meilleure compréhension des incidences sociales et économiques des microcrédits de l'UM-PAMECAS sur les femmes de notre échantillon.

2.1.2.3. Quand les femmes utilisent les microcrédits selon une logique propre et des fins autres que celles des activités génératrices de revenus

S'inscrivant en faux contre les analystes qui avancent l'idée que les femmes sont instrumentalisées par les promoteurs des programmes de microcrédit, on retrouve des chercheurs pour qui la perception et l'utilisation du microcrédit par les femmes s'insèrent dans des logiques sociales qui leur sont propres. Ainsi suggèrent-ils la prise en compte de cet aspect dans l'analyse de la problématique de la microfinance et du genre.

Emmanuel S. Ndione (1992) introduit une analyse originale du comportement des femmes à l'égard du microcrédit. Cet auteur considère que la plupart des recherches sur les femmes et le microcrédit présente celles-ci comme des actrices passives qui n'ont aucune prise sur leur destin. Ndione estime plutôt que les femmes utilisent le microcrédit selon des objectifs qu'elles ont définis elles-mêmes et qui sont différents des objectifs économiques des projets d'épargne et de crédit. Fondant son interprétation sur les résultats d'une étude menée dans le cadre d'un projet de développement dans le quartier de Grand-Yoff au Sénégal (le projet Chodak-Chômage-Dakar), Ndione nous explique les ressorts sociaux du comportement des femmes. En effet, les résultats ont révélé que les femmes investissent le crédit reçu dans des dépenses sociales, notamment dans l'organisation de cérémonies familiales. En procédant de cette manière, les femmes ont en vue d'assurer leur sécurité économique. Cette démarche s'inscrit dans le cadre des stratégies déployées par les femmes pour s'assurer de leur capacité à faire face aux dépenses occasionnées par une célébration familiale éventuelle (mariage, naissance, décès) en sollicitant un « retour d'ascenseur » aux proches ayant bénéficié du même traitement. Il signale ainsi que :

> sur un montant total octroyé de 1 385 100 F, la part du capital affecté à l'investissement économique n'atteint même pas la moitié des fonds mobilisés, exactement 662 900 F soit 47 % alors que les placements sociaux, l'entretien de la famille, les coûts d'entretien des solidarités environnementales et les gris-gris[37] en absorbent plus de 50 % » (Ndione, 1992 : 61).

Ndione signale ainsi que moins de 50 % du microcrédit accordé aux femmes est réellement investi dans des activités génératrices de revenus[38]. Une proportion importante des dépenses concerne les placements sociaux, le remboursement des dettes, les besoins familiaux et les offrandes (Ndione, 1992 : 61). Cette répartition, selon Ndione, traduit la primauté de la logique redistributive sur la logique d'accumulation chez les femmes récipiendaires de crédit. Selon Ndione, il faut comprendre que les investissements faits par les femmes dans les cérémonies familiales ou autres répondent à une logique de couverture sociale et économique. En effet, une femme participe financièrement à une cérémonie compte tenu du fait que la réciproque est attendue. Contrairement aux logiques d'accumulation adoptées en fonction de la théorie de l'allocation optimale (condition de la croissance économique) auxquelles voudraient les assujettir les promoteurs du microcrédit, les comportements des femmes relèveraient plutôt de la logique de la distribution, qui est aux antipodes des principes de la théorie économique dominante. La saisie des logiques d'action qui sous-tendent l'utilisation du microcrédit a permis de remettre en question le puissant postulat associé à la promotion des microcrédits qui veut que les crédits reçus par les femmes sont uniquement investis dans des AGR. Remarquons cependant que l'analyse de Ndione qui dévoile les rationalités propres aux femmes en termes d'utilisation des microcrédits se veut une critique des comportements anticapitalistes de ces femmes qu'il estime comme étant des freins aux succès des programmes de microcrédits et par extrapolation au développement.

---

[37] Dans la culture africaine, un gris-gris est un talisman confectionné par des hommes de sciences occultes (marabouts, devins) qui aurait des vertus protectrices ou qui pourrait attirer la chance sur la personne qui la porte.

[38] La problématique du détournement de crédit est bien connue des acteurs de la microfinance. Comme le signalent Diop et ses collaborateurs, cette « question soulève celle de la fongibilité des ressources financières. Les prêts ne sont pas toujours utilisés au moment et pour les raisons indiqués lors de l'emprunt, sans pour autant que l'emprunteur fasse généralement preuve de mauvaise de foi » (Diop *et al.*, 2009 : 45).

Pour sa part, Servet signale que des études d'impact menées par l'Institut français de Pondichéry ont montré que les populations à faible revenu utilisent les prêts reçus pour améliorer leurs budgets familiaux, le plus souvent pour des dépenses de santé, d'alimentation et pour le logement (Servet, 2006b : 3). Il rejoint ainsi les observations de Guérin et Palier, pour qui « la microfinance est simplement un service financier permettant aux familles, et en particulier les femmes, une meilleure gestion de la trésorerie familiale » (Guérin et Palier, 2007 : 31).

Quant à Fatou Sarr, elle ne s'intéresse certes pas explicitement à la problématique de la microfinance et du genre, mais elle montre dans une étude comment des entrepreneures sénégalaises, à partir des logiques sociales d'accumulation du capital telles les tontines[39], ont pu s'imposer sur la scène économique sénégalaise (Sarr, 1998). Elle démontre ainsi dans sa recherche comment les femmes en contexte urbain ont réussi à mettre en place, en marge des structures d'encadrement de l'État, des systèmes d'organisation sociale et économique inspirés des formes traditionnelles d'association qui leur ont permis d'émerger dans le monde économique, largement dominé par les hommes. Sarr montre aussi que la logique redistributive qui est à la base des rapports sociaux d'échange n'a pas nui à l'évolution des entreprises dirigées par ces femmes. Tout comme Ndione, Sarr montre comment les logiques économiques sont encastrées dans les logiques sociales. Elle soutient par ailleurs qu'une politique de développement efficace devrait nécessairement tenir compte des logiques sociales pour espérer atteindre des résultats probants. Elle soutient dans cette veine le bien-fondé de la promotion d'« une autonomie de la pensée dans l'approche genre et les politiques sociales » (Sarr, 1998 : 14), c'est-à-dire que les savoirs produits à propos des femmes des pays du Sud soient idéalement le fait des féministes africaines elles-mêmes qui interpréteront les comportements sociaux et économiques des femmes en fonction des réalités sociales de ces pays.

[39] Au Sénégal aussi les tontines sont très populaires. Elles constituent un système de mobilisation traditionnelle de l'épargne. Elles s'organisent souvent autour de groupe partageant au moins une caractéristique sociodémographique : des femmes, des groupes professionnels, etc. Chaque participante et participant cotise un montant d'argent préalablement fixé et recevra, lorsque son tour viendra, le total de la quote-part des autres participantes et participants.

La perspective de « l'instrumentalisation inversée » des études ci-haut mentionnées, soit une perspective en vertu de laquelle les femmes bénéficiaires de microcrédits les utilisent selon une logique et à des fins qui leur sont propres est pour nous une perspective intéressante car elle met le doigt sur l'agencéité[40] des populations ciblées par les interventions de développement. En fait, ces études nous révèlent que les populations ciblées par les projets de développement ne sont pas passives ne serait-ce que parce qu'elles opèrent des choix en fonction de logiques sociales. C'est dans cette perspective d'analyse de l'instrumentalisation des femmes des microcrédits reçus de leurs caisses de bases que notre recherche s'inscrira. Cette orientation explique par ailleurs l'adoption de l'approche par l'enchevêtrement des logiques sociales dans cette recherche.

2.1.3. Des conclusions plus nuancées

Les effets positifs ou négatifs recensés dans la précédente revue de la littérature ne sont pas mutuellement exclusifs. Il peut arriver que dans une même étude, on y répertorie des effets contradictoires (Amin *et al*, 2003). Il existe en effet dans la littérature des études d'impact de la microfinance dont les conclusions sont plus nuancées.

La recherche menée par Amin *et al.,* au Bangladesh comparant deux villages desservis par des IMF aboutit à des conclusions mitigées. En effet, les chercheurs nous apprennent que le microcrédit aide certes les pauvres, mais avait des effets négatifs sur les plus vulnérables c'est-à-dire les individus qui éprouvent plus de difficultés à faire face à la variation de leur revenu (Amin *et al.*, 2003 : 59).

On peut aussi évoquer l'étude du projet de Promotion du Petit Crédit Rural (PPPCR) au Burkina Faso qui conclue que les petits crédits octroyés aux femmes ont eu une incidence positive sur le développement de leurs activités économiques et sur leur autonomie sociale et économique (Cerise, 2002 : 6041). L'étude révèle aussi les effets pervers associés au

[40] La notion *agency* vient du répertoire conceptuel de Anthony Giddens. Il signifie « la capacité d'action propre des acteurs ».

[41] http://www.cerise-microfinance.org/IMG/pdf/Etude_de_cas_PPPCR_Burkina.pdf(accès le 13 janvier 2012).

ciblage exclusif des femmes par les programmes de microcrédit. En effet, on apprend dans cette étude que favoriser les femmes au détriment des hommes dans l'accès aux microcrédit amène les hommes à faire ressurgir les anciennes formes de régulation sociale en réaction à la montée en puissance économique et sociale des femmes (Cerise, 2002 : 60).

En résumé, la perspective adoptée dans ces études nous intéresse parce qu'elles offrent une vision moins tranchée des effets des programmes de microcrédits sur les populations. Ces études ont donc permis de voir les effets tant positifs que négatifs des projets de microfinance sur leur clientèle. C'est ce que nous avons tenté de déceler dans notre recherche auprès des femmes de notre échantillon participantes à l'UM-PAMECAS.

Outre les recherches des incidences de la microfinance sur la réduction de la pauvreté, se trouve cet autre courant de recherche qui s'est spécifiquement intéressé à la relation entre la microfinance et l'*Empowerment* des femmes.

2.2. Des recherches sur les liens entre la participation des femmes au microcrédit et leur *Empowerment*

La promotion de la microfinance pilotée par les institutions de développement international est justifiée par le souci de promouvoir du même coup l'autonomisation des femmes. Des travaux de recherche vont s'enclencher au milieu des années 1990 pour analyser l'incidence postulée du microcrédit sur l'*Empowerment* économique, social et politique des femmes participantes aux programmes de microcrédit. Qu'en est-il des liens entre microcrédit et *Empowerment* des femmes?

2.2.1. Trois paradigmes de la microfinance et trois conceptions de l'*Empowerment*

Les travaux de Linda Mayoux sur les programmes de microfinance offrent un cadre d'analyse pertinent des différences d'orientation possibles de tels programmes. En effet, Mayoux postule l'existence de trois modèles de programmes de microfinance (qu'elle nomme des paradigmes) reposant chacun sur une conception particulière de l'*Empowerment* des femmes. Il s'agit de la viabilité financière, la lutte contre la pauvreté et

l'égalité des sexes à travers une discrimination positive favorisant les femmes (Mayoux, 1999 : 959-961).

Le premier paradigme est celui de la viabilité financière. L'objectif poursuivi par les programmes de microfinance s'inscrivant dans ce modèle est la rentabilité financière. Selon les défenseurs de ce modèle, l'accès durable des couches sociales vulnérables aux services financiers est conditionné par la rentabilité des IMF (la pérennité des institutions de microfinance). Le ciblage des femmes dans ce paradigme se justifie par leur prédisposition à honorer leurs engagements et donc à rembourser; ce qui, en fin de compte, assure la viabilité des IMF[42]. En d'autres mots, l'efficacité expliquerait le ciblage des femmes. Dans ce paradigme, l'*Empowerment* des femmes résulterait du renforcement de l'autonomie financière de la femme par le biais de leur accès aux produits de la microfinance.

Le deuxième paradigme est celui de la réduction de la pauvreté. Le ciblage des femmes s'explique, d'une part, par le fait que la pauvreté se féminise[43] et, d'autre part, par le postulat selon lequel les femmes investiraient leur revenu davantage dans le bien-être de la famille, ce qui en fin de compte conduirait à l'amélioration qualitative des conditions de vie des ménages. Compte tenu de tous ces éléments, les femmes sont perçues comme des courroies de transmission dans la lutte contre la pauvreté. L'*Empowerment*, dans ce paradigme, est compris de manière explicite comme l'augmentation du bien-être familial, le développement communautaire et l'autonomie financière. En sus des objectifs économiques, les programmes de microfinance qui s'inscrivent dans ce paradigme visent aussi des objectifs sociaux, telle la promotion sociale des personnes vulnérables.

Le dernier paradigme est celui de l'*Empowerment* des femmes. C'est l'objectif poursuivi par les féministes qui visent explicitement, par le biais des programmes de microcrédit,

[42]Alors que l'indicateur financier du taux de remboursement ne donne aucune information sur la provenance de l'argent du remboursement.

[43]Comme le signale Mayoux dans un autre article : « si l'on veut atteindre les objectifs de réduction de la pauvreté de la Campagne du sommet de microcrédit, il est indispensable d'accorder une attention particulière aux femmes des familles pauvres. Les femmes sont en général plus pauvres que les hommes et représentent donc une majorité au sein du groupe cible des services de microfinance qui luttent contre la pauvreté » (Mayoux, 2007 : 37).

l'*Empowerment* économique, social et politique des femmes. Les objectifs de ce paradigme transcendent donc les seuls aspects économiques et conçoivent les programmes de microcrédit comme un outil capable de transformer les rapports de genre. Ce paradigme vise le changement structurel des normes de genre dans le sens de l'établissement de rapports sociaux de sexe égalitaires entre les hommes et les femmes. Plusieurs organisations de microfinance s'inscrivent dans ce paradigme féministe dont la *SEWA Bank*, une composante de la grande organisation indienne *Self-Employed Women's Association SEWA*. Son objectif est d'améliorer la position sociale et économique des femmes grâce à la combinaison d'offres de services financiers et d'offres de services non financiers visant explicitement une amélioration de la position sociale des femmes indiennes (Langevin, 2009 : 99).

Cette division paradigmatique des orientations des organismes de microfinance permettant d'analyser la place qu'ils accordent à l'*Empowerment* révèle du même coup leurs types d'approches respectives. Les analystes en ont répertoriés deux : l'approche minimaliste et l'approche globale. L'adoption d'une approche au lieu d'une autre nous renseigne non seulement sur le modèle de microfinance privilégié (selon la catégorisation de Mayoux), mais aussi sur l'impact envisagé en matière d'*Empowerment* des femmes. L'approche minimaliste inspire les programmes de microcrédit qui considèrent les femmes comme une clientèle à qui offrir des produits de crédit et d'épargne. Leurs actions n'intègrent pas la visée d'un changement des rapports de genre. À cet égard, le paradigme de la viabilité financière relève de l'approche minimaliste, en ce sens que les pratiques n'incluent pas la promotion des intérêts stratégiques des femmes, qui réfère à la promotion d'un système égalitaire entre les sexes. Il ne se limite qu'aux seuls aspects financiers. C'est le modèle de microfinance promu par les organisations internationales, telle la BM (D'Auteuil, 2008 : 7).

Quant à l'approche globale, c'est le principe qui guide les actions des programmes d'accès des femmes au microcrédit qui visent, *in fine,* la promotion de l'égalité entre les sexes, comme les organisations féminines indiennes tel le *SHG* (Swain, 2007) et des organisations féminines, le *SEWA* et le *Working Women's Forum* (*WWF*) (Hofmann et Marius-Gnanou, 2007 : 12). Contrairement à la Grameen Bank, les *SHG* adoptent une approche incluant

l'offre de services d'accompagnement aux femmes, telle la revendication des droits des femmes (Guérin, 2006, Mayoux, 1999, cité dans Langevin, 2009 : 20). Autrement dit, en plus d'offrir des services financiers aux femmes, les *SHG* ont également comme objectif de lutter contre toutes les formes de discrimination dont les femmes sont victimes en regard de leur sexe. Ce type de microfinance relève de l'approche globale, alors que celle de la Grameen Bank est une approche de type minimaliste (D'Auteuil, 2008 : 20).

Les paradigmes de la réduction de la pauvreté et celui de l'*Empowerment* relèvent de l'approche globale ou intégrée en raison de la prise en charge d'aspects autres qu'économiques. En définitive, au-delà du discours dominant tendant à lier microfinance et *Empowerment* des femmes, c'est le type d'approche adopté par les programmes de microfinance qui est révélateur de l'existence ou non d'une préoccupation à propos de l'égalité entre les sexes.

La division paradigmatique opérée par Mailloux des IMF s'avère un cadre d'analyse pertinent. Elle présente des critères de classification des pratiques des institutions de microcrédit.

2.2.2. Microfinance et *Empowerment* des femmes : quelle association entre ces deux phénomènes?

Une fois cette distinction effectuée en théorie, il reste à voir si effectivement la microfinance peut permettre l'atteinte de l'*Empowerment* économique, social et politique des femmes. Comme le souligne Comim, l'analyse des incidences de la microfinance sur le bien-être des femmes n'est pas simple. L'auteur signale que les études qui se bornent aux analyses en termes de comparaison des revenus avant et après l'intervention de la microfinance n'offrent que des résultats partiels. Pour l'auteur, les études sur l'impact de la microfinance sur les femmes suppose la considération de plusieurs dimensions. Quoi qu'il en soit, certaines études révèlent une incidence positive sur l'*Empowerment* économique des femmes (Hunt et Kasynathan, 2001; Pitt et Khandker, 1996; Hashemi *et al.*, 1996) tandis que d'autres concluent à des effets relatifs, voire nuls, du microcrédit sur l'*Empowerment* économique, social et politique des femmes (Kelkar, Nathan et Jahan,

2004; Mahmud, 2003; Rahman, 1999; Goetz et Gupta, 1996). Une autre étude révèle pour sa part que l'approche par les groupes[44] comme technique d'octroi de prêts des programmes de microfinance est le meilleur moyen d'impulser l'*Empowerment* économique, social et politique des femmes (Hofmann et Marius-Gnanou, 2007 : 11). La recherche menée par Bali R. Swain et Fan Yang Wallentin conclut que :

> *the results strongly demonstrate that on average, there is a significant increase in the women Empowerment of SHG members group. No such significant change is observed however, for the members of the control groups. The elegance of the results lies in the fact that group of SHG participants show clear evidence of a significant and higher Empowerment*. (Swain et Wallentin, 2007 : 1).

S'intéressant aux incidences des microcrédits sur les relations de genre et le statut des femmes, Kelkar, Nathan et Jahan (2004) ont analysé vingt *Saving and credit group* (*SCG*) évoluant dans quatre districts au Bangladesh. Au-delà des analyses en termes d'incidence des microcrédits sur le bien-être des femmes et leur prise de décision, les auteurs ont porté une attention particulière au statut socio-économique des femmes en ce qui a trait à leurs modes d'acquisition de biens et de participation sociale et politique. L'étude conclue que le microcrédit n'induit pas une transformation automatique des relations entre les hommes et les femmes, mais que son potentiel de transformation des rapports de genre à long terme est prometteur. (Kelkar, Nathan et Jahan, 2004 : 1).

D'autres recherches ont tout de même signalé l'apport significatif des programmes de microcrédit en termes de renforcement de la position sociale des femmes. Par exemple, selon Mahmud : « *programme participation is able to increase women's welfare and possibly to reduce male bias in welfare outcomes, particulary in poor households* » (Mahmud, 2003 : 577).

[44] Contrairement au procédé qui consiste à accorder un prêt à une seule et unique personne (prêt individuel), la technique du groupe de prêt consiste à remettre un montant d'argent sous forme de prêt à un groupe d'individus qui se partage le prêt, souvent en fonction des besoins exprimés par les composantes du groupe.

Par ailleurs et au contraire, plusieurs auteurs soutiennent qu'au lieu d'améliorer le statut des femmes, l'accès au microcrédit peut exacerber les tensions au sein des couples et, conséquemment, augmenter la violence conjugale (Guérin et Palier, 2007 : 28; Hofmann et Marius-Gnanou, 2007 : 10; Rahman, 1999 : 73-74; Goetz et Gupta, 1996 : 54). Rahman observe à cet égard que: « *in a situation where a woman pays off her outstanding loan but does not receive the subsequent new loan according to established practice (which is becoming very common in the study area), she faces serious consequences of verbal agression or physical assault from her spouse or males relatives* » (Rahman, 1999 : 73).

Goetz et Gupta signalent dans leur recherche que « *108 informants out of 120 women borrowers reported that male guardians in the household either sent or influenced them to become members of the Grameen Bank loan group* » (Goetz et Gupta, 1996 : 70). Ehlers et Main estiment « qu'en général, la micro-entreprise génère une série de conséquences latentes, finalement plus préjudiciables aux femmes qu'efficaces » (Ehlers et Main, 1998 : 426; cité dans Comim, 2009 : 64). Toujours dans cette veine, d'autres analystes soutiennent que même si l'approche par les groupes est susceptible d'avoir plus d'incidence sur les populations pauvres (Impact 2003, cité dans Comin, 2009 : 68), elle en a aussi sur le plan psychologique. En effet, les prêts de groupe « *inflict an intense pressure on borrowers for timely repayment* » (Rahman, 1999 : 68).

D'autres observateurs se demandent comment la microfinance (un outil financier) pourrait à elle seule s'avérer capable de venir à bout des contraintes structurelles que constituent les normes de genre. Ils concèdent à tout le moins à la microfinance la capacité d'offrir aux femmes, et ce, dans le cadre des normes sociales instituées, « une opportunité supplémentaire susceptible d'accroître leur pouvoir de négociation » (Guérin et Palier, 2007 : 32). L'égalité entre les hommes et les femmes est-elle la préoccupation première des promoteurs des programmes de microcrédit? Mayoux répond par la négative. Elle estime que les questions de genre sont « marginales » dans les préoccupations du Sommet du microcrédit et du *CGAP* (Mayoux, 2007 : 36).

Au final, il apparaît dans cette revue de la littérature que les observations sur les effets de la microfinance mettent en avant trois types généraux de constats éventuels. Une première proposition concerne les éventuelles incidences du micro-crédit sur la réduction de la pauvreté, la création d'emploi et le renforcement de la position socio-économique des femmes bénéficiaires de microprêts. Pour certains la position adoptée par les tenants du discours positif s'inscrit à tort ou à raison dans le sens de l'idéologie néolibérale dominante, à savoir une croyance dans les forces du marché et la promotion de l'auto-prise en charge des démunis. D'autre part, les tenants de la tendance négative mettent l'emphase sur les limites des programmes de microcrédit en termes de promotion de l'égalité des sexes, de potentiel de réduction de la pauvreté, en plus de remettre en question leur capacité à mener les pays du Sud dans la voie du développement économique. Entre les deux, on retrouve un point de vue moins catégorique porteur de conclusions nuancées. Ceci dit, un certain nombre de critiques peut être formulé sur cette abondante littérature sur la microfinance.

2.3. Critique de la littérature consultée concernant l'importance relative du microcrédit sur la situation socioéconomique des femmes

La littérature consultée présente un certain nombre de caractéristiques. D'un point de vue théorique, on peut reprocher aux chercheurs de n'avoir pas adopté une «approche plus dynamique qui mettrait l'accent sur l'interaction et la détermination mutuelle des facteurs » (Long, 1994 :5). En effet, la plupart des études érigent les organismes de microfinance comme étant le seul facteur explicatif des changements observés chez leur clientèle. En focalisant davantage sur les données quantitatives collectées sur la clientèle des organismes de microfinance que sur les acteurs eux-mêmes et leurs logiques d'actions, les chercheurs ne livrent pas non plus toute la complexité du phénomène qui est le lieu d'interaction d'un ensemble d'acteurs aux logiques parfois contradictoires (Khandker, 2003; Pitt *et al*., 2003; Pitt et Khandker, 1998).

La faiblesse théorique présente dans la littérature générale sur la microfinance est également perceptible dans celle qui porte plus précisément sur la relation entre la participation des femmes aux IMF et l'*Empowerment*. Dans le cas des études sur la

microfinance et les femmes, on semble partir du principe que les programmes de microcrédit sont les principaux moteurs des changements économiques et sociaux observés chez les femmes. Autrement dit, on attribue les changements sociaux et économiques constatés chez les femmes à leur seul accès au microcrédit. Dès lors, un lien de causalité directe est établi entre la participation des populations à des programmes de microcrédit et l'amélioration de leurs conditions sociales de vie sans tenir compte d'autres facteurs, tels les politiques plus globales de développement ou de promotion axées sur l'égalité entre les sexes, ou tout autre changement non-planifié.

Toujours au chapitre des études qui ont cherché à établir des relations entre la participation des femmes aux programmes de microcrédit et leur *Empowerment*, nous pensons que l'évaluation des dimensions attribuées à l'*Empowerment* (économique, sociale, politique, culturelle, juridique) pour pertinente qu'elle soit en elle-même, n'en reste pas moins réductrice. En effet, nous pensons que se limiter à l'examen des seules dimensions associées à l'*Empowerment* exclue *de facto* d'autres aspects de la vie des femmes membres des IMF du domaine de définition de l'*Empowerment*. La compréhension du concept d'*Empowerment* que nous retrouvons dans la littérature (Pitt et Kandker, 1996; Hashemi et al, 1996; Zohir et Matin, 2004) implique par exemple que l'utilisation à d'autres fins auxquelles les femmes soumettent les microcrédits ne doit pas d'emblée être assimilé à l'*Empowerment* même si ce comportement des femmes peut dénoter une certaine agenceité de leur part[45]. Si le concept d'*Empowerment* et ses dimensions peuvent être éclairants dans la connaissance des effets de la microfinance sur le système des rapports de genre, leur strict usage peut occulter d'autres aspects.

De plus, la seconde critique que nous pouvons émettre sur les études évaluant les liens entre la participation des femmes et leur *Empowerment* est que, les chercheuses et chercheurs de ce domaine sont un peu portés à appréhender l'*Empowerment* comme un état attendu des femmes participantes à un programme de microcrédit. En effet, les études de ce corpus privilégient l'analyse du système des rapports sociaux de sexe ayant été exposé au

[45] Les travaux de Ndione (Ndione, 1992) ont certes abordé la question de l'utilisation par les femmes de microcrédits selon leurs propres logiques mais pas sous l'angle de leur *Empowerment*.

ciblage des femmes par les programmes de microcrédits au détriment de l'examen de la dynamique des rapports de genre, qui se nourrit de l'articulation des facteurs social, culturel et économique (Zohir et Matin, 2004; Mahmud, 2003; Hunt et Kasynathan, 2001 Hashemi *et al.*, 1996; Pitt et Kandker, 1996-1998).

D'un point de vue méthodologique, on peut déplorer la sur-utilisation de données quantitatives par les chercheuses et chercheurs qui pensent obtenir une certaine crédibilité avec un tel choix méthodologique. Or, l'utilisation de données quantitatives servant à l'analyse des effets des organismes de microcrédits sur leur clientèle cache un grand pan de la réalité vécue par la clientèle particulièrement les femmes. À titre illustratif, les statistiques en termes de pourcentage de remboursement des femmes (de l'ordre de 90 %) qu'utilisent les promoteurs pour justifier le ciblage des femmes cacheraient vraisemblablement la réalité de la pression qu'elles subissent et qui les oblige à faire appel à d'autres sources de revenu pour rembourser (prêt dans un autre organisme de microfinance, demande de dons auprès de l'entourage).

En résumé, les critiques soulevées dans les sections précédentes montrent bien les limites théoriques et méthodologique des recherches au sujet des répercussions de la microfinance sur sa clientèle. Ces critiques nous serviront de base à la formulation de notre question spécifique de recherche.

CHAPITRE 3 : LA PROBLÉMATIQUE DE LA RECHERCHE

3.1. Question principale et sous-questions axiales de la recherche

Pour arriver à la question de recherche, nous allons présenter les deux principaux problèmes identifiés dans la revue de la littérature et la manière dont nous compter les aborder dans cette recherche.

Le premier problème a trait à la spécification des relations causales dans les études portant sur les incidences économiques et sociales de la microfinance. En effet, on a pu voir dans la littérature que certaines études sont trop portées à ne considérer que les seuls effets de la microfinance sur la vie de la clientèle des IMF négligeant de fait, la possible inférence d'autres facteurs susceptibles d'éclairer la situation observée. Cette limite est à mettre en rapport avec le type d'enquête (et/ou l'approche) privilégié (e) dans la plupart des études trop portées à collecter des données quantitatives (niveau de revenu, de consommation, actifs) sur les bénéficiaires pour analyser les effets des microcrédits sur leur condition de vie (Coleman, 2006; Amin et *al*., 2003; Navajas *et al*.; Hulme et Mosley, 1996; Pitt et Khandker, 1996). Comme nous l'avons déjà souligné, ces données quantitatives ne nous apprennent rien sur les pratiques réelles des bénéficiaires de microcrédits. Nous pensons que la meilleure façon d'aborder ce problème dans le cadre de notre recherche c'est de se concentrer sur l'acteur pour en étudier les logiques, les motivations, les stratégies, les pratiques.

Le second problème identifié dans la littérature est lié au traitement de l'*Empowerment*. En effet, dans certaines études analysant la relation entre *Empowerment* et microfinance, on peut par exemple noter que le concept d'*Empowerment* est trop porté à être considéré comme un but, un état figé (Hunt et Kasynathan, 2001; Pitt et Khankher, 1996; Haschemi *et al.*, 1996). Ce qui n'est pas le cas. C'est pour cette raison que nous avons décidé de considérer dans cette recherche le concept d'*Empowerment* comme relevant d'un phénomène processuel comme il a été relevé par certains penseurs (Guérin et Palier, 2007;

Damant *et al.*, 2001; Cosse, 1993; Labonté, 1990). Pour nous, le processus d'*Empowerment* repose sur une dynamique complexe mêlant les manifestations de l'agencéité des femmes (visibilité économique, sociale, etc) à des pratiques de reproduction et de légitimation du système de genre.

Nous pensons donc en regard de ces problèmes qu'il est important d'adopter une démarche socio-anthropologique qui nous fera porter un nouveau regard sur les effets des programmes de microcrédits sur sa clientèle. En portant notre regard sur la diversité des interactions qu'engendre l'organisme de microcrédit, nous allons mettre en lumière les rationalités qui dictent les comportements économiques et sociaux des femmes (Sarr, 1998; Ndione, 1992). En ce qui nous concerne, nous optons comme démarche d'analyse des effets des microcrédits sur les conditions économiques et sociales des bénéficiaires, la saisie et la compréhension des pratiques et des motivations qui sont le fondement même de leur participation aux programmes de microcrédits.

Toutes ces considérations font que la question principale de notre recherche est la suivante :

Quels types d'incidences la participation des femmes aux microcrédits a-t-elle engendrées sur les rapports sociaux de sexe et sur les conditions de vie de ces dernières?

Cette question implique l'examen des répercussions des microcrédits sur l'*Empowerment*, économique, social et politique de la clientèle féminine du microcrédit, selon une perspective axée sur les percptions et les pratiques. Partant d'une étude de cas de nature exploratoire, nous cherchons à identifier les différentes sphères de la manifestation de l'*Empowerment* des femmes. En d'autres mots, nous cherchons à voir, à travers les perceptions des femmes, les manifestations de l'*Empowerment* dans ces diverses dimensions.

Il s'agira également de vérifier le phénomène de l'instrumentalisation des microcrédits par les femmes, c'est-à-dire jusqu'à quel point ces dernières utilisent les prêts consentis selon une logique et à des fins qui leurs sont propres et différents des objectifs premiers des

institutions prêteuses. On cherchera par ailleurs à voir si une telle instrumentalisation des micro-crédits est porteuse ou pas d'*Empowerment*? Pour répondre efficacement à notre interrogation centrale, nous l'avons scindée en quatre sous-questions à savoir :

- Qu'est ce qui motive le ciblage des femmes par les institutions de microcrédits?
- Qu'est-ce qui a changé dans le statut économique, social et politique de ces femmes, notamment dans leurs rapports aux hommes?
- Quelles sont les rationalités sous-jacentes aux comportements des femmes à l'égard des microcrédits?
- Comment les femmes perçoivent-elles les changements occasionnés par leur participation aux programmes de microcrédits?

Avec la première sous-question, nous voulons savoir si la promotion de l'*Empowerment* représente le motif premier du ciblage des femmes par une institution de microfinance. Pour ce faire, nous chercherons à déterminer si les fondements théoriques des pratiques des IMF relèvent qui de l'IFD, qui du FED ou encore du GED. Poursuivant l'analyse de la prise en charge de la question de l'égalité entre les sexes par les organismes de microcrédits, nous chercherons également à voir dans quel paradigme de la classification de L.Mayoux intégrer le cas étudié et le type d'approche (minimaliste ou globale) dont ses activités relèvent?

La deuxième sous-question est en rapport avec l'*Empowerment* économique, social et politique des femmes. Pour ce qui est de leur *Empowerment* économique, nous allons analyser, du point de vue des femmes, les implications économiques de l'octroi de microcrédit. Ainsi, nous allons analyser les types d'activités économiques gérées par les femmes. Prospèrent-elles ou non? Nous allons aussi analyser la situation financière des femmes pour tenter de voir si cette dernière a changé suite à leur accès au microcrédit? Nous allons considérer plusieurs paramètres dans l'analyse de cette dimension économique de l'*Empowerment* des femmes: le changement de la situation financière personnelle, la part de la contribution du revenu du ménage et de l'évolution de celle-ci, ainsi que la nature de cette contribution (régularité ou variation, les actifs immobiliers (habitation et terres)

enregistrés au nom de l'époux, de l'épouse, d'un autre membre de la famille (Hofmann et Marius-Gnanou, 2004 : 10). Nous porterons aussi notre attention, sur la base des témoignages des femmes, sur leur participation dans les prises de décision au sein des ménages, principalement en ce qui a trait au degré de contrôle du revenu des ménages (les prêts, les revenus, etc.). Concernant les dimensions sociale et politique de l'*Empowerment*, les indicateurs retenus sont : le degré d'influence des femmes dans les prises de décision au sein du ménage, la composition du réseau social, leur liberté de déplacements, leur degré d'emprise sur leur destin social. En somme, il s'agira d'analyser la nature des relations sociales que la femme entretient avec les hommes à l'intérieur comme à l'extérieur du ménage. Nous évaluerons aussi le degré de participation politique des femmes, qui relève de ce que les chercheuses et chercheurs ont identifié comme de l'*Empowerment* politique.

La troisième sous-question se situe au niveau de l'analyse des perceptions. Nous cherchons à voir si les participantes aux programmes de microcrédit ont le sentiment ou non de prendre part à la redéfinition des rapports de genre, tant dans la sphère privée que dans la sphère publique?

Enfin, la quatrième sous-question porte sur un aspect important des effets des programmes de microcrédit. Il s'agira de dégager la possible utilisation des microcrédits par les femmes à des fins sociales. Ainsi, tout comme Ndione (Ndione, 1992) qui relève dans son étude l'instrumentalisation des femmes des programmes de microcrédits à des fins sociales, notre démarche adoptera en plus une posture strictement compréhensive des rationalités des femmes. Nous porterons une attention particulière aux stratégies mises en œuvre par les femmes et reposant sur des rationalités propres en matière d'utilisation des produits financiers offerts par les institutions de microfinance.

3.2. Les orientations théoriques présidant à la recherche

Pour aborder la problématique de notre recherche, nous retiendrons trois orientations théoriques. Il s'agit de l'approche globale qui nous permettra d'une part, d'analyser et de

comprendre les caractéristiques, le fonctionnement et les effets économiques et sociaux de la diffusion du microcrédit comme mécanisme ou modalité d'amélioration du sort des femmes. Poursuivant la logique de l'approche globale, nous analyserons le cadre institutionnel même de l'octroi de microcrédits, à savoir les discours, pratiques, représentations, rapports avec la clientèle de l'organisme de microfinance en vue de repérer les écarts entre les discours et les pratiques des promoteurs de la microfinance. Enfin, afin de mesurer les effets de la microfinance sur les bénéficiaires, ce qui est notre question centrale, nous retiendrons les tenants et aboutissants du concept central celui d'*Empowerment*.

3.2.1. L'approche globale

L'approche globale est une approche qui tient compte les éléments de la sphère macrosociologique. L'approche globale, parfois désignée «approche holiste» est une perspective qui explique les faits de société « en référence à l'ensemble » (Delas et Milly, 2005 : 270). Dans la littérature de l'anthropologie du changement social et du développement, l'approche globale est plutôt désignée «approche par l'enchevêtrement des logiques sociales» se référant à « une approche spécifique des phénomènes sociaux complexes liés aux actions de développement » (De Sardan, 2001 : 730). L'approche par l'enchevêtrement des logiques sociales, selon Long, se donne pour projet de montrer que « les acteurs sociaux ne sont pas simplement (…) des catégories sociales désincarnées (…) ou comme des récepteurs passifs de l'intervention, mais plutôt comme des participants actifs qui traitent l'information et poursuivent des stratégies dans leurs relations aussi bien avec divers acteurs locaux qu'avec les institutions et le personnel extérieur » (Long, 1994 :5). L'adoption de l'approche par l'enchevêtrement des logiques sociales est d'autant plus importante qu'elle permet de mettre « l'accent sur les acteurs sociaux « d'en bas » et leurs « marges de manœuvre » sans pour autant négliger les déterminations et pesanteurs qui contraignent et bornent ces marges de manœuvre, et insiste[nt] sur la capacité d'action des individus et des groupes (De Sardan, 1991 : 3). L'approche par l'enchevêtrement des logiques sociales traite l'interaction (comme des « entrées » fécondes dans la réalité sociale, des moyens de déchiffrer à la fois les stratégies des acteurs et les contraintes des contextes, d'accéder aux pratiques comme aux représentations, de repérer des phénomènes

de conjoncture et des phénomènes de structure » (la métaphore de l'arène) (De Sardan, 2001 : 742).

L'approche par l'enchevêtrement des logiques sociales nous semble appropriée pour analyser les processus sociaux à l'œuvre avec l'accès des femmes aux microprêts. Elle invite à examiner non seulement les structures, l'agenceité, l'acteur, l'arène, les conjonctures et les rapports sociaux mais aussi les principes qui organisent les rapports et leur donnent sens. Cette approche nous permettra de voir, à travers l'analyse des comportements des femmes de notre échantillon, les logiques qui fondent leurs actions.

3.2.2. Le cadre institutionnel de l'octroi de microcrédits. Entre le discours et la pratique

L'analyse globale des logiques enchevêtrées porte ou suppose des pratiques et des discours, qui, *a priori*, doivent être supposés cohérents chez un acteur donné. En effet, il existe un rapport complexe et fondamental entre ces deux aspects des objets d'observations. Le discours comme « mise en scène » ou « justification » de l'action, de son bien-fondé peut-être cohérent mais il peut y avoir une incohérence et alors il faut découvrir les logiques sous-jacentes qui donnent sens au couple (discours sur les pratiques et pratiques réelles. Elles peuvent être invisibles, inavouées ou visibles, non perçues, non comprises par le chercheur.

S'il s'avérait que le microcrédit ne livre pas les résultats escomptés, pourquoi s'est-il perpétué ainsi dans les pratiques, et ce en vertu de quels dispositifs, rationalités, à première vue imperceptibles? L'anthropologie nous offre la possibilité d'observer les écarts entre les *a priori* (les objectifs) et les résultats observés ou révélés à travers la perspective déconstructionniste qu'elle véhicule pour l'analyse des faits de développement. En effet, l'entreprise de déconstruction du discours sur le développement s'est très tôt imposée en anthropologie du changement social et du développement en regard du constat de l'écart qui existait entre les discours et les pratiques du développement, entre les prémisses de départ d'un projet de développement et sa réalité finale (De Sardan, 2001). Des travaux empiriques de tenants de l'approche déconstructionniste ont pu montrer par une description

minutieuse de projets de développement, les écarts entre les objectifs initiaux et les résultats finaux. Dans le cas précis du microcrédit celui-ci est présenté comme un moyen à la fois de lutte à la pauvreté et comme émancipation des femmes. Si cela s'avère, le microcrédit dans les discours et dans les pratiques devrait avoir pour effet d'accroître l'*Empowerment* des femmes. Pour vérifier cette perspective, un examen attentif du concept même d'*Empowerment* s'impose. Nous le retiendrons en quelque sorte à titre d'étalon de mesure.

3.2.3. Le concept d'*Empowerment* : les multiples définitions

C'est au milieu des années 1980 que le concept d'*Empowerment* intègre le discours féministe et celui des agences de développement international (Hoffmann et Marius-Gnanou, 2004 : 3). On se serait inspiré des travaux du Brésilien Paulo Freire sur la méthode de la conscientisation (Calvès, 2009 : 737) pour l'appliquer aux études féministes. Ce concept est récupéré dans les années 1990 par les institutions de développement international qui en font la promotion à travers des programmes de développement dans les pays du Sud (Hofmann et Marius-Gnanou, 2004 : 1). L'intégration de l'*Empowerment* dans les pratiques et les discours sur le développement a changé du même coup sa signification originelle (Kabeer, 1994). En effet, dans la foulée des politiques de lutte contre la pauvreté des institutions de Brettons Woods, l'*Empowerment* est maintenant adoptée comme stratégie d'intégration des pauvres dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de développement.

On retrouve dans les travaux académiques plusieurs définitions de ce concept. Celui-ci est présenté sous de multiples visages. Telle pluralité de définitions traduit la complexité de l'*Empowerment*. Globalement, les auteurs s'accordent sur un certain nombre de dimensions du concept. D'abord son caractère multidimensionnel. Il est en de même de l'appropriation du pouvoir qui, selon ces auteurs, « constitue l'élément central de l'*Empowerment* » (Damant, Paquet et Bélanger, 2001 : 137). Les théoriciennes et les théoriciens s'accordent aussi sur le fait que l'*Empowerment* dérive d'une situation de prise de conscience [des femmes] de leur situation de dominées assortie d'une volonté soit individuelle ou collective de changer les inégalités de genre. Cette prise de conscience résulterait d'un retour sur soi

ou d'une « activité autoréflexive » menée par les personnes dominées. De plus, les théoriciennes et théoriciens s'accordent sur le fait que l'*Empowerment* est liée à l'action. En effet, dans la plupart des définitions de ce concept, il apparaît nettement que c'est par l'action qu'on envisage le processus d'*Empowerment* (Le Bossé, 1996). En d'autres mots, c'est par l'évaluation de la sphère d'action des femmes qu'on mesure véritablement l'*Empowerment*. Examinons maintenant en détail chacun de ces éléments sur lesquels les auteurs ont fini par s'entendre ainsi que certains débats ayant eu cours.

Huguette Dagenais définit l'*Empowerment* comme un processus bidimensionnel c'est-à-dire à la fois individuel et collectif (Dagenais, 1994 : 263). Les théoriciennes insistent beaucoup sur la dimension collective de *l'Empowerment.* Elles estiment que l'appropriation du concept d'*Empowerment* par les agences de développement international consiste à présenter l'*Empowerment* des femmes et des pauvres sous le seul angle de la dimension individuelle, passant sous silence le rôle de surdétermination des structures macrosociales sur les situations de subordinations (dans le cas des femmes) et de précarité (dans le cas des pauvres).

Linda Mayoux conçoit l'*Empowerment* comme un processus multidimensionnel qui traduit l'acquisition par les femmes de quatre piliers du pouvoir : « le pouvoir en », « le pouvoir de », « le pouvoir avec » et « le pouvoir sur ». Le « pouvoir en » réfère au changement d'optique sur le plan individuel; le « pouvoir de » traduit la capacité de mobilisation collective des femmes et, au besoin, avec des hommes et qui renvoie au « pouvoir avec » et, finalement, la perspective globale de remettre en question le système patriarcal (Mayoux, 2001 : 328). Mayoux considère en outre qu'il existe trois types d'*Empowerment* : l'*Empowerment* économique individuel, l'*Empowerment* par l'amélioration du bien-être et l'*Empowerment* social et politique. Selon l'auteur, ces trois catégories d'*Empowerment* seraient liées aux trois paradigmes de l'*Empowerment* que nous avons déjà évoqués.

Molyneux considère que le processus d'*Empowerment* comporte deux aspects : la satisfaction des besoins pratiques des femmes, qui correspondent à leurs besoins quotidiens de base, et celui de leurs intérêts stratégiques qui sont liés à leur position sociale et aux

relations de genre (Molyneux, 1985, dans Parpart, Connelly et Barriteau, 2000, cité dans Langevin 2009 : 24).

Young aussi abonde dans ce même sens. Selon elle, il importe de préciser les deux composantes de l'*Empowerment* qui sont la condition des femmes et leur position sociale. En référence aux modèles d'analyse proposés par Moser et Molyneux, la condition de la femme correspond aux besoins pratiques des femmes (c'est-à-dire leurs conditions matérielles de vie) et la position sociale de la femme réfère à son statut social relativement à l'homme ou aux hommes (Young, 1988, cité dans Langevin, 2009 : 24).

Caroline Moser, que cite Dagenais (Dagenais, 1994 : 283), procède à la même distinction dans la définition du concept d'*Empowerment*. Selon elle, une analyse du processus d'*Empowerment* des femmes doit tenir compte du fait que les femmes ont des besoins pratiques à satisfaire, lesquels relèvent de l'*Empowerment* économique (la nourriture, la santé, un cadre de vie de qualité, l'accès à un revenu décent), alors que l'*Empowerment* social et politique réfère aux intérêts stratégiques de genre, c'est-à-dire l'analyse des bases matérielles de la division des rôles en fonction du sexe. Il s'agit là des deux aspects de l'*Empowerment*. Cette distinction permet ainsi de montrer que toute politique visant l'*Empowerment* global (c'est-à-dire économique, social et politique) ne peut faire fi de l'appropriation des intérêts stratégiques des femmes qui passe donc par une remise en cause des structures de légitimation du statut inférieur des femmes.

Kabeer soutient que l'*Empowerment* relève d'un changement social radical porté par des femmes qui, à un moment de leur existence, ont eu conscience de leur statut au sein de la société et ont cherché à la transformer. Elle conçoit l'*Empowerment* comme la capacité de la femme de défier les structures traditionnelles afin d'imposer sa propre vision des choses. Selon Kabeer, cette capacité se mesure en termes d'accès aux femmes aux ressources, de pouvoir de décision et, finalement, le tout se traduisant par l'observation de résultats positifs en termes d'amélioration du bien-être. Fondamentalement, pour Kabeer, l'*Empowerment:*

> *refers to the process by which those who have been denied the ability to make choices acquire such an ability. In other words, Empowerment entails a process of change. People who exercise a greatdeal of choice in their lives may be very powerful, but they are not empowered in the sense in which I am using the word, because they were never disempowered in the first place* (Kabeer, 1999 : 437).

Kabeer soutient aussi qu'il faut concevoir l'*Empowerment* comme un processus « plutôt que comme une forme instrumentalisée qui exige mesure et quantification » (cité dans Swain, 2007 : 68-69). Pour Guérin et Palier, l'*Empowerment* est un « processus d'acquisition d'accès à plus de pouvoir, la notion de pouvoir étant entendu au sens large (économique, social et politique) » (Guérin et Palier, 2007 : 28).

À contre-courant de la tendance majoritaire tenant à considérer l'*Empowerment* de façon instrumentale, Sheils juge qu'il est important de mettre en avant la dimension expressive de l'*Empowerment* en allant chercher les perceptions des principales concernées à l'égard de leur situation. Appliquant cette injonction dans une étude originale, elle révèle différentes dimensions de l'*Empowerment*, telles que perçues par les femmes, qu'elle classe autour de trois catégories conceptuelles : *an internal sense of self* (le développement d'un sens interne de soi), *movement to action : choice and control* (la capacité d'agir et à choisir découlant du sens interne de soi) et *theme of connectedness* (la solidarité) (Shields, 1995 : 23-29).

Même si tous ces essais de conceptualisation ont permis une meilleure saisie de la notion l'*Empowerment*, il n'en reste pas moins vrai qu'il faut mettre un bémol à certaines de ces conceptions, au premier rang l'acception du terme voulant que le concept rime nécessairement avec la catégorie « femme » entendue comme une sorte d'essence. L'*Empowerment* s'applique en principe à toutes les catégories en « déficit de pouvoir, c'est-à-dire tous les individus victimes des rapports inégaux de pouvoir de tous ordres. Il faut convenir cependant que l'appliquer génériquement à la catégorie « femme » pose problème, car cette dernière ne constitue pas en soi une catégorie homogène. Il existe trop de différences entre les femmes de différentes classes sociales et entre femmes provenant de différentes sociétés en ce qui a trait aux mécanismes d'accès à différentes ressources (éducationnelles, financières, etc.) (Hofmann et Marius-Gnanou, 2004 : 2-3). Il importe de

garder à l'esprit que l'analyse de l'*Empowerment* doit tenir compte de chaque contexte culturel. C'est dans ce sens que Mohanty (Mohanty, 1991) critique le caractère universel du concept d'*Empowerment* qui ne tient pas compte du contexte socioculturel et géographique. Il faut donc, comme le suggèrent Hofmann et Marius-Gnanou, « analyser dans chaque contexte culturel ce que *Empowerment* peut signifier pour un groupe donné » (Hofmann et Marius-Gnanou, 2003 : 273). À côté de ces définitions, existe une série de réflexions sur la ou les réalités couvertes par le concept d'*Empowerment*.

C'est ainsi que certains considèrent que l'*Empowerment* se référerait soit à un processus qui tendrait vers un but précis ou à une approche (Damant *et al*., 2001 : 135). Dans ce cas, le processus d'*Empowerment* serait linéaire (Cosse, 1993; Labonté 1990). Dans d'autres circonstances, l'*Empowerment* réfère à deux ordres de finalité : la première groupale ou sociétale correspond au cas où la démarche d'*Empowerment* s'inscrit dans une perspective de progrès social et d'une meilleure redistribution des ressources (Le Bossé, 1996). Quant à la seconde finalité, elle est locale c'est-à-dire qu'elle est directement liée au désir de changement et en constitue le point d'aboutissement (Le Bossé, 1996).

L'*Empowerment* est aussi considérée comme une approche lorsqu'elle « est fondée sur la croyance que les personnes, tant individuellement que collectivement, ont ou peuvent acquérir [parce qu'elles en ont le potentiel] les capacités pour effectuer les transformations nécessaires pour assurer l'accès à ces ressources [dont elles ont besoin pour assurer leur bien-être], voire même les contrôler » (Damant *et al*., 2001 : 136).

En revanche, d'autres auteurs récusent la linéarité du processus d'*Empowerment* à cause de son caractère dynamique et sa dimension récurrente (Hofmann et Marius-Gnanou, 2004 : 3; Balcazar *et al.*, 1990). Il prend des formes plurielles et des dynamiques différentes en lien avec les logiques propres à chaque société et les perceptions que les personnes concernées ont de l'*Empowerment* (Hofmann et Marius-Gnanou, 2004 : 3). En conséquence, il est à considérer que l'*Empowerment* n'est pas « un état à atteindre, mais [il est] comme un processus complexe et non linéaire, pouvant prendre des formes très variées » (Hofmann et Marius-Gnanou, 2004 : 3). Pour d'autres, la forme du processus d'*Empowerment*

s'apparenterait davantage à la forme de la spirale, ce qui fait qu'on ne peut pas vraiment parler d'état final d'*Empowerment* (Damant *et al*., 2001 : 136).

En définitive, qu'il réfère à un but, un objectif, une approche ou une forme quelconque, le concept d'*Empowerment* reste une « volonté de rééquilibrer les pouvoirs au profit des plus démunis » (Le Bossé, 1996 : 130). Son introduction dans le discours et les pratiques du développement est en partie liée à cette volonté. Nous concevons comme Le Bossé (Le Bossé, 1996) qu'une démarche d'*Empowerment* doit s'inscrire dans une perspective de progrès social (changement social). Toutefois, tel que l'*Empowerment* est compris et vulgarisé de nos jours (on pense notamment à la récupération qu'en ont faite les organismes de développement international), on assiste à une « sur-responsabilisation individuelle des problèmes » (Drolet, 1997 : 55). Ceci dénote donc une absence de considération de la dimension structurelle de l'*Empowerment* qui mène à la conclusion que la responsabilité de sortir d'une situation incombe exclusivement aux populations concernées.

3.2.4. Identification des dimensions et des indicateurs de l'*Empowerment*

Certes, le concept d'*Empowerment* comporte des limites mais cela ne limite pas sa valeur heuristique. Il sera donc utilisé pour l'organisation de l'observation, l'analyse et l'interprétation. L'autre problème que pose le concept d'*Empowerment* des femmes, c'est son opérationnalisation : comment l'évaluer? Avec quels indicateurs? Bref, existe-t-il une définition opérationnelle universelle de l'*Empowerment*? Telles sont les questions que se posent Hofmann et Marius-Gnanou (Hofmann et Marius-Gnanou, 2004 : 1). Il existe plusieurs indicateurs de mesure de l'*Empowerment*. Le PNUD a proposé à l'occasion de la quatrième conférence de Beijing en 1995 deux unités de mesure du genre : l'indice de développement selon le genre (*Gender-Related Development – GDI*) et l'index de l'*Empowerment* (*Gender Empowerment Measure – GEM*). Le *GDI* permet de mesurer « les inégalités entre les hommes et les femmes dans l'accès aux services de base »[46] (Swain,

[46] Le *GDI* sert de mesure à l'accès différencié des hommes et des femmes aux services de base tels que les structures sanitaires, l'école, etc.

2007 : 70). Quant au *GEM*, il s'intéresse aux dimensions économiques et politiques de l'*Empowerment*. D'une part, le *GEM* permet de mesurer l'augmentation du revenu des femmes et leur intégration au marché du travail; d'autre part, il est utilisé pour mesurer la participation politique des femmes (Agence intergouvernementale de la Francophonie : 40). Dans les sections suivantes, nous allons présenter trois modèles d'analyse de l'*Empowerment*.

3.2.4.1. Le modèle d'analyse de Malhotra et ses collaborateurs

Une définition plus détaillée des dimensions et des indicateurs de l'*Empowerment* est fournie par Malhotra *et al*. (Malhotra *et al*., 2008 : 13). Les auteurs relèvent six dimensions[47], ainsi que des indicateurs, pour chaque type d'*Empowerment,* à savoir l'*Empowerment* économique, social et politique. Les dimensions sont d'ordre économique, socioculturel, familial et interpersonnel, juridique, politique et psychologique. Pour chaque dimension, des indicateurs lui sont associés. Toutefois, ces différentes dimensions sont purement théoriques. Les dimensions sont en fait toutes liées entre elles, elles ne sont pas indépendantes l'une de l'autre, un changement dans une dimension affectant toutes les autres (Sabharwal et Mahmud, cités dans D'Auteuil, 2008 : 27). Pour sa part, Thelma Kay (Thelma, 2002, 2003 : 69) souligne que l'*Empowerment* peut s'observer « *at a hierarchy of differents levels – individual, household community and societal* ».

Ainsi, les indicateurs à l'échelle individuelle et du ménage de la **dimension économique** de l'*Empowerment* sont : le contrôle des femmes sur leur revenu, la participation relative au budget familial, l'accès aux ressources familiales et leur contrôle. À l'échelle communautaire, les indicateurs de la dimension économique de *l'Empowerment* sont l'accès des femmes à des emplois, la propriété d'actifs (tel un terrain, une maison), l'accès au crédit, la participation et la représentation des femmes dans les associations locales de commerce et l'accès au marché.

[47] Comparant les conceptualisations de l'*Empowerment* de plusieurs auteurs dont Mayoux, Gita Sabharwal conclut que la plupart de ces conceptualisations tournent autour de 4 dimensions : individuelle (ou personnelle), économique, collective et finalement politique (Gita Sabharwal, p. 19 citée dans D'Auteuil, 2008 : 29). Nous pouvons constater qu'il n'existe pas de grandes différences entre cette typologie de Sabharwal et la conceptualisation de Malhotra *et al*. qui ont identifié 6 dimensions de l'*Empowerment*.

Les indicateurs de la **dimension socioculturelle** de l'*Empowerment* à l'échelle individuelle et du ménage sont la mobilité et la liberté de mouvement, la diminution de la discrimination envers les filles et l'engagement dans l'éducation des filles. À l'échelle communautaire, les indicateurs de la dimension socioculturelle sont la visibilité et l'accès à l'espace public, l'accès à des modes de transport modernes, la participation à des réseaux extrafamiliaux et à des réseaux sociaux, la transformation des normes patriarcales et les rapports de genre.

Les indicateurs de la **dimension personnelle et intrafamiliale** à l'échelle individuelle et du ménage sont la participation à la prise de décision dans le ménage, le consentement en matière de relations sexuelles, le contrôle du choix du mari, l'utilisation de méthodes contraceptives, l'accès à l'avortement, la capacité de choisir son futur mari et le temps du mariage et l'arrêt des violences conjugales. À l'échelle communautaire, les indicateurs de cette dimension sont le changement des règles matrimoniales et des systèmes de parenté dans le but d'accorder plus de valeur aux femmes (par exemple, le mariage tardif, la capacité de choisir son futur conjoint, la diminution de la dot, l'acceptation sociale du divorce) et l'organisation de campagnes locales de lutte contre les violences domestiques.

Les indicateurs de la **dimension juridique** de l'*Empowerment* sont, à l'échelle individuelle et du ménage, la connaissance et l'exercice des droits politiques et légaux. À l'échelle communautaire, les indicateurs de la dimension juridique de l'*Empowerment* sont la mobilisation communautaire pour la reconnaissance et le respect des droits des femmes, l'organisation de campagne pour la sensibilisation aux droits et l'effectivité des droits à l'échelle locale.

À l'échelle individuelle et du ménage, les indicateurs de la **dimension politique** de l'*Empowerment* sont la connaissance du système politique et des moyens d'y accéder, le soutien de la famille à l'engagement politique de la femme et l'exercice du droit de vote. À l'échelle communautaire, les indicateurs de la dimension politique de l'*Empowerment* sont la participation dans le système politique ou dans les campagnes politiques locales et la représentation dans les instances gouvernementales locales, l'organisation de campagnes de

soutien à des candidats spécifiques ou des lois et la représentation dans les gouvernements locaux.

Les indicateurs de la **dimension psychologique** de l'*Empowerment* à l'échelle individuelle et du ménage sont la confiance et l'estime de soi, ainsi que le bien-être émotionnel et psychologique. À l'échelle communautaire, l'indicateur de la dimension psychologique est la conscience collective, d'une part, de la situation d'injustice et d'infériorité et, d'autre part, des moyens potentiels de mobilisation.

3.2.4.2. Le modèle d'analyse de l'*Empowerment* de Simeen Mahmud

Un autre cadre d'opérationnalisation du concept d'*Empowerment* a été proposé par Simeen Mahmud à partir de la fusion de deux modèles d'analyse de l'*Empowerment*, respectivement établis par Kabeer et par Chen et Mahmud (D'Auteuil, 2008 : 30). Kabeer évalue l'*Empowerment* des femmes à travers trois dimensions à savoir les conditions initiales qui rendent possibles les choix et les ressources disponibles; l'application des choix au sein du ménage; et les effets de ces deux dimensions de l'*Empowerment* des femmes sur la structure des rapports de genre. En somme, les éléments d'appréciation de l'*Empowerment* de Kabeer se fondent principalement les manifestations de l'*Empowerment* à l'intérieur du ménage (Mahmud, 2003 : 585).

Le second modèle sur lequel Simeen Mahmud s'est inspiré pour construire son propre modèle est celui de Chen et Mahmud. Ces derniers ont fondé leur analyse de l'*Empowerment* des femmes sur quatre dimensions : matérielle, cognitive, perceptuelle et relationnelle. À l'opposé de Kabeer, ces auteurs ont porté leur analyse sur les éléments venant de l'extérieur susceptibles d'influer ces quatre dimensions de l'*Empowerment* (Mahmud, 2003 : 585).

C'est en intégrant les cadres opérationnels proposés par Kabeer et Chen et Mahmud que Mahmud élabore son propre cadre d'analyse qu'il ponctue de trois moments : les conditions pour l'*Empowerment*, la route vers l'*Empowerment* et les résultats de l'*Empowerment*. Les conditions pour l'*Empowerment* concernent la possibilité pour les femmes d'accéder à des

ressources matérielles et non matérielles et leur capacité de faire des choix. Les ressources matérielles concernent le revenu, les actifs, la terre, l'emploi et le capital humain (les compétences). Quant aux ressources non matérielles, elles font référence à la constitution d'un réseau de contacts à l'extérieur du ménage, ainsi qu'à l'accès aux marchés et aux services publics. Ici, l'*Empowerment* résulte du renforcement de l'accès des femmes à des ressources, ainsi que de leur contrôle sur ce dernier, initialement contrôlées par les hommes. Pour Mahmud, « la voie vers l'*Empowerment* est à la fois matérielle et perceptuelle […] l'*Empowerment* matériel [référant] à l'augmentation des ressources matérielles [tandis que] l'*Empowerment* perceptuel apparaît dans la perception qu'on les autres de la femme, démontrée par l'amélioration du prestige et la valorisation sociale » (D'Auteuil, 2008 : 31).

La deuxième étape du processus d'*Empowerment* est la route vers l'*Empowerment* qui se traduit par une amélioration significative du bien-être des femmes et de la diminution de la subordination envers les hommes. Mahmud fait état d'un processus à la fois interne et externe qui a pour effet la transformation des rapports de genre :

> *The transition from passivity to agency takes the cognitive and relational pathways. Cognitive Empowerment consists of increase in women's self esteem and self confidence that comes from greater cognitive skills and capabilities to influence household processes, such as ability to judge the welfare implications of different actions, ability to make informed decisions, and ability to be self-reliant. Relational Empowerment consists of improvement in women's position vis-a`-vis men within the household and comes from more egalitarian intra-household relationships* (Mahmud, 2003 : 587).

La dernière étape est les résultats de l'*Empowerment* qui peuvent être assimilés à l'indice de satisfaction des besoins pratiques et de leurs intérêts stratégiques. En effet, « l'accroissement du bien-être de la femme a des conséquences immédiates sur le bien-être des autres membres de la famille, surtout les enfants. Le bien-être relatif de la femme (c'est-à-dire ses intérêts stratégiques) par rapport à l'homme se reflète par une diminution des écarts entre les hommes et les femmes, par exemple, en ce qui a trait à l'alphabétisation, la santé, l'éducation, le taux de mortalité, le niveau de consommation, etc. » (D'Auteuil, 2008 : 32). Dans les résultats de l'*Empowerment* qui englobe à la fois

l'*Empowerment* économique, social et politique, on évalue véritablement les transformations structurelles dans les relations de genre. Ces transformations « durables et majeures sont perçues par des changements de normes et de pratiques sociales en rapport avec les institutions en place : héritage, mariage, propriété et contrôle des ressources, division du travail et pouvoir politique » (D'Auteuil, 2008 : 32).

Shields quant à elle propose d'analyser l'*Empowerment* des femmes à partir de la perception qu'elles-mêmes en ont. En d'autres mots, l'analyse prend comme point de départ le vécu des femmes recueilli par le biais de leur discours. Elle fonde sa méthode d'analyse sur trois catégories conceptuelles, à savoir le développement d'un sens interne de soi (*an internal sense of self*), la capacité d'agir et de choisir (*movement to action : choice and control*) et la solidarité *(theme of connectedness*).

On se rend bien compte que les modèles d'analyse ci-haut mentionnés présentent plus de similitudes que de différences, similitudes qui s'apparentent davantage à des nuances, d'une part, dans la perception de l'*Empowerment* et, d'autre part, dans sa méthode de saisie. En effet, la synthèse des trois modèles laisse apparaître clairement quelques besoins communs. Premièrement les modèles de Malhotra et de Mahmud saisissent bien le besoin d'évaluer l'*Empowerment* économique, social et politique des femmes. Malhotra précise sans ambigüité ce besoin dans l'identification d'une dimension à l'*Empowerment* qualifiée d'économique. De ce point de vue, Simeen Mahmud partage les mêmes préoccupations que Malhotra. Selon lui, l'analyse des conditions matérielles des femmes est une étape importante de la saisie de l'*Empowerment* des femmes, qui est une autre façon de parler de l'*Empowerment* économique.

La dimension sociale et politique de l'*Empowerment* a été clairement dégagée par Malhotra et Mahmud qui, lui, cherche à la saisir à travers l'analyse de l'accès des femmes à des ressources non matérielles. En d'autres mots, Mahmud s'intéresse à l'avancement du statut social des femmes. Il appert donc que l'étude de l'*Empowerment* des femmes ne peut pas se permettre d'éluder l'analyse de ses dimensions économique, sociale et politique.

3.3. Modèle d'analyse élaboré pour notre recherche

Toutes ces définitions, explicitations des différentes dimensions de l'*Empowerment* (Malhotra et al. 2002; Mayoux, 2001) et propositions de modèle d'analyse nous ont permis de gagner une meilleure compréhension de la polysémie de la notion d'*Empowerment*. On constate rapidement que d'une manière ou de l'autre l'analyse des dimensions économique, sociale et politique de l'*Empowerment* est présente dans tous les modèles. Cette omniprésence a fait en sorte que nous avons estimé essentiel de les retenir toutes dans notre modèle d'analyse du phénomène. En vérité, ce dernier se veut une synthèse des modèles présentés. Nous essaierons plus précisément de saisir au moyen des indices appropriés, la satisfaction des besoins pratiques des femmes et l'état de leurs intérêts stratégiques, deux dimensions d'observation et d'analyse qui sous-tendent la plupart des définitions et indicateurs de l'*Empowerment* que nous venons de recenser.

3.3.1 Notre choix d'indicateurs de l'*Empowerment* économique

Notre modèle d'analyse va comporter dans un premier temps, l'observation de la satisfaction des besoins pratiques des femmes, celle-ci représentant la dimension de l'*Empowerment* économique. Les indicateurs associés à cette dimension vont nous servir à analyser la qualité des conditions matérielles de vie de ces femmes. Il s'agit de l'analyse du revenu gagné par les femmes. Grâce à cet indicateur, nous tenterons de voir si le revenu des femmes provient de leurs activités professionnelles financées par le crédit reçu ou d'autres sources de revenu.

Le deuxième indicateur de satisfaction des besoins pratiques des femmes est celui des biens acquis. Nous savons que l'accès à la propriété est fortement influencé par le statut de genre. Par cet indicateur, nous tenterons de connaître la nature des biens acquis par des femmes qui ont eu accès au microcrédit pour ultimement évaluer l'état de leur *Empowerment* économique.

Le troisième indicateur de l'*Empowerment* économique est le degré de satisfaction de deux besoins fondamentaux, que sont la santé et l'éducation des populations, laquelle est souvent déficitaire dans les pays du Sud et qui dépend en partie des ressources financières des femmes.

Le quatrième indicateur est l'amélioration de la qualité de vie des femmes. Il faut reconnaître que cet indicateur est difficile à évaluer, car les avis divergent quant à la manière de procéder à son évaluation : faut-il mesurer la qualité de vie en termes quantitatifs, par exemple à partir du montant de revenu consacré à la nourriture et de l'état de la maison[48], ou devons-nous sonder l'avis des personnes concernées sur leur propre situation de vie? Nous avons décidé de mesurer cet indicateur en utilisant deux moyens : par la voie d'un questionnement des perceptions des femmes quant à l'amélioration de leur qualité de vie; et aussi par la voie de l'observation directe des conditions environnantes de vie (l'état général de la maison, la nature des biens, etc.).

3.3.2. Notre choix d'indicateurs de l'*Empowerment* social et politique

Dans un second temps, en regard du concept d'*Empowerment* social et politique, nous estimons que la réponse aux intérêts stratégiques des femmes constitue une dimension pertinente de l'analyse. Les indicateurs dégagés à cet effet sont : le changement des rôles de sexe, le degré de participation sociale et politique (faible ou forte) et la nature de la position sociale (positive ou négative). Le propre de nos indicateurs est qu'ils ressortent tous de l'analyse des témoignages des femmes. Le changement des rôles de sexe sera évalué grâce à une analyse de la distribution des rôles et des charges au sein du couple. Mais il faut souligner que, loin d'être une donnée observable et mesurable, le changement de rôle découlera davantage d'une inférence analytique.

[48] En effet, les enquêtes nationales sur la qualité de vie des populations utilisent ces indices (qualité de la nourriture, matériel de construction de la maison, état des latrines, etc.). C'est la posture qu'adoptent généralement celles et ceux qui appréhendent la pauvreté de façon objective en se fondant sur des données quantifiables. Toutefois, quoique pertinents, ces indices ne renseignent qu'à moitié sur les réelles conditions de vie des populations. De plus, d'autres études ont également montré la dimension subjective de la pauvreté. Ce genre d'études se fonde sur la perception que les personnes concernées ont de leur propre situation de vie.

L'indicateur de participation sociale et politique renvoie au degré de participation des femmes dans des associations sociale et politique. Le troisième indicateur, celui touchant la nature de la position sociale, sera analysé en regard des relations que les femmes entretiennent avec les hommes à l'intérieur du ménage (leur degré de participation dans les décisions importantes du ménage et lors de l'achat d'une maison, dans l'éducation des enfants, dans la santé reproductive; l'image de soi, la confiance en soi) et dans leurs relations à l'extérieur du ménage. Ce dernier indicateur découlera aussi de l'analyse des propos des femmes.

Figure 1 : Notre modèle d'analyse du concept d'*Empowerment*

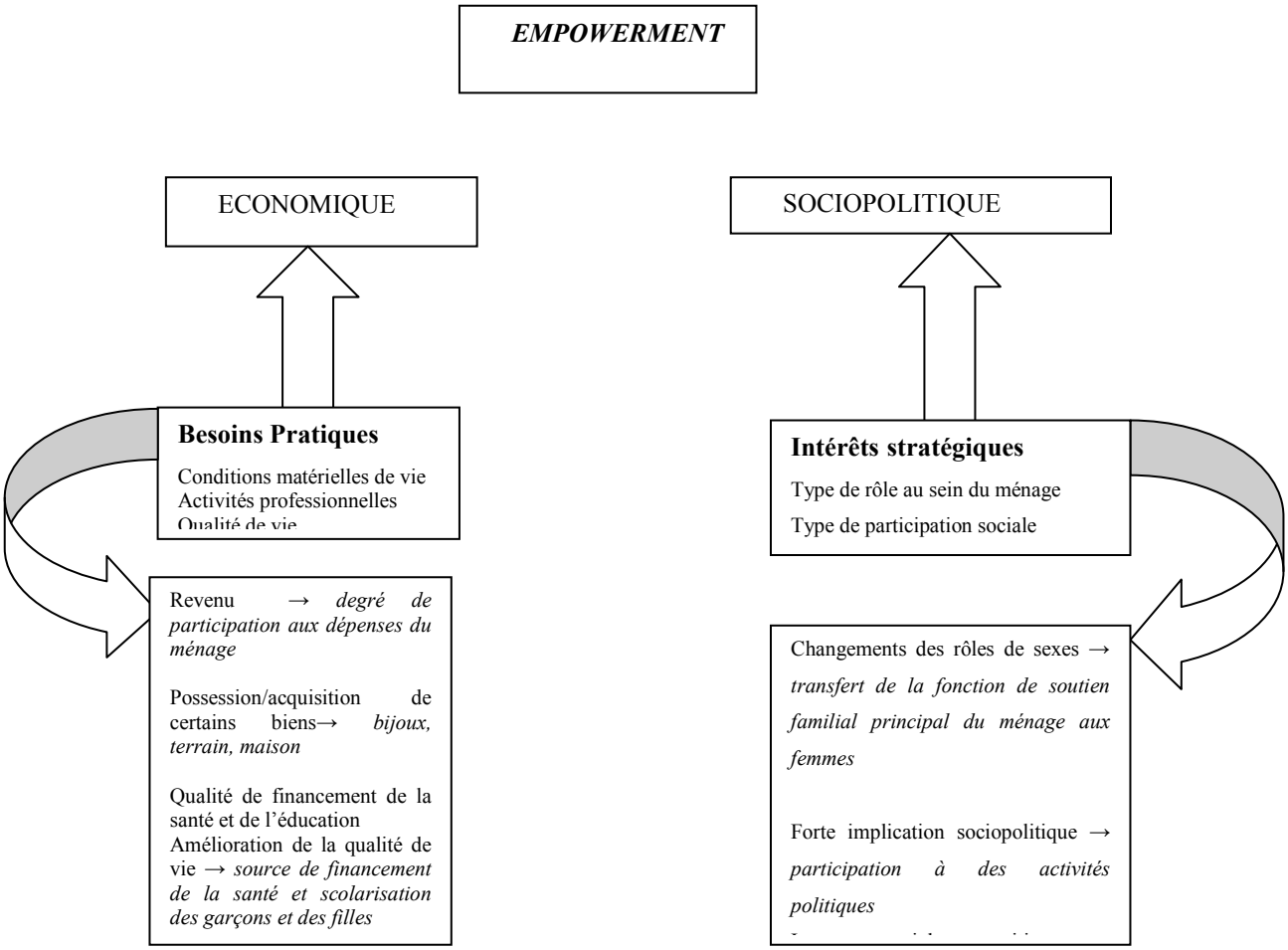

Bref, les deux principales dimensions d'analyse de notre modèle d'étude de l'*Empowerment* sont la dimension économique et la dimension sociopolitique. La

dimension économique se définit en fonction de la satisfaction des besoins pratiques conditionnée par le revenu, l'acquisition de biens et les moyens pécuniaires nécessaires pour assumer les postes de dépenses consacrés à la santé et à l'éducation. Quant à la dimension sociopolitique elle est redevable des intérêts stratégiques dans trois sphères de la vie, lesquelles découlent d'un éventuel changement de rôles au sein du ménage, du contexte sociopolitique immédiat, de l'image sociale de la personne. En somme, nous cherchons à savoir en quoi et par quels mécanismes les pratiques de l'UM-PAMECAS en termes d'octroi de microcrédits aux femmes concourent-elles à relever leur *Empowerment* économique, social et politique?

DEUXIÈME PARTIE : CADRE MÉTHODOLOGIQUE ET CONTEXTE DE L'ÉTUDE

CHAPITRE 4 : MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE

L'objet de ce chapitre est de présenter les aspects centraux de notre méthodologie. D'entrée de jeu, nous soulignons que pour répondre à notre question de recherche qui est l'analyse de l'impact des microcrédits nous allons retenir un cas localisé en Afrique, au Sénégal plus précisément. C'est que le cas du Sénégal permet de répondre à notre question de recherche, à savoir l'impact sur les conditions des femmes de l'accès au microcrédit, en contexte de développement. L'apparition de la microfinance au Sénégal remonte à une quinzaine d'années. L'institution de microfinance en question est une union de mutuelles, appelée l'Union des Mutuelles Partenariat pour la Mobilisation de l'Épargne et le Crédit au Sénégal (UM-PAMECAS). Celle-ci a entrepris ses activités dans la banlieue dakaroise, plus précisément dans les départements de Rufisque, Pikine et Guédiawaye. Le fait que l'UM-PAMECAS pratique la microfinance depuis un certain temps permet d'en estimer les impacts. De plus, les pratiques de l'établissement sont orientées vers le développement et celles-ci sont assorties d'un discours disant favoriser les femmes. Sa clientèle est d'ailleurs largement féminine. En effet, des statistiques récentes révèlent que 54 % du sociétariat sont des femmes[49]. Quant à son personnel féminin, il est important. En effet, les femmes occuperaient 53% des emplois au sein de l'Union (Ouédraogo et Gentil, 2008 : 204).

De plus, compte tenu de la méthode d'étude de cas choisie, nous avons jugé pertinent de faire des méthodes qualitatives la composante principale de cette recherche qui se veut exploratoire avant tout.

4.1. L'étude de cas est privilégiée

L'étude de cas est « une approche de recherche empirique qui consiste à enquêter sur un phénomène, un événement ou un ensemble d'individus, sélectionné de façon non aléatoire,

[49] http://www.pamecas.org/accueil/mot-du-directeur (accès le 23 février 2012).

afin d'en tirer une description précise et une interprétation qui dépasse ses bornes » (Roy, 2004 : 166).

Nous avons choisi l'étude de cas car d'abord elle nous permet de répondre à notre problématique de recherche axée sur les faits de développement, la pauvreté et la promotion de la microfinance. Ce choix se justifie aussi par notre approche théorique (l'approche globale) qui nous permet de saisir une diversité de faits et de représentations par une diversité de méthodes. Enfin, le choix de l'étude de cas se justifie par notre concept central (l'*Empowerment*) car pour le vérifier, il faut observer les acteurs en action. Toutes ces raisons font que nous avons choisi l'étude de cas d'autant plus qu'elle suppose l'utilisation de plusieurs sources de données (Roy, 2004) qui permettent d'analyser un phénomène sous ses différentes dimensions et d'observer sa complexité.

De plus, par la nature exploratoire de notre recherche, le choix de l'étude de cas est justifié puisqu'elle suppose l'analyse et la compréhension d'un phénomène en profondeur et qu'elle amène une approche multi méthode (Roy, 2004) qui est appropriée dans l'étude d'une institution de microfinance qui prête à des femmes qui peuvent être rencontrées de même que le personnel.

4.2. La méthode qualitative, appropriée au propos de notre recherche

D'entrée de jeu, nous avons écarté la méthode généralement adoptée dans ce genre de recherche, à savoir l'utilisation d'un questionnaire pour des raisons évidentes de temps et de disponibilité des ressources[50]. Mais aussi par le fait que :

> L'enquête par questionnaire prélève des informations circonscrites et codables sur la base d'échantillons raisonnés et dotés de critères de représentativité statistique, dans une situation artificielle d'interrogations dont les réponses sont consignées par l'intermédiaire d'enquêteurs salariés.

[50]Cette méthode est utilisée par les grands centres de recherches disposant de meilleurs moyens financiers et humains. La seule subvention de recherche que nous avons reçue au cours de notre enquête est la bourse d'excellence du Fonds Georges-Henri Lévesque de l'Université Laval en juin 2009. Le financement entier de cette recherche a été assuré à même nos ressources personnelles.

> Par contre, l'enquête de type socio-anthropologique se veut au plus près des « situations naturelles » des sujets-vie quotidienne, conversations, routines-, dans une situation d'interaction prolongée entre le chercheur en personne et les populations locales, afin de produire des connaissances *in situ,* contextualisées, transversales, visant à rendre compte du « point de vue de l'acteur », des représentations ordinaires, des pratiques usuelles et de leur signification autochtone. (De Sardan, 2008 : 41)

Nous nous sommes tous naturellement tournées vers les méthodes qualitatives qui ont été popularisées par les chercheurs de l'École de Chicago. Ceux-ci ont prôné de telles méthodes pour « approcher des individus en contact entre eux et avec les autres, dans la diversité réelle de leurs liens effectifs, dans leur contexte social, et non pas comme des individus isolés (Blanchet et Gotman, 2007 : 13). Les méthodes qualitatives permettent en fait la saisie de réalités qu'il serait autrement impossible à saisir à l'aide des méthodes quantitatives.

Dès lors que nous nous intéressons aux logiques, aux pratiques des femmes de notre échantillon, le seul moyen de susciter le type de savoir recherché est de faire appel aux méthodes qualitatives puisqu'elles vont nous permettre d'avoir des données et de mettre à jour l'existence de certains phénomènes. Ce qui nous a fait utiliser les entrevues semi-dirigées de l'observation participante, des données statistiques et documentaires.

Les méthodes qualitatives ont certes fait l'objet de critiques dont la plus récurrente est celle liée à l'impossibilité de généraliser les résultats obtenus grâce à cette approche. En effet, compte tenu de la faiblesse des échantillons considérés dans les recherches qualitatives, il est impossible de généraliser les résultats à l'ensemble d'une population. Toutefois, cette limite des méthodes qualitatives n'enlève rien à leur pertinence dès lors qu'elles sont utilisées dans des contextes de recherches exploratoires comme c'est le cas de notre projet. Nous considérons que grâce aux méthodes qualitatives nous serons capables de saisir et de comprendre les phénomènes économiques et sociaux générés par l'accès des femmes aux microcrédits.

4.2.1. La population à l'étude

Nous avons eu à interroger une palette d'acteurs, hommes et femmes, mais notre principale unité d'observation et d'analyse est constituée de femmes qui ont participé aux premières caisses du réseau PAMECAS, étant donné qu'une grande partie de notre analyse portera sur cette institution et sa clientèle. La deuxième unité d'analyse est constituée de l'UM-PAMECAS même en tant qu'entité composée de plusieurs acteurs dont il était intéressant de recueillir les propos afin de comparer les discours sur la microfinance et les pratiques réelles. A cet effet, les acteurs interrogés sont certaines employées et certains employés-clés de la direction générale, les directeurs et directrices de caisses sélectionnées et quelques agentes et agents de crédits. D'un autre côté, nous avons intégré dans notre enquête tout acteur susceptible de nous fournir des renseignements pertinents, que nous avons identifiés comme étant des personnes ressources. Ce sont des personnes qui ont vécu les premiers temps d'installation des caisses. D'un côté, leur témoignage nous a permis de mieux saisir la dynamique d'installation des premières caisses et de confronter la teneur des sources écrites et des sources orales.

4.2.2. L'échantillonnage

L'ensemble des femmes membres des caisses du réseau PAMECAS constitue notre population mère. De cet ensemble, nous avons spécifiquement visé, pour les besoins de notre recherche, celles qui ont été membres plus de 5 ans et qui ont reçu plus de 5 crédits. Notre échantillon s'est fait par choix raisonné. L'échantillonnage par choix raisonnée est une technique d'échantillonnage non probabiliste (Beaud, 2004 : 221) fondée sur la sélection d'un échantillon en fonction de critères pré-établis. Ce choix est justifié par notre volonté de constituer un échantillon de femmes en fonction de nos critères comme nous le permet ce type d'échantillonnage. À l'instar des autres techniques d'échantillonnage non probabiliste, l'objectif de l'échantillonnage par choix raisonnée est « moins de mesurer que de découvrir des logiques » (Beaud, 2004 :229). Il présente un certain nombre d'avantages notamment le fait d'être peu coûteux, rapide, facile à appliquer (Beaud, 2004 : 221), mais il comporte toutefois certaines limites. En effet, en tant que technique d'échantillonnage non probabiliste, la principale limite de l'échantillon par choix raisonnée tient à son

absence de représentation statistique (Beaud, 2004 :229) qui ne permet pas la généralisation de sorte que l'échantillon que nous avons constitué ne nous permet pas de généraliser à l'ensemble des membres (femmes) de l'UM-PAMECAS.

Conformément à cette approche, nous avons établi un ensemble de critères inclusifs et exclusifs. Étaient donc exclues de notre échantillon, les femmes membres depuis moins de 5 ans au moment de l'enquête. Le lieu de résidence était aussi un critère exclusif, puisque nous visions les membres des premières caisses du réseau se trouvant à Rufisque, Pikine et Guédiawaye. Les personnes ciblées par notre enquête étaient donc des femmes membres des caisses qui recevaient au moment de notre enquête du microcrédit de leur caisse. Une fois sur le terrain, nous avons fait contribuer les agentes et agents de crédit pour la constitution de cet échantillon. Étant les personnes qui connaissaient le plus les membres, elles nous ont désigné les femmes qui répondaient à nos critères. En interaction permanente avec les membres, les agentes et agents de crédit étaient les ressources les mieux placées pour nous orienter vers les femmes répondant le mieux à nos critères. Nous demandions aux agentes et agents de crédit de contacter les femmes sélectionnées à l'aide du scénario d'appel (voir l'annexe 9) que nous avons confectionné. Dans le cas où l'agente ou l'agent de crédit ne connaissait pas les anciens membres[51], nous consultions les dossiers et sélectionnions les membres pertinents qui devaient être contactés dans un premier temps par les agentes et agents de crédit. Ainsi, nous avons dépassé de loin le nombre de répondantes que nous nous étions fixé au départ. En effet, pour chaque catégorie de femmes, c'est-à-dire les célibataires, les veuves, les divorcées, les monogames, les polygames vivant avec ou sans leur conjoint, nous visions à recueillir le témoignage de 5 répondantes.

[51] À ses débuts, les agentes et agents de crédit des caisses du réseau PAMECAS embauchés habitaient le quartier où était implantée la caisse. Mais avec la densification des caisses, la direction des ressources humaines de l'UM-PAMECAS a commencé à affecter les agentes et agents de crédit dans des caisses d'autres localités. Ceci concourt à la dépersonnalisation des rapports entre les membres et les agentes et agents de crédit récemment affectés. Pour constituer notre échantillon, nous avons consulté les dossiers archivés des membres. Nous avons puisé ainsi en partie dans la caisse de MECREST (cette caisse avait une agente de crédit vétéran qui nous a mis en rapport avec des femmes répondant à nos critères. À la caisse de MECDIAM, nous avons interrogé une seule femme dans cette localité. Dans cette dernière, l'agente de crédit qui nous accompagnait venait juste d'être affectée. Pour toutes les autres caisses, nous avons fait affaire avec des personnes disposant d'une profonde connaissance de leurs membres.

Au total, notre échantillon de répondantes est constitué des 40 entrevues avec les femmes de notre échantillon, de 13 entrevues avec les directrices et directeurs de recherche, de 4 notes d'observation, de 6 compte rendus de discussions informelles avec les agentes et les agents de crédits.

4.3. Les outils de recueil des informations

L'analyse de la participation des femmes dans le microcrédit, bien qu'elle fasse l'objet de plusieurs ouvrages, ne présente pas moins des manquements, surtout en ce qui concerne les femmes d'Afrique de l'Ouest. Ainsi, étant donné la faiblesse des études sur les cas spécifiques des femmes de l'Afrique de l'Ouest, nous pensions que le meilleur moyen d'évaluer l'incidence de ces programmes était de faire parler les bénéficiaires dans le but de recueillir leurs perceptions. Cette enquête de nature sociologique éclaire le processus d'appropriation et d'instrumentalisation du microcrédit par les bénéficiaires. D'autre part, il faut convenir que l'UM-PAMECAS, compte tenu de la fulgurance de son développement, appelait à la mise en branle d'une étude permettant de documenter les facteurs de son développement dans le contexte sénégalais. Notre collecte de données a débuté le 24 juin 2009 et a pris fin le 4 septembre 2009. Grâce à l'entrevue individuelle, l'observation participante et le recours à la documentation, nous avons recueilli trois corpus de données : des données discursives, observationnelles et documentaires.

4.3.1. Les entrevues

L'entretien semi-dirigé approfondi a été le principal moyen de production de l'information. Pour cela, nous avons décidé de nous inspirer de la méthode biographique. La méthode biographique, rappelons-le, est une technique d'enquête très populaire chez les démographes. Sa particularité se situe « dans la collecte parallèle d'au moins trois grands ensembles d'états et d'événements, la trajectoire résidentielle, la trajectoire professionnelle et les événements marquants de la vie familiale (naissance, mariage, décès, co-résidence des conjoints, ascendants et descendants) de la naissance de l'individu au moment de l'enquête» (Golaz, 2005 : 2). Puisqu'elle permet aux démographes de sonder les

caractéristiques et les changements survenus dans une société, nous avons jugé pertinent de s'inspirer de cette technique d'enquête dans notre propre recherche. Nous avons convié les femmes sélectionnées à nous raconter des épisodes particuliers de leur vie qui étaient pertinents pour la présente recherche notamment la trajectoire résidentielle, la trajectoire professionnelle, les naissances, mariages, co-résidence des conjoints afin de percevoir les changements intervenus dans leur vie

Nous avons choisi l'entretien individuel plutôt que l'entretien de groupe, car l'effet de la dynamique de groupe nous faisait courir le risque de ne recueillir que des discours concordants (Geoffrion, 2004). Nous avons confectionné une fiche qui nous a servi d'outil d'identification sociologique nous permettant de placer notre interlocutrice dans les principales catégories sociales, à savoir : son âge, sa situation matrimoniale, son occupation, la profession de son mari, le nombre d'enfants, le niveau de scolarité, le lieu de résidence, la date d'adhésion à la caisse, la date de réception du premier prêt, le nombre de prêts reçus versus le nombre de prêts demandés, la préférence quant aux modes de réception du crédit (par voie individuelle ou collective).

Complétée avant le début de chaque entrevue, cette fiche permettait de recueillir des variables individuelles susceptibles d'avoir une incidence sur les effets éventuels du microcrédit sur les conditions objectives de vie des répondantes et leur *Empowerment*.

Nous avions trois guides d'entretien destinés à des acteurs différents. Le guide d'entretien aux femmes récipiendaires de crédit, celui destiné aux membres de la direction générale et des directrices et directeurs de caisse et celui destiné aux dirigeantes et dirigeants[52] des caisses ciblées.

[52] La différence des guides d'entretien destinés aux employées et employés de la direction générale, aux directrices et directeurs des caisses affiliées à l'UM-PAMECAS et aux dirigeantes et dirigeants des caisses s'expliquent par la différence de leur domaine de compétence. En effet, chaque catégorie d'acteurs dispose d'un mandat bien précis. Les employées et les employés de la direction générale sont les maîtres d'œuvre de la politique générale dégagée par l'UM-PAMECAS. Quant aux directrices et directeurs des caisses, tout en exécutant les directives reçues de l'Union, sont aussi les principaux intermédiaires entre la direction générale, les employées et employés et les membres des caisses. Les dirigeantes et dirigeants des caisses, eux, se chargent de la surveillance des opérations des caisses.

4.3.1.1 Contenu du formulaire du guide d'entretien destiné aux femmes de notre échantillon

Le thème principal sur lequel les répondantes étaient invitées à parler était le PAMECAS, comme elles l'appellent affectueusement (nous avons observé une sorte d'amour-haine vis-à-vis du PAMECAS). Ce thème était en soi intéressant, d'autant plus que les répondantes n'ont jamais été amenées à parler de ce qu'elles pensaient de PAMECAS, ni de ses incidences sur leur vie. Nous avons amené ainsi la plupart d'entre elles à réfléchir pour la première fois sur cette question, c'est-à-dire sur les liens entre leur participation à la caisse et l'amélioration de leurs conditions de vie.

Les ouvrages méthodologiques qui proposent des trucs et des astuces pour mener un entretien de qualité (Campehoudt et Quivy, 1995) font état de l'importance des variables personnelles, des caractéristiques personnelles propres à chaque chercheuse et chercheur dans le déroulement d'un entretien de qualité. Il nous été donné de vérifier l'importance de cette variable à cause de la récurrence de cette phrase qu'ont prononcée beaucoup de femmes interrogées. Elles nous disaient que « *sa yar mo takh ma wax ay yaw. Boofi gneuwéwon ak gnag téeguin domou wax ak yaw* » traduction : « C'est parce que tu es polie que j'ai accepté de te parler. Sinon, si tu t'étais présentée avec impolitesse, je n'aurais jamais accepté de te parler »). Ces propos témoignent de l'importance de la correction (le *yar* en wolof) dans une société en proie à de profondes transformations de ses valeurs sociales fondamentales. En dépit de la prise en compte de ces éléments d'ordre culturel, nous avons quand même décidé d'y aller avec naturel et de faire confiance à nos répondantes. Ainsi, nous posions toutes les questions, surtout celles relatives au parcours matrimonial des femmes, avec beaucoup d'égard. En abordant dans notre guide d'entretien destiné aux femmes de notre échantillon des thèmes aussi délicats que les finances personnelles et les relations de couple, dont on savait pertinemment que leur production discursive au Sénégal est le plus souvent à l'opposé du vécu de ceux qui en parlent, nous nous sommes gardé d'émettre aucun signe susceptible d'être interprété négativement par l'interviewée au cours des entretiens (Blanchet et Gotman, 2007 : 75) . Nous faisions preuve d'empathie face à des expériences traumatisantes. Nous avons également été très

attentives aux signaux non verbaux de nos répondantes. Par exemple, si nous sentions un certain malaise à la suite d'une question, nous sortions la carte de l'humour afin de décrisper l'ambiance.

Toutefois, pour pertinente que soit cette stratégie, elle ne nous a pas toujours garanti de recueillir un discours dans lequel il n'y aurait pas de non-dit. S'il en est ainsi, c'est parce que nous avons remarqué que les langues se déliaient à la fin de l'entrevue lorsque nous éteignions l'enregistreuse et remettions à l'interrogée la somme de 1000 CFA[53] que nous nous étions engagées à remettre à toutes les femmes[54] participant à la recherche. On avait ainsi droit à un raccompagnement au-delà de la porte de la demeure au cours duquel la femme nous racontait des éléments qui n'ont pas été évoqués lors de l'entrevue formelle. Les éléments de ce que nous avons appelé « la confession provoquée » étaient ensuite notés avec frénésie dans les bus de transports en commun[55] que nous prenions pour nous déplacer, au grand étonnement des passagères et des passagers. Nous avons par la suite intégré ces éléments dans le corpus de données à analyser.

Nous avons voulu structurer notre démarche de recueil de l'histoire de vie de notre cible dans un guide d'entretien constitué de six volets traitant des principaux thèmes sur lesquels nous projetions de baser notre analyse : l'expérience professionnelle, l'expérience matrimoniale, l'expérience sociale, l'utilisation du crédit, les perceptions des femmes des incidences du microcrédit sur leur vie et, enfin, l'encadrement de la caisse. L'élaboration de

[53] Avec les variations des taux de change, il est difficile de dire la valeur exacte de ce montant en dollars canadiens. Mais, à titre indicatif, il faut savoir que si le $ CAN vaut 400 FCFA, 1 000 FCFA est égale à 2, 5$.

[54] Malgré la modicité de nos moyens et parce que nous nous étions engagées envers le Comité d'éthique de la recherche avec des êtres humains de l'Université Laval (CERUL), nous avons remis une compensation financière à l'ensemble de nos répondantes (40). Nous avons également remis cette somme à des personnes (2) qui nous ont fourni de l'information pertinente. Mais il faut dire aussi que cette compensation financière est tout à fait juste étant donné que, en les retenant plus d'une heure, nous leur faisons également perdre de l'argent.

[55] Le choix de nous déplacer en transports en commun participe également d'une stratégie d'immersion pour le moins incompréhensible pour une membre de cette société. Mais notre long séjour au Canada nous a fait prendre conscience que beaucoup de choses se sont transformées au cours de notre absence. Le meilleur moyen selon nous d'observer une société sans être observée est de se fondre dans le peuple. Ce que nous avons fait. Ceci nous a permis d'en connaître plus que ce que nous aurions pu autrement connaître si nous avions joué la carte du snobisme de l'expatrié.

ces volets thématiques s'est faite dans le but de recueillir de l'information relative à nos indicateurs d'*Empowerment* exposés dans notre modèle d'analyse. La durée des entrevues était en moyenne d'une heure.

Expérience professionnelle. Ce volet de notre guide d'entretien nous servait d'entrée en matière. Nous avons demandé à la répondante de nous parler de ses expériences professionnelles, aussi loin qu'elle se souvienne, et de son expérience professionnelle actuelle. Elle était invitée à décrire les différentes composantes de ses activités professionnelles antérieures et actuelles (leur nature, les raisons, la provenance des sources de financement, les difficultés rencontrées, etc.). Le but était de voir à quel moment du parcours de vie le besoin d'avoir des revenus additionnels s'est fait sentir.

Expérience matrimoniale[56]. Une fois la dynamique de la discussion installée, nous pouvions tranquillement aborder un sujet à savoir l'expérience matrimoniale. Là aussi, la répondante était invitée à nous raconter les moments forts de son parcours matrimonial (son âge à son premier mariage, le type d'union, les divorces, les remariages, la naissance d'enfants, les difficultés de la vie de couple). Ce volet est tout de même d'une grande importance pour notre recherche, car il nous donne accès à la sphère privée des femmes qui, aussi privée qu'elle soit, n'en explique pas moins les motivations qui président aux choix de se lancer dans une AGR ou d'adhérer à la caisse. Ce volet nous permettait aussi d'analyser l'incidence du statut matrimonial sur l'acquisition de l'*Empowerment* économique et social des participantes.

Expérience sociale. Ce volet est constitué de deux points. Dans un premier temps, nous cherchons à saisir les répercussions du microcrédit sur les conditions sociales de nos répondantes. Autrement dit, nous cherchons à saisir les effets objectifs du microcrédit sur la vie des femmes. C'est pour cette raison que nous les avons invitées à nous parler d'abord

[56] Pour la petite histoire, le parcours matrimonial constituait le premier volet de notre guide d'entretien, mais une agente de crédit nous a conseillées au cours du « rodage » de notre guide d'entretien de le déplacer, arguant que, par expérience, mieux valait aborder cette question au milieu de la discussion plutôt qu'à l'entame. Elle nous a informées que, selon son expérience, c'est cette question qui suscite le plus de refus de parler.

de leur itinéraire résidentiel et de nous décrire la composition matérielle des maisons dans lesquelles elles ont vécu jusqu'au moment de notre enquête (incluant la description de la demeure actuelle). La description devait donc porter sur le cadre de vie, la composition du ménage, la qualité de vie et le revenu des ménages. Dans un second temps, et ce, dans le but d'analyser la participation sociale de nos répondantes, nous les invitions à nous parler de leur participation, de leurs motivations et des difficultés qu'elles ont rencontrées.

Utilisation du crédit. Ce volet traitait sans détour de l'utilisation « effective[57] » du crédit. Dans ce volet, nous invitions la répondante à nous parler de ses finances personnelles (sources de financement des AGR, sources de revenu, remboursement des prêts et difficultés rencontrées).

Perceptions des femmes à propos des incidences du microcrédit sur leur vie. Ce volet s'intéresse à la manière dont les bénéficiaires de crédit le conçoivent. Ici, nous cherchons à saisir les logiques qui sous-tendent les décisions des femmes de faire une demande de crédit à leur caisse de base. En d'autres termes, nous voulions savoir si les crédits constituent pour les femmes un moyen ou plutôt une fin. Pour ce faire, il fallait tenter, non sans difficulté, de cerner les raisons non officielles qui poussent les femmes à emprunter, car, comme il est unanimement reconnu, les objets du crédit ne sont respectés qu'à de rares occasions.

Encadrement de la caisse. Ce dernier volet avait pour objectif l'évaluation de l'encadrement de la caisse. En effet, en s'intéressant à cet aspect de notre problématique, nous cherchions, *in fine,* à déterminer le type d'approche dans lequel ranger l'UM-PAMECAS. S'inscrit-elle dans une approche minimaliste ou globale? La détermination de l'approche de PAMECAS peut se lire notamment par la manière dont ses services sont offerts à ses membres.

[57] Nous mettons cet adjectif entre guillemets pour signifier que, malgré notre bonne volonté et toutes les stratégies utilisées, nous ne pouvions que tenir compte de l'existence du détournement de crédit total ou partiel, même s'il n'est jamais évoqué frontalement.

4.3.1.2. Contenu du guide d'entretien destiné aux employées et employés et directrices et directeurs de caisse

Dans ce guide d'entretien, nous convions l'employée ou l'employé de la Direction générale ou des caisses de l'UM-PAMECAS à nous entretenir de la *mission* de l'UM-PAMECAS, sur sa stratégie de promotion de l'égalité des sexes à travers ses produits financiers et au sein de ses organes de gouvernance[58].

4.3.1.3. Contenu du guide d'entretien destiné aux dirigeantes et dirigeants des caisses ciblées

Dans le guide d'entretien destiné aux dirigeantes et aux dirigeants des caisses ciblées, nous les avons invité à parler de la *mission* de l'UM-PAMECAS, de *la place occupée par les femmes* dans les politiques générales de l'institution financière, de *leur opinion* au sujet de la capacité des institutions de microfinance, y compris l'UM-PAMECAS, d'avoir une incidence sur les *rapports sociaux de sexe*, des *politiques de promotion de la participation des femmes* dans les organes de direction et du *nombre de femmes qui participent* à ces instances.

Ces entretiens nous ont permis de recueillir les discours de différents acteurs qui gravitent autour de l'UM-PAMECAS. Le tableau présenté en annexe expose le déroulement chronologique de l'enquête. Nous avons attribué des codes aux différentes catégories de personnes interrogées et fourni, le cas échéant, des données telles que l'âge et la date de l'entrevue.

[58] Nous avons gardé le contact avec certaines directrices et certains directeurs de caisse et des employées et employés du réseau grâce au logiciel Skype. Ainsi, nous avons pu leur demander des renseignements ponctuels tout au long de la rédaction.

4.3.2. L'observation participante

Nous avons décidé d'utiliser cette méthode dans l'optique de saisir les comportements et les événements sur le vif, de recueillir un matériau d'analyse spontané et d'atteindre une authenticité des comportements et des écrits (Quivy et Campenhoudt, 1995 : 201, 202). Nous avons observé des femmes de l'UM-PAMECAS dans un tout autre contexte. Pour ce faire, nous avons participé à titre de simple observatrice à des situations de recouvrement de crédits[59], accompagnées d'un agent de la caisse et de deux membres du CC. Nous avons également observé les cadres de vie de répondantes dont 24 ont accepté d'être interrogées chez elles. Bref, l'observation participante nous a permis de recueillir nos données observationnelles.

4.3.3. La documentation

Nous avons porté notre attention également sur le fonctionnement du PAMECAS et des différents acteurs qui participent à ses opérations. Nous avons consulté plusieurs documents de travail et reçu plusieurs renseignements ponctuels de la part de l'institution. Nous avons eu à consulter le document de politique de crédit de l'UM-PAMECAS qui nous a permis de connaître les règles qui régissent l'octroi de crédit aux membres, des documents relatifs à la composition des organes de gouvernance des caisses (CA, CC, CS) et plusieurs autres documents de travail de l'institution, que des employées et employés de la direction ont mis à notre disposition.

Par ailleurs, étant donné que le mode de gouvernance était aussi un autre élément qui nous permettait d'analyser les fondements théoriques des actions de l'UM-PAMECAS et aussi l'*Empowerment* politique des femmes membres de l'institution (dans le sens de leur implication dans la gouvernance des caisses), nous avons porté notre attention sur sa gestion. Ainsi, nous avons recueilli des données relatives à la proportion du nombre de

[59] Nous avons participé à trois séances de recouvrement au cours desquelles il nous a été donné d'être en face de cas réels de détournement de crédit, mais aussi d'observer dans le vif certains comportements des membres des caisses de l'UM-PAMECAS. Nous avons également pu constater à quel point les garanties demandées aux femmes pouvaient être de piètre qualité.

femmes et d'hommes travaillant aux différents échelons des organes des caisses ciblées. Sur les 13 caisses ciblées, 6 nous ont fourni cette information sous forme de documents.

4.3.4. Choix de l'enquête de terrain comme stratégie de création des données

Nous avons opté pour l'enquête de terrain pour analyser des perceptions et les logiques qui sous-tendent l'utilisation du microcrédit par les femmes participant aux programmes de microcrédit. En effet, nous considérons que cette stratégie est à même de nous fournir de l'information pertinente[60] à propos de cette problématique.

4.4. Traitement et analyse des données

4.4.1 Données statistiques

Notre séjour sur le terrain nous a permis, avec l'aide de nos outils de recueil de données, de collecter une quantité importante d'information à la fois quantitative et qualitative. Dans les sections qui suivent, nous présentons la manière dont cette information a été organisée et analysée. Nous avons procédé à un traitement statistique des données collectées à l'aide de notre fiche sociodémographique remplie avec la répondante au début de chaque rencontre. Cette fiche contenait des données quantitatives, mais aussi qualitatives étant donné que le questionnaire contenait à la fois des questions fermées et des questions ouvertes. À la fin de notre enquête, nous avions donc en notre possession 40 fiches sociodémographiques. Le traitement statistique s'est fait à l'aide du logiciel SPSS 19 qui a permis la génération de tableaux de fréquence relative, de moyenne et de pourcentage. Le pourcentage est indiquée dans la majorité de nos tableaux, et ce, dans le but d'avoir une meilleure idée de la distribution de la variable. Nous avons procédé à une analyse de ces données dont l'objectif était d'éclairer la situation des femmes, leurs conditions et des aspects de leurs pratiques. Nous pensons que ces données sociodémographiques ont le potentiel d'expliquer certaines

[60] Des renseignements autres que ceux recueillis par les études menées par les IMF qui, dans une logique commerciale, relèvent plus d'études de marché qui leur permettent l'élaboration de produits financiers répondant aux besoins des populations.

composantes des comportements des femmes en matière de demande et de remboursement de crédit.

4.4.2. Données qualitatives

Notre corpus qualitatif est principalement constitué des 40 entrevues avec les femmes de notre échantillon, de 13 entrevues avec les directrices et directeurs de recherche, de 4 notes d'observation, de 6 compte rendus de discussions informelles avec les agentes et les agents de crédits. Pour analyser cette diversité de sources écrites, nous avons opté pour l'analyse de contenu. L'analyse de contenu est « un ensemble de techniques d'analyse des communications visant, par des procédures systématiques et objectives de description du contenu des messages, à obtenir des indicateurs (quantitatifs ou non) permettant l'inférence de connaissances relatives aux conditions de production/réception (variables inférées) de ces énoncés » (Bardin, 1986 : 43; Paillé, 1994; Gagnon, 2005). Précisons que les entrevues des femmes ont été retranscrites et traduites en français tandis que celles de directrices et directeurs de caisse ont été tout simplement retranscrites puisque les entrevues se sont déroulées en français.

En résumé, nos catégories d'analyse ont été construites à partir des aspects liés aux pratiques et aux perceptions des techniciennes et techniciens de l'organisme de microcrédit, aux différentes caractéristiques sociodémographiques des femmes, à leur type d'activité professionnelle, à leur revenu, à leur degré de participation au budget du ménage, à leur implication sociale et politique, à leur perception de leur image sociale, à leur estime de soi. C'est donc à partir de ces données produites que nous avons pu analyser l'impact des microcrédits sur la vie des bénéficiaires. Soulignons que nous n'avons pas utilisé de logiciel pour le traitement et l'analyse de nos données. L'analyse s'est réalisée manuellement.

Le traitement proprement dit de nos données s'est fait en plusieurs étapes. D'abord, nous avons effectué le codage-triage de nos données. Ce procédé permet d'«identifier et [de] coder des passages de textes qui, par leur sens ou ce qu'ils représentent, évoquent les

catégories ou les concepts qui peuvent être utilisés pour décrire le phénomène étudié » (Gagnon, 2005 : 81).

Notre opération de codage des données s'est faite par l'identification des « unités d'information » relatives « au vécu lié au phénomène sous étude » (Bachelor et Joshi, 1986, cité dans Gagnon 2005 : 81) c'est-à-dire l'*Empowerment* économique et social des femmes ayant bénéficié de microcrédit. Rappelons que l'opération de triage-codage s'est faite en deux temps. La première étape a trait à l'encodage de premier niveau qui est une opération de repérage de faits. Il s'agit en fait de la description des répondants du mode de fonctionnement de l'organisme de microcrédit et de son organisation, des pratiques tant des techniciennes et techniciens de l'IMF que des femmes bénéficiaires des microprêts, de la description des AGR des femmes et de leurs conditions économiques et sociales de vie. Après ce temps d'encodage, nous avons avancé vers l'encodage de second niveau qui consiste au repérage des inférences des répondants c'est-à-dire leurs interprétations de leurs actions. Concrètement, il a été question de coder leur perception de la mission de l'organisme de microcrédit, de ses impacts économiques et sociaux pour les entrevues du personnel de l'organisme de microcrédit. Pour nos répondantes femmes, il a été question de relever leurs perceptions des missions de l'organisme de microcrédits et de ses répercussions sur elles.

Après le processus de codage-triage, nous avons procédé au regroupement de nos « unités d'informations » en catégories d'abord à la façon *bottom-up* ensuite à la façon *top down*. En effet, le fait de regrouper les « unités d'information » issues des deux niveaux de codage et ayant le même sens (Paillé, 1994) nous a permis de construire nos catégories selon le procédé de *bottom-up*.

Ce procédé de construction de catégories permet « à partir des unités d'information contenues dans les textes [de dériver] une infrastructure de catégories pouvant contribuer à expliquer ou à décrire le phénomène sous étude » (Manning et Cullum-Swan, 1994, cité dans Gagnon, 2005 :81). Toutefois, nous avons décidé de qualifier cette première série de catégories de sous-catégories qui seront ultimement inséré dans nos grandes catégories

construites à la façon *top down* qui est la manière « de relever des catégories à partir [d'] éléments préétablis » (Boje, 1991; Heise, 1992, cité dans Gagnon, 2005 : 81). À titre illustratif, nous avons regroupé les codes **début de l'activité professionnelle de la femme** et **source/type de financement de la première activité professionnelle de la femme** dans la sous-catégorie **Augmentation des activités professionnelles des femmes** qui a été placée dans la catégorie pré-construite de **l'*Empowerment* économique des femmes**. Après la construction de nos catégories, nous avons procédé à une opération qui peut s'apparenter à la phase de l'intégration telle que décrite par Paillé (Paillé, 1994) consistant à tenir compte des multiples dimensions de l'analyse. D'abord, pour les entrevues avec les techniciens et les techniciennes de l'organisme de microcrédit, nous avons mis en évidence des convergences et des divergences de leurs propos en tenant compte du sexe et de l'âge. Ceci nous a permis de connaître leur façon de faire, leur façon de se percevoir et de percevoir les actions de l'organisme de microcrédit. Le même procédé a été utilisé pour nos répondantes femmes et nous a permis de voir les différences de perceptions, de pratiques en fonction de certains marqueurs sociodémographiques tels que l'âge, le statut matrimonial, etc.

En bref, ce procédé nous a permis de tenir compte de l'influence de facteurs externes aux discours des répondants sur leurs perceptions et leurs pratiques.

Réitérons-le, nos catégories d'analyse ont été construites à partir des aspects liés aux pratiques et aux perceptions des techniciennes et techniciens de l'organisme de microcrédit, aux différentes caractéristiques sociodémographiques des femmes, à leur type d'activité professionnelle, à leur revenu, à leur degré de participation au budget du ménage, à leur implication sociale et politique, à leur perception de leur image sociale, à leur estime de soi. C'est donc à partir de ces données produites que nous avons pu analyser l'impact des microcrédits sur la vie des bénéficiaires. Soulignons que nous n'avons pas utilisé de logiciel pour le traitement et l'analyse de nos données. L'analyse s'est réalisée manuellement.

4.5. Les obstacles de la recherche

Nous nous sommes intéressé à l'étude des incidences des microcrédits sur l'*Empowerment* économique et social des femmes pour mieux en comprendre les processus et les réalités sous-jacentes. À notre sens, la connaissance et la compréhension des phénomènes liés à l'accès des femmes aux microcrédits permettront non seulement de saisir le phénomène dans sa globalité mais aussi de découvrir ses nouvelles dynamiques.

Toutefois, nous avons été confrontés à quelques difficultés. Le premier en cause est inhérent au choix même de la méthode de l'étude de cas qui comporte le problème de la validité interne et externe des résultats (Roy, 2004). En effet, le problème de validité interne a trait comme le signale Roy, au fait que les informations recueillies sont partielles et ne couvrent pas la totalité de la réalité (Roy, 2004). Le problème de validité externe est quant à lui relatif au défaut de représentativité du cas étudié qui n'autorise pas les généralisations, les cas étudiés n'étant pas choisi au hasard (Roy, 2004). En choisissant d'observer un organisme de microcrédit et un échantillon de femmes sélectionné selon nos critères, nous sommes conscients que nos résultats obtenus ne peuvent être ni généralisés à l'ensemble des organismes de microcrédits opérants au Sénégal encore moins à toutes femmes ayant eu accès à des microcrédits.

Les différences de classes avec les femmes interrogées ont généré un second biais de communication que nous avons tenté de minimiser par notre volonté de diminuer les marqueurs de différences de classes susceptibles de nous distinguer (habillement sobre, usage de la langue nationale de communication, etc). Nous avons également marqué notre distance avec la caisse avec les femmes en leur faisant clairement savoir que notre recherche n'est pas commanditée par l'UM-PAMECAS.

4.6. L'aspect éthique de la recherche

Considérant le fait que notre recherche s'est effectuée avec des sujets humains, nous avons tenu à respecter un certain nombre de règles éthiques durant tout le processus de collecte, de traitement et d'analyse des données. Nous avons donc tenu à respecter notre protocole d'approche de nos participantes et participants à l'étude conformément aux directives du CERUL pour ce qui est l'obligation du consentement libre et éclairé des répondants et de l'exigence de confidentialité. A cet effet, dès l'entame de nos entrevues, tant avec le personnel rencontré de l'organisme de microcrédit qu'avec les femmes bénéficiaires, nous avons porté à leur connaissance leur droit de refuser et d'interrompre leur participation à tout moment. Après avoir pris connaissance du formulaire de consentement, le personnel de l'organisme de microcrédit rencontré ainsi que certaines femmes capables de lire et comprendre l'information contenu dans le formulaire l'ont signé et nous l'ont remis. Pour garantir aux femmes analphabètes rencontrées le même respect de leurs droits d'accepter ou de refuser de participer à cette étude, nous avons eu recours au consentement oral en leur expliquant en wolof le contenu du formulaire de consentement qu'elles ont aussi signé. De plus, à toutes les participantes et participants à l'étude, nous leur avons assuré la confidentialité de nos échanges en leur garantissant que les informations recueillies seront traitées, analysées de manière anonyme. Ce que nous avons fait dans le traitement et l'analyse de leurs entrevues en leur attribuant des codes. Nous avons assuré le même respect de leur anonymat aux femmes en leur garantissant qu'aucune information ne sera transmise au personnel de l'UM-PAMECAS et que leur identité n'apparaitra pas dans notre rapport de recherche. Pour elles aussi, des codes ont été utilisés pour respecter leur anonymat dans la transcription et l'analyse des verbatim.

CHAPITRE 5 : PRÉSENTATION DU CONTEXTE SÉNÉGALAIS ET DU CADRE INSTITUTIONNEL DE LA RECHERCHE

Les promoteurs du projet de l'UM-PAMECAS, le cas à l'étude qui a été présenté dans le chapitre précédent, ont tenu compte de certaines réalités notamment sociale, économique et démographique du Sénégal pour mettre en œuvre leur projet. C'est pour cette raison qu'ils ont choisi la zone périphérique de Dakar, zone à haute prévalence de pauvreté, pour débuter leurs activités d'octroi de microcrédits aux femmes. La prise en compte des réalités socio-économiques par les promoteurs de l'UM-PAMECAS leur ont permis de mieux saisir les besoins financiers de ces populations. Une telle approche démontre l'importance de considérer les éléments de contexte dans l'analyse et la compréhension des réalités sociales et économiques vécues par ces populations ainsi que de leur dynamique de changement. C'est pour cette raison que dans ce chapitre, nous exposerons les différents éléments contextuels de notre étude. Premièrement, nous présenterons les caractéristiques démographiques et économiques du Sénégal en nous attardant sur les caractéristiques sociodémographiques de la population, les politiques de développement en crise, l'importance nouvelle du secteur informel, la problématique de la pauvreté, un phénomène que le Sénégal partage avec plusieurs pays d'Afrique subsaharienne. Une seconde section sera consacrée à la présentation des premières initiatives de coopératives d'épargne et de crédit, soit l'UM-PAMECAS Il y sera question de son historique, de sa structure organisationnelle et de la place que les femmes y occupent, des produits financiers qu'elle offre, des conditions d'octroi du crédit et de remboursement. Enfin, nous décrirons les caractéristiques sociodémographiques des trois banlieux de Dakar où nous avons mené notre enquête auprès des mutuelles locales d'épargne et de crédit (MEC).

5.1. Les caractéristiques démographiques et économiques du Sénégal et la problématique de la pauvreté en Afrique.

Situé à l'extrême ouest du continent africain, le Sénégal est limité au nord par la Mauritanie, au sud par les deux guinées (Conakry et Bissau) et par le Mali au sud-est. Sa façade maritime à l'ouest lui vaut le dynamisme de son port. Sa superficie est de 196 192 kilomètres carrés et compte une population estimée en 2006 à 10,9 millions (Ministère de la Famille, de la Solidarité nationale, de l'Entrepreneriat féminin et de la Microfinance. s.d. : 9). Il compte 14 régions administratives et 45 départements. Selon le RGPH 3, « la population sénégalaise est essentiellement rurale, avec, à peu près six Sénégalais sur 10 habitants en milieu rural » soit plus de la moitié de la population (RGHP 3, 2002 : 13). Concernant les compositions religieuses et ethniques, il faut noter que le Sénégal est peuplé de musulmans (91 %), de chrétiens (6 %) et d'animistes (3 %) (Ouédraogo et Gentil, 2008 :162). L'Islam au Sénégal se distingue par la présence d'écoles de pensée créées par des érudits nationaux dont les plus connus sont les Tidjanes, les Mourides, les Kadrs, les Niassènes, les Layènes qui sont à la base de communautés religieuses. Plusieurs ethnies se côtoient, à savoir les Wolofs, les Sérères, les Diolas, les Mandingues, les Soninké, les Peulhs, les Mandjanks, les Balantes, les Noons. Six langues (le wolof, le sérère, le diola, le mandingue, le peul et le soninké) ont été codifiées en vue de leur apprentissage, mais la langue wolof est la langue véhiculaire la plus usitée par la population sénégalaise. Quant au français, c'est la langue officielle du pays.

5.1.1. Caractéristiques sociodémographiques de la population

La population sénégalaise se caractérise par sa jeunesse. L'âge médian est de 20 ans. Les jeunes constituent donc 54,7 % de la population (RGPH 3, 2002 : 15). Les femmes représentent plus de la moitié de la population sénégalaise, à savoir 50,8 %[61] de la

[61] Ce pourcentage réfère à la population de femmes de droit qui est définie comme étant l'ensemble des personnes résidentes et absentes. La population féminine de fait définie comme composée des résidents présents et des visiteurs représente, selon Agence nationale de statistique et de démographie (ANSD), 51,1 % (RGPH 3, 2002 : 12). L'Agence précise que son analyse a porté sur la population de droit.

population totale (RGPH 3, 2002 :12). En effet, la structure démographique du pays présente un rapport de masculinité favorable aux femmes. Le dernier recensement informe qu'il y aurait 100 femmes pour 96,9 hommes (RGPH, 3, 2002 : 15).

La croissance moyenne annuelle de la population est de 2,5 % (RGPH 3,2002 :13). Toutefois, cette population est inégalement répartie. Dakar, la capitale qui ne couvre que 0,3 % de la superficie totale du pays, concentre près du quart de la population totale soit 22 % (Ministère de la famille et de l'entrepreneriat féminin. Stratégie nationale pour l'équité et l'égalité de genre, s.d. : 19) du fait de la concentration des activités économiques dans cette ville. Depuis les années 1960, le processus d'urbanisation ne cesse de s'accélérer. Le taux d'urbanisation est de 40,7 % (RGPH 3, 2002 : 57).

La taille des ménages est très élevée, 9,2 personnes en moyenne selon le dernier recensement. En ce qui concerne la polygamie, il faut souligner qu'au Sénégal, il existe la polygamie de type polygénique qui autorise un homme à épouser plusieurs femmes. La polygamie est plus répandue en milieu rural (43,6 %) qu'en milieu urbain (38,1 %) (RGPH, 2002 : 31). Les ménages se distinguent aussi par leur caractère multigénérationnel. En effet, plusieurs générations peuvent cohabiter sous le même toit. Les données du troisième recensement de la population révèlent que l'Indice synthétique de fécondité (ISF) est de 5,3 enfants par femme (RGPH 3, 2002 : 40) variables selon le niveau de scolarité. L'ISF des femmes sans instruction est de 5,7 enfants, tandis que celui des femmes de niveau primaire est de 4,3 enfants, les femmes de niveau supérieur ont 1,6 enfant (RGPH 3, 2002 : 42). La variation selon le niveau de scolarité cache également une variation spatiale, car à Dakar, contrairement aux autres régions du pays, les femmes font moins d'enfants. L'indice de fécondité y est de 3,7 enfants par femme. Selon les résultats de l'ESAM I/1994-1995 et ESAM II/2001-2002, l'analphabétisme aurait reculé durant la période 1994-2001 (Ministère de la Famille et de l'Entrepreneriat féminin. Stratégie nationale pour l'équité et l'égalité de genre, s.d. : 30). Les campagnes de sensibilisation entreprises par l'État et ses partenaires ont permis d'alphabétiser dans les langues nationales (wolof, pulaar et sereer) 83 % des femmes, ce qui a favorisé la diminution du taux d'analphabétisme des femmes, qui est passé de 78 % en 1995 à 72 % en 2001 (Ministère de la Famille et de

l'Entrepreneriat féminin. Stratégie nationale pour l'équité et l'égalité de genre, s.d. : 30-31).

On observe par ailleurs un recul de l'âge au premier mariage qui, selon le dernier recensement de la population, est de 28,0 ans pour les hommes et 21,2 ans pour les femmes (RGPH 3, 2002 : 29), ce qui se traduit par une nette progression du célibat : 42,0 % de la population sont en situation de célibat (RGPH3, 2002 : 18). L'observation de ces données démographiques pousse certains à affirmer que Sénégal connaîtrait une transition démographique marquée par une baisse de la fécondité, une augmentation de l'espérance de vie et un recul de la mortalité (Antoine et Fall, 2008 : 43).

Compte tenu de l'interdépendance des structures sociales avec les structures économiques, on observe une transformation des comportements économiques. Ainsi les logiques de solidarité traditionnellement élargies à la parenté large et au voisinage (Sarr, 1998 : 40; Calvès et Marcoux, 2007 : 8) ont tendance à se circonscrire à l'échelle conjugale (Dimé, 2007 : 167). Ainsi, dans un contexte de crise et de transformations sociales, politiques et démographiques, on observe une transformation du rapport des individus à leur communauté (Calvès et Marcoux, 2007 : 8).

5.1.2. Des politiques de développement en crise

La structure économique du Sénégal est largement dominée par les services (55,2 %) suivis de l'industrie (26,9 %) et de l'agriculture (17,9 %). (Ministère de la famille, de la solidarité nationale, de l'entrepreneuriat féminin et de la microfinance,s.d : 9). De 348 798 FCFA[62] en 2002 (Ministère de la famille, de la solidarité nationale, de l'entrepreneuriat féminin et de la microfinance,s.d : 9), le PIB (Produit intérieur brut) par tête d'habitant est passé à 367 622 en 2003 (Ministère de la Famille et de l'Entrepreneuriat féminin, sd : 21). Avec un indice de développement humain de 0,624 en 2011, le Sénégal occupe le 144^{e} rang selon le PNUD[63].

[62] 1 FCFA équivaut à moins de 1 $ CA.

[63] http://hdr.undp.org/fr/pays/ (accès le 21 septembre 2011).

Comme la plupart des États d'Afrique subsaharienne à la suite des indépendances, l'État sénégalais avait opté pour une administration centrale et fortement interventionniste. Les premières années d'indépendance ont été la meilleure période en termes de qualité du développement humain. En raison du financement public entre autres de la santé et de l'éducation, le Sénégal avait enregistré de bons résultats en ce sens. Entre 1960 et 1966, il a connu une période d'expansion qui s'est traduite par la création de plusieurs entreprises publiques et privées (Bâ, 2006 : 8).

Les premiers signes d'essoufflement de cet Etat interventionniste et quelque peu redistributeur par la voie de services publics dispensés apparaissent au début des années 1970, conséquences de plusieurs facteurs. L'effet de « *trickle down effect* » postulé par les IFI n'a pas pu se concrétiser dans les pays d'Afrique subsaharienne. Selon le FMI[64] :

> les pays d'Afrique subsaharienne ont affiché des résultats économiques décevants dans les années 80 et au début des années 90[65], la plus grande partie de la région se montrant incapable de rompre avec un scénario de croissance faible (voire de recul) du revenu par habitant, de fortes inflations et de difficultés de balance des paiements.

En effet, au moment où la communauté internationale faisait face à une crise pétrolière, le Sénégal était en proie à un endettement accru et une grave sécheresse qui avait fini par gagner le monde rural. Sa monoculture d'arachide en souffrit grandement. Au début des années 1980, arrivent les PAS qui vont se traduire par une diminution considérable des dépenses publiques allouées au fonctionnement et à l'entretien de secteurs comme la santé et l'éducation (Sarr : 1998 : 58) et par une augmentation du chômage. Le secteur public, jusque-là principal pourvoyeur d'emplois, connaît une baisse considérable. Entre 1989 et 1992, le nombre d'emplois aurait diminué de 5 % (Sarr, 1998 : 59-60). Cette même tendance est également notée dans le secteur privé (Sarr, 1998 : 58). Tous ces éléments concourent à l'augmentation de la pauvreté (Sarr, 1998 : 59) et au délitement des liens

[64]FMI, 2000, « Accélérer la croissance et réduire la pauvreté en Afrique subsaharienne – le rôle du FMI », http://www.imf.org/external/np/exr/ib/2000/fra/120100f.htm (accès le 7 Avril 2008).

[65]En effet, selon beaucoup d'experts, les perspectives de croissance des États d'Afrique subsaharienne au cours de ce XXI[e] siècle sont réelles. Cette croissance serait le fruit des mesures de rééquilibrage macroéconomiques imposées par les IFI au début des années 1980.

sociaux de solidarité si l'on considère que les déflatés avaient en charge les personnes inactives de leur entourage (Sarr : 1998 : 60).

Poursuivant les objectifs de croissance conformément aux directives des institutions financières internationales (IFI), l'État sénégalais décide de dévaluer la monnaie locale de 50 % de sa valeur en janvier 1994. Cette dévaluation aura principalement comme conséquence l'aggravation des conditions de vie des populations qui se manifeste par une diminution considérable du pouvoir d'achat et une augmentation de la pauvreté (Sarr, 1998 : 61).

Aujourd'hui, à l'heure de la mondialisation, le Sénégal à l'instar de plusieurs pays du monde, tente de tirer son épingle du jeu en jouant la carte de la séduction. Ainsi, les gouvernements[66] qui se sont succédé ont consenti à investir dans les infrastructures pour attirer les investisseurs étrangers. Mais cette nouvelle orientation économique, encore trop précoce, n'a pas induit de transformation majeure dans la structure économique issue de l'imposition des PAS.

Au fond, les politiques de développement mises en place au Sénégal se sont traduites par une crise de l'endettement et de la pauvreté. Pour pallier cette crise, les populations se sont investies dans des activités en marge de l'économie formelle. Ainsi, comme partout ailleurs en Afrique subsaharienne, cette forme d'économie relativement nouvelle, mais qui ne date pas d'hier[67], qu'on nommera secteur informel est devenue une composante essentielle de l'économie du pays.

---

[66] En vérité, seuls deux partis ont véritablement gouverné le Sénégal : le Parti socialiste et le Parti démocratique sénégalais. Le Parti socialiste a présidé aux destinées du pays de 1960 à 2000 avec deux présidents, Léopold Sédar Senghor et Abdou Diouf. L'alternance est intervenue en 2000 avec l'élection du leader du Parti démocratique sénégalais. C'est avec ce gouvernement que la stratégie d'attraction des investisseurs étrangers est plus marquée.

[67] L'utilisation du vocable de « secteur informel » pour nommer cette nouvelle forme économique en émergence dans les pays du tiers-monde, qualifiée de « parallèle » (Lautier, 2004 : 8), provient du Bureau international du Travail (BIT) qui l'utilisa pour la première fois dans le rapport Kenya en 1972. À qui Keith Hart ou le BIT devons-nous attribuer la paternité du concept de secteur informel? Lautier tranche le débat, car selon lui, « c'est Keith Hart [Hart, 1971] qui employa le premier l'adjectif "informel", mais appliqué aux opportunités de revenu », et non à un quelconque secteur » (Lautier, 2004 : 9).

5.1.3. L'importance nouvelle du secteur informel à titre de secteurs des activités lucratives des prestataires du microcrédit

D'abord considéré comme un secteur servant d'exutoire aux populations pauvres (économie de survie), le « secteur informel » est perçu à partir de 1987 comme « le lieu de la solution à tous les problèmes sociaux » (Lautier, 2004 : 4).

Aujourd'hui, le secteur informel est devenu une dimension prégnante des sociétés du Sud. Le caractère déstructuré de ces économies se manifeste principalement par le côtoiement avec ce qui reste de la dislocation des structures formelles de l'économie. En Afrique, il est en passe de devenir l'épine dorsale de son économie (Lautier, 2004 : 111). Sa contribution dans le PIB des pays sahéliens s'élève entre 30 % et 50 % (Boyé *et al*., 2006 : 45). En réponse à la crise et à l'incapacité de l'État sénégalais à répondre à leurs besoins fondamentaux, les populations investissent les activités informelles dont le taux de croissance a cru de 4,3 % entre 1980 et 1991 (Sarr, 1998 : 61). Aujourd'hui, l'économie sénégalaise est portée à bout de bras par le secteur informel. Il se révèle un excellent exutoire en termes d'apports en épargne, en investissement et en création d'emplois. Il est surtout le principal pourvoyeur d'emplois pour les femmes (Sarr, 1998 : 61). Les activités de ce secteur au Sénégal, comme ailleurs en Afrique, sont de nature à être des Activités Génératrices de Revenu (AGR) et représenteraient de 70 à 80 % des activités économiques non agricoles (Boyé *et al.*, 2006 : 45).

Cette nouvelle économie dite informelle qui prend forme dans un grand nombre de pays est marquée par l'émergence d'un type particulier d'emplois caractérisé par les éléments suivants : « facilité d'accès à l'activité; utilisation de ressources locales; propriété familiale de l'entreprise; échelle d'activité réduite; usage de techniques qui privilégient le recours à la main-d'œuvre; qualifications acquises hors du système officiel de formation; marchés concurrentiels et sans réglementation (Rapport Kenya, 1972, cité dans Lautier, 2004 : 12).

Pour mesurer le secteur informel, deux critères sont utilisés : le critère de la taille et celui du non-respect de la loi (Lautier, 2004 : 13). Ainsi, on considère comme activité économique relevant du secteur informel, toute unité de production constituée au plus de 10 personnes (Lautier, 2004 : 13) d'une part. D'autre part, les activités économiques marquées du sceau de l'illégalité en lien avec le non-« paiement des impôts ou celui des cotisations de Sécurité Sociale » et le non-respect de la réglementation des conditions de travail sont considérées comme des activités économiques informelles (Lautier, 2004 : 15).

En terre d'Afrique subsaharienne, le secteur informel se caractérise par la prépondérance des activités de service telles que le transport et le commerce. La sous-traitance industrielle y est pratiquement absente. Les acteurs dans le secteur sont divisés en classes ou segments, à savoir les microentreprises, les travailleurs autonomes, ceux des petits métiers et de la vente, les domestiques. À cette composition multisegmentaire s'ajoute l'existence d'une hiérarchie entre les segments, les microentreprises étant de loin plus lucratives que les activités artisanales et des petits métiers.

Si l'émergence de ce secteur constitue pour certains une preuve du refus d'assujettissement de ces populations à l'économie dominante (Serge Latouche, 1998), il n'en demeure pas moins vrai qu'en dépit de la fonction de survie que le secteur remplit, il n'est pas venu à bout de la pauvreté de ces principaux acteurs. Du fait de la faiblesse de leurs moyens humains, financiers et technologiques, leur potentiel de développement est limité (Boyé *et al.*, 2006 : 45). En vérité, ces activités, à dimension individuelle, servent davantage à l'acquisition de revenus de subsistance ou de compléments de revenu et concerne les microservices et le commerce de détail, comme c'est le cas des vendeuses de fruits et de légumes les jours de marché (Boyé *et al*., 2006 : 44).

5.1.4. La problématique de la pauvreté en Afrique subsaharienne et au Sénégal

Au secteur informel est arrimée une autre caractéristique des économies des pays d'Afrique situés au sud du Sahara, à savoir la pauvreté. La crise mondiale du pétrole dans les années 1970, couplée à l'imposition des PAS par les institutions de développement international aux pays du Sud, a laissé de profondes marques dans les économies de ces pays. Ces

marques sont à l'origine de l'image d'Épinal qui leur colle à la peau, particulièrement à ceux d'Afrique situés au sud du Sahara, dont la pauvreté des populations est mondialement connue (Calvès et Marcoux, 2007 : 6). Au milieu des années 1990, ils étaient quelque 270 millions de personnes en Afrique subsaharienne disposant moins d'un dollar par jour soit près de 50 % de la population[68]. Après l'Asie du Sud, l'Afrique subsaharienne est la région la plus touchée par la pauvreté.

Mais à quoi se réfère-t-on lorsqu'on parle de pauvreté? Comme tout concept, il a connu une évolution sémantique à la lumière des travaux théoriques et empiriques qui ont cherché à le cerner. Pour la mesure de la pauvreté, deux approches sont utilisées : l'approche dite monétaire (ou objective) et l'approche par nécessité basique.

L'approche monétaire est restée pendant de nombreuses années le critère de mesure de la pauvreté (Hofmann et Marius-Gnanou, 2003 : 270). Ainsi, durant cette période, la pauvreté a été considérée comme étant l'expression « d'une insuffisance de moyens matériels propres à assurer la subsistance biologique » (Diop *et al*., 2009 : 32). Le seuil de revenu de 1 ou 2 dollars[69] par jour fut ainsi désigné pour mesurer le niveau de pauvreté par la BM (Diop *et al*., 2009 : 35). Ce seuil est donc le résultat du « coût monétaire d'un certain nombre de biens et services estimés indispensables à la reproduction de ce foyer » (Diop *et al.*, 2009 : 35).

Toutefois, on se rendra vite compte que l'approche monétaire ne permet pas une appréhension totale du phénomène de la pauvreté (Hofmann et Marius-Gnanou, 2003 : 270), laquelle présente un visage à multiples facettes. Avec la parution du rapport du PNUD sur le développement humain de 1997, la pauvreté est perçue comme « la négation des opportunités et des possibilités de choix les plus essentielles au développement humain – longévité, santé, créativité, mais aussi conditions de vie décentes, dignité, respect de soi-

[68]FMI, 2000, « Accélérer la croissance et réduire la pauvreté en Afrique subsaharienne – le rôle du FMI », http://www.imf.org/external/np/exr/ib/2000/fra/120100f.htm (accès le 7 Avril 2008).

[69] Pour les pays les moins avancés, le critère de 1 $ par jour est utilisé, celui de 2 $ est utilisé pour les pays à revenus moyens (Diop *et al*., 2009 : 35). Par ailleurs, il faut noter que la mesure de la pauvreté par le critère de revenu permet les comparaisons internationales (Diop *et al.*, 2009 : 35).

même et des autres et accès à tout ce qui donne sa valeur à la vie » (PNUD, 1998, cité dans Hofmann et Marius-Gnanou, 2003 : 271). Amartya Sen est le principal représentant de ce courant théorique récusant l'appréhension de la pauvreté en termes de revenu. Il considère plutôt la pauvreté comme traduisant « une privation de capacités de base » (cité dans Antoine et Fall, 2008 : 16; Hofmann et Marius-Gnanou, 2003 : 271). Pour sa part, Mayoux considère que les limites de l'approche monétaire tiennent au fait qu'elle ne prend pas en considération les revenus qui ne proviennent pas du marché. Ceci, sans compter le fait que la dimension « genre » n'est pas inclue dans cet outil de mesure (Mayoux, 2007 : 54). Au milieu des années 1970-1990 et sous l'impulsion de l'Organisation internationale du Travail (OIT), la pauvreté sera perçue sous l'angle de la satisfaction des nécessités basiques qui réfère à la fois aux :

> conditions minimales de consommation privée d'une famille comme l'alimentation, le logement, un certain ameublement et équipement domestique et l'habillement; [et aussi aux] services essentiels fournis par et pour la communauté comme l'eau potable, les services sanitaires, les transports publics, les services de soins de santé, d'éducation et d'installations et de centres culturels » (Diop *et al*., 2009 : 32).

Considérant les limites de l'approche objective de la pauvreté, on la définit désormais comme « un phénomène multidimensionnel qui peut se traduire, entre autres, par des privations en rapport avec le pouvoir d'achat, le capital humain, le capital social et le capital productif » (Thorbecke, 2003, cité dans Antoine et Fall, 2008 : 29). Aujourd'hui donc, on peut dire qu'il existe un consensus sur le caractère multidimensionnel de la pauvreté.

De plus en plus on complémente à l'approche objective (monétaire) l'approche subjective, qui concerne le recueil de la perception des individus de leur situation de pauvreté et la prise en considération d'indicateurs sociaux tels que la précarité du statut social, l'exclusion sociale ou l'isolement social susceptible de baisser l'autonomie et l'estime de soi des personnes vulnérables (Ninacs, 1996 , cité dans Bâ 2006 : 6-7). Cette approche évaluée par les méthodes qualitatives permet de connaître la manière dont les pauvres conçoivent et appréhendent leur situation.

La compréhension du phénomène de pauvreté a été aussi enrichie d'une dimension importante, c'est-à-dire la prise en compte de son caractère dynamique. De plus, « des analyses plus fines ont en effet démontré que le revenu est sujet à des fluctuations importantes et que la pauvreté se traduit aussi par une incapacité de maintenir un niveau de bien-être spécifié » (Wright 1999, cité dans Hofmann et Marius-Gnanou, 2003 : 271). Ce qui fait donc que le critère du seuil de revenu n'est plus le seul indicateur pertinent de pauvreté en raison de l'instabilité de revenu qui est le lot des populations vulnérables.

En Afrique subsaharienne, la pauvreté se distingue par ses caractéristiques endémiques, rurales et féminines. Les chercheur(e)ses s'entendent sur le caractère rural de la pauvreté en Afrique subsaharienne (Howard White *et al*. (2001) étant donné que la majorité des populations africaines vivent en milieu rural et en dessous du seuil de pauvreté. Les pauvres ruraux souffrent du double handicap de leur éloignement des centres urbains et des limites de leurs ressources économiques; de l'absence d'infrastructures sanitaires et éducatives, de l'accès à une eau saine, etc.; d'un problème d'accès à la terre qui est leur principal facteur de production.

Quoique les revenus monétaires des pauvres citadins soient nettement supérieurs à ceux des pauvres des campagnes en raison des nombreuses opportunités économiques qu'offrent les villes, il demeure que ces derniers sont handicapés par la faiblesse de leurs ressources économiques qui freine leur accès au capital économique, culturel, politique, et ce, en dépit de leur proximité avec les infrastructures urbaines. Le secteur informel, qui a connu une expansion spectaculaire dans les villes des pays du tiers-monde, est le domaine de prédilection des pauvres et leur procure l'essentiel de leur revenu (même si ce n'est pas substantiel). Les migrants ruraux constituent une proportion non négligeable des acteurs de l'informel dans les villes.

Une autre caractéristique de la pauvreté en Afrique subsaharienne est sa féminisation c'est-à-dire l'écart de plus en plus grandissant entre les revenus des femmes et ceux des hommes

dans un contexte de pauvreté[70]. Ce sont les femmes qui occupent les emplois les plus précaires notamment du fait que, de manière générale, elles ont un plus faible niveau de compétence professionnelle que les hommes. Notons cependant que les crises des emplois du public et privé ont propulsé les femmes au-devant de la scène économique. Elles s'activent désormais dans le secteur informel et se sont transformées en chef de ménage en en devenant souvent le principal soutien économique (Sarr, 1998 : 9). Toutefois, certains observateurs notent une discordance entre leurs nouveaux rôles et leurs statuts sociaux inférieurs, lesquels restent légitimés par les structures sociales traditionnelles qui réduisent leur accès aux ressources économiques nécessaires à une participation optimale dans l'économie du pays (Sarr : 20).

En définitive, en raison de l'urbanisation sans précédent que connaissent les villes africaines, la pauvreté tend à perdre son caractère rural. La forte concentration des populations dans les villes exerce une pression sur l'offre d'emploi du secteur formel qui avait déjà du mal à satisfaire la demande et est accompagnée de la ruée vers le secteur informel ce qui a pour effet de diminuer les profits générés par ces types d'activité (Mayoux, 2007 : 44) à aggraver le phénomène de la pauvreté. Comme nous le constaterons plus loin, c'est la population qui œuvre dans l'informel qui représente la principale clientèle du microcrédit.

5.2. Les rapports sociaux de sexe au Sénégal : anciens et modernes.

Comme il est question dans cette recherche d'examiner les incidences des microcrédits sur l'amélioration de la condition économique des femmes et de leur *Empowerment* au sein du ménage, sociale et politique, nous avons jugé nécessaire de présenter l'état ancien et présent des rapports sociaux de sexe afin de mieux saisir le contexte de manifestation des nouvelles tendances observées dans les rapports sociaux de sexe actuel.

Analyser et comprendre la nature actuelle des rapports sociaux de sexe au Sénégal passe nécessairement par une présentation de sa dynamique d'évolution. Comment ces rapports

[70] Même si les enquêtes nationales, par exemple celles du Sénégal, révèlent que les ménages dirigés par les femmes sont moins pauvres que ceux dirigés par les hommes (Antoine et Fall, 2008 : 40).

sociaux sont-ils structurés? Quels en sont les fondements? Nous tenterons d'apporter des réponses à cette série de questionnements. Ainsi, dans un premier temps, nous allons faire une petite excursion historique pour présenter la place de la femme dans les anciennes structures sociales de l'Afrique noire traditionnelle pour en arriver à mieux comprendre celles de la société wolof traditionnelle et contemporaine. Suite à cette présentation, nous procéderons à l'analyse de la nature des rapports sociaux en milieu wolof traditionnel. Dans un deuxième temps, nous montrerons les transformations sociales en cours dans la famille wolof. En terminant, nous parlerons de la prise en charge institutionnelle de la question de l'équité et de l'égalité de genre par l'État sénégalais.

5.2.1. La nature des rapports entre les hommes et les femmes en Afrique noire traditionnelle

Lorsqu'on analyse les rapports sociaux de n'importe quelle société, on commence toujours par chercher son ossature principale. En ce qui concerne les sociétés africaines, le matriarcat a été identifié très tôt comme en étant sa matrice originelle. Plusieurs chercheuses et chercheurs considèrent le matriarcat comme la principale caractéristique des structures sociales de l'Afrique noire avant qu'elles ne subissent les influences arabes et occidentales (Cheikh Anta Diop, Kanji et Camara, 2000). Pour Cheikh Anta Diop :

> le patriarcat [est] une structure dans laquelle la femme quitte sa famille pour fonder une nouvelle avec son mari. Inversement, lorsque la structure sociale est telle que l'homme qui se marie quitte son clan pour aller vivre dans celui de sa femme, on est en présence d'un régime fondé sur le matriarcat (Cheikh Anta Diop, cité dans Mbow, 2001).

Pour sa part, Abdoulaye Bara Diop estime, dans la préface de l'ouvrage de Kanji et Camara 2000, que la « prépondérance du principe féminin » est ce qui caractérisait les structures sociales traditionnelles, que l'on retrouve déjà « dans l'Égypte pharaonique où, dans un hymne à Osiris, Isis sa sœur, affirme qu'elle a créé le mâle étant femme » (Kanji et Camara, 2000 : 12).

Plusieurs autres témoignages historiques appuient ces positions, notamment celui voulant que la femme africaine fasse montre d'une certaine autonomie durant l'époque précoloniale. C'est en ce sens que l'on peut comprendre l'affirmation de Diop selon laquelle « la prépondérance de la femme est affirmée dans son principe et traduite dans la réalité pour tous les aspects de la vie, même quotidienne » (Kanji et Camara, 2000 : 12). Ce principe de la primauté de la femme repose sur la croyance d'un « apport génétique inégal du géniteur et de la procréatrice ». En effet, comme le souligne Cheikh Anta Diop, que citent les auteurs Kanji et Camara :

> dans le cas particulier de l'Afrique Noire, on pense, presque partout, que l'enfant doit davantage, biologiquement parlant, à sa mère qu'à son père. L'hérédité biologique du côté maternel est plus solide, plus importante que l'hérédité du côté paternel. En conséquence, on est ce qu'est sa mère, on n'est qu'à moitié ce qu'est son père (Cheikh Anta Diop, cité dans Kanji et Camara, 2000 : 221).

Toujours au sujet du rôle majeur joué par les femmes dans les anciennes structures familiales africaines, Abdoulaye Bara Diop affirme que « la liberté d'esprit et d'entreprise de la femme a été remarquée aussi loin que l'on remonte dans le passé de la civilisation noire » (cité dans Kanji et Camara, 2000 : 12). Même plus, cette femme n'était jamais contrainte d'épouser un homme contre son désir même s'il existait une suggestion sociale de mariage préférentiel (Kanji et Camara, 2000). Le mariage n'était pas non plus une dissolution de l'identité féminine dans celle du mari et était régi par le principe de la séparation des biens. La femme mariée conservait son nom et le transmettait à ses enfants (matronyme). De plus, elle faisait une nette distinction entre ses biens et ceux de son mari. En effet, en participant à l'économie domestique, la femme mariée contribuait de cette manière au maintien de l'harmonie du couple. Toutefois, le mari ne pouvait se prévaloir d'un droit de gestion des affaires de sa femme. Comme le décrit Barthélémy Comoé-Krou que citent Kanji et Camara :

> les femmes mangoro disposent entièrement du produit de leur commerce […]. Le mari ne leur en demande aucun compte. Toutefois, comme le champ de cultures vivrières appartient au mari qui y travaille pratiquement seul, la femme apporte sa contribution à la subsistance du foyer et assure la sienne propre en offrant de l'argent au mari. Naturellement elle lui vient aussi en aide quand ce

> dernier est en difficulté. Mais la femme mangoro jouit d'une totale indépendance économique vis-à-vis de son mari » (Comoé-Krou, cité dans Kanji et Camara, 2000 : 193).

Au final, ces éléments descriptifs de la division sexuelle du travail dans les anciens systèmes sociaux africains marqués d'une certaine manière par le principe du matriarcat entendu comme « système résultant du respect absolu dont jouit la femme» (Diop cité dans Kanji et Camara, 2000 : 11) nous renseignent sur le statut occupé par les femmes dans ces systèmes sociaux et nous révèlent, comme l'affirme Abdoulaye Bara Diop, que la civilisation noire semble avoir été « une civilisation d'équilibre et d'harmonie » (Diop, cité dans Kanji et Camara, 2000 : 12).

Au-delà des enseignements fournis par ces faits historiques, ces derniers nous renseignent aussi sur la nature changeante de ces rapports. Dans le cadre de cette étude, ils nous permettent une meilleure saisie de la nature actuelle des rapports sociaux de sexe au Sénégal. Notre analyse va donc se baser sur une présentation complète de la famille wolof et d'éléments constitutifs de la culture wolof à savoir le système de parenté, l'institution du mariage (et conséquemment la dot, le choix du conjoint et le divorce). L'ouvrage d'Abdoulaye Bara Diop nous servira ici d'ouvrage de référence.

5.2.2. Deux principes majeurs à la société wolof: le communautarisme et la hiérarchie

Le Sénégal, comme nous l'avons déjà en début de chapitre, est composé de six grands groupes ethniques, à savoir les Al Pulaar, les Dioula, les Séréres, les Mandingues, les Soninkés et les Wolofs. En raison notamment de leur dynamisme économique et du rôle de premier plan qu'ils ont joué dans le dispositif d'exploitation économique de l'empire colonial français[71], les Wolofs ont réussi à imposer leur langue comme langue de

[71] En effet, l'imposition de l'usage du wolof à toutes les composantes ethniques du Sénégal découle notamment du fait que le bassin arachidier, qui est le territoire naturel des Wolofs, correspondait aussi au principal site d'exploitation économique de l'empire colonial français qui a fait de la monoculture de l'arachide sa principale vache à lait, ce qui en fit le lieu de convergence de la population active.

communication et à influencer les structures traditionnelles des autres sociétés ethniques. Sur la base de cette réalité, nous pouvons considérer la structure organisationnelle de la société wolof comme relativement représentative des autres structures organisationnelles existantes.

À l'instar de toutes les sociétés humaines, la société wolof se caractérise par son mode de production et son organisation des rapports qui lient les individus. Comme l'ont déjà évoqué plusieurs auteurs, la société wolof est caractérisée par un mode de production marqué par le communautarisme. Les rapports sociaux sont en outre régis par une stratification sociale basée sur le système des castes et des ordres (Sarr, 1998; Diop, 1985).

D'un point de vue économique, le mode de production à dominance agricole était justifié par les impératifs de survie du groupe (Diop, 1985 : 244). En effet, l'exploitation agricole, en raison de son caractère rudimentaire, justifie la mobilisation d'une force de travail élevée. Le modèle d'organisation était construit autour du ménage qui constitue l'unité de production de ce système. Il est composé de plusieurs familles. Tous les hommes et toutes les femmes aptes au travail du ménage sont assignés à l'exploitation d'un champ collectif dont la production est essentiellement utilisée pour la consommation du ménage. Le *borom ker*, dirige le ménage et organise l'exploitation du champ collectif. Le ménage est donc une unité de production et de consommation.

C'est dans le cadre de cette organisation socio-économique que Diop inscrit son analyse de l'importance de la polygamie dans le régime matrimonial de la société wolof (Diop, 1985 : 196). En effet, cette pratique matrimoniale s'expliquerait d'abord par des raisons économiques dès lors qu'elle assure une force de travail élevée par le nombre de femmes et d'enfants qu'elle génère. Mais c'est aussi en raison du prestige social qu'elle confère aux hommes que l'institution de la polygamie est importante dans la société traditionnelle wolof. Toutefois, même si le caractère communautaire de la production économique était très marqué, il n'en reste pas moins vrai que les individus (hommes et femmes mariés) pouvaient posséder un champ individuel « dont l'organisation dépend uniquement de lui » (Sarr, 1998 : 43). Dans ce contexte, les femmes se chargeaient de la production des

légumes, des condiments, du coton et de l'indigo. Quant aux hommes, ils s'occupaient des cultures céréalières (Sarr, 1998 : 44). Parallèlement à ce mode de production, d'autres éléments sont révélateurs de la logique des rapports sociaux, notamment les règles de la parenté et de l'institution du mariage.

Les règles de la parenté wolof sont unilinéaires, doubles ou bilinéaires (Diop, 1985 : 15). Le lignage utérin est reconnu au même titre que le lignage agnatique (Diop, 1985 : 20). Mais on note une légère inflexion en faveur du lignage maternel, surtout en ce qui a trait à la transmission du statut social (Diop,1985 : 21).
Si théoriquement l'enfant appartient à la famille de son père, il reste que, dans les faits, les enfants entretiennent des rapports très étroits avec les membres de la famille de leur mère qui, selon beaucoup d'égyptologues, viennent du matriarcat originel des sociétés africaines qui traduit principalement l'importance de la figure de l'oncle maternel, le *nijaay*[72], dans les relations de parenté, mais surtout des croyances populaires selon lesquelles l'enfant hérite des caractéristiques biologiques de sa lignée maternelle. Ainsi, même si sous l'effet de l'islamisation, de la généralisation du patronyme et de la colonisation, la dévolution successorale dans la société wolof est devenue patrilinéaire, il n'en demeure pas moins que l'enfant hérite aussi des biens acquis par sa mère. Dans le contexte sénégalais, seule l'ethnie sérère a conservé la dévolution successorale de type matrilinéaire, ce qui signifie que les enfants de la sœur héritent non pas de leur propre père, mais de leur oncle.

En ce qui a trait à l'institution du mariage, un angle d'analyse pertinent des rapports sociaux de sexe, elle découle en contexte wolof d'un processus complexe qui mobilise toute la communauté. La première étape concerne le choix du conjoint, qui se réalise selon des règles strictes, car le mariage, loin d'être une union entre deux individus, est avant tout une affaire d'alliance entre deux familles. Même si les aînées participent fortement dans le choix de la future épouse ou du futur mari il reste que les principaux concernés ont leur mot à dire. En d'autres termes, s'ils ne sont pas intéressés par la personne suggérée, ils peuvent faire valoir leur désaccord, qui sera respecté. De manière générale, il existe des règles de

[72] Qui, selon les auteurs Kanji et Camara, viennent de *ni-yaay* (littéralement « comme la mère »).

l'alliance de la famille traditionnelle wolof qui est marquée par le principe du mariage préférentiel, soit la préférence des unions entre cousins croisés, ce qui renforce le constat que le mariage est d'abord une union de deux lignages plutôt que l'affaire des époux. La préférence marquée pour les unions entre cousins croisés, même si elle n'est pas une imposition explicite, n'en constitue pas moins une injonction.

Plusieurs événements marquent le processus du mariage wolof, notamment la dot, la nuit de noces et la finalisation de l'alliance avec la cérémonie de déménagement de la mariée dans la maison de sa belle-famille. En effet, la remise de dot est un moment fort du processus du mariage traditionnel wolof et elle répond à un certain nombre d'exigences. Contrairement aux analyses qu'en ont faites certains anthropologues et explorateurs occidentaux, la dot remise à la famille de la mariée ne serait pas un « prix de la mariée ». Selon Diop que citent Kanji et Camara, la dot doit être considérée comme le symbole du pacte d'alliance entre les familles, d'autant plus que de tous les cadeaux qui sont remis au cours du processus de finalisation du mariage, c'est la seule chose qui n'est pas remboursée en cas de divorce, confirmation de la fin de cette alliance (Diop dans Kanji et Camara, 2000).

Traditionnellement composée de biens en nature (têtes de bétail, produits de la récolte, mise à disposition de la force de travail du futur époux à la famille de la future mariée), la nature de la dot a changé suite à la monétarisation de l'économie. Dans la société wolof actuelle, elle est essentiellement composée d'argent et de biens matériels issus du marché (systèmes de son, bijoux, etc.).

De plus, la remise de dot repose sur un système de dons et de contre-dons mettant en scène les familles des époux. Toutefois, si traditionnellement la remise de dot incombait au futur mari qui, à l'occasion, mettait à contribution les membres de sa famille pour la mobilisation de la dot, dans la société wolof actuelle, la remise de dot, tout en continuant à revenir au futur époux, fait l'objet de grandes surenchères. En effet, avec le processus d'individualisation amorcé depuis la dislocation des ménages de la société wolof consécutif notamment à la monétarisation et la modernisation de l'économie, la mobilisation de la dot

est laissée à la seule charge du futur époux[73]. De plus, le système de dons et de contre-dons s'est transformé de manière à obliger la mère de la future mariée receveuse de la dot à démultiplier la valeur de la dot reçue qui sera remise à la famille du mari donneuse de cette même dot. Cette situation engendre un stress chez les mères de famille ayant des filles à marier, même si des stratégies sont mises en œuvre par les femmes, notamment la participation à des tontines, les prêts demandés à la caisse de base et la participation au système de soutien des pairs en vue de parer à cette situation.

Le deuxième événement marquant du mariage est la nuit de noces. La cérémonie de *jébbël* consacre la première nuit des mariés. Cette cérémonie traduit le contrôle social de la sexualité dont font l'objet les célibataires, puisque le mariage constitue le cadre légitime d'exercice de la sexualité. Ce contrôle de la sexualité est plus marquant du côté de la mariée, étant donné qu'elle a l'obligation de fournir la preuve de sa chasteté. La preuve de la virginité de la fille est attendue au terme de cette première nuit qui est également l'occasion d'une grande mobilisation sociale. En effet, ce sont les tantes paternelles de la mariée qui dominent la scène et ce sont elles qui se chargent de la préparation rituelle, psychologique et spirituelle de la mariée. Au matin, au dévoilement de la preuve de la virginité de la fille, est organisée une fête au cours de laquelle la fille et sa mère y sont fortement louangées : la fille pour avoir gardé sa virginité, la mère pour avoir éduqué sa fille selon les normes sociales. Cette fête, de par sa nature publique, est également une forme d'injonction aux jeunes filles à la chasteté[74]. Notons ici, le caractère inégal de la sanction face à l'abstinence.

[73] Mais puisque, dans ce nouveau système de dot qui prend forme dans la société wolof, la famille de l'époux reçoit le double (parfois plus) de ce qui a été remis, les membres de la famille de l'époux, dans une visée purement mercantile, participent à la constitution de cette dot.

[74] Aujourd'hui, l'attitude à l'égard de la virginité est mitigée. La cérémonie de publicisation de la preuve de la virginité de la fille se pratique de moins en moins (les époux évitant de plus en plus l'immixtion de membres de la famille dans leur vie intime), ce qui n'a pas pour autant dévalué la virginité aux yeux des hommes. Au même moment, on observe chez certains hommes le peu d'importance accordée à la virginité de leur future femme. Cela est peut-être attribuable au phénomène de la précocité des rapports sexuels observé tant chez les jeunes filles que chez les jeunes garçons, mais aussi au fait que même la virginité en soi ne constitue plus une preuve tangible à cause de la pratique de l'hyménoplastie chez les jeunes filles, une chirurgie tendant à restaurer l'hymen.

Le déménagement de la mariée de la maison paternelle à la maison de son époux est une autre une étape importante du mariage. La virilocalité est donc le modèle dominant d'établissement résidentiel des époux, mais elle n'est pas le seul. Dans d'autres localités, par exemple dans la région de Saint-Louis, le mode uxorilocal est plus répandu. Accompagnée d'une forte délégation de sa famille, la mariée rejoint la maison de son époux où elle trouvera son beau-père (s'il est encore en vie), ses belles-mères[75], des belles-sœurs (non mariées ou divorcées) et les femmes de ses beaux-frères. Au départ de sa maison, la mariée reçoit les conseils des membres de sa famille qui l'enjoignent à faire preuve d'une grande capacité de résilience[76] dans ses nouvelles fonctions d'épouse et de mère. Cette même injonction est reprise devant les membres de la famille de l'époux en présence de ce dernier : à l'époux, il sera demandé d'être capable de soutenir sa femme et de lui pardonner ses fautes.

Tout comme le mariage qui mobilise la famille élargie, les velléités de divorce aussi mobilisent la communauté. Diop soutient que les velléités de séparation dans la société traditionnelle wolof, comme lors des unions, mobilisent toute la société qui cherche à les faire avorter, ce qui explique leur rareté. Cette mobilisation communautaire s'explique par l'impératif d'un maintien de la cohésion et de l'harmonie sociales, car la dislocation d'un mariage entraîne concomitamment celle des liens de deux lignages. Toutefois, contrairement aux idées reçues, l'initiative du divorce, en contexte traditionnel, pouvait être prise tant par la femme que par l'homme. Autrement dit, l'initiative d'une séparation n'était pas à l'exclusivité du mari. Si le mariage ne convenait pas à la femme, elle était libre de demander le divorce. Les motifs de divorce variaient de l'insatisfaction sexuelle au défaut d'entretien, en passant par les maladies. Ainsi, même si la médiation sociale est mise en branle pour maintenir l'union, il reste que la communauté ne pouvait contraindre ni l'époux ni l'épouse à rester dans une union qui ne lui convenait plus.

[75] Ses belles-mères, au cas où sa vraie belle-mère (la mère de son mari) vivrait avec ses coépouses. Ces dernières ont *de facto* le statut de belle-mère.

[76] *Mougn* en wolof, c'est cette capacité à passer l'éponge.

Un autre marqueur des rapports sociaux de sexe est la division sexuelle du travail au sein du ménage qui reposait sur une répartition des tâches en fonction d'une conception différenciée des aptitudes biologiques et sociales des hommes et des femmes. Mais cette division sexuelle du travail ne signifiait pas pour autant que la sphère domestique était le lieu naturel de la femme. En effet, cette dernière avait également la possibilité de s'adonner à des activités productives, expression de son autonomie économique et de son indépendance financière. Les biens acquis par les femmes leur appartenaient et elles pouvaient en disposer comme bon leur semblait. Kanji et Camara (2000) soutiennent à ce titre que la caractéristique fondamentale de la femme noire traditionnelle est son autonomie financière et son indépendance. C'est le constat de Aicha Ndoye, que citent les auteurs : « on a vu les femmes du Cayor allant jusqu'à Saint-Louis pour tronquer leur mil et revenir chez elles munies de malles pleines de belles choses pour le mari et la famille »[77]. On retrouvera même ce dynamisme économique des femmes durant la période coloniale (on se rappelle pourtant que la colonisation a renforcé l'institutionnalisation du patriarcat, parce que les interlocuteurs privilégiés étaient les hommes). Les femmes notamment de la colonie de Saint-Louis au nord du Sénégal participaient activement à la traite (Régine Bonnardel, 1992 : 37-43). En conséquence, le mariage n'était pas une prison pour la femme africaine, qui pouvait s'adonner à des activités extérieures et gérer ses biens comme elle l'entendait. Cette tradition semble se perpétuer selon la sociologue Fatou Sarr qui parle des femmes entrepreneures sénégalaises ainsi :

> les femmes ont pris beaucoup d'initiatives dans la découverte des pays étrangers. Pour aller en Europe et en Asie à la recherche de la marchandise, personne ne leur a indiqué la voie à suivre. Leur réussite, elles la doivent aussi à leur flair et à leur sens du risque qui est un critère fondamental dans l'entrepreneuriat » (Sarr, 1998 :131).

Une autre clé de lecture des rapports sociaux de sexe est le système éducatif. Dans la société wolof, les filles et les garçons étaient éduqués différemment durant la prime socialisation, et ce, en fonction des stéréotypes masculins et féminins. Les filles étaient éduquées de manière à ce qu'elles deviennent de bonnes épouses. En conséquence, elles se

[77] Aicha Ndoye, « La civilisation de la femme dans la tradition africaine », que citent Kanji et Camara, 2000 : 178.

chargent aux côtés de leur mère des travaux ménagers. En outre, compte tenu de la valeur accordée à la virginité avant le mariage, la mobilité des jeunes filles était réduite comparativement à celle des garçons, eux qui n'avaient pas l'obligation d'accomplir des travaux domestiques ni de demeurer à l'intérieur de la maison. Bref, les filles recevaient une éducation stricte et les garçons étaient libres de leurs mouvements à l'extérieur de la maison.

L'éducation dispensée à la maison n'est pas le seul véhicule de transmission de l'idéologie des rapports sociaux de sexe. D'autres canaux sont mobilisés pour promouvoir cette idéologie tels que les chansons populaires, les contes, le théâtre, etc. Ainsi, au travers de ces différents médiums, on exalte l'image de l'épouse et de la mère parfaites. D'ailleurs à ce sujet, l'adage bien connu des Sénégalais et des Sénégalaises, à savoir *le liguèeyou nday agnou dom*[78], exprime toute la croyance envers les effets positifs de la capacité de résilience d'une mère sur l'avenir de ses enfants. Par ce fait même, on incitait les jeunes filles à faire preuve d'endurance dans le mariage en vue d'en récolter les fruits futurs par la réussite des enfants.

En résumé, il apparaît que la hiérarchisation et le communautarisme sont les fondements structuraux de la famille traditionnelle wolof tant du point de vue de sa dimension économique que sociale. La précarité des conditions commandait une mise en commun du travail productif. La solidarité quant à elle agissait comme un filet de sécurité pour les populations. Mais comme l'ont souligné beaucoup de chercheuses et chercheurs la société wolof à l'instar de plusieurs autres s'est transformée notamment au contact d'une certaine interprétation patriarcale de l'Islam et de la colonisation occidentale (Diop, 1985; Kanji et Camara, 2000). Ces diverses influences ont rogné les bases traditionnelles de la famille wolof pour donner naissance à une nouvelle forme de famille wolof de type patriarcal.

[78] Littéralement, cela se traduit comme suit : « Le travail de la mère équivaut au dîner (dans le sens québécois du terme) de l'enfant ou des enfants ». Le sens à donner à cet adage est qu'on estime que la réussite d'un enfant est proportionnelle au degré de souffrance de sa mère dans son foyer.

5.2.3. Les transformations de la famille traditionnelle wolof

La mise en perspective des caractéristiques de la famille traditionnelle wolof a permis à Diop d'éclairer les signes des changements qui la traversent. Au chapitre de ces changements, il note des transformations de plusieurs ordres, notamment les changements du point de vue des règles matrimoniales et le processus d'éclatement du système communautaire (Diop ,1985 : 6).

En effet, le mariage qui était de nature préférentielle passe à un type de mariage dotal qui, selon Diop, découle des facteurs politiques et religieux. En effet, le passage de la société wolof à un régime monarchique a permis la consolidation du mariage dotal, favorisant ainsi la pratique de l'anisogamie par les classes dirigeantes. Pour Diop, l'influence de l'Islam expliquerait l'ancrage social du mariage dotal, puisque la dot est l'une des conditions du mariage islamique. Et toujours selon Diop, l'institution de la dot a conduit à l'élargissement de l'échange des femmes (Diop, 1985 : 210), lequel ne se limite plus au cercle du cousinage croisé. Diop se sert à nouveau de cette explication de la dot pour battre en brèche la thèse de la fonction économique de la dot considérée comme un prix d'achat ou de vente par certains auteurs. Diop estime que la dot, dans ce contexte, devrait être considérée comme un moyen de « valorisation de la femme » (Diop, 1985 : 113). En sus des facteurs politiques et religieux ayant concouru à la transformation du régime matrimonial, il reste que ce dernier n'est pas demeuré insensible aux transformations économiques. En effet, sous l'effet de la monétarisation de l'économie consécutive à l'abandon des cultures vivrières au profit de la culture de l'arachide, sa composition a radicalement changé. Composée essentiellement de têtes de bétail avant la monétarisation de l'économie, la dot est constituée, sous l'influence de l'économie de marché, des biens de consommation. Par ce fait même, la signification de la dot n'est plus la compensation de la perte d'une procréatrice qui sera utilisée pour l'acquisition d'une autre procréatrice par le mariage du frère, et ce, d'autant plus que la dot appartient dorénavant, du moins théoriquement, à la future mariée. Ce qui fait dire à Diop que la monétarisation de la dot est le signe précurseur du relâchement de la pression sociale traditionnellement exercée sur le choix du conjoint.

Toujours dans le registre des alliances, Diop note que le divorce commence à prendre de plus en plus d'ampleur dans la société traditionnelle wolof. L'analyse des statistiques sur le divorce auprès des tribunaux lui donne une idée précise de ce phénomène. Il observe une augmentation des cas de séparation dont la plupart sont dus à des motifs économiques, à savoir le défaut d'entretien de l'époux, ce qui, selon Diop, traduit l'immixtion de la variable économique dans la stabilité des unions. Cette tendance ne cesse de se confirmer, car Dial aussi s'inscrit dans cette perspective et évoque dans son ouvrage *Mariage et divorce à Dakar* : *Itinéraires féminins* (2008) l'importance du taux de divorce dans la société wolof contemporaine (Dial, 2008 : 179).

Quant à la division sociale du travail, Diop signale le processus d'éclatement des ménages qui se scindent en ménages indépendants, phénomène qui serait attribuable au changement du système économique. La grande famille traditionnelle se disloque concomitamment aux transformations des techniques de productions. En effet, si le caractère rudimentaire des moyens de production justifiait le principe du ménage comme unité de production et de consommation, « l'avènement de la culture attelée » rend inopérant ce type de ménage. Selon Diop, « c'est essentiellement, le caractère de l'économie, le mode de production, le niveau des forces productives qui rendent compte des changements dans l'organisation de la famille et dans les rapports de parenté en général » (Diop, 1985 : 250). À cela s'ajoute la monétarisation de l'économie qui renforce le processus de désolidarisation de la famille traditionnelle étant donné que « les chefs de ménages ont négligé ou abandonné le champ collectif et pris leur indépendance pour disposer de ressources propres, principalement monétaires, que leur procurait leur exploitation où l'arachide occupait la plus grande place » (Diop, 1985 : 253). Ainsi soutient-il la thèse de la mutation de l'*homo wolofensis*[79] , dirions-nous, qui sous la poussée de la colonisation passe de l'*homo socius*, caractérisé par la sociabilité et la solidarité, à l'*homo oeconomicus*, marqué par son penchant égoïste et individualiste. D'un autre côté, en privilégiant les hommes dans les interactions économiques, les colonisateurs ont renforcé l'institution du patriarcat dont les effets vont donner naissance à un type de rapports sociaux de sexe hybride.

[79] Le lecteur nous permettra d'utiliser ce néologisme de notre cru.

5.3. L'état actuel des rapports sociaux de sexe au Sénégal

Le contact des différents groupes ethniques du Sénégal (les Wolofs, les Poulars, les Diolas, les Mandingues et les Séreres, etc.) avec le monde arabe et occidental a profondément transformé leur mode d'organisation sociale et les a conduits à adopter le système patriarcal comme système de régulation des rapports entre les sexes. Le patriarcat s'est mis d'abord à l'œuvre à l'intérieur de l'institution du mariage, qui est une valeur fondamentale de la société sénégalaise faisant accéder tant la femme que l'homme à la majorité sociale et à l'intérieur de laquelle la suprématie de l'homme sur la femme y est proclamée.

Au sein du couple, il s'établit une division sexuelle du travail qui dicte la répartition des rôles selon le sexe à l'œuvre aussi à l'échelle des rapports sociaux globaux. À l'intérieur du ménage, le rôle de reproduction biologique et sociale revient à la femme et l'homme assume le rôle productif et de pourvoyeur principal de ressources économiques. Ce modèle de division du travail au sein du ménage explique la prééminence du mariage[80] sur l'échelle des moyens d'ascension sociale surtout pour les femmes qui passaient de la dépendance du père à la dépendance du mari – ce que d'aucuns ont nommé « l'idéologie de la dépendance » (notamment Adjamagbo), acceptée et recherchée par les femmes dans le mariage. Eût égard au statut que lui confère le système patriarcal, l'homme est donc le chef de famille et, à ce titre, prend les décisions importantes dans la maison.

Du côté de la femme, il y a une valorisation de la maternité et de la fécondité, mais aussi de sa subordination, qui a été institutionnalisée par l'adoption d'un code de la famille en 1972 qui entérine la hiérarchie masculine. Ainsi, plusieurs articles consacrent la suprématie de l'homme sur la femme. Par exemple, l'article 152 stipule que « le mari est le chef de famille, il exerce ce pouvoir dans l'intérêt commun du ménage et des enfants, et qui consacre la notion de « chef de famille » qui est attribué au seul mari (Code de la famille : 28). L'article 153 quant à lui érige en disposition légale le choix de la résidence du ménage

[80] Nous avons constaté une perte de vitesse relative du mariage comme moyen d'ascension sociale devant la défaillance des maris et des hommes de manière générale. Ainsi, « l'idéologie de la dépendance » s'est transformée en une « dépendance active » des femmes , d'une part, par la pratique du *mbaran* (une jeune célibataire se faisant entretenir financièrement par plusieurs prétendants très souvent en échange de faveurs sexuelles) et, d'autre part, les stratégies de camouflage des femmes de l'incapacité financière de leurs maris.

qui est la propriété du mari : « la femme est tenue d'y habiter avec lui et il est tenu de l'y recevoir » (Code de la famille : 28). L'article 277 partage certes la puissance paternelle entre les deux parents, mais il précise qu'elle est uniquement exercée par l'homme dans le mariage. Cet article stipule que « la puissance paternelle sur les enfants légitimes appartient conjointement au père et à la mère et que durant le mariage, elle (la puissance paternelle) est exercée par le père en qualité de chef de famille » (Code de la famile : 45). Pour plusieurs analystes, ce Code de la famille peut être considéré comme une institutionnalisation de l'inégalité des genres dans un contexte africain marqué par la souplesse et la négociation des rapports entre les hommes et les femmes.

À l'extérieur du ménage, la division sexuelle du travail se donne à lire dans le mode d'accès, de contrôle et d'utilisation des ressources économiques, politiques, culturelles et sociales. À cause du système patriarcal qui légitime la domination des hommes et la subordination des femmes, à cause également de la croyance sans réserve aux stéréotypes féminins et masculins, le processus d'accès aux emplois prend une forme différenciée : les hommes occupent le plus souvent les postes de directions, accomplissant des tâches d'essence masculine (des postes de direction, des tâches qui requièrent de la force, etc.); quant aux femmes, elles occupent le plus souvent des emplois qui constituent le prolongement de leur rôle de reproductrice sociale (secrétaire, infirmière, enseignante, etc.).

La logique patriarcale a également procédé à une structuration des rôles dans le domaine politique. Ainsi, le formatage des femmes dans une culture de la subordination et la valorisation de leur subordination[81] les bloquent, empêchent leur engagement politique qui suppose la participation à la prise de décision, la prise de parole et la visibilité. Ainsi, tout comme le note la chercheuse et militante féministe Rokhaya Gassama dans une entrevue accordée à l'agence d'information IPS (*Inter Press Service*), informe que « sur les 43 communes d'arrondissement, il n y a en ait que cinq dirigées par des femmes, qu'il n y ait

[81] C'est durant la période de la socialisation primaire, c'est-à-dire dès l'enfance, que se met en œuvre le processus d'inculcation de l'identité sexuelle. La transmission de l'identité sexuelle se fait principalement au sein de la famille.

qu'une seule femme présidente de Conseil régional (sur 11), une seule femme à diriger l'une des 67 communes que compte le pays[82] ».

En somme, tous ces éléments descriptifs constituent la toile de fond de la structure actuelle des rapports sociaux de sexe qui résulte d'une combinaison des effets de l'influence arabe et occidentale. À titre illustratif, il faut souligner que traditionnellement, la femme sénégalaise jouissait d'une large autonomie d'action et une mobilité certaine à l'extérieur du ménage. L'introduction de l'Islam, du Christianisme, mais surtout l'introduction de l'agriculture rentière auraient bouleversé cet équilibre dans les rapports sociaux de sexe en institutionnalisant la supériorité des hommes en tant que seuls interlocuteurs des prosélytes religieux et ceux de l'économie de marché. Toutefois, bien que la structure des rapports de genre demeure solide, il n'en reste pas moins vrai que la société wolof actuelle couve des changements pouvant à long terme émousser les bases de cette structure.

5.3.1. Des changements majeurs

En effet, la visibilité économique des femmes témoigne de changements sociaux en cours dans la société sénégalaise. Les effets des PAS se sont fait sentir jusque dans la division traditionnelle des rôles sexués. En effet, les pertes d'emploi massives consécutives aux PAS ont propulsé les femmes sur la scène économique. De nos jours, les femmes sénégalaises, à l'instar des femmes des autres pays du Sud, sont devenues les principales pourvoyeuses de revenu des ménages (Bisilliat, 1996), ce qui induit un débalancement des fonctions à l'intérieur du couple. On observe que les origines conjoncturelles des changements des rôles sociaux de sexe sont en train de se transformer en un système structurel de répartition des tâches au sein du ménage.

En cela, la massification des activités économiques des femmes témoigne de son potentiel transformateur sur les rapports sociaux de sexe. En dépit d'une certaine résistance des structures patriarcales à reconnaître le changement de statut des femmes, on observe

[82] Source : http://ipsinternational.org/fr/_note.asp?idnews=3896 (accès le 28 décembre 2011).

parallèlement une transformation des schèmes mentaux relatifs aux perceptions traditionnelles du rôle et de la place de la femme au sein de la société sénégalaise. De plus en plus, les populations tant en milieu urbain qu'en milieu rural sont conscientes que les femmes ont à contribuer au développement économique du pays. Il a également été noté un renforcement de la solidarité conjugale (Dimé, 2007). L'idée que la solidarité entre conjoints est nécessaire devant l'adversité est en passe de devenir une valeur sociale partagée. Ceci se manifeste presque exclusivement par l'accroissement de la participation des femmes dans des activités génératrices de revenus. D'un autre côté, le processus de conversion des schèmes mentaux se traduit concrètement par un affaiblissement de la résistance à la scolarisation des filles[83] et à leur maintien à l'école. Les parents, principalement les femmes, consentent à faire d'énormes sacrifices pour la scolarisation de leurs enfants sans que l'on tienne compte de leur sexe.

Bien que l'institution du mariage demeure une valeur fondamentale de la société sénégalaise, en ce sens qu'elle reste le seul moyen légitime d'entrer en union, il n'en reste pas moins vrai qu'elle connaît d'importants changements, surtout du point de vue des perceptions qui lui sont liées. En effet, comme il a été préalablement souligné, la situation économique a eu des conséquences désastreuses sur les structures sociales. En effet, un changement des rôles est en train d'être opéré dans la distribution des responsabilités dans le ménage. Rappelons que, traditionnellement, le mariage était perçu par la femme comme un moyen d'ascension sociale en ce sens qu'elle y attendait d'être entretenue financièrement par son mari. Il va sans dire qu'il était inconcevable pour la femme de se marier à un homme appartenant à une classe socio-économique moins élevée. En retour, le mari attendait que la femme entretienne la maison en prenant en charge les travaux domestiques même si la femme pouvait exiger, devant l'ampleur plus ou moins grande de ces tâches domestiques, l'assistance d'une « bonne[84] » rémunérée par le mari. Par la qualité de l'entretien de sa femme, le mari y gagnait une certaine considération sociale[85].

[83] La scolarisation des filles au niveau de l'élémentaire a enregistré d'énormes succès depuis 1996. Le nombre d'écoles serait passé de 3051 en 1995-1996 à 5405 en 2011-2002 (Ministère de la famille et de l'entrepreneriat féminin. Stratégie nationale pour l'équité et l'égalité de genre, s.d., Dakar :28).

[84] Une domestique. Maintenant que les femmes travaillent de plus en plus à l'extérieur, celles qui en les moyens ont pris en charge la rémunération des domestiques qui les suppléent dans les travaux domestiques,

Cette culture de l'entretien très bien ancrée dans les schèmes sociaux est toutefois en train de s'effriter à la faveur de la conjoncture économique et de l'influence de la culture occidentale. En effet, les femmes ont compris, dans le secret des chambres conjugales, qu'elles ne devaient (et ne pouvaient) point espérer un entretien total de la part du mari. Elles ont surtout compris que pour entretenir ce mythe de la fonction pourvoyeuse principale du mari, il fallait qu'elles mettent la main à la pâte. Par un investissement massif dans les activités économiques et aussi dans l'investissement dans la formation scolaire tant des filles que des garçons, les femmes expriment qu'elles ont compris la nouvelle donne concernant la signification du mariage.

Devant cette transformation manifeste des fonctions à l'intérieur du couple, on pouvait s'attendre à un changement dans la distribution des tâches dans le ménage étant entendu que l'homme ne remplit plus cette fonction de pourvoyeur principal. Au contraire, les femmes travaillent de plus en plus à l'extérieur de la maison, mais ceci n'est pas accompagné par une redistribution des rôles. Les hommes ne participent pas aux travaux domestiques qui relèvent de la responsabilité exclusive des femmes. Mais en lieu et place de ces transformations attendues, sur le plan de la division sexuelle du travail, on observe plutôt que les hommes gardent toujours leur statut de chef officiel du ménage et ne s'impliquent pas dans les travaux domestiques, malgré le fait qu'ils ne remplissent plus pleinement leur fonction de pourvoyeur principal.

Quant aux femmes, tout en remplissant de nouvelles fonctions, elles gardent leur fonction traditionnelle de reproductrice biologique et sociale. Nous avions parlé plus haut de l'éducation différenciée dont faisaient l'objet les garçons et les filles dans la société

---

qu'elles avaient auparavant l'obligation d'assumer. Bref, en compensation de leur absence, les femmes travaillant à l'extérieur prennent d'autres femmes pour les travaux à la maison. Après le travail productif, les femmes remettent leur habit d'épouses vouées à l'entretien du mari et des enfants. Le phénomène des doubles journées est le lot habituel les femmes sénégalaises.

[85] On sait que les canons de beauté de la femme traditionnelle sénégalaise correspondaient à la femme mariée bien en chair qui traduisait de la qualité de l'entretien dont elle était l'objet. Ainsi, on s'attendait de voir chez la jeune fille maigrichonne qui venait de se marier une certaine prise de poids. Autrement, c'est-à-dire dans le cas où la nouvelle mariée perdait du poids, cela signifiait aux yeux de l'opinion publique que son mariage n'était pas du lot des mariages heureux.

traditionnelle wolof qui était basée sur les stéréotypes masculins et féminins durant l'enfance. Ici encore, même si on observe un changement de mentalité concernant la pertinence de faire entrer les filles dans le système scolaire et de les y maintenir, il reste que cette éducation différenciée persiste encore dans les ménages, car les filles continuent d'être éduquées comme des filles, c'est-à-dire qu'elles suppléent ou secondent les femmes de ménage dans les travaux domestiques[86] et ceci dans le cadre de leur initiation à leurs futures fonctions d'épouse et de mère. On assiste par le biais de cette éducation à une transmission des valeurs attendues de cette nouvelle femme sénégalaise à qui on demande d'être capable de remplir ultérieurement à la fois ses fonctions de reproductrice biologique et sociale, à la fois de pourvoyeuse de revenu dans le foyer.

Cette nouvelle réalité a des répercussions sur les garçons, qui continuent d'être éduqués selon les stéréotypes masculins et dont les attentes par rapport à la future élue ont également changé. En effet, si traditionnellement, les critères recherchés chez la future épouse étaient presque exclusivement basés sur ses qualités de femme capable de faire de « bons enfants » et d'entretenir la maison, actuellement ces critères perdent du poids par rapport au critère financier. Le poids de la probabilité qu'une femme soit capable de s'entretenir financièrement est presque égal à celui des qualités morales qu'on attend d'elles[87]. Ainsi, ce que François de Singly nomme la « dot scolaire » (Singly, 1977 : 39) s'applique à la nouvelle réalité sénégalaise.

Par ailleurs, on pourrait être tenté de considérer la tendance à l'éclatement de la concession traditionnelle, comme le souligne Abdoulaye Bara Diop, comme lieu de solidarité comme étant le prélude à la nucléarisation des familles dans le Sénégal contemporain. Toutefois, même si ce phénomène spécialement urbain existe, il n'en reste pas moins que la famille nucléaire est loin d'être le modèle de famille dominant au Sénégal, et ce, en raison

[86] Et maintenant que les femmes travaillent à l'extérieur de la maison dans des emplois dont on dit qu'ils constituent le prolongement de leur rôle traditionnel, à savoir dans la restauration, le commerce, la transformation des matières premières, elles se font aider dans ses emplois par les enfants, le plus souvent, par les filles.

[87] Cela ne veut pas nécessairement dire que les critères moraux sont en chute libre. Tant s'en faut! Les hommes sénégalais sont connus pour être de ceux qui, au moment de choisir la future mère de leurs enfants, élisent une jeune fille dont les qualités morales sont socialement reconnues ou qui sont à reconnaître par la preuve de la virginité. Mais de nos jours, à ce critère, s'est adjoint le fait qu'elle ne doit pas être un fardeau financier.

notamment du fait que la solidarité, bien qu'ayant perdue de sa superbe sous les coups de butoir des incessantes crises économiques, reste encore une valeur fondamentale de la société sénégalaise. Le partage des biens acquis dans la communauté de la parenté élargie reste encore une pratique assez répandue, quoique des chercheurs aient noté une crise de la solidarité (Calvès et Marcoux, 2007; Dimé, 2007).

Il convient aussi de noter les aspirations à l'individualisme observées surtout chez les couples contemporains qui affichent leurs souhaits d'une vie dénuée de toute immixtion des membres de la belle-famille. Les relations tendues entre l'épouse et les membres de la belle-famille ne sont certainement pas une nouveauté dans la société wolof marquée par une pratique quasi généralisée de la virilocalité qui se justifiait, comme l'a déjà noté Abdoulaye Bara Diop, par la nécessité de mutualiser le travail afin d'assurer la survie du groupe. La cohabitation de plusieurs couples affiliés, non sans générer des heurts, n'en était pas moins acceptée.

Pratique traditionnelle, la virilocalité continue d'être le mode de fondation des nouvelles familles. Toutefois, elle semble être plus une contrainte pour les nouveaux couples qui n'ont guère le choix de vivre cette situation non voulue, mais que la raison commande d'accepter compte tenu de la persistance de la crise qui rend vain les rêves de se désolidariser d'avec la famille naturelle. Devant cette impossibilité manifeste de s'individualiser en allant habiter seul dans un appartement loué, les jeunes couples qui n'ont pas les moyens de s'offrir une telle liberté[88] mettent en œuvre d'autres stratégies qui leur permettent un tant soit peu de mettre en pratique leurs aspirations individuelles.

Ces différentes stratégies qui font émerger une nouvelle façon de s'individualiser, Calvés et Marcoux les ont nommées « l'individualisation à l'africaine » (Calvès et Marcoux, 2007). Cette nouvelle façon d'être que nous nommerons nous « individualisme mitigé » se traduit en contexte sénégalais par l'adoption par les nouveaux couples d'une posture individualiste dans un cadre communautaire qui s'exprime notamment par la détermination

[88] En effet, les jeunes couples qui ont les moyens de se payer un appartement n'hésitent pas à le faire.

d'un espace privé inviolable par les membres de la belle-famille (qui traditionnellement avait un droit de regard sur les affaires du couple), de la revendication au droit d'éduquer ses enfants de la manière voulue (encore une fois, on limite l'intervention de tierce personne (belles-sœurs, belle-mère, beaux-frères) dans l'éducation des enfants. Bref, les interactions sociales sont limitées à un très bas niveau notamment autour des choses dont on ne peut ni théoriquement ni pratiquement se libérer, telle que la prise commune des repas[89] et les tâches domestiques.

Bref, les stratégies mises en œuvre ont pour objectif le centrage de la famille autour du père, de la mère et des enfants. Si cette forme de famille rejoint la définition connue de la famille nucléaire, elle s'en détache par un certain nombre de caractéristiques comme le partage d'un espace de vie avec des personnes affiliées, d'un certain nombre de services mutuels (prise commune des repas, partage des tâches domestiques, soutien psychologique, etc.). Il va sans dire que ces nouvelles aspirations génèrent des conflits au sein des ménages qui viennent se rajouter au stress lié à un avenir incertain.

En résumé, nous pouvons dire que la société sénégalaise, de manière générale, a connu et continue de connaître de profondes mutations. Mais ce qui fait l'originalité de ces changements est sans nul doute l'espèce de résistance des bases de l'organisation collective des rapports sociaux, principalement les rapports de sexe face à l'émergence de nouvelles formes d'arrangements sociaux. Quels autres facteurs participent à ce processus? Sans en être peut-être le moteur principal, la participation de l'État dans la question du statut des femmes y est pour quelque chose.

5.3.2. La prise en charge institutionnelle de la question de l'égalité des sexes

La question de l'égalité entre les sexes, on le sait, a été soulevée par les militantes et militants du mouvement féministe mondial. On sait aussi que ce mouvement de contestation des inégalités sociales fondées sur le sexe a débuté dans les pays occidentaux.

[89] Avec la persistance de la crise, même la fréquence des prises communes de repas est passée de 3 fois par jour à une fois par jour c'est-à-dire juste le repas principal à midi. Le petit déjeuner et le dîner (dans le sens français du terme) sont à la charge exclusive des couples eux-mêmes.

Les pays africains ne seront sensibilisés à cette problématique qu'à la suite du renforcement des contacts avec les militants et militantes occidentaux et la volonté des représentantes du féminisme d'internationaliser leur mouvement.

Les premiers germes du mouvement sont d'abord de nature politique. Fatou Sow signale que ces mouvements de femmes qui ont émergé à l'époque coloniale s'apparentaient plus à un mouvement de soutien aux acteurs de l'indépendance des pays africains. Ces femmes étaient « impliquées comme membres actifs des partis au pouvoir ou de l'opposition, elles ont rarement remis en question le pouvoir masculin et patriarcal incarné par les pères de l'indépendance, Jomo Kenyatta, Sékou Touré, Léopold Sédar Senghor, Houphout- Boigny et tant d'autres » (Sow, 1994 : 8).

Conscientisé par la communauté internationale à la problématique de l'égalité des sexes, l'État sénégalais a engagé, dès son accession à la souveraineté internationale, un processus d'instauration d'un cadre formel de jouissance équitable de droits. Ainsi, pour consolider son indépendance acquise le 20 août 1960, la République du Sénégal s'est employée à ratifier des conventions et des traités internationaux comme les Droits de l'homme. La prise en charge de la question du statut de la femme a été consécutive à sa participation aux séries de conférences de la Décennie des Nations-Unies pour la femme, mais aussi à « l'adoption en 1980 du plan de Lagos [qui a fait] du développement de la femme, une priorité » (Sarr, 1998 : 18). Le Sénégal ratifie la Convention pour l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) en 1985.

On note ainsi une prise en charge plus substantielle de la question du statut de la femme par les autorités gouvernementales influencées par les débats au plan international sur le genre. Cet engagement en faveur de la cause des femmes va donner naissance au cours des années 1980 à la création d'un ministère dédié à la femme qui se nommera tour à tour Ministère de la condition féminine puis Ministère de la femme, de l'enfant et de la famille (Sarr,1998 : 18). En 1982, un Plan d'action national de la femme (PANAF) pour la promotion de la femme est élaboré, lequel sera reconduit en 1997 avant de faire l'objet d'une évaluation en 2003 afin de déterminer la situation au plan du statut et de la position sociale de la femme

sénégalaise qui révélera que, malgré des avancées notables dans certains domaines tels que la santé, l'éducation et les droits humains, il n'en demeure pas moins que les femmes sénégalaises demeurent plus vulnérables face à des fléaux tels que la pauvreté, l'analphabétisme, le sida, etc. (Ministère de la famille et de l'entrepreneriat féminin, s,d : 11).

L'État met également en place un ministère entièrement dédié à la question de la femme qui va produire, en 1997, un autre PANAF qui sera évalué en 2003 pour mesurer les avancées en matière de promotion du statut socio-économique de la femme. Dans une étude prospective menée par le ministère de la femme, de l'enfant et de la famille intitulé *Femme sénégalaise à l'horizon 2015*, l'État du Sénégal dégage ses objectifs en matière de promotion de la condition féminine suite au constat de la « marginalisation par rapport aux grandes orientations du développement du pays » (Sarr, 1998 : 18).

Toutefois, il faut convenir que la prise en charge de la question des femmes au cours de la décennie consacrée à la femme (1975-1985) entrait dans la perspective de l'IFD. Il était question de renforcer les rôles traditionnels des femmes au cours de séances d'animation, d'alléger leurs travaux domestiques, de promouvoir les AGR. En somme, ces projets de développement visaient exclusivement les femmes (Ministère de la famille et de l'entrepreneriat féminin, s.d. : 34). Fatou Sow signalera en ce sens que l'encadrement offert par l'État visait en général les activités domestiques et de reproduction : grossesses, accouchements, allaitement, éducation et soins des enfants (Sarr, 1998 : 9).

À ce stade, il apparaît que l'analyse de la situation sous l'angle du genre n'était pas présente dans les stratégies nationales. En d'autres mots, l'idée de s'attaquer aux causes structurelles de la situation des femmes n'était pas encore bien saisie par les dirigeants. Toutefois, les efforts de l'État sénégalais en faveur de la promotion des femmes se sont soldés par des avancées significatives observées dans la situation des femmes après l'évaluation du second PANAF. Suite à l'évaluation en 2003 du deuxième PANAF, on a noté le développement des activités productives des femmes qui résulte du temps que les femmes ont gagné avec les programmes d'octroi d'équipement d'allègement des travaux

domestiques. On a observé aussi une augmentation de la capacité organisationnelle des femmes (création d'associations féminines composées de femmes plus outillées par les programmes d'alphabétisation), un meilleur accès des femmes aux facteurs et moyens de production ainsi qu'une plus grande visibilité politique, l'accès des femmes au crédit (mise sur pied de fonds de crédit, de boutiques villageoises, de séances de sensibilisation sur les mécanismes d'accès au crédit, etc.), le renforcement des capacités en entrepreneuriat des femmes (Ministère de la famille et de l'entrepreneriat féminin, s.d. : 41-42).

La perspective de l'approche « genre et développement » ne devient une préoccupation gouvernementale qu'à la fin des années 1990 sous la pression internationale. C'est ce qui explique que l'approche « genre » occupe une place centrale dans la Déclaration de politique de développement (DPP) ainsi que le DSRP. Conscientisé du fait que le développement convoité du pays ne peut être atteint qu'avec la participation égale et optimale de tous les acteurs de la société, l'État sénégalais émet sa volonté dans ses documents administratifs de politique nationale, de faire de l'approche « genre et développement » une démarche transversale de sa politique générale.

Le président de la République exprime son adhésion à la promotion de l'égalité ente les sexes par la nomination de la première femme-chef de gouvernement dans l'histoire politique du Sénégal[90]. En 2001, la Constitution adoptée par référendum affirme dans son préambule :

> son adhésion à la Convention sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes et à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples […] proclame l'accès de tous les citoyens, sans discrimination à l'exercice du pouvoir à tous les niveaux, l'égal accès de tous les citoyens aux services publics, le rejet et l'élimination, sous toutes les formes, de l'injustice, des inégalités et des discriminations » (Constitution du Sénégal, citée dans Ministère de la famille et de l'entrepreneriat féminin, s.d. : 46).

En 2004, le Sénégal ratifie le protocole à la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples, relatif aux droits des femmes. S'inscrivant dans la perspective des deux PANAF,

[90] Elle ne restera pas longtemps première ministre. Nommée première ministre le 3 mars 2001, elle sera limogée le 4 novembre 2002.

le gouvernement libéral élabore un nouveau plan d'action au titre significatif de Stratégie nationale pour l'équité et l'égalité de genre (SNEEG 2015). Faite selon une approche participative, la SNEEG s'inscrit dans le cadre des DSRP et des OMD et conçoit la promotion de l'égalité des sexes comme un instrument de lutte contre la pauvreté. L'adoption de la loi sur la parité homme-femme dans les fonctions électives le 14 mai 2010 constitue une des plus grandes avancées du Sénégal en matière d'équité de genre. Cette loi impose ainsi aux partis politiques d'élaborer des listes électorales composées à 50 % d'hommes et à 50 % de femmes. Une autre réforme majeure concerne la promulgation de la loi sur l'équité fiscale. En effet, en 2008, l'État autorise par une loi de finances, l'imposition fiscale de manière égale à l'homme et la femme. Cette loi vient ainsi consacrer une des grandes revendications des militantes féministes concernant l'égalité entre les sexes. Elle vient corriger une situation d'imposition fiscale là où la femme mariée était lourdement imposée quand bien même, vu la persistance de la crise, qu'elle serait partiellement ou totalement responsable des charges du ménage. En effet, la détermination des taux d'imposition de la loi fiscale repose sur l'idée que « l'époux, du fait de l'exercice de la puissance paternelle bénéficie du nombre de parts en qualité de chef de famille[91] ». En conséquence, l'épouse, même travailleuse, qui était censée être sous la responsabilité financière de l'époux payait plus d'impôts au prorata de ses revenus.

En somme, d'un point de vue purement institutionnel, nous constatons que l'État sénégalais s'engage auprès de la communauté internationale en matière de promotion de l'équité et de l'égalité de genre. Il a ratifié plusieurs conventions internationales et sous-régionales sans compter ses propres législations internes, notamment le Code de la famille[92], le Code de la nationalité, le Code du travail et de la sécurité sociale, le Code général des impôts, le Code de procédure pénale et le Code foncier (Ministère de la famille et de l'entrepreneriat féminin, s.d. : 46). Toutefois, il existe des freins à l'application effective de ces

[91] Source : http://femjursen.com/articles.php (accès le 28 décembre 2011).

[92] Le Code de la famille en son temps a été perçu par beaucoup comme étant une réelle avancée en termes de prise en compte des droits de la femme. Mais des juristes ont tôt fait de dénoncer ses prises de position patriarcale, notamment dans l'article 152 qui confère le statut de chef de famille à l'homme, d'où la notion de puissance paternelle qui consacre l'autorité de l'homme sur les membres de sa famille, etc.

instruments. Ces freins sont d'ordre juridico-culturel. Selon les fonctionnaires du ministère et de l'entrepreneriat féminin :

> a) l'application des outils internationaux à l'instar de la Convention sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, malgré leur valeur supérieure aux instruments nationaux, est insuffisante de même que l'application des textes favorables à l'équité et à l'égalité de genre; b) des antagonismes subsistent entre les instruments internationaux ratifiés et la législation nationale; c) des décrets d'application ne sont pas systématiquement pris et publiés; d) des mesures favorables à l'équité et l'égalité de genre sont anéanties par d'autres règlements spécifiques discriminatoires; e) dans la législation nationale, des vides juridiques subsistent par rapport à certaines mutations sociales; f) des textes restent peu connus par défaut de vulgarisation et de sensibilisation; g) il n'existe pas de mécanisme de suivi de l'application de textes favorables à l'équité et l'égalité de genre (Ministère de la famille et de l'entrepreneriat féminin, s.d. : 46-47).

En somme, comme il a été possible de le voir dans les sections précédentes, les lois et les discours sur l'égalité sont bien présents au niveau formel. Cependant, l'existence d'une panoplie d'outils juridiques ne semble pas avoir beaucoup d'impact sur les rapports sociaux encore marqués par une hiérarchie entre les sexes assez prononcée dans plusieurs domaines (politique, professionnel, culturel, etc.). De plus, nous avons quand même relevé des tensions entre les forces du changement et les forces d'inertie principalement animées par les femmes. Toutes ces observations nous amène à soutenir que la réponse aux besoins pratiques et aux intérêts stratégiques des femmes demeure insatisfaisante. Devrons-nous considérer les initiatives de microfinance au Sénégal comme relevant des stratégies de l'État en vue de réaliser l'égalité des sexes? Quelle place l'UM-PAMECAS accorde-t-elle à la promotion de l'égalité entre les sexes? L'analyse de ses pratiques nous fournira une réponse à cette question.

5.4. Présentation des premières initiatives de coopératives d'épargne et de crédit, soit l'UM-PAMECAS

5.4.1. L'UM-PAMECAS : historique et institutionnalisation

Les premières initiatives de coopératives d'épargne et de crédit au Sénégal apparaissent au milieu des années 1980 dans un contexte d'ajustement structurel et de faillite des banques de développement. La plupart de ces nouvelles institutions financières ont bénéficié de l'appui de la coopération internationale. Il en est ainsi de l'Alliance de Crédit et d'Épargne pour la Production (ACEP) créée en 1986 et qui a reçu l'appui financier de l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID). Il en est de même du Crédit mutuel du Sénégal (CMS) créé en 1988, qui a reçu l'appui de l'Agence française de développement (AFD). Le pays comptera 700 structures financières décentralisées reconnues (mutuelles de base, groupements d'épargne et de crédit et structures signataires de conventions) (Ministère de la famille, de la solidarité nationale, de l'entrepreneriat féminin et de la microfinance, s.d. : 11).

À l'origine, l'UM-PAMECAS n'était qu'un projet né de la volonté de l'État sénégalais de structurer les finances informelles à la suite de la fermeture de plusieurs banques de développement emportées par la crise économique et financière des années 1970 afin de permettre l'accès des couches défavorisées aux services financiers. Ce programme dénommé PAMECAS[93] (Programme d'Appui aux Mutuelles d'Épargne et de Crédit au Sénégal) et ayant bénéficié de l'appui financier de l'ACDI est le résultat d'un long processus. En effet, dans les années 1990, l'État sénégalais, s'appuyant sur le projet de l'Assistance technique aux opérations mutualistes bancaires du Sénégal (ATOMBS), demande le soutien de l'ACDI et de la BM en vue de structurer le secteur des finances informelles. On fait appel à l'expertise de DID qui produit deux études. La première s'intitule *Les habitudes d'épargne et de crédit des Sénégalais* et la seconde *Éléments*

[93] Le volet « formation » à l'Assistance technique aux caisses populaires d'épargne et de crédit (AT/CPEC), le volet « appui » à l'ACEP visant son renforcement organisationnel et sa mutualisation et le volet « émergence » qui visait l'installation de 20 mutuelles d'épargne et de crédit dans les zones de Rufisque et Pikine (Ouédraogo et Gentil, 2008 : 165-166). Soulignons également que l'essentiel des informations obtenues sur l'historique du réseau PAMECAS est tiré de l'ouvrage d'Alpha Ouédraogo et de Dominique Gentil (2008).

fondamentaux d'un cadre juridique adapté. Ces études vont servir de base à l'élaboration de la Loi-Parmec adoptée[94] par la Banque centrale des États de l'Afrique occidentale (BCEAO) et qui sera appliquée à tous les États de la zone Union économique et monétaire de l'Afrique de l'ouest (UÉMOA). Devant l'urgence de la mise en place d'un cadre réglementaire des acteurs de la microfinance, l'État du Sénégal crée au sein du Ministère de l'Économie des Finances et du Plan un organe nommé la Cellule d'Assistance Technique aux Caisses Populaires d'Épargne et de Crédit (AT/CPEC). De plus, pour marquer davantage son engagement pour la microfinance, l'État sénégalais a élaboré une lettre de politique sectorielle en 2005. En 2004, l'UM-PAMECAS compte près de 150 000 membres dont 60 % sont des femmes (Plan de développement de la mutuelle de santé du PAMECAS, 2005 : 3).

Le processus d'institutionnalisation du réseau PAMECAS a connu des périodes significatives marquées par trois phases : la phase dite d'émergence (1995-1999) qui correspond à la création des 20 premières Mutuelles d'Épargne et de Crédit (MEC); la phase de consolidation (2000-2004) caractérisée par le renouvellement de l'appui financier de l'ACDI; et la phase de reconnaissance et d'autonomisation (de 2005 à aujourd'hui).

Le volet « émergence » du projet PAMECAS est à l'origine de l'UM-PAMECAS qui, elle, verra le jour le 26 septembre 1998. La spécificité de PAMECAS dans la catégorie des coopératives d'épargne et de crédit (Coopec[95]) a été de commencer dans les zones urbaines contrairement à la plupart des réseaux de mutuelles d'épargne et de crédit en Afrique de

[94] Cette loi a pour objectif de protéger les déposants en vue d'accroître la crédibilité des institutions et d'augmenter leur capacité de mobilisation de l'épargne; de sécuriser les opérations par l'instauration de règles prudentielles propres à prévenir les abus pour préserver la viabilité des institutions; de renforcer la capacité et l'autonomie financière de ces institutions par leur regroupement en réseau (Ministère de la microfinance. Document de politique sectorielle de la microfinance actualisé et plan d'action (2008-2013), s.d. : 2-3).

[95] Une coopérative d'épargne et de crédit (Coopec) se caractérise par le fait que l'épargne est préalable à l'octroi de prêt. Ce principe de la Coopec était appliqué par le PAMECAS à ses débuts. « À Rufisque, les crédits ont été distribués après onze mois de collecte » (Ouédraogo et Gentil, 2008 : 169). Mais pour accélérer la rentabilité de ses caisses, l'UM-PAMECAS a décidé de commencer l'octroi de prêts dès le démarrage de leurs opérations (Ouédraogo et Gentil, 2008 : 174).

l'Ouest[96]. L'implantation des MEC de base s'opère selon un même *modus operandi*. On procède d'abord à une étude de faisabilité pour évaluer la rentabilité du projet. Par la suite, le choix se porte préalablement « pour des caisses de territoires rentables, dans les zones à fort potentiel humain et économique, et de préférence dépourvues d'institutions financières formelles » (Ouédraogo et Gentil, 2008 : 167). Pour bénéficier de la caution populaire, on fait appel dans chaque zone aux leaders locaux (politiques, religieux, culturels) pour gagner la confiance des populations locales durement mise à l'épreuve par des initiatives similaires et aussi pour les sensibiliser à la mise en place d'une mutuelle d'épargne et de crédit dans leur zone. À ses débuts, l'UM-PAMECAS offrait des services non financiers sous forme de conseils en gestion aux membres ayant soumis des demandes de crédit. Les employées et employés en charge de l'instruction des dossiers de crédit étaient appelés des conseillères et conseillers en crédit, terme qui, avec la croissance du réseau, sera substitué par « agentes et agents de crédit ».

La MECZOR est la première MEC du réseau, elle qui démarra ses activités en avril 1996. Au courant de la même année, 11 MEC sont installées dans la zone de Rufisque, Pikine et Guédiawaye (Ouédraogo et Gentil, 2008 : 169). Parallèlement à l'implantation de ces premières MEC, fut mis en place le programme d'Accès des femmes sénégalaises à des services financiers (AFSSEF). Ce programme entrait dans le cadre du programme de l'ACDI pour l'Accès des femmes aux crédits (AFCRED) et avait pour objectif de faciliter l'accès des femmes au crédit en tenant compte de leur situation socio-économique marquée par l'absence de garanties réelles, notamment à cause de leur genre[97]. La levée de cette contrainte sera à l'origine de l'augmentation des membres féminins des MEC du réseau PAMECAS mais aussi de la création de plusieurs groupements de femmes en vue d'accéder au crédit par le biais des prêts collectifs (Ouédraogo et Gentil, 2008 : 178). Ce

[96] Le réseau met en œuvre depuis quelques années une stratégie d'ouverture en milieu rural, notamment grâce à un système de péréquation établi entre les caisses urbaines et les caisses rurales qui permet à ces dernières d'offrir des services financiers à la population le temps qu'elle acquière son autonomie.

[97] Pour contourner cette contrainte majeure d'accès au crédit, le programme AFSSEF mit en place un fond de garantie en vue d'atténuer les risques encourus par les caisses par l'octroi de crédit à des femmes ne disposant pas de garanties matérielles.

programme constitue donc une spécificité de l'UM-PAMECAS qui émane de la volonté du bailleur de fonds principal (ACDI) de prendre en compte la dimension « genre » dans ses programmes de coopération au développement.

La deuxième phase, celle de la consolidation, est marquée par le renouvellement de l'appui financier de l'ACDI, l'amorce du processus d'autonomisation financière et de gestion des caisses et de professionnalisation et l'arrimage d'une mutuelle de santé aux MEC en 2003. Dès 2000, l'UM-PAMECAS enjoint en effet ses caisses affiliées à verser 5 % de ses résultats excédentaires à un fonds social destiné au financement des besoins sociaux de sa zone d'intervention (Ouédraogo et Gentil, 2008 : 175).

La troisième phase, en cours présentement, est celle de l'autonomie marquée par la création, pérennisation et reconnaissance de la Fondation PAMECAS en 2005 chargée de mettre en œuvre la politique sociale du réseau des caisses PAMECAS, et par l'extension des MEC dans les autres régions de Dakar[98] (Thiès, Louga, Saint-Louis, Louga), mais surtout la gestion effective du réseau par les techniciens locaux. Elle est également marquée par la vivacité de la concurrence qui a poussé le réseau à élaborer un plan d'affaires 2005-2009 [99].

Au final, l'UM-PAMECAS est un réseau MEC de double niveau constitué de deux structures : l'Union et les MEC de base. L'Union offre des services techniques et financiers directement à ses caisses de base affiliées. Les services techniques offerts sont : la formation, le soutien pour la gestion des ressources humaines, l'informatique, l'appui à la

[98] En 2009, le réseau PAMECAS était présent dans 7 régions du Sénégal (Source : PAMECAS).

[99] Au moment de notre visite, la Direction mettait en œuvre un processus de reconfiguration des MEC consistant à fusionner certaines caisses zonales et à ériger une supercaisse à la place. Pour l'Union, cette stratégie vise à rationaliser les ressources, mais surtout à répondre efficacement à la concurrence de plus en plus vive des autres institutions de microfinance telles que le CMS et l'ACEP qui installent des agences à proximité de chaque caisse du réseau PAMECAS. Toutefois, cette stratégie a soulevé beaucoup de tensions chez des dirigeantes et dirigeants qui s'y opposent en raison de la crainte de la perte possible de leur influence sociale et politique, car la fusion des caisses va entraîner du même coup la diminution de l'effectif des dirigeantes et dirigeants.

gestion des caisses, l'appui au système d'opération des caisses, le développement des produits, la mise en marché, les affaires juridiques, les affaires publiques, la gestion immobilière, etc. Quant aux services financiers, il s'agit de la gestion des surplus et des insuffisances de liquidité des caisses de base affiliées, les placements et le crédit (PAMEF, 1997 : 62, 63).

Figure 2 : Structure d'un réseau de mutuelle d'épargne et de crédit de deuxième niveau

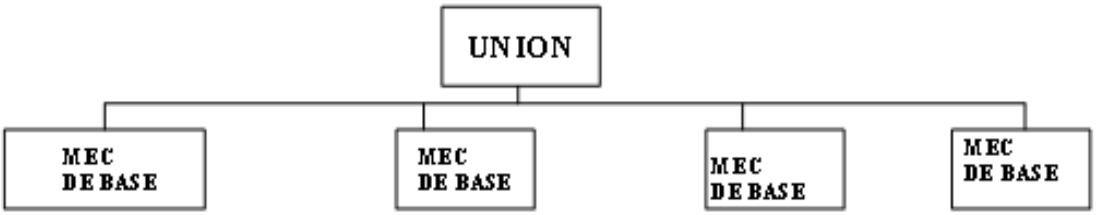

Pour mieux consolider les principes mutualistes sur lesquels repose ce modèle d'organisation, l'UM-PAMECAS a élaboré un code de déontologie « pour définir les règles de conduite qui doivent régir les relations de travail des employés de l'Union et des mutuelles de base affiliées. Le code vise à guider les décisions, les pratiques et comportements de chacun des employés » (PAMECAS, document de travail).

5.4.2. Les organes de gouvernance de l'UM-PAMECAS

Les MEC de base sont gérés selon un mode de gouvernance démocratique qui s'appuie sur quatre organes principaux : l'Assemblée générale (AG), le Conseil d'administration (CA), le Comité de crédit (CC) et le Conseil de surveillance (CS).

L'AG est l'instance suprême de la caisse. Elle sert également de lieu d'exercice de la démocratie par tous les membres qui disposent d'un droit égal de participation et d'intervention en vertu de son titre de copropriétaire de la MEC (PAMEF, 1997 : 7, 226). Les membres des différents organes, membres réguliers de la caisse, sont élus au cours de l'Assemblée générale annuelle (AGA). Le CA définit la politique générale de la caisse, surveille les résultats financiers et veille à l'allocation des ressources de la caisse et à son

contrôle (Ouédraogo et Gentil, 2008 :181). Une fois élus, les membres du CA, au nombre de 9 élisent un bureau du CA composé du président, du ou de la vice-président-e et du ou de la secrétaire. Les membres du CA se réunissent une fois par mois en présence de la directrice ou du directeur de la caisse pour faire le point sur la situation de la caisse.

Les membres du CC, au nombre de 5 sont élus au cours de l'AGA. Les membres du CC élisent par la suite un bureau composé d'une présidente ou d'un président et d'une secrétaire ou d'un secrétaire. Ils sont chargés de l'approbation des dossiers de demande de crédit préalablement préparés par les agentes ou agents de crédit (Ouédraogo et Gentil, 2008 : 182). Leur travail est important, car ils sont en mesure de valider les renseignements donnés par le demandeur sur sa situation financière à l'agente ou l'agent de crédit au cours de l'entrevue. Cette importance leur confère une certaine influence dans leur milieu, même si le PAMECAS a mis en place une politique de confidentialité qui astreint les agentes ou les agents de crédit et les membres du CC à respecter le caractère confidentiel des renseignements qu'ils reçoivent (PAMECAS. Document de travail). La fréquence de leurs rencontres est plus élevée : ils se réunissent une fois par semaine. De plus, les membres de ce comité participent très souvent aux recouvrements des créances.

Les membres du CS ont pour mandat la surveillance des employées et des employés et des élues et élus (Ouédraogo et Gentil, 2008 : 182). Les membres du CS ont également pour mandat d'assurer une offre de services de qualité aux membres-propriétaires. Le réseau PAMECAS organise des séances de formation à l'intention des dirigeantes et dirigeants de ces différents organes afin de mieux les outiller. La figure qui suit fait état de l'organigramme de l'institution financière.

Figure 3 : Organigramme de l'UM-PAMECAS

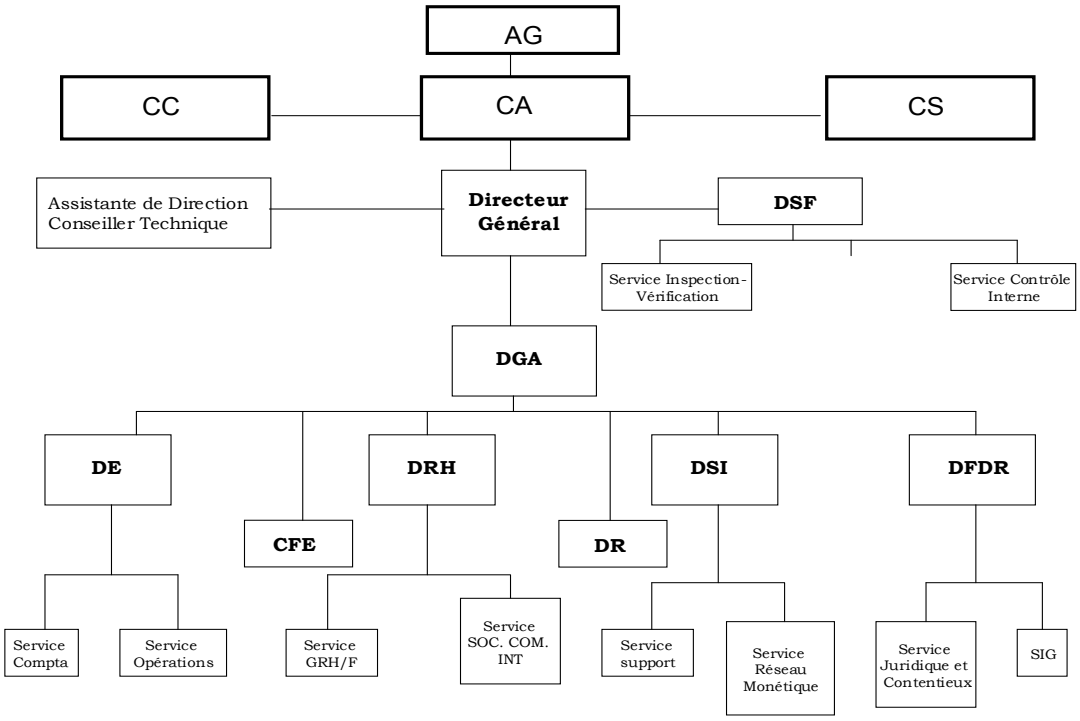

5.4.3. L'emploi au sein de l'UM-PAMECAS

L'emploi au sein du réseau PAMECAS se distingue par une composition favorable aux femmes et aux jeunes. En effet, les femmes sont majoritaires dans les postes au sein du réseau PAMECAS (53 %) (Ouédraogo et Gentil, 2008 : 204). Au sein de l'Union, les femmes occupent des postes stratégiques[100]. Cette situation semble relever d'un héritage institutionnel, car, dès le début, les porteurs du projet PAMECAS avaient opté pour l'emploi de jeunes diplômées et diplômés sans expérience professionnelle, ce qui a permis à plusieurs diplômées et diplômés en économie et en gestion d'intégrer la structure. Cette position s'est maintenue et s'est traduite par « un fort taux de contrats à durée indéterminée » (PAMECAS, Document de travail). En cela, le réseau PAMECAS a participé à la résorption du chômage des jeunes diplômés suite au désengagement de l'État.

[100] La Direction des ressources humaines, la Direction de l'exploitation, le CFE, la Direction des caisses de la région de Thiès sont dirigées par des femmes. En avril 2011, le PAMECAS crée une Société de Gestion Immobilière (SGI PAMECAS) avec une femme comme directrice générale.

Le niveau de scolarité est déterminant dans l'embauche des employées et employés (les directrices et les directeurs de caisse ont au minimum une maîtrise en économie), ce qui eu comme conséquence qu'une proportion importante de jeunes furent promus à des postes de direction au sein des caisses. Ce qui suscite parfois des tensions entre les personnes élues (il arrive très souvent que les directrices ou les directeurs soient parfois moins âgés que les élues et élus des employées et employés de la caisse. Les tensions naissent du fait que ces personnes ne digèrent pas d'être sous l'autorité de quelqu'un qui est plus jeune qu'elles, étant donné que cela va à l'encontre de la structure hiérarchique traditionnelle marquée par le droit d'aînesse). Toutefois, de l'avis des directrices et directeurs rencontrés, ces tensions initiales sont vite dépassées du fait de leur parfaite maîtrise des dossiers techniques, ce qui n'est pas le cas de la majorité des élues ou élus.

5.4.4. Les produits financiers offerts par les caisses de l'UM-PAMECAS

Les MEC du réseau PAMECAS offrent plusieurs produits d'épargne et de crédit. Les produits d'épargne sont l'épargne prévoyance, l'épargne bloquée, l'épargne nantie, l'épargne obligatoire, le Plan Épargne Projet et le Club Épargne. L'épargne prévoyance est l'épargne constituée lors des dépôts des membres que ces derniers peuvent retirer à tout moment et qui n'est pas rémunérée. L'épargne bloquée est une épargne rémunérée à des taux annuels de 4 % à 5% selon le montant et la durée. L'épargne nantie est l'épargne constituée en vue de l'obtention d'un prêt. L'épargne obligatoire est celle qui est constituée lors du remboursement des prêts. Le Plan Épargne Projet est une formule d'épargne avec possibilité de crédit pour la réalisation de projets (Takaski[101], Noël, baptêmes, mariages, santé, éducation, pèlerinage, etc.)[102]. Le Club épargne est l'opération quotidienne de collecte d'épargne sur les marchés et les lieux de travail[103].

[101] Appellation wolof donnée à la fête musulmane Aid El Kébir, communément appelée la fête du mouton.

[102] Il est à noter que l'existence de ce type d'épargne n'a pas empêché le détournement du crédit productif pour le financement de besoins sociaux.

[103] Cette pratique était très courante au début de l'implantation des premières MEC, mais avec la massification du réseau, elle tend à disparaître. Quant aux MEC que nous avons visitées, seules MECZOG1 et

Les produits de crédit sont constitués du crédit régulier, du crédit AFSSEF, du crédit *dioni-dioni* (crédit flash), du Centre Financier des Entreprises (CFE).

Le crédit régulier est destiné aux membres ayant épargné régulièrement durant trois mois et disposant dans leur compte de 15 % à 25 % du montant du prêt sollicité.

Le crédit AFSSEF est le programme de facilitation d'accès au crédit des femmes. Il cible les femmes engagées dans des AGR qui peuvent obtenir un crédit par le biais de ce programme à titre individuel ou en groupe. Sa particularité est qu'il ne demande pas de garanties matérielles ou, le cas échéant, des garanties vraiment dérisoires [104] (chambre à coucher, machine à coudre, télévision, radio, etc.).

Quant au crédit *dioni-dioni*, c'est un crédit disponible immédiatement. Comme la plupart des établissements de microfinance, PAMECAS offre du crédit à court terme qui permet le plus souvent de financer la trésorerie des micro-entreprises (Boyé *et al*., 2006 : 24). En effet, pour les activités du secteur informel, ce genre de prêts peut-être pertinent, car ils permettent le financement des besoins de fonds de roulement étant entendu que les acteurs de ce secteur ont besoin de produire avant de vendre (Boyé *et al*., 2006 : 45).

En revanche, les prêts à court terme sont peut-être moins pertinents pour la satisfaction du second aspect des besoins financiers d'une entreprise qui est le besoin d'investissement dans des moyens de production (comme des machines et des équipements) (Boyé *et al*., 2006 : 45). La cible du CFE est constituée des opérateurs économiques dont les besoins de

---

MECZOMA continuent à la pratiquer. Nous avons remarqué que cette formule d'épargne diminue beaucoup les défauts et les retards de remboursement des femmes.

[104] Nous avons eu l'occasion d'observer la piètre qualité des garanties que les femmes donnaient lors des trois séances de recouvrement auxquelles nous avons participé, soit celles de MECDIAM, MECZOMA et MECZOG1. Vue la qualité des garanties que les femmes donnaient pour l'octroi d'un crédit dont la vente n'était même pas assurée, nous en sommes venues à la conclusion que ce qui poussait les femmes à rembourser leurs dettes est motivée par la pression psychologique qui est exercée sur elles et par le fait qu'elles ignorent qu'elles ne peuvent pas être l'objet d'une poursuite pénale, car la législation sénégalaise ne permet pas la saisie des biens meubles que les femmes donnent en garantie.

financement excèdent 3 millions FCFA[105]. Le CFE est considéré comme un instrument de développement en ce sens que « du financement de l'économie de subsistance essentiellement orienté vers la clientèle féminine d'abord, le réseau est ensuite passé au financement des microentrepreneurs avec l'institutionnalisation du CFE en vue de favoriser la création de richesses et d'emplois pour les jeunes » (Boyé *et al*., 2006 : 187).

Dans les années 2000, le PAMECAS a entrepris de diversifier les produits qu'il offrait à sa clientèle. À l'instar de plusieurs IMF, l'assurance de base qu'offrait l'UM-PAMECAS était l'assurance-décès obligatoire, qui « est le paiement par le client d'une commission alimentant un fonds d'assurance dédié, qui prend en charge les montants restants dus en cas de décès d'un emprunteur » (Boyé *et al*., 2006 : 80) et aussi une assurance du capital restant dû. C'est en 2005 que l'UM-PAMECAS arrime officiellement une mutuelle de santé[106] à l'ensemble des caisses du réseau qui offre une protection médicale de prise en charge des soins de santé primaire aux membres[107] et à leur famille. Cette assurance-santé qu'offrent les IMF :

> prend en charge tout ou une partie des frais médicaux d'un client contre le paiement d'une prime mensuelle fixe. En soi, c'est un produit complexe qui couvre une grande variété de risques pouvant se renouveler. Le succès de l'assurance est tributaire de la qualité de soins proposés par les fournisseurs externes (hôpitaux, cliniques, centres de santé) (Boyé *et al.*, 2006 : 81).

La mutuelle de santé de l'UM-PAMECAS a conclu des ententes « avec un réseau de prestataires (formations sanitaires et pharmacies privées qui dispensent aux membres en règle de leur cotisation un certain nombre de prestations en cas de besoin) » (Plan de développement de la mutuelle de santé de PAMECAS, 2005 : 3). La cotisation mensuelle s'élève à 250 FCFA par personne (Plan de développement de la mutuelle de santé de PAMECAS, 2005 : 3). Contrairement à la mutuelle d'épargne et de crédit, la mutuelle de santé ne connaît pas un grand engouement.

---

[105] Soit l'équivalent de 7 500 dollars $ CA environ.

[106] Le projet de mutuelle de santé a été expérimenté en août 2003 à partir de la MECIB (Plan de développement de la mutuelle de santé de PAMECAS, 2005 : 5).

[107] http://www.pamecas.org/produits-services.html (accès le 28 mars 2011).

Toujours dans un souci de diversifier ses produits, l'UM-PAMECAS, en partenariat avec *Money Gram*[108], offre un service de transfert de fonds et un service de domiciliation de salaires et de pension de retraite[109].

Le tableau qui suit présente les performances de l'institution du Pamecas de 1998-2006.

Tableau 1 : Les performances de PAMECAS

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Sociétariat	25 071	42 806	64 432	85 907	106 046	127 740	159 466	205 055	242 638
Caisses	22	27	28	28	28	28	30	28	36
Dépôt	1 117	2 342	3 943	5 410	6 518	7 692	10 272	12 688	14 343
Crédit	640	1 577	3 185	4 693	5 633	7 624	11 345	14 319	15 117
Actif Total	1 309	3 086	5 291	7 292	9 184	11 590	15 246	18 898	26 603
Résultat	-4	63	313	416	559	563	739	389	873

Source : Monographies de la BCEAO pour les années 1998-2004 (cité dans Ouédraogo et Gentil, 2008 : 180)

Ce tableau montre le développement fulgurant du réseau des caisses PAMECAS. Tous les indicateurs révèlent une croissance positive, sauf les résultats pour l'année 1998 qui sont négatifs. À titre illustratif, nous pouvons constater que le nombre de sociétariat est passé de 25 071 membres en 1998, date de création de l'Union, à 242 638 membres en 2006. Ceci peut s'expliquer notamment par le programme AFSSEF qui est le véritable aimant des caisses. Il en est de même pour les caisses du réseau qui sont passées de 22 en 1998 à 36 en 2006. Selon des statistiques récentes, l'UM-PAMECAS compte 540 000 membres dont 54 % de femmes réparties à travers 73 agences à Dakar, Thiès, Saint-Louis, Matam, Kaolack, Diourbal et Fatick[110].

[108] Une institution de transfert international d'argent.

[109] http://www.pamecas.org/produits-services.html (accès le 28 mars 2011).

[110] http://www.pamecas.org/accueil/mot-du-directeur (accès le 23 février 2012).

5.4.5. Les modalités de la politique de crédit de l'UM-PAMECAS

Les prêts consentis par les caisses du réseau donnent lieu à un contrat de prêt signé par le demandeur. Pour être éligible à un prêt, il faut être membre du réseau (personne physique ou morale), habiter ou travailler dans la zone territoriale de la caisse, avoir la majorité (21 ans ou majeur par émancipation), inspirer confiance, être solvable, avoir constitué son apport minimum. Les personnes non éligibles aux prêts sont : les membres qui ont un crédit échu ou non remboursé dans une institution financière concurrente, les membres qui ont un casier judiciaire chargé, les membres qui ont fait une fausse déclaration lors de la demande de crédit (PAMECAS Politique de crédit, 2007 : 4).

Le montage du dossier de crédit est effectué par l'agente ou l'agent de crédit qui convoque la personne demandeuse à une entrevue (la prise de rendez-vous est payante) pour recueillir des informations sur sa situation financière. Après l'entrevue, c'est l'étape de la validation des informations qui consiste en une visite chez la personne demandeuse de prêt pour voir le matériel donné en garantie. Ensuite, l'agente ou l'agent de crédit transfère les dossiers de demande de crédit aux membres du Comité de crédit (CC) chargés de leur approbation

En ce qui a trait aux modalités d'octroi de crédit, tous les prêts doivent être appuyés d'un apport personnel ou d'une épargne équivalente à 25 % du prêt pour le premier crédit, 20 % du prêt pour le second crédit et 15 % pour tout crédit subséquent (PAMECAS Politique de crédit, 2007 : 7). Concernant la garantie, tous les prêts devront être accompagnés d'une garantie réelle ou personnelle dont la valeur marchande représente au minimum 100 % du montant du prêt (PAMECAS Politique de crédit, 2007 : 7). La durée maximale du prêt est fonction de la capacité de payer du membre emprunteur, et du type de crédit octroyé et de la procédure d'octroi de crédit (PAMECAS Politique de crédit, 2007 : 8). En 2007, le taux d'intérêt des prêts est passé de 14 % constant[111] à 20 % dégressif, soit 12 % constant (PAMECAS. Document de travail).

[111] La différence entre un taux constant et un taux dégressif est que, dans le cas du taux constant, l'intérêt est appliqué au capital initial, alors que, dans le taux dégressif, l'intérêt est appliqué sur le reste du prêt.

Quant au remboursement, la politique spécifie que tout crédit arrive à échéance le premier du mois. La durée qui sépare le dernier déboursé et le premier remboursement peut varier de 1 à 60 jours, dépendamment de la rentrée d'argent du membre emprunteur (PAMECAS Politique de crédit, 2007 : 8). Le montant du remboursement est composé du capital, de l'épargne obligatoire[112] et de l'intérêt sur le prêt (Ndiaye, 2002 : 35). Le délai d'octroi du crédit est relativement rapide, soit de 12 jours.

Concernant les pénalités, le membre dispose d'un délai de grâce de 7 sept jours à chaque échéance. S'il rembourse pendant cette période, il ne paye pas de pénalité de retard. Tout remboursement effectué après le 7 du mois est sanctionné par une pénalité de 10 % appliquée annuellement sur le solde restant au prorata du nombre de jours de retard, et ce, au maximum pendant trois mois successifs. (PAMECAS Politique de crédit, 2007 : 8). La politique de crédit n'exclut pas une poursuite judiciaire, en plus des sanctions internes (paiement de pénalités de retard, réalisation des garanties, perte de crédibilité, refus d'accès à un crédit subséquent) (PAMECAS Politique de crédit, 2007), mais la sanction la plus appliquée est l'affichage des photos des membres défaillants.

5.4 .6. Justification du choix des caisses ciblées

Conformément à nos objectifs de recherche qui sont d'évaluer les incidences des activités de l'UM-PAMECAS sur les participantes, nous avons ciblé les premières caisses du réseau qui se trouvent toutes dans la banlieue dakaroise. Elles interviennent dans des zones géographiques qui présentent des caractéristiques particulières, d'où la pertinence de leur description. Mais avant, nous présentons dans la section qui suit les caractéristiques sociodémographiques et économiques de la région de Dakar.

[112] L'emprunteur devra épargner obligatoirement 10 % du capital emprunté au fur et à mesure de ses remboursements (PAMECAS, Politique de crédit, 2007 : 7).

5.4.6.1. Présentation du cadre spécifique d'étude : caractéristiques sociodémographiques et économiques de la région de Dakar

L'UM-PAMECAS a entrepris son expansion à travers le Sénégal en s'installant dans des zones où la pauvreté prévalait, à savoir la périphérie de Dakar, et ce, contrairement à la dynamique d'expansion de la plupart des IMF qui s'installe d'abord en milieu rural avant de se positionner dans les villes.

Selon le rapport final 2007 sur la situation économique et sociale de la région de Dakar publié par le Service régional de la statistique et de la démographie de Dakar, la population de Dakar s'élève à 2 428 155 habitants en 2007 dont 50,1 % sont de sexe masculin et 49,9 % de sexe féminin[113]. La population dakaroise représenterait 21, 4% de la population totale du pays. La population de la région de Dakar concentre 4 415 habitants au kilomètre carré. La région de Dakar compte 4 départements que sont Dakar, Pikine, Guédiawaye et Rufisque. . Le département de Dakar compte 39,9 % de la population régionale, suivi de Pikine (35,5 %), Guédiawaye (12,0 %), de Rufisque (12,6 %).

Les statistiques sur la pauvreté au niveau des ménages et des individus de la région de Dakar[114] en 2005-2006 révèlent que, dans le département de Dakar, 13,4 % des ménages et 17 % de la population sont pauvres. Dans le département de Guédiawaye, ils sont respectivement 25,9 % et 34,5 % de pauvres. Dans le département de Pikine, les ménages et les individus pauvres sont estimés à 37,9 % et 45,8 %. Il appert donc que la pauvreté sévit davantage sur le plan des ménages et des individus dans le département de Pikine (37,9 %

[113] Toutes les données sociodémographiques de cette section sont issues du Rapport final 2007 sur la situation économique et sociale de la région de Dakar publié par le Service régional de la statistique et de la démographie de Dakar.

[114] L'enquête sur la pauvreté en 2001 menée par un groupe de chercheurs dans l'agglomération a révélé l'existence de trois catégories sociales : les pauvres, les intermédiaires et les personnes aisées. Pour mesurer la pauvreté à Dakar, ces chercheurs ont privilégié l'étude des conditions de vie (la propriété de biens et la qualité générale de vie comme mesure de la pauvreté). Les résultats ont montré que les ménages pauvres dirigés par une femme sont deux fois moins exposés à la pauvreté que les ménages dirigés par des hommes (Antoine et Fall, 2008 : 40).

et 45,8 %). Le département de Rufisque vient en deuxième position (33,2 % et 40,6 %). Il y aurait moins de pauvres dans le département de Dakar (13,4 % et 17,0 %)[115].

5.4.6.2 Caractéristiques socioéconomiques des zones à l'étude

L'UM-PAMECAS a commencé ses activités de microfinance dans la périphérie de Dakar pour combler les besoins de financement d'une population ignorée par les banques classiques. Bien que les caisses de PAMECAS soient présentes dans les principales régions et départements du Sénégal (Thiès, Mbour, Tivaoaune, Kébémer, Louga, Dara, Touba, Kolda, Saint-Louis, Ourossogui), nous les avons jugées trop jeunes pour permettre une analyse approfondie des incidences du microcrédit.

Étant donné que les premières caisses du réseau sont apparues dans la banlieue dakaroise, nous avons décidé de cibler ces dernières afin d'évaluer l'incidence de ces programmes sur les conditions sociales et économiques des populations. Par ce choix raisonné, notre enquête s'est déroulée dans la zone périurbaine de Dakar, lieu de départ des premières caisses du Réseau, plus précisément celles des départements de Rufisque, de Pikine et de Guédiawaye.

[115] Toutes ces données sur l'incidence de la pauvreté dans la région de Dakar proviennent du Rapport final 2007 sur la situation économique et sociale de la région de Dakar publié par le Service régional de la statistique et de la démographie de Dakar.

Figure 4 : Carte administrative de la région de Dakar

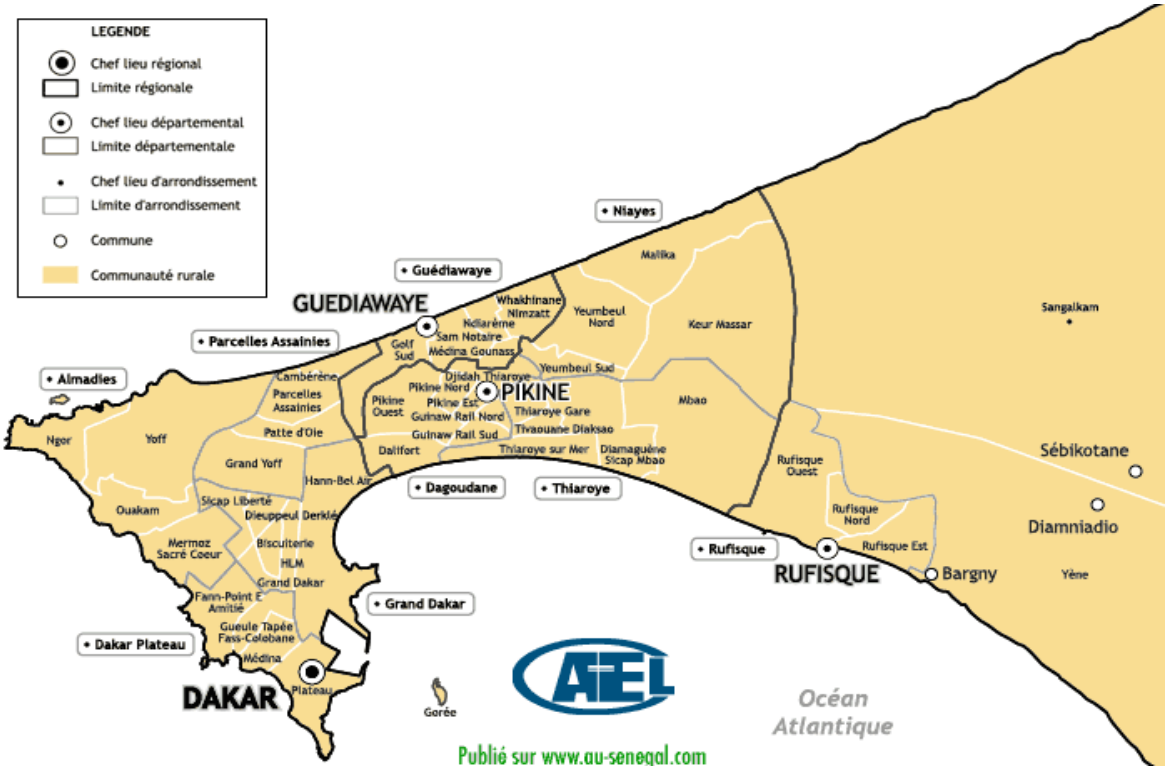

.5.4.6.2.1. Le département de Rufisque

Le département de Rufisque est composé des communes de Rufisque, Bargny, Sébikotane et Diamniado. Nous avons visité principalement la commune de Rufisque située à 25 kilomètres de Dakar (où opèrent la Mutuelle d'épargne et de crédit de la zone de Rufisque (MECZOR), la Mutuelle d'Épargne et de Crédit de Rufisque Est (MECREST), la Caisse d'Épargne et de Crédit de Plateau (CEC\PLATEAU) et Caisse d'Épargne de Bargny (où se trouvent la Caisse de Bargny).

Hormis quelques dissemblances surtout du point de vue des rapports de genre, les communes de Rufisque et de Bargny partagent plusieurs caractéristiques socio-économiques[116]. Elles sont le fief de l'ethnie lébou; leur économie est essentiellement basée

[116] L'économie de la commune de Rufisque dépendait d'une usine de cimenterie, qui a soutenu l'économie locale pendant de nombreuses années. En effet, en plus d'employer des jeunes de la localité, la cimenterie a également induit des

sur l'exploitation des produits de la mer; la division sexuelle du travail y est très marquée. Les hommes vont à la pêche et les femmes s'occupent de la transformation des produits halieutiques (par exemple le séchage et le fumage des poissons[117]) et de leur commercialisation sur les marchés locaux, sous-régionaux et nationaux. La commercialisation des prises maritimes vouée à l'exportation est monopolisée par les hommes[118].

Notre visite sur les lieux de transformation nous a permis de constater le caractère rudimentaire des matériaux utilisés par les femmes. La participation des femmes dans cette activité productive ne les dispense pas de leurs charges reproductives (ménage, cuisine, etc.). Cependant, cette distinction des rôles de sexe dans la sphère privée et domestique n'entrave en rien la mobilité sociale de la femme lébou qui a toujours joui d'une autonomie réelle, comme le signale du reste Colette Le Grandmaison au sujet des femmes rufisquoises : « il existait des femmes qui détenaient un réel pouvoir économique. Elles étaient propriétaires de pirogues de pêche, de taxis, de terrains, de commerce, etc. » (Cité dans Sarr, 1998 : 27). À côté des activités autour de la pêche, se développe également le petit commerce informel.

Rufisque est également une localité fortement politisée du fait peut-être de son histoire coloniale. Les femmes rufisquoises sont très dynamiques socialement, économiquement et politiquement. On y a observé plusieurs associations de femmes construites autour de critères comme l'âge, l'appartenance politique et la confession religieuse. En effet, la ville

---

emplois indirects, notamment en restauration et dans le petit commerce informel. Il s'agit de la Société Ouest Africaine des Ciments (SOCOCIM) qui, avant l'arrivée des Cimenteries du Sahel fut la seule usine de fabrication de ciment au Sénégal. Mais il faut souligner que la présence de cette usine n'a pas eu que des incidences positives sur l'économie. Cette usine est très polluante et a des impacts négatifs certains sur l'environnement et la santé des populations.

[117] L'activité de transformation se fait sur la plage et l'emplacement est nommé *domin* en wolof.

[118] C'est le mareyage qui mobilise plus les hommes que les femmes. Cette activité économique exige des ressources financières élevées et une certaine logistique par exemple la possession d'un camion frigorifique. Les mareyeurs sélectionnent les meilleures espèces de poisson qu'ils vont vendre par la suite à des exportateurs qui les écoulent principalement sur les marchés européens. Nous n'avons rencontré qu'une seule femme (A7) qui a été mareyeuse, mais qui a fini par abandonner cette activité du fait de la conjugaison de plusieurs facteurs.

de Rufisque conserve une pratique traditionnelle : les filles de la même génération se retrouvent très jeunes dans des associations nommées *mass*[119]. Comme le souligne Pierre Erny :

> la répartition en classes et fraternités d'âges tend à structurer l'ensemble du corps social, y compris le monde des enfants et des jeunes gens […]. Elle a pour but d'engendrer entre les contemporains ou entre les pairs un esprit d'égalité et d'attachement issu d'une commune formation et devant se traduire par une confiance mutuelle et l'obligation de se porter assistance les uns aux autres » (Erny, 1972 : 82, cité dans Sarr, 1998 : 41).

La population rufisquoise dans sa composante féminine a conservé la tradition des *mass* à l'intérieur desquelles « elles nouent […] des liens de solidarité intenses […] se choisissent et se vouent une amitié indéfectible [qui les obligera à se] porter assistance à chaque membre de la communauté, à l'occasion de diverses cérémonies comme les baptêmes, mariages, décès, circoncisions » (Sarr, 1998 : 42).

Nous avons également observé dans cette localité l'existence d'un dense réseau de mise en commun des ressources financières (les tontines) établi sur les structures de solidarités traditionnelles avant l'installation de la première caisse du réseau PAMECAS. Devrions-nous, comme Suzanne Dumouchel et Nancy Thède, nous demander si l'installation de la caisse, en tant que structure formelle de mobilisation de l'épargne, est une tentative de canalisation de l'épargne populaire (cité dans Sarr, 1998 : 26)? Pour cela, il faudrait que les tontines disparaissent. Ce qui n'est pas le cas. Nous y reviendrons dans l'analyse de nos données d'enquête.

Quant à la population de la commune de Bargny, elle partage à quelques différences près les mêmes caractéristiques sociales et économiques que celle de Rufisque. La distinction majeure qui est notée est l'ancrage plus marqué de la population de Bargny aux valeurs

[119] Les *mass* (égales) ou *mbotaye* sont des associations de solidarité de filles de même génération qui, sur cette base, vont organiser un système d'échange et d'entraide tout au long de leur vie à l'occasion d'événements familiaux tels que les mariages, les baptêmes, les décès, etc. L'équivalent chez les hommes de cette structure de solidarité est le *bok mbar* qui se constituait à la suite de leur initiation (Sarr, 1998 : 41).

traditionnelles comparativement à la population de la commune de Rufisque. Ceci est attribuable notamment à la faible ouverture de la population de Bargny aux influences extérieures contrairement à la population lébou de Rufisque[120]. Par conséquent, les relations sont plus personnalisées et les valeurs traditionnelles y sont plus prégnantes et s'expriment par la valorisation de la supériorité masculine et la subordination de la femme. L'ancrage dans ces valeurs traditionnelles se retrouve à tous les échelons de la société, notamment au sein du ménage et de la communauté. Après le département de Rufisque, le déploiement du réseau de l'UM-PAMECAS va se réaliser dans les banlieues dakaroises de Pikine et de Guédiawaye.

5.4.6.2.2. L'agglomération de Pikine et de Guédiawaye

Les zones de Pikine et de Guédiawaye que nous avons visitées constituaient une entité administrative unique jusqu'au 21 février 2002. Cette délimitation administrative est pertinente à maints égards. Comme les communes de Rufisque et Bargny, ces deux quartiers sont les bastions des Lébous et des Layènes[121]. En conséquence, les valeurs traditionnelles y sont très fortes et marquent de leurs empreintes les rapports sociaux globaux et de sexe. Toutefois, bien que disposant d'une façade maritime, la pêche ne constitue pas une activité économique importante dans cette zone. C'est plutôt l'aviculture et le maraîchage qui sont pratiqués à grande échelle, notamment à cause de la qualité de l'environnement. Le foncier y occupe également une place importante (les ventes de terrain sont légion). Comme partout ailleurs, le commerce informel s'y développe beaucoup.

Même si les deux entités sont proches l'une de l'autre, il reste que Pikine et Guédiawaye présentent des disparités profondes qui sont attribuables à plusieurs facteurs d'ordre géographique, économique, socioculturel et démographique.

[120] La ville de Rufisque est sans conteste un carrefour économique et culturel. Elle fait partie des 4 communes de plein exercice à l'époque coloniale et la présence de la SOCOCIM en a fait une ville économique et culturelle avec la venue de travailleurs migrants de la sous-région (maliens, guinéens, etc.).

[121] L'Islam au Sénégal se distingue par la présence d'écoles de pensée créées par des érudits nationaux dont les plus connus sont les Tidjanes, les Mourides, les Kadrs, les Niassènes, les Layènes qui sont à la base de communautés religieuses. La communauté Layène se distingue par sa structure sociale à caractère égalitaire : ils s'appellent tous par le même patronyme « Laye ». Toutefois, la suprématie de l'homme sur la femme y est consacrée, surtout dans le cadre du mariage. Les bébés filles sont mariés symboliquement dès leur naissance.

A) Le département de Pikine

Le département de Pikine couvre un territoire relativement grand de 95 kilomètres carrés. La banlieue de Pikine a été créée dans les années 1970 pour accueillir « le trop-plein » démographique de Dakar (Dimé, 2007 : 155). Elle connaît une croissance démographique fulgurante, notamment du fait des migrations et de l'accroissement naturel (Dimé, 2007 : 155). Le département de Pikine qui est habité par des personnes issues de toutes les régions du pays. On y trouve toutes les ethnies du Sénégal et beaucoup de gens y viennent pour un séjour temporaire. Les activités économiques sont diversifiées : commerce informel, transport, restauration, etc. Pikine dispose d'un tissu industriel relativement dense avec la présence des Industries Chimiques du Sénégal (ICS) et d'usines de textile et de bois. Pikine abrite majoritairement des ménages de classe populaire (Dimé, 2007 : 153).

Le département de Pikine comporte les quartiers de Malika, de Yeumbeul, de Diamaguène, de Guinaw rail. Les caractéristiques socioculturelles des quartiers de Malika et de Yeumbeul sont plus homogènes que celles des zones où se trouvent les caisses de MECDIAM, MECIB, MECGR et MECNI. Ces caisses se trouvent dans des zones hétérogènes autant du point de vue économique que de la composition de la population. La caisse de MECDIAM se trouve dans le quartier de Diamaguène qui est un quartier de création récente habitée par une population diversifiée. Ce quartier connaît de fréquentes inondations, mais il est surtout connu pour son insécurité attribuable à la jeunesse de sa population et à son niveau de pauvreté. L'activité économique tourne essentiellement autour du commerce informel. Le quartier de Guinaw rail est un quartier spontané né du besoin d'habitats sociaux des populations dans un contexte marqué une spéculation foncière. Dans les 1980 et 1990, on assiste à l'élargissement du quartier et à l'augmentation de sa population à la faveur de l'intensification des migrations vers Dakar (Dimé, 2007 : 155). Sa population est composée de migrants ruraux et « de citadins pauvres contraints de se relocaliser dans des quartiers où l'accès au logement est moins difficile » (Dimé, 2007 : 156). Comme le quartier de Diameguène, le quartier de Guinaw rails est connu pour son insécurité du fait du taux élevé de chômage chez les jeunes et la pauvreté ambiante. L'absence d'une structure traditionnelle de base et la composition multiethnique de sa

population ne nous permettent pas de dégager une structure sociale d'ensemble. Cette absence de structure traditionnelle explique également le caractère leste des relations personnelles, mais nous avons observé la construction d'une certaine identité autour de la précarité. L'activité économique qui occupe la majorité de la population active demeure le commerce informel et les petits métiers (menuisiers, apprentis de cars rapides). Ce quartier est également édifié sur un site inondable. Chaque année, les populations sont en proie à des inondations qui les obligent parfois à sortir de leur maison. Bref, Guinaw rail est un quartier pauvre où les conditions de vie sont difficiles, les risques sanitaires et d'inondations sont élevés et où les infrastructures de base (écoles, centres de santé) sont quasi-inexistantes (Dimé, 2007 : 155).

Les caisses MECIB et MECNI, sont celles qui se trouvent au cœur du département de Pikine. Les caisses qui opèrent dans l'ensemble du département sont la Mutuelle d'Épargne et de Crédit de Diameguène (MECDIAM[122]), la Mutuelle d'Épargne et de Crédit de la Zone de Malika (MECZOMA), la Mutuelle d'Épargne et de Crédit de la Zone de Yeumbeul (MECZONY), la Mutuelle d'Épargne et de Crédit de Icotaf Boumack (MECIB), la Mutuelle d'Épargne et de Crédit de Guinaw Rail (MECGR) [123] [124] et la Mutuelle d'Épargne et de Crédit des Niayes (MECNI). Ces caisses se trouvent dans des zones hétérogènes autant du point de vue économique que de la composition de la population. Nous tenons toutefois à préciser que l'essentiel des informations contenues dans ces descriptions nous vient de nos observations de terrain.

[122] Faisons remarquer que les acronymes des Caisses d'épargne et de crédit du réseau PAMECAS font toujours référence à l'aire géographique couverte.

[123] Une employée de PAMECAS nous avait dissuadées de nous rendre dans cette caisse à cause de son inaccessibilité, surtout en période hivernale. Ce qui est vrai, mais nous n'avons pas suivi son conseil, car elle faisait partie des caisses de notre échantillon (créée en 1996). Nous sommes donc parties dans des conditions extrêmement difficiles visiter cette structure; ce qui nous a permis d'observer les conditions d'existence des populations de cette localité.

[124] Une employée de PAMECAS nous avait dissuadées de nous rendre dans cette caisse à cause de son inaccessibilité, surtout en période hivernale. Ce qui est vrai, mais nous n'avons pas suivi son conseil, car elle faisait partie des caisses de notre échantillon (créée en 1996). Nous sommes donc parties dans des conditions extrêmement difficiles visiter cette structure; ce qui nous a permis d'observer les conditions d'existence des populations de cette localité.

B) Le département de Guédiawaye

Le Guédiawaye actuel serait le lieu de départ de l'expansion de la confrérie layène créée par le guide religieux Seydina Limamoulaye en 1883. Le processus de peuplement se poursuivra avec la création du quartier de Pikine-Dagoudane en 1952 par l'État afin de bloquer le processus d'urbanisation à l'ouest de Dakar. L'emplacement actuel de la ville de Guédiawaye sera également le théâtre d'une installation formelle et informelle de populations. C'est ainsi que naîtra le quartier spontané de Médina Gounass dans les années 1960 sur les parties du domaine national. Les habitants des quartiers centraux de Dakar (Mbod, Champs de courses) quant à eux seront relocalisés à Guédiawaye par les autorités sénégalaises. Au cours des années 1970 et 1990, le projet des Parcelles-Assanies, ainsi que l'habitat planifié, concourt au renforcement du processus d'urbanisation de la zone. En 1990, elle est érigée en commune et, en 2002, elle devient un département autonome.

La ville de Guédiawaye est très peuplée. Sa population est estimée à 200 000 habitants. Sur le plan économique, la ville de Guédiawage concentre une proportion élevée d'activités du secteur informel (commerce, artisanat) qui, selon les enquêtes de la Direction de la statistique occupe 25 % de la population active. Les activités commerciales y sont très développées en raison de l'absence d'un tissu industriel et constituent une importante source de revenus autant des populations que des municipalités. Quant à l'artisanat, il occupe 6 % des actifs et concerne l'artisanat de production (c'est-à-dire la transformation de matières premières en objet d'art par les menuisiers, les sculpteurs, les bijoutiers, les tisserands, etc.) et l'artisanat de services (c'est-à-dire la prestation de services en coiffure, en couture, etc.). La pratique du maraîchage et de l'horticulture est également très répandue. La nappe phréatique y est peu profonde et les températures sont favorables à ces types d'activité[125]. A Guédiawaye on retrouve des zones où vivent des populations à bas revenus qui sont tirés principalement des activités commerciales du secteur informel. On retrouve également une zone habitée par des personnes relativement aisées composées de familles avec un migrant international, des commerçants, etc.

[125] L'essentiel de cette section s'appuie sur la présentation de la ville de Guédiawaye, telle que retrouvée sur le site : http://www.senegal-entreprises.net/guediawaye/conseil-municipal.htm#persnnel (accès le 27 mars 2011).

Les caisses visitées se trouvant à Guédiawaye sont la Mutuelle d'épargne et de crédit de Wakhinane (MECKAW), la Mutuelle d'épargne et de crédit de la zone de Guédiawaye 1 (MECZOG1) et la Mutuelle d'épargne et de crédit des Parcelles Aissainies et Gédiawaye (MECPAG).

Tableau 2 : Les caisses visitées dans les départements de la banlieue dakaroise

Nom de l'entité	Date d'ouverture
Zone 01 : Rufisque	
CEC/BARGNY	01-06-1996
MECREST	01-04-1996
CEC/PLATEAU	01-05-1996
MECZOR	01-04-1996
Zone 02 : Pikine	
MECDIAM	24-12-1996
MECZOMA	19-11-1996
MECZONY	01-10-1996
MECIB	02-01-1996
MECGR	01-12-1996
MECNI	01-06-1996
Zone 03 : Guédiawaye	
MECKAW	04-12-1996
MECZOG1	01-06-1996
MECPAG	01-06-1996

Source : Données de l'enquête de terrain

En définitive, le point commun à ces trois départements se trouvant à la périphérie de Dakar est sans nul doute la précarité des conditions de vie dans lesquelles vivent les populations. Les trois départements partagent à de peu de choses près une même structure économique marquée par la prépondérance des activités de type informel. Toutefois, des dissemblances existent sur le plan de la structuration économique. En effet, tandis que l'économie rufisquoise est portée à bout de bras par les activités liées à la pêche; l'économie des départements de Pikine et Guédiawaye reste marquée par des activités dans le secteur du commerce. Du point de vue de la composition démographique, il existe une certaine homogénéité sociale et culturelle dans le département de Rufisque, ce qui n'est pas le cas

dans les départements de Pikine et Guédiawaye qui sont habités par des populations hétéroclites.

En résumé, ce chapitre nous a permis de faire un tour d'horizon de notre cadre d'étude. Cette présentation a permis de mettre en relief les principales caractéristiques des économies africaines marquées par le secteur informel et la pauvreté. Elle a permis aussi, dans le contexte du Sénégal de présenter de façon exhaustive et dans une perspective historique la situation des femmes dans le cadre de la société sénégalaise afin d'être mieux en mesure d'apprécier les effets bénéfiques ou autres du microcrédit. Enfin, afin de mettre en lumière les effets précis des micro-prêts et plus particulièrement de Dakar, de montrer les éléments centraux de son environnement socio-économique nous avons isolé les principales caractéristiques de cet environnement à retenir et qui nous serviront de cadre d'analyse des incidences sociales et économiques des microcrédits sur les femmes. Celles-ci sont notamment la dynamique de transformation sociodémographique, l'environnement économique marqué aussi par la prépondérance du secteur informel et les caractéristiques socio-économiques des zones dans lesquelles les caisses ciblées se sont installées.

TROISIÈME PARTIE : ANALYSE ET INTERPRÉTATIONS DES RÉSULTATS

CHAPITRE 6 : PRÉSENTATION DES CARACTÉRISTIQUES SOCIOÉCONOMIQUES DES FEMMES INTERVIEWÉES

Dans ce chapitre, nous présentons les caractéristiques sociodémographiques et socioéconomiques des femmes interviewées que nous avons recueillies à l'aide de notre fiche sociodémographique remplie par les répondantes[126] au début de l'entrevue. Ces données présentées sous formes de tableaux sont importantes car elles vont servir d'indicateurs à l'analyse et à l'interprétation des effets des microcrédits sur l'*Empowerment* des femmes.

6.1. Présentation des caractéristiques sociodémographiques et socioéconomiques des femmes interviewées

L'important à nos yeux était moins le fait que tous les sites géographiques des caisses ciblées soient représentés dans notre échantillon que d'avoir un membre répondant à nos critères inclusifs. Nous avons interrogé 5 participantes appartenant aux catégories célibataires, femmes polygames ne vivant pas avec leur conjoint, veuves et divorcées, dans le cas des femmes monogames, nous en avons fait témoigner 11 et, dans le cas des femmes vivant en régime polygamique avec leur conjoint, nous avons obtenu la participation de 14 femmes de cette catégorie. La diversification de notre échantillon sur la base des statuts est pertinente, car elle nous permet de voir les possibles influences de ces statuts sur l'*Empowerment* des femmes. En effet, nous postulons que les expériences des femmes en matière d'accès et d'utilisation du crédit sont susceptibles d'être influencées par leur statut au sein des structures sociales. En d'autres termes, nous cherchons à savoir si le processus d'*Empowerment* des femmes est fonction de leur état matrimonial ou autres.

[126] Pour les femmes analphabètes, c'est nous qui avons rempli leur fiche sociodémographique

Tableau 3 : Répartition des participantes à l'étude selon le statut matrimonial (N=°40)

Statut matrimonial	Effectifs	Pourcentage
Célibataires	5	12,5
Femmes vivant sans leurs maris (veuves-divorcées)	5	12,5
Mariées en régime monogamique	11	27,5
Mariées en régime polygamique et vivant avec leurs maris	14	35
Mariées en régime polygamique ne vivant pas avec leurs maris	5	12,5
Total	**40**	**100**

Source : Données de l'enquête de terrain

Ce tableau présente le statut matrimonial de nos répondantes, parmi lesquelles on note une proportion importante de femmes vivant en situation de polygamie. En effet, ces dernières, compte tenu du fait qu'elles vivent ou non avec leurs maris, représentent 47,5 % de notre échantillon de répondantes c'est-à-dire un peu moins de la moitié des femmes interrogées. Toutefois, nous avons divisé cette catégorie de femmes vivant en situation de polygamie en deux sous catégories : les femmes vivant avec leur mari et celles ne vivant pas avec celui-ci.

Les femmes en situation de polygamie et vivant avec leur mari sont celles dont le maris appliquent le principe des « tours », c'est-à-dire qu'ils passent un nombre de jours préalablement déterminés dans chaque maison ou chambre de ses épouses. Les femmes en situation de polygamie ne vivant pas avec leur mari sont celles dont le maris s'absentent pour une durée équivalente à plus de trois mois de la maison conjugale. Cette absence est justifiée le plus souvent par des raisons économiques (travail saisonnier, immigration, etc.).

L'objectif de cette catégorisation est d'évaluer si le niveau d'*Empowerment* économique, social et politique peut être lié ou non à la présence du mari.

Pour leur part, les femmes vivant dans des régimes monogames représentent 27,5 % de notre échantillon de répondantes. Quant aux femmes sans mari, 12,5 % de notre échantillon de répondantes sont des célibataires et 12,5 % sont des veuves et des divorcées.

Tableau 4 : Répartition des participantes à l'étude selon l'âge (N°=39)

Tranche d'âge des répondantes	Effectif	Pourcentage
30-44 ans	12	30
45 et plus	27	67,5
Pas de réponse	1	2,5
Total	**40**	**100**

Source : Données de l'enquête de terrain

Dans les pays africains en général, recueillir des données sur l'âge des personnes s'avère un exercice difficile. Plusieurs raisons expliquent le refus mal déguisé des Africaines et des Africains à répondre à cette question. En effet, il est largement admis dans la croyance populaire que donner son âge influe sur la durée de vie. Dans la pensée populaire, les personnes qui donnent leur âge meurent jeunes. Ce refus est à mettre en lien aussi avec le fait que l'âge d'une personne fait partie des informations qu'il faut se garder de divulguer à tout vent, car si elles tombent dans les oreilles d'une personne malveillante, elle peut l'utiliser pour marabouter. Généralement ce type d'information est demandé par les marabouts lanceurs de mauvais sort.

Sous ce rapport, le recueil de données sur l'âge s'avère encore plus difficile chez les femmes qui, non seulement cherchent toujours à paraître plus jeunes, mais espèrent ainsi se protéger contre les malveillants. Cependant, nous n'avons essuyé qu'un seul refus. Les résultats hautement satisfaisants que nous avons pu obtenir s'expliquent sans nul doute par notre stratégie d'approche. En effet, nous avons proposé aux femmes de nous dire dans

quel groupe d'âge elles appartenaient. Ainsi, à défaut de connaître l'âge exact de nos répondantes, nous pouvons obtenir une approximation. La bonne foi des personnes disant ignorer leur date de naissance exacte est à considérer. En effet, l'absence de culture de l'enregistrement des naissances dans certaines catégories de la population, notamment les ruraux et les analphabètes, couplée à l'état déliquescent des états civils dans beaucoup de pays africains, explique en partie l'ignorance de certaines personnes de leur date de naissance. Plus de 65 % de nos répondantes sont âgées de plus de 45 ans. Cette catégorie de femmes d'âge mûr ayant un certain vécu, tant du point de vue du parcours professionnel que matrimonial, constitue une proportion importante de notre échantillon. Quant à la catégorie des jeunes femmes, surtout celles appartenant à la tranche d'âge 30-44 ans, elle ne représente que 30 % de notre population.

Tableau 5 : Répartition des participantes à l'étude selon l'âge et le statut matrimonial (N°=39)

Statut matrimonial	**Tranche d'âge des répondantes**		**Total**
	30-44 ans	45 et plus	
Célibataires	4	1	**5**
Femmes vivant sans leurs maris (veuves-divorcées)	1	4	**5**
Mariées en régime monogamique	3	8	**11**
Mariées en régime polygamique et vivant avec leurs maris	2	12	**14**
Mariées en régime polygamique ne vivant pas avec leurs maris	2	2	**4**
Pas de réponse			**1**
Total	**12**	**27**	**40**

Source : Données de l'enquête de terrain

Les femmes de 45 ans et plus représentent plus de la moitié de notre population et celles âgées entre 30 et 44 ans font un peu plus du quart de notre population. Il apparaît que c'est dans la première catégorie que nous retrouvons une proportion importante de femmes

vivant en union polygamique. En nous basant sur le tableau, nous observons que la probabilité d'être en union polygamique est plus élevée à partir de 45 ans et plus. En d'autres mots, plus les femmes avançent en âge, plus les probabilités que l'époux se trouve d'autres épouses augmentent.

Tableau 6 : Répartition des participantes à l'étude selon leur occupation (N°=40)

Occupation des répondantes	**Effectifs**	**Pourcentage**
Commerce d'habits, de meubles, d'ustensiles	14	35
Commerce et couture	5	12,5
Commerce et transformation des fruits et légumes	1	2,5
Vendeuses de condiments au marché du quartier	3	7,5
Commerce plus revenus travail salarié	4	10
Gérantes de restaurant	2	5
Sans activité au moment de l'enquête	1	2,5
Gérante de restaurant plus commerce d'habits	1	2,5
Commerce de poissons, de tissus et vendeuse de petits déjeuners devant la maison	1	2,5
Éleveuse de poulets plus commerçante	1	2,5
Éleveuse plus travail salarié	1	2,5
Vendeuse de légumes et divers articles	1	2,5
Vendeuse de plats cuisinés plus divers produits	1	2,5
Vendeuses de poissons et produits dérivés	2	5
Vendeuse de cosmétiques	1	2,5
Employée de PAMECAS (collectrice auprès des petites commerçantes de marché)	1	2,5
Total	**40**	**100**

Source : Données de l'enquête de terrain

La construction de grandes catégories professionnelles aurait caché la spécificité des activités des femmes. Ce tableau présente donc les activités des femmes telles qu'elles nous les ont rapportées. Nous avons repris tels quels les noms donnés par les femmes de leur activité professionnelle. Ainsi, le commerce d'habits, de meubles et d'ustensile à des niveaux divers occupe 35 % de notre population; 12, 5 % de notre population s'activent à la fois dans le commerce et la couture; 10 % allient une activité informelle de génération de revenu à un emploi formel; 5% gèrent un restaurant; et 5 % sont des vendeuses de poisson. En outre, nos observations nous ont révélé que la diversité, le cumul d'activités, le caractère lilliputien des activités caractérisent principalement les emplois des femmes. Ces activités sont concentrées dans le secteur des services.

Tableau 7 : Répartition des participantes à l'étude selon le niveau de scolarité (N°=40)

Niveau de scolarité	Fréquence	Pourcentage
Analphabète	12	30
Primaire et lettrée (wolof ou arabe)	12	30
Secondaire	16	40
Total	**40**	**100**

Source : Données de l'enquête de terrain

Le niveau de scolarisation des répondantes dans les structures officielles du pays (écoles françaises principalement) est réparti entre les niveaux primaire (30 % des répondantes) et secondaire (40 %). Le cumul des deux niveaux (70 %) montre tout de même une proportion relativement importante de répondantes capables de lire, écrire et comprendre au moins une langue. Par ailleurs, 30 % des répondantes sont analphabètes c'est-à-dire qu'elles ne sont alphabétisées ni en français ni en arabe ni en wolof. Celles qui se disent être des lettrées en arabe et en wolof reçoivent généralement ce type d'instructions dans le cadre du programme d'alphabétisation organisé par des services gouvernementaux ou des ONG.

Tableau 8 : Répartition des participantes à l'étude selon l'emploi du mari (N°=35)

Emploi du mari	Effectifs	Pourcentage
Chauffeurs	4	10
Agent commercial	1	2,5
Fonctionnaire	4	10
Électricien	1	2,5
Sans emploi	3	7,5
Retraités	5	12,5
Gérants de boulangerie	2	5
Commerçants	7	17,5
Emplois dans le privé	2	5
Transitaire	1	2,5
Ouvrier	1	2,5
Menuisier	1	2,5
Maraîcher	1	2,5
Mécanicien	1	2,5
Entrepreneur	1	2,5
Sous-Total des réponses	35	87,5
Pas de réponses	5	12,5
Total	**40**	**100**

Source : Données de l'enquête de terrain

Tout comme le tableau des emplois des femmes, la répartition de l'emploi des maris de nos répondantes s'est basée sur les noms d'emploi donnés par les répondantes. Pour les maris aussi, nous n'avons pas estimé utile de les regrouper dans de grandes catégories socioprofessionnelles. D'entrée de jeu, nous constatons que les maris ne sont pas mieux lotis que leur femme en termes de sécurité d'emploi. En effet, même s'il existe des fonctionnaires de l'État, la grande majorité des maris travaille aussi dans le secteur informel, à la différence peut-être que leurs activités peuvent prendre la forme d'une micro-entreprise avec en moyenne un travailleur sous leur autorité qui ne bénéficie pas nécessairement d'une rémunération. C'est un cas fréquent chez les mécaniciens et menuisiers qui travaillent avec des apprentis. Nous observons aussi un nombre non négligeable de retraités et de personnes sans emploi. En conséquence, la mise en relation

des occupations professionnelles des répondantes et de celles de leurs maris donne l'image d'une unité domestique en situation financière précaire.

Tableau 9 : Répartition des participantes à l'étude selon le nombre d'enfants (N°=39)

Nombre d'enfants	Fréquence	Pourcentage
Pas d'enfants	9	22,5
1-3 enfants	8	20
4 et plus	22	55
Total	39	97,5
Pas de réponse	1	2,5
Total	**40**	**100**

Source : Données de l'enquête de terrain

En règle générale dans les sociétés africaines, demander à une personne le nombre d'enfants qu'elle a est inapproprié, comportement qui est motivé par les mêmes raisons évoquées au sujet de la question de l'âge. Ainsi, avec plus ou moins de réticence, nous avons pu quand même obtenir un nombre de réponses satisfaisant : 39 ont répondu à cette question et 1 a refusé d'y répondre. Comme le montre le tableau et comme les statistiques officielles le confirment, le taux de fécondité des femmes sénégalaises est relativement élevé avec, en moyenne, 3,6 enfants par femme. En effet, le nombre d'enfants par femmes varie entre 0 à 4 enfants et plus. Toutefois, un fait reste remarquable : 22,5 % des femmes de notre échantillon n'ont pas d'enfants et cela concerne essentiellement les femmes non – mariées, mais aussi des femmes mariées; 20 % de nos interlocutrices ont entre 1 et 3 enfants et 55 % ont plus de 4 enfants.

Avoir des enfants fait partie du sens du mariage au Sénégal. Si, dans la société traditionnelle, avoir un nombre élevé d'enfants était synonyme de richesse, étant donné qu'elle assurait aux géniteurs la possession d'une main-d'œuvre gage de survie de l'unité domestique, le maintien de cette tendance dans la société actuelle répond, pour les femmes mariées en général, à une stratégie de renforcement du lien conjugal. Dans cette optique, nous présumons que la probabilité que le mariage vole en éclat est moins élevée lorsque le

couple a des enfants. Quant aux femmes en régime polygame, donner naissance à beaucoup d'enfants répondrait à une stratégie d'accaparement d'une plus grande part de l'héritage du mari (qui, dans le contexte de crise, est plutôt hypothétique). De plus, en l'absence d'un système de sécurité sociale public, avoir un nombre élevé d'enfants est un gage de sécurité psychologique, sociale et économique. Les enfants sont donc perçus comme de futurs « bâtons de vieillesse ». Cependant, la crise qui sévit depuis plus de trois décennies a fini de remettre en question la logique de solidarité intergénérationnelle (Dimé, 2007 : 161).

Tableau 10 : Répartition des participantes à l'étude selon le nombre de prêts reçus (N°=40)

Nombre de prêts	Effectifs	Pourcentage
Deux prêts	2	5
Trois prêts	3	7,5
Quatre prêts	1	2,5
Cinq prêts	3	7,5
Six prêts	3	7,5
Sept prêts	10	25
Huit prêts	4	10
Neuf prêts	5	12,5
Dix prêts	4	10
Onze prêts	4	10
Vingt deux prêts	1	2,5
Total	**40**	**100**

Source : Données de l'enquête de terrain

Le tableau 10 rapportant le nombre de prêts obtenus par femme montre que le recours à la caisse de micro-crédit est assez élevé. Ainsi, 25 % de notre échantillon de femmes ont reçu 7 prêts, 12,5 % ont reçu 9 prêts et 10 % ont bénéficié de 8 prêts. Une femme affirme avoir pris 22 prêts auprès de sa caisse, ce qui constitue un record. La récurrence est une preuve, s'il en est, que les prêts ne sont pas utilisés dans des investissements productifs. En effet, on estime qu'au troisième prêt réellement investi dans une AGR rentable, des recettes engendrées par cette dernière, il devrait rester, en principe, une fois que le capital et les intérêts sur le prêt sont payés, un certain montant qui aurait pu autrement être réinvesti dans

une activité productive. Ceci va également coïncider avec l'arrêt des emprunts auprès des caisses.

Tableau 11 : Répartition des participantes à l'étude selon le montant de prêt reçu (N°=40)

Montant des prêts	Fréquence	Pourcentage
100-300 000 FCFA[127]	19	47,5
300-600 000 FCFA	19	47,5
Plus de 600 000 FCA	2	5
Total	**40**	**100**

Source : Données de l'enquête de terrain

Le calcul du montant des prêts dans le tableau 11 s'est fait comme suit : nous avons calculé pour chaque femme le montant moyen d'argent[128] en fonction du nombre de prêts reçus. Ce tableau présente donc le nombre de femmes ayant reçu un montant moyen d'argent. Le montant nominal des prêts varie entre 50 000 FCFA à 15 millions de FCFA, mais la majorité des prêts tourne autour de 500 000 FCFA. Il est à signaler que notre échantillon comporte un faible effectif de femmes ayant reçu en prêts des sommes de plus de 600 000 FCFA et plus. Ainsi, malgré la possibilité offerte par l'UM-PAMECAS d'accéder à un crédit d'un million et plus, les microprêts constituent sans conteste sa principale activité. Comme nous le montre le tableau, les crédits sont en moyenne de moins de 600 000 FCFA et concernent 95 % de notre échantillon. Une proportion importante de femmes reçoit donc moins d'un million et, par conséquent, demeure dans la catégorie des femmes AFSSEF[129].

[127] En juin 2009, 100 et 300 000 FCFA correspondait à 211,75 et 635,26 dollars américains ; 300 et 600 000 FCFA, à 635, 26 et 1270,51 en dollars américains. http://fxtop.com/fr/conversion-devises-date-passee.php?A=600+000&C1=XOF&C2=USD&DD=16&MM=06&YYYY=2009&B=1&P=&I=1&btnOK=Chercher (accès le 5 juin 2014).

[128] Lors de la séance d'entrevue, nous avons recueilli, pour chaque femme, le nombre de prêts reçus depuis son adhésion ainsi que le montant de chaque emprunt.

[129] Bien que les femmes qui sont visées par le programme AFSSEF soient considérées comme notre cible principale, presque toutes nos répondantes, à l'exception de A14 et A34, sont sous ce programme.

Ce tableau ne nous renseigne malheureusement pas sur les contraintes subies par certaines femmes en ce qui a trait à la somme demandée laquelle, en raison d'un défaut de paiement noté dans le dossier de crédit de l'emprunteuse, est souvent revue à la baisse.

Tableau 12 : Répartition des participantes à l'étude selon le type de crédit choisi (N°=40)

Type de crédit choisi	Effectifs	Pourcentage
Prêt individuel	36	90
Prêt collectif	3	7,5
Les deux	1	2,5
Total	**40**	**100**

Source : Données de l'enquête de terrain

Le prêt individuel est un type de prêt destiné à une seule personne. À ses tout débuts, l'UM-PAMECAS accordait non pas des prêts individuels, mais des prêts collectifs à des groupes de femmes qui se partageaient le montant reçu proportionnellement à la capacité de remboursement de chaque membre du groupe. Le prêt collectif reposait sur le principe de la caution solidaire qui était censé permettre un contrôle collectif sur les prêts. Toutefois, cette disposition n'a pas empêché les défauts de paiement de membres qui étaient préjudiciables à tout le groupe.

Par ailleurs, l'UM-PAMECAS a suspendu l'offre de ce type de produit et a commencé la promotion du prêt individuel auprès des femmes. Le remplacement du prêt collectif par le prêt individuel semble convenir davantage aux membres, dont 90 % le préfèrent au prêt collectif. Cette préférence peut s'expliquer par le fait que le prêt individuel assure une certaine personnalisation de l'offre de service et il est aussi marqué par le principe de la discrétion (*sutura*) qui demeure une valeur sûre de la société sénégalaise. Toutefois, des membres restent encore attachés au prêt collectif (7,5 % de notre échantillon), parce qu'il répondrait plus aux besoins des femmes. L'avis d'une de nos répondantes est partagé entre les prêts collectifs et individuels.

Pour terminer, nous soulignons le fait que nous n'avons pas collecté des données relatives à la religion en raison de la relative homogénéité de notre échantillon. Toutefois, nous sommes conscient que la religion pourrait avoir une influence sur les comportements mais compte tenu de la nature de notre échantillon, nous avons décidé de ne pas l'étudier. Ceci constitue sans doute une limite de notre étude qu'il faut noter.

CHAPITRE 7 : L'ANALYSE DES PRATIQUES DE L'UM-PAMECAS EN MATIÈRE D'*EMPOWERMENT* DES FEMMES

Sous la houlette de l'ACDI et de DID, l'UM-PAMECAS s'est illustrée dès ses débuts par le ciblage de la clientèle féminine. Qu'est devenue cette approche? Constitue-t-elle toujours la ligne directrice de l'UM-PAMECAS? Comment s'est-elle traduite dans les pratiques de l'institution financière? Que dénote un tel ciblage? L'objectif de ce chapitre est d'examiner les fondements théoriques du ciblage des femmes par l'UM-PAMECAS. Nous cherchons à savoir s'il existe réellement une stratégie de promotion de l'égalité entre les sexes au sein de l'UM-PAMECAS se traduisant dans ses politiques en matière d'emploi et de recrutement et par le biais de ses produits financiers? Les stratégies IFD (Intégration de la femme au développement) et GED (Genre et développement) ainsi que la catégorisation de Mayoux (Mayoux, 1999) nous serviront de points de repères théoriques. Cette analyse se fera sous deux angles. D'abord, nous analyserons la politique d'embauche, les modes de recrutement des dirigeantes et des dirigeants et les produits financiers de l'UM-PAMECAS afin de déterminer la manière dont l'Union entend promouvoir l'égalité entre les sexes. Ensuite, nous allons, selon notre troisième orientation théorique qui consiste à l'analyse des écarts entre les discours et les pratiques des promoteurs de la microfinance, nous pencher sur l'analyse du discours des administrateurs de l'Union pour mesurer la place de la promotion de l'égalité entre les sexes.

7.1. La place des femmes dans la politique de l'emploi de l'UM-PAMECAS

L'UM-PAMECAS, nous l'avons déjà souligné, est la structure qui représente officiellement les caisses de base. Elle est structurée selon le principe des réseaux et, à ce titre, l'Union offre aux caisses affiliées de l'assistance technique, juridique et financière au besoin[130]. Ainsi, l'Union, qui constitue en soi une unité administrative, regroupe les

[130] Une caisse en déficit peut recevoir l'aide financière de l'Union.

différentes directions notamment la Direction générale, la Direction des systèmes d'information, la Direction des ressources humaines, Direction suveillance de l'exploitation[131], Direction développement marketing. C'est la Direction Générale qui, suite à l'approbation de l'AG de l'Union, met en œuvre la politique générale de l'Union. Cette politique générale inclue la politique d'embauche, la politique d'administration des caisses, la formation des dirigeantes et des dirigeants et la politique de crédit[132] celle-ci définissant les critères d'octroi et les produits offerts.

Au cours de son évolution, l'UM-PAMECAS s'est dotée de structures administratives de gestion des caisses et d'un personnel qui ne cesse d'augmenter. Avec la massification du réseau, le besoin en personnel qualifié est réel. À ce titre, l'UM-PAMECAS constitue donc un bon débouché pour les nombreux diplômés des écoles professionnelles et des universités. Dans un contexte de crise de l'emploi, les emplois offerts par l'UM-PAMECAS aux diplômés ont grandement participé à l'allégement de la pression subie par l'État de la part des jeunes chômeurs. Sous ce rapport donc, il appert que les organismes de microcrédit ne sont pas seulement des moteurs de création d'emploi au niveau de leur clientèle (Pitt et Khandker, 1996,1998) mais ils le sont aussi auprès des populations en général.

L'UM-PAMECAS s'est distinguée à ses débuts par une grande visibilité des femmes, tant au sein de son personnel que de ses dirigeantes. Qu'est-ce qui explique ce ciblage des femmes? Traduit-il l'inscription de l'organisme de microcrédit dans le paradigme de l'*Empowerment* des femmes tel que présenté par Mayoux (Mayoux, 1999). Dit autrement, est-ce que les actions des gestionnaires de l'UM-PAMECAS sont motivées par la promotion de l'égalité entre les sexes?

[131] C'est cette direction qui s'occupe de la mise en marché des produits financiers. En vertu de ce mandat, elle se charge de la formation des agentes et agents de crédit.

[132] La politique de crédit est l'ensemble des règles et procédures d'octroi, de suivi et de recouvrement de crédit.

Les interprétations qui suivent résultent de trois sources d'information : un document portant sur la politique de l'emploi de l'Union, l'analyse des entretiens réalisés auprès des membres de la direction des ressources humaines et des caisses et, enfin, l'observation que nous-mêmes avons effectuée sur le terrain.

Concernant la gestion des ressources humaines des caisses, un employé de la Direction des ressources humaines (D3) nous apprenait qu'elle est centralisée à la DRH de l'UM-PAMECAS. Le mandat de cette DRH est de répondre au besoin des caisses du réseau en ce qui concerne l'embauche de ressources opérationnelles.

7.1.1. La place des femmes dans les services de première ligne au sein des caisses de l'UM-PAMECAS

Le recrutement du personnel se fait selon une procédure établie par l'Union. Elle commence par l'affichage du poste à combler dans les caisses et les médias présentant le profil de la personne recherchée. Ensuite, une présélection des candidatures est effectuée. Le bassin de candidates et de candidats retenu est appelé à passer un test soit écrit ou oral devant un comité. D3 nous a affirmé que la sélection se fait sur la base des compétences et non sur la base du sexe ou du genre. Ce que les directrices et les directeurs de caisses rencontrées ont corroboré. Il n'existerait donc pas de discrimination positive en faveur des femmes dans la politique d'embauche de l'UM-PAMECAS. Les femmes font compétition aux hommes avec des compétences techniques équivalentes.

Mais on ne peut s'empêcher de signaler la présence marquée des femmes en tant que caissières et agentes de crédit, et même chez les cadres. Selon D3, cette présence remarquée des femmes au sein de l'UM-PAMECAS (qui se démarque même au niveau sous-régional) a une explication. Elle dériverait de la vision originelle de l'UM-PAMECAS qui, à ses débuts, avait privilégié l'embauche de femmes surtout dans les postes de conseillères en crédit. Ce sont ces dernières qui, en gravissant les échelons, sont devenues des cadres de cette institution et auraient maintenu de manière inconsciente cette tendance à la discrimination positive envers les femmes.

La présence notable des femmes au sein du personnel des caisses visitées saute aux yeux. Selon les données de la Direction Générale, elles sont 238 femmes sur un effectif de 507 agents, soit 47 % de l'effectif global. Elles sont plus nombreuses dans les postes d'agentes de crédit et de caissières. À la question de savoir si le sexe était déterminant dans le choix d'un employé, la réponse fournie par les directrices et directeurs de caisse est négative. Pour sa part, D3 insiste pour dire que l'idée de favoriser les femmes ne guide pas leur choix. Si les femmes ne jouissent pas d'un traitement de faveur de la part de l'organisme financier, leur visibilité professionnelle et sociale est à mettre en lien avec la dynamique de transformation sociétale. On peut voir dans cette percée socioprofessionnelle des femmes la manifestation de la désaffection à l'endroit du mariage, qui était pour les femmes le premier véhicule d'ascension sociale, au profit de l'école qui mène à des emplois salariés.

Le témoignage de certains directeurs révèle l'existence de tensions dans les relations de travail, nourries à la source de stéréotypes. En effet, certains des directeurs ont affirmé préférer travailler avec les femmes, soutenant qu'elles sont plus sérieuses que les hommes, tandis que certaines des directrices préfèrent le contraire. C'est l'avis par exemple de C11 qui nous a confié au cours de l'entrevue qu'il préfère travailler avec les femmes, car elles sont plus responsables. C4 abonde dans le même sens et soutient que « les femmes sont de loin plus faciles à travailler que les hommes ». Les relations des subalternes semblent plus problématiques avec les directrices. Nous avons appris qu'un cas de litige au travail a opposé une directrice de caisse à une agente de crédit au sujet de la promotion d'un collègue au détriment de cette dernière, qui jugea injuste la décision de la directrice. L'agente de crédit en question nous a affirmé au cours d'une discussion informelle que la directrice ne supportait pas ses maternités répétées, raison pour laquelle, au moment d'offrir cette promotion qui, selon elle, lui revenait de droit du fait de son ancienneté et de ses compétences, elle offrit le poste à un homme. La directrice (C10) que nous avons rencontrée le 1er septembre 2009 a reconnu préférer travailler avec les hommes, car « au moins avec eux on est sûr que le travail va rouler comme il faut ». Ce cas révèle l'existence d'un problème de gestion des carrières des femmes en lien avec leur statut de mère et d'épouse et avec les obstacles qui freinent leur évolution dans les entreprises publiques et parapubliques. Le fait d'être femme est susceptible de ralentir l'avancement professionnel.

À notre connaissance, ce problème n'est pas traité à fond par les responsables des ressources humaines du réseau. Ce qui est un indice que l'organisme financier traite son personnel indifféremment de leur sexe.

Tout compte fait, nous pouvons voir que la visibilité des femmes au sein du personnel de la caisse ne résulte pas d'une stratégie réfléchie. En effet, l'analyse générale de la politique d'embauche de l'UM-PAMECAS couplée à une observation de ses pratiques en matière de traitement du personnel féminin montre le choix indifférencié de la personne embauchée et la gestion classique de la problématique de la conciliation travail et vie personnelle. En conséquence, l'analyse des pratiques nous a amené à voir qu'au sein même de sa structure organisationnelle, l'UM-PAMECAS serait un des cadres où se manifestent les ondes du changement de la société générale. Si l'emploi de femmes y est visible, c'est parce que la position des femmes à l'extérieur du cadre de l'UM-PAMECAS, au sein de la société en général, a enregistré des gains considérables (augmentation de la scolarisation, valorisation du travail rémunéré, etc).

7.1.2. La place des femmes dans les instances dirigeantes des caisses de l'UM-PAMECAS

On sait que l'installation des caisses affiliées au réseau PAMECAS s'est réalisée grâce à la mobilisation de leaders communautaires féminins. Ces leaders féminins étaient soient des leaders sociaux ou politiques et, très souvent, elles étaient des femmes qui étaient à la tête de grosses tontines. Malgré la potentielle concurrence des futures caisses, ces femmes ont tout de même soutenu les initiateurs de l'institution financière dans la mise en place des premières caisses du réseau. Cette utilisation des leaders féminins communautaires répondait à une stratégie d'acceptation sociale par les porteurs du projet des caisses du réseau PAMECAS. Ce qui explique d'ailleurs la présence appréciable des femmes dans les instances dirigeantes au démarrage des activités du réseau. Les pionniers du réseau de même que les personnes-ressources rencontrées nous ont raconté fièrement l'élection d'une femme comme présidente du CA de l'Union dont la qualité du travail a été déterminante dans le succès futur du réseau.

En ce qui a trait aux postes stratégiques au sein de la haute direction, on a observé une présence appréciable de femmes, notamment à la DRH[133], la Direction de l'Exploitation[134] et 3 des 10 caisses visitées sont dirigées par des femmes. Dans le contexte d'une société patriarcale, celles-ci sont malgré tout parvenues à se hisser à ces sphères décisionnaires de l'Union. Dans ces hautes instances, ces femmes font montre d'un certain pouvoir financier et social. Il aurait été intéressant d'étudier leur parcours professionnel et social afin de mieux saisir l'action de l'UM-PAMECAS en termes de soutien à leur avancement professionnel.

Toutefois, la participation des femmes à la gouvernance des caisses locales a connu une évolution assez évocatrice. Des données statistiques récentes sur la composition sexuelle des instances dirigeantes de ces caisses de même que les témoignages de leurs directeurs révèlent une diminution de la participation des femmes. L'un d'eux affirme que « les femmes sont peu présentes dans les instances dirigeantes de ma caisse » (C5). Dans la même veine, D3 nous renseigne que, depuis 3 ans, ils ont observé une baisse remarquable de l'engagement de femmes dans les instances dirigeantes des caisses, ce qu'elle attribue au succès des caisses qui aurait attisé la convoitise des hommes. Cette tendance à la baisse se reflète dans les statistiques, car, selon D3 : « seule une femme serait [en 2009] présidente d'un CA ». Cette constante baisse de la présence des femmes dans les instances dirigeantes est observée dans un document de travail de l'Union dans lequel on peut lire qu'il y a un « pourcentage faible des femmes aux instances de décision ces trois dernières années bien qu'elles soient plus nombreuses au niveau du sociétariat, en raison d'une forte percée des hommes qui s'intéressent davantage aux activités des mutuelles d'épargne et de crédit » (UM-PAMECAS, Document de travail).

En fait, ce que ces témoignages révèlent, c'est l'intérêt grandissant des hommes à l'égard de tout l'appareil de l'institution (instances locales de microcrédits, instances dirigeantes).

[133] Cette direction est une direction transversale travaillant avec les directions centrales. Elle a pour mandat la gestion administrative du personnel et la gestion des carrières.

[134] Ces trois femmes sont parmi les pionnières du réseau PAMECAS. Elles ont commencé à y travailler dès ses débuts et ont gravi tous les échelons pour finalement occuper le poste de directrice de service de l'Union.

Dans notre recherche, l'intérêt des hommes pour les leviers politiques de l'institution, les instances dirigeantes où se prennent les décisions structurantes de l'institution financière est manifeste. En revanche, il est latent pour les microcrédits. Que traduit la mainmise des hommes sur ces pôles stratégiques des organismes de microcrédits? Il se pourrait que celle-ci traduise une perte graduelle de contrôle des femmes sur les microcrédits comme il a d'ailleurs été noté par Goetz et Sen Gupta (Goetz et Sen Gupta, 1996). Elle peut tout aussi traduire le phénomène de résurgence des anciennes formes de régulation sociale observé dans les cas de ciblage manifeste des femmes par les organismes de microcrédits (Cerise, 2002). Autrement dit, les hommes seraient animés par la volonté de reprendre « les rennes du pouvoir » pour contrecarrer la montée en puissance socio-économique des femmes. Dans tous les cas, le retrait progressif des femmes des instances dirigeantes de l'UM-PAMECAS montre bien que la présence d'organismes de microcrédits peut exhumer ou intensifier une tension sociale entre les hommes et les femmes (Guérin et Palier, 2007; Hofmann et Marius-Gnanou, 2007; Rahman, 1999; Goetz et Sen Gupta, 1996).

Toutefois, il reste que la catégorie de femmes le plus susceptible de s'impliquer dans les instances dirigeantes, contrairement au personnel féminin de l'UM-PAMECAS, ne dispose pas d'une grande scolarité. Ce qui constitue un élément important dans l'analyse du phénomène d'accaparement des hommes des instances dirigeantes. Si nous partons du postulat que les femmes sénégalaises sont soumises aux effets pernicieux de l'idéologie de genre, leur réponse à ces effets pourrait être conditionnée en concomitance par la faiblesse des compétences intellectuelles acquises. Dans un autre ordre d'idées, le processus d'accaparement des hommes des instances dirigeantes prend la forme d'une confrontation autour d'enjeux politiques et sociaux. En effet, on semble assister à une sorte de lutte sociale (Guérin et Palier, 2007; Hofmann et Marius-Gnanou, 2007) où en accaparant les leviers politiques de l'institution, les hommes semblent vouloir réaffirmer socialement leur statut de dominant. Les femmes intéressées par ces postes mais dont les compétences et bagage intellectuels acquis sont souvent faibles, ont tendance à céder rapidement leur place. Le tableau qui suit présente les données liées à la présence des femmes dans les instances dirigeantes de certaines caisses qui nous étaient accessibles.

Tableau 13 : Répartition des dirigeantes et des dirigeants de certaines caisses ciblées selon le sexe

Caisses	Organes	Nb de Femmes	Nb d'hommes	% de Femmes
MECNI	CA	3	6	33,33%
	CC	3	2	60,00%
	CS	0	5	0,00%
MECPAG	CA	5	4	44,44%
	CC	5	0	100,00%
	CS	2	3	40,00%
MECZOR	CA	1	8	11,11%
	CC	3	2	60,00%
	CS	3	2	60,00%
MECREST	CA	1	8	11,11%
	CC	3	2	60,00%
	CS	1	4	20,00%
MECZOG1	CA	2	7	22,22%
	CC	1	4	20,00%
	CS	1	4	20,00%
MECZONY	CA	3	6	33,33%
	CC	5	0	100,00%
	CS	2	3	40,00%
Total		**44**	**70**	**38,60%**

Source : Données transmises par 6 directions de caisse sur les 13 caisses visitées du réseau PAMECAS.

Ces données secondaires et partielles montrent que les femmes sont moins présentes (à raison de 38,9 %) dans les organes des caisses du réseau PAMECAS comparativement aux hommes. Dans les CA et les CS, sauf exception, la supériorité numérique des hommes est sans conteste. Cette situation peut être attribuée la « technicité des tâches » dans ces comités qui exige un certain niveau de scolarité, alors que, dans la majorité des cas, les femmes souffrent d'un grand retard de scolarité comparativement aux hommes.

On peut également expliquer la faible présence des femmes dans les instances dirigeantes en raison de leur handicap de genre (emploi du temps chargé à cause des tâches domestiques et autres activités professionnelles). Tout ceci peut empêcher les femmes d'intégrer un comité technique. Cependant, même si ces données nous permettent

d'observer tout de même une participation politique des femmes (c'est-à-dire leur visibilité sociale et politique), elles ne nous donnent aucune information sur leur leadership politique. En d'autres mots, ces données ne nous disent pas si les femmes présentes dans les instances dirigeantes sont aux commandes de ces dits comités. En ce qui nous concerne, nous avons été informée de l'existence d'une femme présidente d'un CA alors qu'aucune n'est présidente d'un CS.

A contrario, nous avons remarqué une présence plus marquée des femmes dans les CC dont la fréquence des réunions est supérieure aux deux autres comités. Nous nous sommes donc demandé ce qui pouvait bien expliquer le fait que les femmes soient plus intéressées à joindre cet organe, malgré le fait qu'il nécessite des rencontres plus régulières ce qui peut poser un problème d'emploi du temps?

Deux explications sont possibles. La première explication relève des différences présumées entre les genres. Il se pourrait que la plus grande représentation des femmes dans les CC s'explique par le fait que de tels mandats exigent une certaine moralité[135] et une connaissance appréciable des gens de la communauté, soit des qualités socialement attribuées aux femmes. Quant à la seconde explication, elle est d'ordre stratégique. À cet égard, il est possible que la participation des femmes à ce comité relève de leur stratégie de recherche de ressources financières. En effet, une somme de 2 000 FCFA (5$ CA) est remise aux dirigeantes et dirigeants après chaque rencontre. A2, mère célibataire dans la quarantaine, nous dit ceci : « Mais, en ce qui concerne le problème des dirigeants, vous savez que nous faisons du bénévolat, nous n'avions rien là-bas. Je peux dire que c'est à cause des 2 000 FCFA que l'on me donne comme transport que je m'implique».

L'argent remis aux femmes membres du CC par leur caisse semble constituer un argument convaincant (et aussi peut-être chez les maris) du fait que les femmes parviennent à trouver un compromis entre leurs différents rôles. Ici, une disposition statutaire des caisses est instrumentalisée à des fins de recherche de gains supplémentaires. Ainsi, à l'instar de

[135] Dans le cas des caisses d'épargne et de crédit, il ne faut surtout pas être une mauvaise payeuse.

Ndione (Ndione, 1992), nous avons constaté que l'instrumentalisation des organismes de microcrédits peut être opérée par diverses catégories d'acteurs.

Ainsi, devant le constat du processus d'accaparement des hommes des instances dirigeantes, la Direction Générale serait en train de mener une réflexion afin de renverser cette tendance, selon D3. Toujours selon cette dernière, le maintien de la présence des femmes dans les instances dirigeantes des caisses est important car :

> en termes de décision, les femmes sont plus sages […] et ont de bonnes idées. L'idée n'est pas de militer pour une présence majoritaire des femmes, mais un mélange des genres pour que les discussions soient enrichissantes. Aussi, si on laisse les hommes envahir les instances dirigeantes, ils peuvent prendre uniquement des décisions qui les avantageraient. [*Entrevue D3*].

Apparemment, le processus d'accaparement des instances dirigeantes par les hommes s'est fait de manière insidieuse et a pris de court les hautes autorités de l'UM-PAMECAS. Ainsi D3 soutient « ne pas comprendre comment s'est arrivé ». Ceci indique d'une certaine manière l'inexistence d'une position de veille quant à une participation appréciable des femmes dans les instances dirigeantes des caisses. En effet, les hommes y ont supplanté les femmes dans les postes stratégiques sans que personne ne s'en aperçoive. À ce titre, nous pouvons dire que les femmes intéressées par une possible participation dans les instances de gouvernance des caisses partagent le même sort que les femmes qui sont employées des caisses. Elles sont laissées à leur sort. Elles ne sont pas vraiment soutenues par un programme de discrimination positive des femmes dans une société qui demeure très patriarcalisée.

À la question de savoir s'il existait une stratégie visant une plus grande implication des femmes dans les instances dirigeantes, les directrices et les directeurs interrogés ont répondu qu'ils se contentaient de publiciser les ouvertures de poste au sein des instances dirigeantes et que chacun était libre de poser sa candidature. Par ailleurs, les directrices et directeurs de caisses ont déploré la difficulté de travailler avec des dirigeantes ou des dirigeants ayant un faible niveau de scolarité. Ils estiment que les dirigeantes et les dirigeants faiblement scolarisés retardent le travail ne maîtrisant pas les rouages du système

financier. Ils nous informent en fait que le bas niveau de scolarité concerne majoritairement les dirigeantes dont le rôle se limite à l'observation et ne « s'impliquant que peu dans les prises de décisions » (C5). Toutefois, à la réunion du 11 juillet 2009 du CA du MECREST à laquelle nous avons assisté, la seule femme présente a plusieurs fois pris la parole. Même si nous ne sommes pas capables, sur la base de ce seul cas, d'analyser la portée de la prise de parole de cette femme sur les décisions politiques issues de cette réunion, nous constatons tout de même que ce cas contredit quelque peu le témoignage précédent. Ceci nous amène à nous interroger sur les réels freins à la participation effective des femmes dans les instances dirigeantes du réseau des caisses PAMECAS. Sont-elles limitées par des contraintes objectives telles que leur niveau de scolarité ou par la conciliation difficile entre les responsabilités professionnelles et familiales? Où sont-elles engluées dans leur conquête d'une visibilité politique dans un système foncièrement patriarcal? D'ailleurs cette question de la présence des femmes dans les instances dirigeantes est également analysée sous l'angle de l'*Empowerment* politique des femmes, thème que nous développerons dans le chapitre 9.

En résumé, l'analyse des pratiques à laquelle nous avons procédé a révélé l'écart qui se creuse entre les principes originels de l'UM-PAMECAS (discrimination positive des femmes) et ses pratiques actuelles. En effet, nous avons montré que le réseau PAMECAS a débuté avec les femmes, notamment à travers le programme AFSSEF. Nous avons montré aussi que son acceptation sociale a pu se faire grâce au soutien des leaders féminins communautaires et à l'engagement des jeunes femmes diplômées. Mais tout porte à croire que lutter contre les inégalités de genre ne fait pas partie des objectifs de l'UM-PAMECAS. Les actions concrètes posées par l'UM-PAMECAS révèlent ici les véritables motivations de l'institution. L'opérationnalisation de sa politique générale ne tient apparemment pas compte de l'enjeu des rapports sociaux de sexe. En d'autres mots, les principes directeurs de l'UM-PAMECAS, à une exception près, sont impersonnels et insensibles à la problématique du genre. Cette insensibilité est également notée au niveau des instances dirigeantes où l'UM-PAMECAS adopte une position de neutralité relativement à la place des femmes dans les instances dirigeantes.

7.2. Les politiques de l'UM-PAMECAS en matière d'octroi de microcrédits : favorisent-elles les femmes tout particulièrement ?

L'UM-PAMECAS à l'instar de plusieurs institutions de microfinance procède à un ciblage manifeste des femmes, notamment à travers le programme AFSSEF. Le volet des Petites Commerçantes de Marché (PCM) a permis d'atteindre une proportion de femmes membres des caisses du réseau de l'ordre de 54 %[136]. Toutefois, est-ce que ces statistiques reflètent la sensibilité des dirigeants de l'UM-PAMECAS à la question de l'équité et de l'égalité entre les sexes? Pour savoir ce qui sous-tend cet intérêt pour les femmes, nous allons procéder à une analyse de sa politique de crédit. Cette analyse nous permettra de connaître les motivations de l'institution.

7.2.1. L'analyse des critères d'éligibilité aux produits financiers de l'UM-PAMECAS

Plusieurs produits financiers sont offerts par les caisses affiliées à l'UM-PAMECAS à ses membres, notamment le crédit productif et de consommation, la micro assurance. Le crédit est populaire auprès des membres des caisses, ce qui en fait le principal produit de l'UM-PAMECAS. Pour y avoir accès, la politique de crédit définie par l'UM-PAMECAS a dégagé un certain nombre de critères légaux inclusifs et exclusifs, à savoir la majorité, la nationalité et le lieu de résidence. Les individus ayant un casier judiciaire de même que ceux ayant une note négative à leur dossier de crédit ne sont pas éligibles aux prêts. Les sanctions prévues à l'égard des défaillants et des fraudeurs du système sont aussi de nature légale et reposent principalement sur la réalisation de la garantie à la poursuite judiciaire (cf., Politique de crédit de l'UM-PAMECAS, 2008 en annexe).

L'analyse de cette politique de crédit[137] laisse voir l'absence de référence à la catégorie de sexe. En d'autres mots, le sexe ne constitue ni un critère inclusif ni exclusif, ce qui somme

[136] Source : PAMECAS.

[137] La politique de crédit a fait l'objet de plusieurs révisions depuis la création de l'UM-PAMECAS (2001, 2004, 2008). En 2005, un avenant a été ajouté à la politique. Selon la Directrice de l'exploitation, cette série de révisions entre dans le cadre de la stratégie d'adaptation de l'institution financière aux besoins de ses membres.

toute contreviendrait à la législation nationale qui stipule que le crédit est un droit accessible à toutes les Sénégalaises et à tous les Sénégalais. L'application des sanctions prévues par la politique de crédit est aussi indifférente au sexe. La lecture de la politique de crédit ne donne aucun élément de discrimination négative ou positive basé sur le sexe. En d'autres mots, la politique de crédit de l'UM-PAMECAS manifeste une certaine insensibilité à la question du genre.

L'analyse de l'énoncé de la politique générale de crédit de l'UM-PAMECAS dénote une neutralité sociale concernant la problématique des rapports sociaux de sexe. L'UM-PAMECAS ne fait pas reposer sa politique générale de crédit sur la réalité sociale sur laquelle se fonde les rapports de genre. Sous ce rapport, on ne peut pas dire que l'UM-PAMECAS cherche à travers ses activités l'habilitation des femmes par le biais de la promotion de leur participation à la vie sociale et politique sur un pied d'égalité avec les hommes » (Hoffman et Marius-Gnanou, 2004). Toutefois, l'analyse minutieuse d'un certain type de produit financier montre un certain biais en faveur des femmes. Mais qu'est-ce qu'un tel biais pourrait bien traduire ?

7.2.2. Discrimination positive lors de l'attribution de certains produits financiers?

L'UM-PAMECAS offre des produits financiers destinés spécifiquement aux femmes. Il s'agit de prêts pour les groupements de femmes, de prêts pour les femmes entrepreneures, de l'AFSSEF et du crédit pour les petites commerçantes de marché (PCM)[138] (PAMECAS. Document de travail). Quels sont les fondements idéologiques, les prémisses d'un tel ciblage? En visant les femmes, l'UM-PAMECAS cherche-t-elle à transformer incidemment les rapports sociaux de sexe?

Le programme AFSSEF est un produit financier de l'UM-PAMECAS qui s'adresse exclusivement aux femmes. Il est basé au départ sur le constat de l'inaccessibilité des femmes au crédit, compte tenu de leur statut socio-économique. En effet, ne disposant pas

[138] Ce sont des petits montants de prêt sans apport accordés à des femmes regroupées dans une catégorie nommé « Petites commerçantes de marché » (PCM).

de revenu financier et peu actives dans les emplois formels, les femmes étaient *de facto* exclues des pratiques créditrices des banques classiques. La particularité de l'AFSSEF c'est d'accepter des biens, tels des meubles, en guise de garantie aux prêts consentis par la caisse et ce, dans le but d'accomoder les femmes désireuses d'obtenir un prêt en tenant compte expressément des particularités de leur système social, matériel et cognitif. De tels biens sont considérés comme appartenant aux femmes (ainsi les meubles de la chambre conjugale et du salon) sans nécessairement l'être dans les faits. Par ailleurs, dans le but de parer aux risques élevés d'incapacité de remboursement des prêts octroyés à des femmes pauvres, les concepteurs de ce type de produit financier ont pensé à la mise en place d'un fonds de garantie afin d'assurer la pérennité financière des caisses affiliées.

C'est seulement dans le programme AFSSEF que l'on note un élément différentiel dans les conditions générales d'octroi des crédits réguliers. En effet, alors que le crédit régulier exige de manière indifférenciée (sans tenir compte du sexe) un apport de 25 % du crédit pour le premier prêt, de 20 % pour le deuxième prêt et de 15 % pour le troisième prêt, le programme AFSSEF n'exige des femmes que 20 %[139] (UM-PAMECAS-Politique de crédit, 2008 : 7).

Toutefois, les femmes éligibles au programme AFSSEF sont contraintes de faire contre-signer leur dossier de prêt par leur mari ou leur fils. En effet, l'institution se base sur le système des rapports de genre pour atteindre ses objectifs commerciaux. C'est ainsi qu'elle assoit sa procédure d'octroi de crédit AFSSEF sur le principe des hiérarchies sociales. La démarche de l'UM-PAMECAS rejoint ici la posture condescendante du système social à l'égard des femmes qui, pour se donner du crédit social, sont toujours obligées d'obtenir la caution d'un homme, fut-il leur fils. Par cette démarche stratégique, l'UM-PAMECAS implique les hommes dans le processus d'acquisition de prêts des femmes. L'exigence de la contre-signature peut renforcer la situation de dépendance des femmes vis-à-vis des hommes lesquels peuvent exiger leur part du prêt à recevoir en contrepartie de leur

[139] Cet apport était de 10 %, il est passé à 20 % en février 2009. L'UM-PAMECAS applique le principe du taux d'intérêt dégressif qui est l'application du taux d'intérêt sur le solde restant dû. Ce principe fait baisser le taux d'intérêt au fur et à mesure que le remboursement avance. Le taux d'intérêt dégressif est différent du taux linéaire qui applique le taux d'intérêt sur le capital de départ.

signature. Cette exigence introduit ainsi la question du contrôle total par les femmes des prêts qu'elles reçoivent. Nous pouvons aussi soutenir que la participation des hommes au processus d'accès aux microprêts des femmes encouragée par l'UM-PAMECAS peut être à l'origine de l'intérêt grandissant manifesté par les hommes à l'égard des caisses du réseau PAMECAS. Ceci s'est d'ailleurs manifesté par l'augmentation de leur nombre au niveau du sociétariat et des instances de gouvernance. Ceci, en dépit du fait que, comme le révèle un employé de la Direction Générale (D3), l'UM-PAMECAS continue de mettre en œuvre sa méthode qui consiste à privilégier les femmes dans l'octroi de crédit à l'ouverture de chaque nouvelle caisse.

Tout compte fait, le ciblage des femmes semble répondre plus à une stratégie de promotion d'une adhésion massive des membres qu'à une réelle préoccupation de la promotion de l'égalité des hommes et des femmes. On peut penser ici que l'orientation programmatique du programme AFSSEF rejoignent ceux de l'IFD seulement si l'on considère que les projets de développement étiquetés IFD étaient plus des outils d'instrumentalisation des femmes que de réels projets de promotion de l'équité de genre (Rathgeber, 1994 : 81-82). Dès lors, il faut signaler l'absence de remise en question des conditions qui tendent à perpétuer la subordination et l'oppression des femmes manifestes dans la mise en œuvre du programme (telle l'exigence de la contre-signature du prêt par un membre masculin de l'entourage de la femme) (Beneria et Sen, 1981). Les femmes semblent donc être utilisées comme appâts pour attirer d'autres catégories de clients, notamment les hommes. Une autre nous affirme « que c'était à l'émergence que l'intérêt pour les femmes était plus visible, mais maintenant le traitement est pareil pour tout le monde » (C1).

7.2.3. Certains choix opérationnels de l'UM-PAMECAS n'ont pas été conçus de façon à favoriser les regroupements de femmes

L'UM-PAMECAS s'est appuyée à ses débuts sur les groupes naturels de femmes dans les quartiers. Les groupes se constituaient sur la base des affinités sociales. Une femme-leader avait la charge de distribuer le prêt collectif selon les besoins financiers manifestés par les membres du groupe. Du fait de la proximité sociale qui liait les membres, la femme-leader connaissait les capacités de paiement des demandeuses de prêt. Ces groupes remplissaient

plusieurs autres fonctions. Ils permettaient aux femmes de sortir de leur train-train quotidien, d'échanger avec leurs paires sur divers sujets. Ces groupes constituaient pour les femmes une sorte de plateforme de discussion de leurs problèmes respectifs.

Cependant, un processus de dissolution des groupes s'est opéré suite, d'une part, à une opération de dissolution entreprise par l'UM-PAMECAS pour promouvoir le crédit individuel et, d'autre part, à la préférence manifestée par les femmes pour les prêts individuels. Les femmes préfèrent les prêts individuels, car les groupes sont sources de problèmes, estiment-elles. Pour les femmes, le prêt individuel est moins susceptible de générer des problèmes. Dans une société traditionnellement grégaire, ce rejet du groupe peut sembler étonnant. Toutefois, il faut souligner le contexte urbain dans lequel opère l'UM-PAMECAS. En effet, malgré l'observation de la résurgence de solidarités communautaires résultant de la persistance de la crise économique (Sarr, 1998), il n'en reste pas moins que les comportements classiques des citadins (individualisme, indifférence) ont tendance à prendre le dessus.

En définitive, en apportant sa caution à la dislocation des groupes de femmes, l'UM-PAMECAS montre d'une certaine façon son absence d'intérêt envers le potentiel transformateur de ces groupements. Pourtant, des études empiriques ainsi que des analystes ont bien montré l'efficacité d'une promotion collective de l'*Empowerment* (Langevin, 2009; Le Bossé, 1996). En fait, la stratégie adoptée par l'UM-PAMECAS à l'endroit des groupes de femmes montre que la recherche de l'*Empowerment* social et politique de ses membres féminins, en s'appuyant sur leur groupe, ne fait pas partie de ses centres d'intérêt. En d'autres mots, l'UM-PAMECAS ne cherche pas à édifier les bases d'un *Empowerment* des femmes de type collectif à l'aide de ses produits financiers.

7.2.4. Certains choix opérationnels de l'UM-PAMECAS n'ont pas été conçus de façon à répondre à une gamme relativement élargie des besoins des femmes

De plus, l'examen du suivi des crédits octroyés aux femmes est digne d'intérêt. Lorsqu'on analyse cette étape dans le processus d'accès des femmes au crédit de l'UM-PAMECAS, on s'aperçoit que l'institution ne fournit que des services financiers. Les services non financiers tels que l'encadrement n'est pas offert par l'organisme financier à ses membres.

En effet, les femmes qui reçoivent les crédits n'ont jamais reçu de la part de leur caisse de base une session de formation en comptabilité, en alphabétisation même, fonctionnelle ou en gestion d'entreprise.

Ainsi, l'absence d'offre de services non financiers à ses membres femmes de la part de l'UM-PAMECAS entretient en quelque sorte le système de gestion informel des AGR (activités génératrices de revenu). À cet égard, cette absence limite profondément les répercussions économiques du crédit octroyé par l'UM-PAMECAS aux femmes. Plusieurs femmes nous ont appris qu'elles ne bénéficient d'aucun encadrement de la part de leur caisse. À cet égard, elles entretiennent avec leur caisse de base des relations strictement instrumentales, voire mercantiles. A16, femme divorcée et commerçante, nous dit à ce sujet que la caisse ne leur fournit aucun conseil pour bien gérer leur prêt. Elle affirme que l'enquête à laquelle la caisse soumet les demandeuses de prêts sert à s'assurer qu'elles seront capables d'honorer leur dette. À la limite, leur demande-t-on si l'activité prévue sera rentable. Ce témoignage nous renseigne sur le contenu des discussions entre l'agente et l'agent de crédit et la demandeuse. On peut, d'une part, noter un désintérêt par rapport à la capacité de gestion de la demandeuse et, d'autre part, l'intérêt de l'agente et l'agent de crédit de s'assurer de la capacité de la femme de rembourser le crédit. Tout ceci nous amène à souligner l'indifférence de l'UM-PAMECAS quant à la capacité de gestion des femmes récipiendaires de crédit, témoignant une fois plus que la balance de ses intérêts penche définitivement du côté de l'objectif de rentabilité de l'institution.

Par contre, nous avons observé que lors de l'entrevue avec une demandeuse de crédit, l'agente ou l'agent de crédit s'évertuait à s'assurer de la rentabilité de l'activité de la femme. Mais seules les réponses fournies par la demandeuse servaient de critères d'évaluation de la rentabilité de son AGR. La gestion comptable des AGR des femmes, qui est une dimension importante de leur évaluation, est peu analysée. Or, les agentes et les agents de crédits n'ignorent pas que la trésorerie des AGR des femmes était tenue de manière laxiste[140] comme nous l'avons constaté. Il existe en effet une fusion manifeste de

[140] C'est pour cette raison d'ailleurs que nous n'avons jugé pas pertinent de collecter des données relatives au chiffre d'affaires, au capital et au bénéfice de l'AGR des femmes. Les femmes confondent capital, bénéfices et chiffre d'affaires.

la trésorerie domestique avec celle de l'AGR que seules les femmes étaient capables de démêler (Guérin et Palier, 2007).

Il ressort de tout ceci que l'UM-PAMECAS adopte donc une approche minimaliste, celle qui s'en tient à l'octroi strict de services financiers à sa clientèle. Or des études empiriques ainsi que des analystes ont montré que les IMF qui adoptent une approche globale (c'est-à-dire intégrant la promotion de l'*Empowerment* à l'octroi de microcrédits) sont plus susceptibles d'influer sur les rapports de genre que celles adoptant une approche minimaliste (Hofmann et Marius-Gnanou, 2007; Swain et Wallentin, 2007).

7.3. L'UM-PAMECAS : entre la mission sociale et le souci de rentabilité

Sur le plan discursif, plusieurs arguments sont avancés par les administrateurs du réseau pour rendre compte de la mission sociale de l'UM-PAMECAS. Cet argument est revenu dans le discours de la presque totalité des administrateurs interrogés. On rappelle la création de la Fondation PAMECAS en 2005. Cette organisation mettait en œuvre, à une échelle plus large, les objectifs sociaux du réseau des caisses PAMECAS, notamment en investissant dans l'éducation (30 % de son budget) et dans la santé (40 % de son budget). À cet effet, on évoque le principe de la ristourne collective. En effet, ce principe astreint les MEC de base à investir un certain pourcentage de leur excédent dans leur communauté. Dans la majorité des cas, il s'agit d'investissements dans les écoles et/ou dans les structures de santé de la localité. La rétroaction des trop-perçus des caisses aux membres se fait sous forme de ristourne collective au moyen de dons de biens collectifs tels que l'achat d'une ambulance pour une structure sanitaire locale, le financement d'un projet collectif (réfection d'écoles, de mosquées, etc.) et l'octroi de bourses à des élèves et étudiantes et étudiantes. L'argument du CFE est également convoqué pour montrer le soutien de l'UM-PAMECAS à l'effort de développement national. En effet, les administrateurs soulignent que cet outil financier est destiné au financement de l'entreprise privée créatrice d'emplois. On soutient en effet que l'institution participe à la création d'emplois directs et indirects, d'abord, par les centaines de diplômées et de diplômés embauchés, ensuite par les prêts productifs accordés à ses membres.

On évoque cependant une condition préalable à la mission sociale de l'institution : la recherche de la pérennité financière. On estime ainsi que sans la pérennité financière, la mission sociale du réseau ne peut pas être atteinte. Pour l'UM-PAMECAS, il n'est pas question d'octroyer des prêts à taux zéro, encore moins de faire bénéficier les membres de fonds non-remboursables. Les frais de fonctionnement tels que les charges salariales, locatives, de représentation et autres sont inclus dans le calcul du taux d'intérêt appliqué aux prêts des membres. La rentabilité de l'institution justifie le taux d'intérêt appliqué aux prêts. Sous ce rapport, on peut dire que l'UM-PAMECAS agit selon les logiques d'une entreprise commerciale qui cherche la rentabilité. Dès lors, l'UM-PAMECAS agit selon les règles du marché et y est même très réactive[141]. En effet, des intérêts jugés élevés par les membres sont appliqués aux prêts et, de l'autre, l'institution adopte une position de veille active par rapport à ses concurrents. Depuis sa création jusqu'à nos jours, l'institution financière ne cesse de mettre en place des stratégies pour s'adapter au marché, au risque parfois d'égratigner ses membres (une augmentation du montant des frais d'adhésion qui sont passés de 1000 FCFA à 6 000 FCFA et aussi de raffiner son système de sécurisation des prêts[142].

De plus, lorsque nous analysons d'autres pratiques de l'UM-PAMECAS, nous observons que l'institution de microfinance s'est résolument lancée dans la recherche de l'efficacité opérationnelle qui consiste à réfléchir sur les moyens d'optimiser la rentabilité des caisses tout en diminuant ses coûts de production. Plusieurs éléments d'analyse nous confortent dans cette position, notamment la promotion des prêts individuels au détriment des prêts de groupe et la récente politique de fusion des caisses. En effet, la direction de PAMECAS s'est engagée dans la mise en œuvre d'une politique de fusion dans le but, dit-elle, de rationaliser les ressources et de répondre efficacement à la concurrence. Concrètement, la

[141] En 2011, le PAMECAS a obtenu la certification ISO 9001 version 2008. Cet indicateur est très surveillé pour la satisfaction des membres (Source : Direction générale PAMECAS).

[142] Par exemple la nouvelle disposition de l'UM-PAMECAS en ce qui a trait à la sécurisation des prêts, à savoir la stratégie nommée « Utilisation du crédit octroyée » (UCO). Cette disposition a été ajoutée au processus de demande de crédit. Elle consiste, après le déboursé de crédit, à visiter la membre pour s'assurer que l'objet du crédit n'a pas été détourné. Il faut ajouter à cela la volonté de l'institution financière de mettre en place un Système de gestion de l'information (SGI) qui lui permettra d'enrayer le phénomène des doublons c'est-à-dire les personnes qui empruntent dans plusieurs caisses à la fois.

politique de fusion consiste à dissoudre certaines caisses pour former une seule entité. La première chose à pâtir de cette fusion des caisses est l'offre de services financiers de proximité à des populations jusque là ignorées par les institutions financières classiques. Une fusion des caisses suppose aussi une dissolution des directions locales des caisses et de leurs organes de gouvernance.

D'autres pratiques de l'institution financière confirment cette réalité, notamment l'élaboration d'un plan d'affaires décliné en une gamme d'objectifs répartis selon les catégories d'employées et d'employés. À titre d'exemple, si les directrices et directeurs de caisse sont astreints à des objectifs globaux de rentabilité des caisses dirigées, les agentes et les agents de crédit quant à eux ont un nombre de 20 dossiers de crédit à finaliser à la fin de chaque semaine. Ces exigences de performance installent une certaine compétition entre les directrices et directeurs de caisse qui est exacerbée par la sortie du classement annuel des caisses selon leur performance.

Quant aux agentes et agents de crédit, les exigences encadrant le nombre de dossiers de crédit traité a un effet sur le suivi des règles strictes de la politique de crédit, en ce sens que les agentes et les agents de crédit vont privilégier la quantité à la qualité. À ce titre, D3 estime que « les objectifs sont plus visibles au niveau des agentes et agents de crédit, car il faut comprendre que le crédit est la machine de production du réseau, donc ils doivent être productifs, car c'est grâce au crédit que l'institution marche ». Cette exigence de performance fait partie du cadre de la stratégie de croissance de l'institution financière. Les agentes et les agents de crédit sont au cœur du système et, par conséquent, leur contribution est nécessaire au succès de l'institution.

L'analyse de ce type de discours et de ces pratiques laisse penser que le réseau PAMECAS s'inscrit dans deux paradigmes de la microfinance : la viabilité financière et la réduction de la pauvreté. Or, dans la littérature académique, des travaux empiriques ont signalé la difficulté de combiner le double objectif de rentabilité et de mission sociale (Balkenhol *et al.*, 2009). Dans les faits, un objectif prime toujours sur l'autre. Qu'en est-il du cas de l'UM-PAMECAS? L'analyse des pratiques nous permet de connaître le paradigme dominant de l'institution.

7.3.1. Des réserves quant au *modus operandi* entourant la mission sociale de PAMECAS

Des réserves ont été émises par les membres concernant la rétroaction qui, aux yeux des autorités, traduisent leur prise en compte de la mission sociale de l'institution. En effet, certains membres estiment qu'en finançant des projets communautaires généraux, cet argent n'est pas retourné aux seuls bénéficiaires. Idem pour l'octroi de bourses qui, selon D3, sont octroyées à des élèves ou étudiantes et étudiantes-es selon le seul critère du mérite. Ainsi, il peut arriver que des enfants de personnes non détentrices de compte de caisses soient choisies. Selon D3, « les membres déplorent, sans remettre en question la pertinence des projets collectifs, le fait que les membres des caisses ne soient pas visés en premier par ces projets ». Toujours selon D3, les réflexions en ce sens se dirigent vers une réforme des mandats. Ainsi, « la Fondation PAMECAS qui gère le volet social de l'institution aura en charge la réalisation et le financement de projets collectifs ». Si cette réserve introduite par les membres par le biais des dirigeantes et des dirigeants des caisses du réseau menait à un changement des pratiques de l'institution financière en termes de rétroaction des trop-perçus, cela se traduirait par l'éloignement de l'UM-PAMECAS de ses objectifs initiaux qui sont de contribuer au bien-être économique et social des populations compte tenu ou non du fait qu'ils soient membres des caisses des réseaux. De l'avis de D3, les autorités sont conscientes de ce risque de dérive et travaillent à l'endiguer. Ce nouveau défi est aussi un dilemme auquel est confrontée l'UM-PAMECAS.

7.3.2. Des réserves quant aux politiques de rationalisation administrative de l'UM-PAMECAS aux fins d'une meilleure rentabilité

Si, du côté du personnel employé des caisses, l'éventualité de fusion d'un certain nombre de caisses ne les ébranle pas[143], l'UM-PAMECAS s'est butée au refus de quelques dirigeants (A10) qui se sont construit un crédit social grâce à leur caisse de base. Diluer les

[143] Ou du moins c'est ce qu'ils laissent paraître. Nous avons voulu savoir quel effet la mise en œuvre de la politique de fusion des caisses pouvait avoir sur l'estime des jeunes directrices et directeurs de caisse qui n'occuperont plus cette fonction avec toute sa charge symbolique? Mais les directeurs interrogés nous ont signifié leur entière adhésion à cette nouvelle politique. Refus de confrontation ou résignation? On ne saurait dire.

organes de gouvernance dans ceux des autres caisses signifie pour ces dirigeantes et dirigeants dissidents la perte de leur zone d'influence. L'élargissement de la zone de service de l'entité issue de la fusion des caisses a comme effet d'augmenter le niveau de stress chez les candidates et les candidats intéressés à intégrer les organes de gouvernance étant donné qu'ils se mettent en compétition avec d'autres candidates et candidats inconnus.

En fait, cette stratégie de fusion lancée par l'UM-PAMECAS a fait émerger la confrontation de deux rationalités : celle des techniciennes, préoccupées par la rentabilité des caisses, et celle des dirigeantes et des dirigeants (dont 33 % sont des femmes), animés par le souci de préserver leur influence sociale.

Même si la participation dans les organes de gouvernance des caisses ne fait pas courir les foules, les personnes qui y ont participé jugent à leur juste valeur le crédit qu'une telle participation leur apporte même si le travail est bénévole. En effet, dans un climat de crise chronique de l'emploi, une activité, même mensuelle, moyennant une petite rémunération peut faire la différence (la politique de l'UM-PAMECAS consiste donc à intéresser les dirigeantes et les dirigeants par une petite rémunération de l'ordre de 2 000 FCFA par rencontre de comité (cf., Politique de remboursement des frais de réunion des dirigeantes et dirigeants en annexe). Pour les membres du comité de crédit, la rémunération devient plus intéressante étant donné que la fréquence des rencontres est plus élevée (une fois par semaine pour valider les dossiers de crédit traités par les agentes et les agents de crédit. Les membres de ce même comité peuvent également participer à des séances de recouvrement qui sont aussi rémunérées de la même manière).

Au final, l'analyse du mode de fonctionnement de l'UM-PAMECAS nous a permis de voir qu'elle a circonscrit un champ qui met en présence des représentations, des pratiques, des stratégies et des acteurs (De Sardan, 2001). En résumé, on peut dire que, par ses choix stratégiques, l'UM-PAMECAS s'inscrit dans le paradigme de la viabilité financière (Mayoux, 1999), en ce sens que le crédit est sa principale source de revenu. Et en vertu de son importance, le crédit fait l'objet de toutes les attentions. Beaucoup d'efforts sont déployés pour assurer cette pérennité, par exemple la mise en œuvre d'une stratégie de marché (marketing, croissance du réseau, etc.). D'un autre côté, on pourrait également soutenir que l'UM-PAMECAS s'inscrit dans le paradigme de la lutte contre la pauvreté

(Mayoux, 1999), en ce sens qu'elle cible les couches les plus pauvres de la population sénégalaise en plus d'avoir permis la création de centaines d'emplois. Mais, il faut dire que le paradigme de la viabilité financière est le paradigme dominant surtout que les administrateurs soutiennent que l'objectif de rentabilité est la condition même du maintien de l'offre de service de l'institution financière.

Tout compte fait, il existe une dissonance entre le discours et les pratiques de l'UM-PAMECAS en ce qui a trait à la détermination de sa véritable mission. En effet, son discours officiel reste centré sur sa contribution à l'amélioration des conditions de vie des pauvres. Ses pratiques sont celles d'une entreprise animée par le souci de rentabilité.

Si nous pensions trouver dans la démarche de ciblage des femmes de l'UM-PAMECAS des fondements théoriques inspirés des stratégies IFD ou GED, force est de constater que les prémisses idéologiques de l'UM-PAMECAS ne peuvent être assimilées ni à celles de l'IFD ou du GED. En effet, l'analyse de ses pratiques tant au niveau de la question de la promotion de l'égalité entre les sexes au niveau de son personnel, des dirigeantes et des dirigeants et de sa clientèle traduit une neutralité à l'égard de la question de l'égalité entre les sexes. Cet état de fait ne nous autorise donc pas à établir des affinités théoriques solides ni avec l'IFD ni avec le GED. S'il en est ainsi, c'est parce que nous avons bien vu l'UM-PAMECAS se limitait à l'offre stricte de services financiers à sa clientèle (qui ne bénéficie pas d'encadrement pour rendre efficace ses AGR). De plus, le fait que la procédure d'octroi d'un microprêt fasse intervenir un membre homme de l'entourage de la demandeuse nous oblige à constater le désintérêt de l'organisme financier face à la question de l'équité de genre. Ceci étant, nous pensons que c'est plus la catégorisation de Mayoux qui opère comme clé de lecture pertinente. Sur la base des pratiques de l'UM-PAMECAS, nous pouvons considérer que l'organisme de microfinance appartient au paradigme de la viabilité financière.

CHAPITRE 8 : DE L'*EMPOWERMENT* ÉCONOMIQUE DES FEMMES

Après avoir vu les caractéristiques des femmes de l'échantillon, nous allons maintenant tenter d'analyser et d'interpréter les données d'enquête, en essayant de montrer ce qu'elles peuvent révéler de l'autonomisation des femmes emprunteuses. Comment organiser cette analyse et cette interprétation? L'analyse et l'interprétation se feront en utilisant les indicateurs présentés ultérieurement. Ainsi, on va examiner l'autonomisation économique et regardant les activités professionnelles découlant du prêt. Puis, nous regarderons les rapports entre le prêt et le budget du ménage afin de voir le niveau de participation économique des femmes que nous retenons également à titre d'indicateur de leur *Empowerment* économique. Ainsi, dans les sections suivantes nous examinerons dans le cadre de l'analyse de l'*Empowerment* économique des femmes l'augmentation de leurs activités, la question de leur participation dans le budget de leur ménage, le financement de l'éducation de leurs enfants et de leurs projets d'immigration à l'étranger, la question de l'acquisition des biens ainsi que celle du contrôle et du remboursement des prêts par les femmes rencontrées.

Pour rappel, l'UM-PAMECAS s'est donné pour objectif la démocratisation de l'accès au microcrédit. Sa cible particulière constitue donc les couches vulnérables de la population sénégalaise : les pauvres et les femmes. Les actions de l'institution financière reposeraient sur l'idée que « au niveau individuel, le crédit doit permettre d'investir de manière à augmenter la productivité et accroître ainsi les revenus, ce qui permet ensuite de rembourser intérêt et capital, et éventuellement de dégager une épargne (Balkenhol *et al*., 2009 : 42).

À notre sens, cette idée mérite une analyse plus approfondie qui doit se baser sur une observation des pratiques des bénéficiaires. Dans ce chapitre, nous portons notre analyse sur l'incidence économique du crédit octroyé par l'institution financière sur une cible particulière que sont les femmes. Nous nous intéresserons particulièrement aux effets de

microcrédit en termes d'amélioration des conditions de vie économiques des femmes qui ont accepté de participer à notre recherche. Notre analyse se fonde exclusivement sur une approche qualitative de l'évaluation. En effet, compte tenu de la spécificité de notre objet d'étude (les femmes) et de notre catégorie d'analyse (l'*Empowerment* des femmes exprimé dans ses dimensions économique, sociale et politique), nous ne pouvions que procéder par une approche inductive et qualitative. Nous cherchons par ce mode d'analyse à voir s'il existe un *Empowerment* économique chez les femmes interrogées. Et conséquemment, nous chercherons les implications de tels changements, s'ils existent.

8.1. L'*Empowerment* économique des femmes en question

Les tenants de l'intégration des femmes dans le développement justifieraient la participation de ces dernières à la promotion des programmes de microfinance en soutenant que l'accès des femmes au microcrédit impulse en même temps leur *Empowerment* économique. Des études effectuées pour la plupart en Asie du Sud-est ont montré des liens tantôt positifs, tantôt négatifs de l'*Empowerment* économique des femmes suite à leur participation à des programmes de microcrédit (Kelkar, Nathan et Jahan, 2004; Mahmud, 2003; Rahman, 1999). En Afrique, les études de ce genre sont peu nombreuses.

Par quels mécanismes s'opère cet *Empowerment* de nature économique chez les femmes de notre échantillon? C'est à cette question que nous tenterons de répondre dans les sections suivantes. Ainsi, partant du fait de l'imbrication de l'économique dans le social (K. Polanyi) et de l'approche par l'enchevêtrement des logiques sociales, nous analyserons les liens entre le comportement économique des femmes de notre échantillon et leur environnement social. En d'autres mots, nous tenterons d'exposer les manifestations des changements induits par l'accès des femmes au micro-crédit. Pour ce faire, nous analyserons les principaux aspects de leurs activités économiques en lien avec le crédit, mais surtout la manière dont les femmes perçoivent et vivent les changements de leurs conditions de vie.

8.1.1. Une augmentation des activités professionnelles des femmes

L'installation des caisses du réseau PAMECAS dans des localités jusque-là délaissées par les banques classiques ont eu pour conséquence, comme ailleurs, l'éclosion de petites activités dans le secteur informel (Mayoux, 2007). En effet, bien qu'elle fût manifeste, la participation des femmes dans le secteur informel ne connaissait pas l'ampleur qu'on lui connaît aujourd'hui. Autrement dit, les activités productives semblent avoir pris un coup d'envol avec l'installation des caisses de Pamecas au sein des communautés.

Tableau 14: Répartition des participantes à l'étude selon leur occupation antérieure (N=40)

Occupation antérieure des répondantes	Effectifs	Pourcentage
Oui	35	87,5
Non	5	12,5
Total	**40**	**100**

Source : Données de l'enquête de terrain

Les données receuillies relatives à l'occupation antérieure des femmes de notre échantillon nous révélent que 35 d'entre-elles s'activaient déjà dans une AGR avant l'installation des caisses de l'UM-PAMECAS contre 5 qui n'ont pu démarrer une activité lucrative qu'après leur accès aux microcrédits. Ainsi, il semblerait que les microcrédits ont permis à ces 35 femmes de se maintenir dans leur occupation en ayant recours à une autre source de financement et à 5 autres de se lancer dans une AGR. Ce qui a eu comme conséquence d'intensifier l'activité économique des femmes. Le témoignage de A13, commerçante dans la cinquantaine, soutient notre affirmation.

> Je ne faisais rien avant la venue de la caisse ici, je m'occupais de ma maison et c'était tout. Mais lorsque la caisse s'est installée ici, je me suis dit que ce serait bien que je commence à travailler. J'ai pris des prêts et j'ai commencé le commerce. Sinon, avant, je ne faisais rien. [*Entrevue A13*].

Pour A23, elle aussi commerçante dans la cinquantaine,

> Les caisses ont diminué un peu la pauvreté, parce qu'elles ont permis aux femmes qui travaillaient d'accéder à d'autres sources de financement et à celles qui ne travaillaient pas de faire des prêts auprès d'elles pour travailler. Maintenant, toute personne qui ne connaissait pas le travail le connaît aujourd'hui grâce à la banque. Parce que, avant, si tu empruntais à un proche il refusait prétextant que tu n'es pas solvable. [*Entrevue A23*].

En plus, de relever les effets des microcrédits sur l'intensification du travail productif des femmes, le témoignage de A23 soulève aussi la question des sources premières de financement de leur AGR.

Tableau 15 : Répartition des participantes à l'étude selon leur première source de financement (N=40)

Première source de financement de l'AGR	**Effectifs**	**Pourcentage**
Natt	8	20
Crédits caisse	7	17,5
Autres	25	62,5
Total	**40**	**100**

Source : Données de l'enquête de terrain

Les réponses des participantes à l'étude concernant leur source première de financement de leur AGR révélent que 8 d'entre elles ont recourru aux *natt*[144] pour financer leur toute première activité professionnelle, contre 7 qui ont démarré leur première AGR à partir des crédits reçus des caisses de l'UM-PAMECAS. 25 des femmes rencontrées ont recourru à d'autres sources telles que des dons (maris, frères, etc). A12, une femme proche de la cinquantaine, se rappelle : « J'ai pu acheter ma première machine à coudre manuelle grâce à l'argent des *natt* auxquels je participais ». C'est la même chose pour A30, elle aussi

[144] Nom local donné aux tontines.

femme cinquantenaire : « je suis partie la première fois en Gambie[145] lorsque mon tour est venu de recevoir ma part du *natt*. Je participais à ce *natt* hebdomadaire grâce à l'argent que je gagnais de mon petit commerce ».

Ainsi, si les caisses du réseau PAMECAS ont permis à des femmes inactives de se lancer dans des activités lucratives, il faut dire qu'avant leur installation, les sources principales de financement des activités de commerce étaient les *natt*. Dépendamment de la grosseur de ces systèmes d'épargne informelle, les *natt* pouvaient tant financer de petites activités commerciales que de grandes activités commerciales, comme le commerce d'import-export. Ces systèmes de *natt* qui mobilisaient l'épargne des femmes se sont constitués au cours de périodes marquées par une grave crise économique comme nous l'a rappelé, la sociologue Fatou Sarr dans son ouvrage où elle expose les stratégies de mobilisation des ressources mises en œuvre par les femmes des quartiers populaires pour faire face à la crise des années 1980 (Sarr, 1998). Cependant, il faut dire que la participation à ces *natt* était un véritable luxe qui n'était pas à la portée de toutes les femmes. Le système des *natt* cristallisait d'une certaine façon les rapports d'inégalité socio-économiques entre les femmes elles-mêmes. De plus, les *natt* ne permettaient pas la levée d'importantes sommes d'argent à cause des conditions socio-économiques difficiles.

Les premières initiatives d'intégration économique des femmes sont nées de ces systèmes informels de mobilisation de l'épargne et du crédit. Beaucoup de femmes rencontrées ont en effet soutenu que la source première de financement de leurs activités a été les *natt.* Si l'accès des femmes au crédit a contribué au renforcement de l'activité économique des femmes dans le secteur informel, les femmes n'ont pas pour autant délaissé les systèmes de mobilisation de l'épargne, ni les autres sources d'accès aux ressources financières. Sous ce rapport, il est possible de soutenir que le recours des femmes à plusieurs sources de financement pourrait traduire l'insuffisance d'un seul système ou l'insatisfaction des besoins de financement des femmes.

[145] Un pays frontalier du Sénégal.

L'observation du recours conjoint aux deux modes d'accès aux ressources financières que sont les *natt* et le crédit offert par les caisses révèle l'existence des liens établis par les femmes entre les systèmes de mobilisation traditionnelle de l'épargne et le système formel d'épargne et de crédit. Dans les faits, la présence d'une caisse de l'UM-PAMECAS suscite chez les femmes un effort de réadaptation mais la caisse de l'UM-PAMECAS ne vient pas concurrencer les pratiques préexistences. Quand bien même de nouvelles pratiques émergent du fait de la présence de la caisse, elles se mixent aux pratiques préexistences pour donner naissance à des pratiques hybrides mêlant tradition et modernité. Ainsi, pour accéder à un premier prêt, les femmes peuvent recourir à plusieurs sources pour mobiliser la caution exigée par la caisse, notamment les *natt* et aussi d'autres prêts de membres du réseau social. Toutefois, les activités commerciales financées à même ces épargnes ne sont généralement pas de grande envergure.

Ceci étant, nous considérons le renforcement du travail productif des femmes rencontrées comme une manifestation de leur *Empowerment* économique étant entendu qu'il leur assure un accès réel aux ressources financières qui les place sur la voie de l'autonomie financière. Il en est de même aussi du montant moyen de prêt contracté par les participantes à notre étude qui peut être considéré comme un indicateur pertinent de leur *Empowerment* économique consécutif à leur accès aux microcrédits. À ce titre, il serait intéressant de connaître les catégories de répondantes qui empruntent les sommes les plus considérables.

Tableau 16: Répartition des participantes à l'étude selon le statut matrimonial et le montant moyen de prêt reçu (N=40)

Statut matrimonial	Montant du prêt			Total
	100-300 000 FCFA[146]	300-600 000 FCFA	Plus de 600 000 FCFA	
Célibataires	2	3	0	**5**
Femmes vivant sans leurs maris (veuves-divorcées)	3	2	0	**5**
Mariées en régime monogamique	5	6	0	**11**
Mariées en régime polygamique et vivant avec leurs maris	6	7	1	**14**
Mariées en régime polygamique ne vivant pas avec leurs maris	3	1	1	**5**
Total	**19**	**19**	**2**	**40**

Source : Données de l'enquête de terrain

D'après les données du tableau, ce sont les femmes engagées dans des unions polygamiques (2) qui ont contracté les prêts dont les montants s'élèvent à plus de 600 000 FCFA. La majorité des femmes rencontrées (38) impliquées dans d'autres types d'unions ont reçu moins de 600 000 FCFA. Globalement, les données du tableau ne révelent pas une incidence claire du statut matrimonial sur le montant des prêts. A3 commerçante mariée à un polygame et ayant contracté des montants de prêts élevés nous dira par exemple.

> La réussite de mes enfants était une de mes priorités. Je ne voulais pas les voir souffrir vu la façon dont se comporter leur père plus occuper à prendre d'autres

[146] En juin 2009, 100 et 300 000 FCFA correspondait à 211,75 et 635,26 dollars américains ; 300 et 600 000 FCFA, à 635, 26 et 1270,51 en dollars américains. http://fxtop.com/fr/conversion-devises-date-passee.php?A=600+000&C1=XOF&C2=USD&DD=16&MM=06&YYYY=2009&B=1&P=&I=1&btnOK=Chercher (accès le 5 juin 2014).

épouses. Je me suis dit que puisque je ne savais quand est-ce que je vais mourir, je ferai tout pour que mes enfants soient autonomes dans le futur. C'est la raison pour laquelle avec les revenus de mon activité, je prenais en charge leur scolarité, les frais de transport, leur santé. Bref tout. Aujourd'hui, je ne regrette pas d'avoir agi ainsi parce que ce sont eux qui nous prennent en charge y compris leur père. [*Entrevue A3*].

Cette représentation exclusive des femmes engagées dans des régimes polygamiques peut s'expliquer par le fait que leur type d'union implique une plus grande participation au budget du ménage et par conséquent exige l'accès à des ressources financières plus élevés soit pour financer une AGR ou pour participer aux charges du ménage. Qu'en est-il de la relation entre l'âge des participantes à cette étude et le montant de prêt reçu?

Tableau 17: Répartition des participantes à l'étude selon l'âge et le montant moyen de prêt reçu (N=40)

Âge des répondantes	**Montant du prêt**			**Total**
	100-300 000 FCFA[147]	300-600 000 FCFA	Plus de 600 000 FCFA	
30-44 ans	6	5	1	**12**
45 et plus	13	13	1	**27**
S	0	1	0	**1**
Total	**19**	**19**	**2**	**40**

Source : Données de l'enquête de terrain

Les femmes participantes à cette étude qui ont reçu des prêts de plus de 600 000 FCFA sont également réparties selon nos deux catégories d'âge. Il en est de même aussi pour tous les

[147] En juin 2009, 100 et 300 000 FCFA correspondait à 211,75 et 635,26 dollars américains ; 300 et 600 000 FCFA, à 635, 26 et 1270,51 en dollars américains. http://fxtop.com/fr/conversion-devises-date-passee.php?A=600+000&C1=XOF&C2=USD&DD=16&MM=06&YYYY=2009&B=1&P=&I=1&btnOK=Chercher (accès le 5 juin 2014).

montants de prêts en deça de 600 000 FCFA. En conséquence, l'âge semble peu influer sur l'accès des femmes aux ressources financières. A29, une jeune commerçante âgée de 30 ans nous dira en ce sens que : « actuellement, seul le travail compte pour toutes les femmes ». A17, une petite commerçante de marché âgée de plus de 50 ans tient des propos similaires.

> Vous savez à mon âge, je devrais rester à la maison et me reposer mais si je le fais rien ne marchera car j'ai des petits enfants et des enfants qui sont encore à ma charge. Je me dois donc de continuer à travailler comme tu peux le voir et la caisse m'aide beaucoup car les prêts que j'y contracte sont intégralement réinvestis dans mon commerce. [*Entrevue A17*].

L'absence de relation pertinente entre l'âge des participantes à cette étude et le montant moyen de prêt contracté pourrait être mise en lien avec la valorisation du travail des femmes en cours dans la société sénégalaise[148]. Apparamment, la valorisation du travail des femmes traverse toutes les catégories d'âge. Les femmes, jeunes ou relativement âgées, sont motivées par le travail qu'elles considèrent comme un moyen de valorisation personnelle.

Tableau 18: Répartition des participantes à l'étude selon le niveau de scolarité et le montant moyen de prêt reçu (N=40)

Niveau de scolarité	**Montant du prêt**			**Total**
	100-300 000 FCFA	300-600 000 FCFA	Plus de 600 000 FCFA	
Analphabète	6	6	0	**12**
Primaire et lettrée	7	5	0	**12**
Secondaire	6	8	2	**16**
Total	**19**	**19**	**2**	**40**

Source : Données de l'enquête de terrain

[148] Nous reviendrons plus en détail sur ce point dans les sections suivantes.

Le cumul des effectifs des femmes scolarisées nous montrent que ce sont les femmes scolarisées ou alphabétisées dans une langue qui ont le plus recours aux crédits de l'UM-PAMECAS. Elles sont au nombre de 28 sur les 40 femmes rencontrées. De plus, les données nous signalent que celles qui ont reçu des crédits de plus de 600 000FCFA ont un niveau secondaire. Considérant le fait que la majorité des femmes évoluent dans le secteur informel, ces données nous révélent que les acteurs du secteur informel ne sont pas toujours des analphabètes. À ce titre, il est possible de soutenir que l'accès aux ressources financières à des femmes disposant d'un certain niveau de scolarité participe au renforcement de leur *Empowerment* économique.

Tableau 19 : Répartition des participantes à l'étude selon le nombre d'enfants et le montant moyen de prêt reçu (N=40)

Nombre d'enfants	**Montant du prêt**			**Total**
	100-300 000 FCFA	300-600 000 FCFA	Plus de 600 000 FCFA	
Pas d'enfants	3	5	1	**9**
1-3 enfants	3	4	1	**8**
4 et plus	12	10	0	22
Pas de réponse	1			
Total	**19**	**19**	**2**	**40**

Source : Données de l'enquête de terrain

Les données indiquent exception faite du cas des 2 prestataires d'une somme supérieure à 600 000 FCFA que le nombre d'enfants n'est pas lié aux montants empruntés. Une information intéressante ressort aussi de ces données à savoir la faiblesse relative du nombre d'enfants nés des femmes participantes à cette étude dans une société traditionnelle qui valorisait la maternité. Ainsi, l'observation de la baisse de la fécondité des femmes sénégalaises (Antoine et Fall, 2008 : 43) pourrait s'expliquer par le renforcement de leurs activités productives qui viennent s'ajouter à leurs responsabilités familiales. Même si la recherche d'un compromis entre leurs responsabilités professionnelles et celles familiales poussent les femmes à rechercher des emplois traditionnellement féminins qui s'exercent le plus souvent à proximité de la maison familiale, il reste que les femmes font face à la

difficile conciliation entre leur travail et leur vie personnelle. A34 mère de deux enfants et contractante de prêts élevés nous dira par exemple que la gestion des enfants avec son commerce d'import-export est très difficile. Elle regrette ses absences prolongées de la maison qui l'empêchent de surveiller ses enfants comme elle le souhaite.

Compte tenu de ce qui précède, on peut dire que les caisses du réseau PAMECAS semblent avoir introduit une nouvelle dynamique dans les structures socio-économiques locales. Ainsi par le financement des petites activités professionnelles des femmes, elles auraient permis aux femmes de manifester leur nouvel *ethos* en émergence qu'est le travail. Aussi de par leur mode de fonctionnement, les caisses auraient également introduit, dans un système social qui jusque-là s'inspirait encore des logiques communautaires, une dimension individualiste, plus personnalisée, afin de satisfaire les besoins financiers des femmes. Pour cela, les caisses du réseau participeraient de la dynamique de transformation des logiques sociales.

L'intensification du travail des femmes semble aussi avoir comme conséquence une amélioration de la perception qu'elles ont de leurs conditions de vie. Ainsi, pour les femmes l'accès aux microcrédits leur a permis de bonifier leurs conditions d'existence.

Tableau 20: Répartition des participantes à l'étude selon leur perception des incidences économiques des microcrédits (N=40)

Perceptions des incidences des microcrédits	Effectifs	Pourcentage
Positifs	34	85
Négatifs	6	15
Total	**40**	**100**

Source : Données de l'enquête de terrain

Dans leur grande majorité, les femmes considèrent que les microcrédits ont eu des impacts positifs sur leur situation économique. Elles sont 34 à estimer que les microcrédits ont amélioré leurs conditions de vie contre 6 pour qui les impacts sont plutôt négatifs. Les

témoignages de plusieurs femmes rencontrées sont illustratifs de ce sentiment. A9, une commercante dans la cinquantaine nous dira par exemple.

> Grâce aux microcrédits, nous avons considérablement amélioré notre sort. Les femmes voulaient être aidées mais vous savez les banques sont pour les riches. C'est Pamecas qui nous a soutenues dans cette volonté et elle a beaucoup participé à notre évolution. C'est une institution qui est proche des femmes. Elle fait tout pour répondre à nos besoins! [*Entrevue A9*].

Les femmes rencontrées évaluent l'apport des crédits reçus des caisses de l'UM-PAMECAS principalement sous l'angle de l'amélioration qualitative de leurs conditions de vie. Pour les femmes rencontrées, l'accès durable aux ressources financières par l'intermédiaire des microcrédits constitue une voie incontournable vers l'autonomie économique et sociale. L'utilisation des microcrédits à des fins d'autonomisation amène ainsi les femmes à vouloir intégrer des emplois traditionnellement masculins.

8.1.1.1. Économie de survie et rapports de genre

L'installation des caisses du réseau PAMECAS a donc permis à plus de femmes d'être actives économiquement. Mais quels types d'activité occupent ces femmes? Quelles sont leurs particularités? Nous avons établi une certaine typologie des emplois des femmes constituant notre échantillon à partir des activités professionnelles des femmes rencontrées : le commerce à dimension humaine (le commerce de détail), le commerce d'appoint et le commerce de gros.

Tableau 21: Répartition des participantes à l'étude selon le statut matrimonial et le type d'emploi (N=40)

Type d'activités des femmes	Statut matrimonial					Total
	Célibataires	Femmes vivant sans leurs maris (veuves-divorcées)	Mariées en régime monogamique	Mariées en régime polygamique et vivant avec leurs maris	Mariées en régime polygamique ne vivant pas avec leurs maris	
Commerce de détail	1	3	4	5	2	**15**
Commerce d'appoint	1	2	2	5	0	**10**
Commerce de gros	3	0	5	3	3	**14**
Sans-emploi	0	0	0	1	0	**1**
Total	**5**	**5**	**11**	**14**	**5**	**40**

Source : Données de l'enquête de terrain

Le commerce à dimension humaine est le commerce de détail dans lequel s'activent beaucoup de femmes. Ce sont des activités de petite taille. Il peut s'agir de la vente de nourriture ou de condiments sur de petits étals dans les marchés de quartier ou devant la concession familiale, la vente de friperie, quelques ustensiles de cuisine, etc. Les revenus générés par ces activités suffisent à peine pour satisfaire à leurs besoins de base que sont l'alimentation, l'éducation des enfants et la santé des membres du ménage. Ces activités peuvent être raisonnablement qualifiées de « professions de survie ». D'après les données du tableau, ce sont les femmes mariées sous divers types d'unions qui s'activent le plus dans ce type de commerce. Cette plus grande représentation des femmes mariées dans le commerce de détail peut s'expliquer par leur recherche de revenus à ajouter dans le budget de leur ménage. Elle peut aussi s'expliquer par le fait que le commerce de détail offre aux femmes mariées l'opportunité de concilier leurs activités professionnelles avec leurs charges familiales. Par ailleurs, on observe aussi que les femmes célibataires, veuves ou celles dont les maris sont en chômage s'activent dans le commerce du détail. Sauf peut-

être pour les femmes célibataires, les mêmes raisons évoquées plus haut pour les femmes mariées peuvent expliquer la représentation de ces femmes dans le commerce de détail d'autant plus que ce sont des femmes-chefs de famille dans les faits. Le témoignage de A5 une commerçante qui vend divers articles devant sa maison dans la quarantaine est illustratif. Elle nous dit que les petits revenus qu'elle gagne de son commerce lui permettent de contribuer aux charges de son ménage tout en veillant à la bonne marche de son foyer.

Pour ce qui est du commerce d'appoint, il concerne l'activité commerciale pratiquée par certaines femmes, laquelle est couplée à une autre activité de type formel (par exemple, un travail de bureau dans le secteur public ou parapublic). L'activité peut être de petite ou de moyenne taille. Il s'agit le plus souvent d'une activité commerciale. Le milieu professionnel sert de lieu d'écoulement des marchandises prises le plus souvent chez les grands commerçants ou les grossistes comme l'atteste le témoignage de A38, une employée de Pamecas dans la quarantaine qui nous dit.

> Je suis employée de Pamecas et en même temps je fais un de peu de commerce. En effet, j'achète des tissus et je les revends au personnel de la caisse. C'est grâce à ce cumul d'activités que j'aie pu aider mon mari qui est resté sans emploi pendant presque 7 ans et aussi financer la formation professionnelle de ma fille qui elle aussi travaille aujourd'hui dans une caisse de Pamecas. [*Entrevue A38*].

Les données du tableau nous indiquent aussi que ce sont les femmes mariées dans différents types d'unions qui s'activent le plus dans ce type d'activités. Mais les femmes vivant en régime monogamique peuvent aussi s'adonner à ce type de commerce. En fait, le commerce constitue une activité parallèle dont les revenus servent à compléter le budget familial et subvenir à leurs propres besoins sans faire appel au mari

Quant au commerce de gros, il concerne le commerce de gros articles tels que les meubles, les habits en grosse quantité : une activité commerciale qui peut-être pratiquée à l'échelle internationale. Les femmes qui s'y activent peuvent être dans diverses situations matrimoniales (monogamique, polygamique, célibataire). Elles ont réussi à parvenir à ce stade principalement grâce à leur entregent et leur sens des affaires hérité le plus souvent

des parents (A3, A4, A10. A34). Voilà la description que fait A3, commerçante dans la cinquantaine, de ses activités.

> Ma source de revenu, ce sont les opérations que nous faisons lors de la période de pèlerinage. Actuellement, nous sommes en train de nous préparer. Nous projetons d'y aller à la fin du mois d'octobre. Nous confectionnons des tenues du genre de celle que je porte et aussi d'autres qui ont des broderies. Nous confectionnons aussi des habits pour des jeunes de ton âge et pour des hommes aussi. Nous faisons des bazins[149]. Nous allons au Mali et nous achetons les *thioub*[150] que nous cousons. C'est tout cela que nous apportons là-bas pour aller les vendre. En revenant, nous achetons des bijoux, des choses qui existent que nous plaçons à crédit par mois. Ce qui fait que les femmes vont te payer par mois. C'est avec l'argent qu'elles te paient chaque mois que tu vas rembourser tes prêts et, le reste, tu l'épargnes. [*Entrevue A3*].

Nous voyons bien que les activités de ces femmes ont certes atteint un niveau appréciable, mais elles restent tout de même concentrées dans le commerce, même à l'échelle internationale. Les femmes voyagent dans des pays et des villes comme la Chine, l'Inde, Dubaï, la Mecque pour s'approvisionner en divers produits dont raffole le marché sénégalais (tissus, meubles, chaussures, nourriture). Le mode de distribution est différent chez les femmes faisant du commerce d'import-export. Le type d'écoulement des produits consiste à redistribuer les marchandises à de petits commerçants qui vont se charger de les revendre sur les marchés locaux ou auprès de leur entourage. Ces petites commerçantes se font elles aussi financer le plus souvent par la même caisse que celle de leur fournisseur.

Lorsque les femmes atteignent ce niveau dans leurs activités commerciales, elles sortent de la catégorie des femmes de l'AFSSEF, le produit financier destiné spécifiquement aux femmes. Elles font alors plutôt appel au CFE (qui est une filiale du réseau habilitée à faire des prêts de plus de 3 millions de FCFA) en passant par leur caisse de base. Dans notre groupe de répondantes, nous avons rencontré 1 femme (A34) qui a réussi à hisser son commerce à ce niveau grâce aux prêts octroyés par sa caisse de base par l'intermédiaire du

[149] Le bazin est un tissu utilisé pour la confection d'habits traditionnels au Sénégal.

[150] C'est une autre variété de bazins, mais qui se distingue du bazin ordinaire par les motifs colorés qui y sont imprimés. Les qualités supérieures de thioubs viennent du Mali, qui s'est spécialisé dans la teinture des bazins.

CFE. Une deuxième femme (A4), bien que bénéficiant de prêts se chiffrant en dessous de 3 millions de FCFA, dispose d'un commerce dont le niveau de productivité est relativement équivalent à celui de A34. Toutefois, quand bien même que les activités de ces femmes se formaliseraient d'une certaine façon (elles s'inscrivent au registre du commerce, paient des taxes douanières), il reste que la majorité de leurs opérations relèvent de l'informalité. Elles utilisent rarement une comptabilité formelle et ont généralement recours à un personnel occasionnel rémunéré de manière informelle, etc.

Les femmes appartenant à cette catégorie sont à la tête de leur commerce, mais peuvent faire appel à des ressources pour les aider dans leurs tâches. Le mari est le « premier employé de soutien » de sa femme. À défaut de ce soutien, la femme fait appel à une ressource en dehors du réseau des affiliés.

Tableau 22: Répartition des participantes à l'étude selon le type d'activité et le montant moyen de prêt reçu (N=40)

Type d'activité des femmes	**Montant du prêt**			**Total**
	100-300 000 FCFA	300-600 000 FCFA	Plus de 600 000 FCFA	
Commerce de détail	6	9	0	**15**
Commerce d'appoint	6	4	0	**10**
Commerce de gros	7	5	2	**14**
Sans emploi	0	1	0	**1**
Total	**19**	**19**	**2**	**40**

Source : Données de l'enquête de terrain

Selon les données du tableau, ce sont les femmes s'activant dans le commerce de gros qui contractent des prêts de montants plus élevés. Comme l'atteste la description qu'en a faite A10, une commerçante dans la cinquantaine qui s'active dans l'import-export.

> Chaque année, à l'occasion du pélérinage à la Mecque, nous y allons pour faire des affaires. Cette opération nécessite beaucoup d'argent et nous la préparons d'avance en payant par exemple normalement nos emprunts à la caisse qui avait financé l'opération précédente. Avant de partir, nous achetons des produits locaux tels que des tenues traditionnelles, des cure-dents que nous revendons sur place à des compatriotes qui y vont pour le pélérinage. L'argent issu de la revente de ces produits sert au financement de la restauration que nous offrons sur place. Nous préparons des plats de chez nous comme le *ceebu jen*[151] ou du *laax*[152]. [*Entrevue A10*].

Cette description montre bien que ce type d'activité nécessite des moyens financiers considérables, une disponibilité que beaucoup des femmes rencontrées n'ont pas nécessairement compte tenu de la multiplicité des charges qu'elles assument. Ceci peut expliquer d'ailleurs le nombre peu élevé de femmes rencontrées qui s'adonnent à cette activité. Le commerce d'appoint et de détail est celui qui semble plutôt répondre le mieux aux besoins des femmes en termes de conciliation entre leurs activités productives et leurs responsabilités familiales. D'après les données du tableau, ces types d'activités sont les plus prisées par les femmes rencontrées et ne semblent exiger que des microcrédits en dessous de 600 000 FCFA.

Des ressemblances et des différences sont notées dans la nature des rapports de genre auxquelles participent les femmes identifiées dans les trois groupes. En effet, ces femmes partagent le même idéal, c'est-à-dire le travail, même s'il ne permet que de faibles gains pour certaines. Ces femmes partagent aussi le fait qu'elles sont très vouées à la gestion du ménage. Elles participent fortement aux dépenses du ménage et parfois peuvent les assumer seules. Cependant, les conjoints des femmes de la troisième catégorie participent davantage dans l'emploi de leur conjointe que ne le font les conjoints des femmes des deux autres catégories.

[151] C'est le plat national du Sénégal fait de riz, de poissons et de divers légumes.

[152] Un autre plat typiquement sénégalais fait de boules de céréales de mil cuites à l'eau. On le mange accompagné de lait caillé sucré.

Tableau 23: Répartition des participantes à l'étude selon le type d'activité et le rôle du mari (N=40)

Type d'activité	Rôle du mari			Total
	Actif	Passif	S.O[1]	
Commerce de détail	1	13	1	**15**
Commerce d'appoint	2	6	2	**10**
Commerce de gros	4	9	1	**14**
Sans activitées	0	0	1	**1**
Total	**7**	**28**	**5**	**40**

Source : Données de l'enquête de terrain

Dans tous les cas de figure, on observe que généralement les maris s'impliquent peu dans les activités de leurs femmes. Ils sont 28 contre 7 qui soutiennent leurs femmes dans leurs activités. Toutefois, ce tableau semble nous dire que les maris sont susceptibles de soutenir leurs femmes dans leurs activités professionnelles lorsque celles-ci génèrent plus de revenu. En effet, c'est dans la catégorie du commerce de gros que l'on retrouve l'effectif le plus élevé de maris qui soutiennent leurs femmes. En revanche, lorsque l'activité de la femme est de moindre envergure, le mari semble moins y participer comme dans le cas du commerce de détail. Cette observation est corroborée par le témoignage de A34 qui nous dira : « Certes j'emplois des hommes dans mes différentes boutiques mais mon mari m'aide beaucoup surtout dans la comptabilité. Par exemple, lorsque je reviens d'un voyage c'est lui qui me fait l'inventaire de mes marchandises ».

Cette plus grande participation des conjoints des femmes de la troisième catégorie peut être attribuée à la nature même des emplois de ces dernières. En effet, la nature lucrative des emplois des femmes de la troisième catégorie pousse peut-être leurs conjoints à une plus grande implication et permissivité de leur part. L'implication et la permissivité des conjoints peuvent aussi traduire une plus grande capacité de négociation des femmes de la troisième catégorie en raison de leur plus grande autonomie financière. À l'image de cette

catégorisation des emplois des femmes, nous avons procédé à une catégorisation de leurs revenus.

Tableau 24: Répartition des participantes à l'étude selon leur revenu[153] (N=40)

Revenu	Effectifs	Pourcentage
Faible	14	35
Moyen	18	45
Élevé	8	20
Total	**40**	**100**

Source : Données de l'enquête de terrain

L'absence d'une comptabilité formelle de la part des femmes partipantes à l'étude a rendu difficile la collecte d'informations relative au revenu réel généré par leur activité professionnelle. Face à cette situation, nous avons décidé de partir d'un certain nombre de prémisses. Nous considérions la taille de l'AGR et ses caractéristiques pouvaient être considérées comme des indices intéressants du niveau de revenu. Ainsi, les femmes s'activant dans une AGR de petite taille et ne possédant aucune autre source de revenu (commerce de détail) ont été inscrites dans la catégorie des femmes possédant de faibles revenus (14) ; celles qui disposent d'un revenu de salaires et qui exercent en même temps une activité commerciale (commerce d'appoint) ont été inscrites dans la catégorie de femmes disposant de revenu moyen (18) et enfin celles qui s'activent dans une activité professionnelle telle que le commerce de l'import-export, l'élevage de poulets ont été

[153] La collecte de certaines données quantitatives comme celles relatives au revenu généré par les activités professionnelles des femmes, ou aux parts réservées aux dépenses en santé et dans la scolarité des enfants, même de manière approximative a été d'ailleurs l'une des principales difficultés rencontrées. En effet, la ponction dans les revenus gagnés de l'activité professionnelle pour financer les dépenses courantes du ménage est une pratique généralisée chez les femmes qui peinent ainsi à donner les bénéfices réels générés par leurs emplois. C'est pour cette raison, que j'ai décidé d'appliquer des catégories directement tirées des observations sur le terrain. Ainsi, pour moi une femme qui s'active dans une AGR de petite envergure comme la vente de menus produits au marché ou chez elle, ne peut théoriquement que gagner de faibles revenus de cette activité. Par ce fait, cette femme rentre dans la catégorie de celles qui gagnaient de faibles revenus. Ce principe de catégorisation a prévalu pour les femmes qui, selon moi, sont susceptibles de gagner théoriquement des revenus moyens à élevés.

rangées dans la catégorie des femmes à revenu élévé (8). La ventilation du revenu des femmes selon leur statut matrimonial nous fournit des informations intéressantes.

En somme, nous voyons que le commerce de type informel s'est intensifié avec l'arrivée des caisses en intégrant plus de femmes au marché du travail. Les activités se concentrent essentiellement sur la revente de produits de beauté, de tissus, de chaussures et aussi de distribution alimentaire. Ce genre d'activité concerne généralement une seule personne et se fait autour d'un circuit réduit de distribution composé de la parenté proche et de l'entourage immédiat. Cette éclosion de petites activités commerciales a comme résultat une diminution du chiffre d'affaires tiré de ces activités. Ceci vient rejoindre les commentaires de Mayoux qui considère que la saturation du secteur informel observé avec l'émergence des organismes de microcrédit serait de nature à rendre les activités professionnelles de ce secteur peu rentables (Mayoux, 2007). Sous ce rapport, les microcrédits ne semblent pas permettre l'accroissement durable des revenus de sa clientèle (Servet, 2006b). Nous observons la même problématique chez les femmes de notre échantillon qui peinent à tirer un fonds de roulement de leurs activités commerciales. La faiblesse des revenus générés expliquerait donc la dépendance des femmes par rapport aux caisses. Les prêts successifs qui sont obtenus auprès de la caisse servent de fonds de roulement à leurs activités commerciales. Elle explique aussi pourquoi les femmes de l'AFSSEF peinent à y sortir[154].

Par ailleurs, on savait déjà que le secteur informel, du fait de la faiblesse de ses barrières à l'entrée, favorisait l'entrée d'individus disposant de peu de qualifications professionnelles et ayant un niveau de scolarité relativement bas. C'est le cas de la plupart des femmes de la banlieue, lieu où se situent les caisses que nous avons ciblées. Toutefois, le fait que les femmes choisissent les activités commerciales dans le secteur informel ne s'explique pas seulement par la facilité avec laquelle on y entre. En effet, d'autres considérations viennent s'ajouter au choix d'intégrer le secteur informel pour les femmes telles que le temps qu'il faut consacrer à la tâche, le lieu et la caution du mari. Le témoignage de A5 une femme dans la quarantaine, en situation de monogamie est illustratif de cet état de fait. Elle nous dit.

[154] Ce programme a été conçu comme une phase de transition pour les femmes appelées à accéder au crédit régulier.

> Moi, j'ai toujours choisi d'investir dans des activités que je peux exercer chez moi. Par exemple, j'ai été parmi les premières à ouvrir une cabine téléphonique dont l'horaire d'ouverture était fonction de mes activités domestiques. J'ouvrais que lorsque j'avais du temps libre. Vous voyez maintenant, ma boutique actuelle est fermée pourtant j'ai des marchandises qui y sont exposées mais je n'ouvre que lorsque je peux. Ma priorité reste la gestion de ma maison et la satisfaction de mon mari qui est assuré d'avoir son repas de midi à temps. [*Entrevue A5*].

On voit donc que la décision d'investir dans un secteur particulier de l'informel repose aussi sur des considérations subjectives fortement imprégnées de l'idéologie de genre. À cet égard, les activités de commerce restent les plus prisées par les femmes, même celles qui supposent une absence prolongée du domicile conjugal, car elles sont plus compatibles avec leur double statut d'épouse et de mère. Le commerce ne demande pas un grand investissement en temps. Les activités commerciales sont callées en des horaires précis qui laissent placent à d'autres activités, principalement domestiques. A6 nous dira par exemple que ses activités commerciales l'amènent à voyager à l'intérieur du pays. Elle dit que son mari l'autorise à s'absenter de sa maison pas plus de deux jours pour aller s'approvisionner en diverses marchandises.

Il apparaît donc que le lieu où s'exerce l'activité ne doit pas être trop éloigné du domicile conjugal. L'idéal est qu'elle s'exerce à l'intérieur de la maison ou devant la propriété. Pour que l'activité commerciale puisse s'exercer sans tension, il faut l'autorisation du mari. Cette autorisation est un gage de stabilité de l'exercice de l'activité commerciale.

Le choix des femmes d'investir le secteur informel ne procède pas seulement d'une facilité objective (la faiblesse des barrières à l'entrée dudit secteur), elle procède aussi d'un choix rationnel des femmes qui repose sur leur recherche d'une certaine compatibilité entre leurs activités commerciales et leur statut. Ainsi, de tous les autres secteurs économiques, seul le commerce semble leur convenir. Là encore, nous observons comment les femmes parviennent à concilier les contraintes économiques et les contraintes sociales. Cependant, il s'agit d'activités à haut risque pour les femmes qui peuvent, quel que soit leur degré d'évolution, péricliter au moindre incident (maladie prolongée, accident, etc.).

8.1.1.2. Emplois non traditionnels et rapports de genre

Le commerce n'est pas le seul secteur d'activités des femmes. D'autres activités telles que l'aviculture et le mareyage peuvent intéresser les femmes. Ces activités contrairement au commerce exigent une maîtrise technique de l'activité, qui va de la maîtrise du cycle de production à celle du circuit d'approvisionnement et de distribution. Mais, pour les femmes, la maîtrise de ces différents paramètres semble ne pas être suffisante.

En effet, ces secteurs souffrent d'un grand laisser-aller. Au nom du libéralisme, l'État sénégalais n'exerce aucun contrôle sur ces secteurs. Cette absence de régulation crée une situation de jungle où les plus forts écrasent les plus faibles. Dans un tel univers impitoyable, les femmes traînant leur double handicap de genre et de pauvre finissent par abandonner. Plusieurs facteurs peuvent expliquer l'abandon par les femmes d'une activité comme celle d'un emploi traditionnellement masculin dans laquelle elles s'étaient investies : le blocage insidieux à l'accès au marché pour l'écoulement de leurs produits qui leur est fait, le manque de solidarité des pairs du secteur, la difficile conciliation entre leur travail et leur responsabilité familiale.

Tableau 25 : Répartition des participantes à l'étude selon qu'elles aient ou non abandonné une AGR (N=40)

AGR abandonné	Effectifs	Pourcentage
Oui	20	50
Non	20	50
Total	**40**	**100**

Source : Données de l'enquête de terrain

Les réponses obtenues des femmes rencontrées nous informent qu'il y en a autant qui ont abandonné ou maintenu leur activité professionnelle initiale. Dans notre échantillon, l'expérience de deux femmes qui ont tenté l'aventure dans ce milieu est assez édifiante. A1, commerçante et éleveuse de poussins, nous raconte son expérience en aviculture. Elle

soutient en effet que l'élevage des poulets est une activité que les femmes peuvent bien investir mais qu'elle reste avant tout une activité très physique qui exige le recours à une main d'œuvre masculine qui n'est pas très à l'aise avec le fait d'être sous les ordres d'une femme. Ce qui fait donc que la main d'œuvre masculine n'hésite pas à leur faire des coups bas. Quant aux autres hommes qui sont propriétaires de leur poulailler, ils font, d'après A1, preuve d'un égoïsme qui profite aux revendeurs de poulets. Elle affirme en ces termes.

> Moi, dans le coin où je suis, il y a beaucoup de poulaillers, mais les propriétaires ne sont pas organisés, car lorsqu'il s'agit d'acheter des caisses de poussins pour démarrer une période d'élevage, c'est nous tous qui démarrons en même temps. Ce qui fait qu'au final, il y a beaucoup de poulets. Au moment de l'écoulement, chacun est préoccupé que par son propre sort. Lorsque le *bana-bana*[155] arrive, lui, c'est qui l'arrange. Si moi je refuse de le vendre, mon collègue accepte de transiger avec lui. Ce qui fait que s'il te propose n'importe quel prix, tu es obligé de l'accepter. [*Entrevue A1*].

Cet extrait d'entrevue montre que les femmes peuvent bien s'investir dans des emplois non traditionnels. Même si, en aval l'activité finit par la commercialisation du produit, en amont, les femmes disposent de connaissance sur les techniques d'élevage de poulets. Toutefois, comme le souligne A1, les acteurs sont confrontés à de multiples difficultés, notamment l'absence d'organisation et la concurrence qu'ils se mènent entre eux. Même si le témoignage de A1 ne révèle aucun fait qui nous pousse à soutenir que les femmes sont confrontées à plus de difficultés liées à leur statut de genre, notre présence sur le terrain nous a fait voir la nature des problèmes vécus par les femmes. En effet, l'élevage de poussins exige beaucoup de travail physique (puisage d'eau, remplissage des abreuvoirs et des mangeoires des poussins). Pour venir à bout de cette charge de travail, les femmes emploient un ou plusieurs jeunes hommes dépendamment de la taille de l'activité. Des problèmes surgissent le plus souvent découlant de l'inversion des rapports de pouvoir entre les femmes propriétaires et leurs employés masculins qui ne respectent pas souvent leurs directives de travail. Ces tensions finissent par rebuter les femmes qui, la plupart du temps, jettent l'éponge.

[155] Ce sont des revendeurs qui viennent acheter auprès des producteurs de grosses quantités de poulets à des très bas prix.

Le témoignage de A7 la cinquantaine et ancienne mareyeuse[156], qui elle aussi a fini par abandonner cette activité pour l'élevage de poussins dans sa maison est quelque peu similaire à celui de A1. Elle nous raconte en effet qu'elle avait réussi à percer l'univers du mareyage qui reste une activité essentiellement masculine.
Elle nous dit aussi que malgré l'excellence de son travail, elle a fini par quitter ce milieu. Mais elle qualifie ce départ d'un départ involontaire puisqu'elle pense qu'on lui a jeté de mauvais sort. Elle soutient que.

> Les autres mareyeurs qui opéraient sur la même plage que moi, si mon usine ne me faisait pas de commande, ils me combattaient, cela devenait un problème d'apporter le poisson dans leur usine. Ce jour-là, je ne travaille pas. J'attends que mon usine ouvre pour que je puisse travailler. [*Entrevue A7*].

Il apparaît que même si A7 démontre une réelle maîtrise de l'activité de mareyage qu'elle exerçait, elle n'a pas résisté longtemps à la violence symbolique qu'elle subissait de la part des hommes de ce milieu. Elle nous explique, à la fin de l'entrevue, une fois l'enregistreuse éteinte, qu'elle a cessé ses activités de mareyeuses à la suite pense-t-elle d'un maraboutage dont elle aurait été victime. Elle était l'unique femme dans ce milieu, elle gênait les hommes, qui ont fini par sévir mystiquement. Depuis 5 ans, elle a arrêté ses activités qu'elle menait avec son fils qui lui aussi a été victime de maraboutage. On voit que A7 invoque des raisons surnaturelles pour expliquer sa débâcle de ce milieu. Elle fait abstraction de son statut de femme pour expliquer l'inimitié de ses pairs. Mais nous pensons que l'insertion des femmes dans certains secteurs d'activité est rendue difficile par leur statut de genre. Dans ces milieux, les femmes sont victimes d'une violence symbolique larvée qui les font abandonner le métier tôt au tard. Du moins, c'est ce que montrent les parcours de A1 et A7 qui, bien que maîtrisant leurs métiers, ont toutes les deux fini par jeter l'éponge.

L'explication qu'on peut avancer à ce destin commun des femmes voulant intégrer des professions non traditionnelles est peut-être à rechercher du côté de l'idéologie de genre. En

[156] Le mareyage réfère au système de revente des produits halieutiques. La personne qui s'adonne à cette activité est appelée « mareyeuse ».

effet, habitués à la subordination des femmes dans les sphères privée et publique, parfois les hommes avec lesquels ces femmes interagissent acceptent mal la supériorité technique d'une femme et sa réussite. Ceci a pour effet d'exacerber la compétition que se livrent les acteurs de ce milieu. Ainsi, si les hommes ont l'habitude de se cacher derrière la galanterie pour démontrer leur supériorité morale ou symbolique sur les femmes, dans ces milieux, ils feraient montre au contraire d'une certaine insensibilité au genre. D'ailleurs à ce sujet, A7 nous dira : « Tu sais, les hommes en situation de compétition avec les femmes sont comme des animaux. Ils nous traitent comme leurs égales. Ils ne nous font aucun cadeau. Ils sont très durs avec nous ». Ce témoignage illustre encore une fois les difficultés rencontrées par les femmes qui entreprennent d'investir des activités professionnelles traditionnellement masculines. Il montre aussi que les barrières à l'entrée auxquelles les femmes font face dans ces secteurs ne reposent pas sur des critères objectifs. Ces barrières relèveraient davantage de considérations idéologiques surtout de la part des hommes.

Au final, aux difficultés liées à leur statut de genre vient s'ajouter la vulnérabilité aux risques. Elle constitue le principal frein aux activités professionnelles des femmes, toutes catégories confondues.

8.1.1.3. La vulnérabilité aux risques

Presque toutes les femmes interrogées ont démontré une très grande vulnérabilité à l'égard des risques, et ce, quelle que soit la taille et la nature de l'activité professionnelle. Pour leur part, les agentes et les agents de crédits soutiennent que cette vulnérabilité aux risques explique la dépendance des femmes aux prêts des caisses et elle se traduit par leur incapacité à payer le solde dû chaque mois suite à un décès, la maladie d'un proche (parents, mari, enfant ou personne à charge ou autre événement). À peu près tous les retards de paiement de nos répondantes s'expliquent par ce type de cause.

Tableau 26: Répartition des participantes à l'étude selon l'absence ou non de difficultés rencontrées (N=40)

Difficultés rencontrées	Effectifs	Pourcentage
Oui	28	70
Non	12	30
Total	**40**	**100**

Source : Données de l'enquête de terrain

Les données relatives aux difficultés rencontrées par les femmes nous ont permis d'examiner leur comportement face aux risques encourus. Ainsi, nous avons pu observer que les femmes étaient vulnérables face aux risques extérieurs tels que la maladie, les accidents, etc. Ainsi, 28 des femmes rencontrées nous ont fait part de difficultés rencontrées liées soit à leur propre état de santé ou à celui d'un autre membre de la famille ou à un accident. Ces difficultés sont susceptibles d'avoir des incidences négatives sur l'AGR de la femme.

Le témoignage de deux femmes dont la taille des activités diffère de bout en bout est édifiant à ce sujet. A6 qui tient une boutique d'alimentation générale dans le marché de son quartier nous raconte ceci : « j'avais fait un accident et je suis restée 2 mois sans verser. Mais après, lorsque les agentes et les agents de la caisse sont venus et que je leur ai expliqué la situation, ils ont compris ». Quant à A3, elle s'active dans le commerce international. Elle va à la Mecque chaque année pour y faire du commerce. Elle aussi a eu des retards après un accident. Elle nous dit: « je suis tombée malade à la suite d'un accident, je ne pouvais pas aller chez les gens pour me faire rembourser. Cela a provoqué une rupture de mes activités. C'est lorsque je me suis rétablie que j'ai relancé mon activité ».

Cette situation traduit une double réalité. La première réalité est d'ordre structurel et exprime d'abord l'absence d'une protection sociale institutionnalisée des acteurs de l'informel en raison notamment du caractère jugé illégitime de leurs activités commerciales

ainsi que de la baisse des financements publics au secteur de la santé consécutive au PAS. Les acteurs de l'informel sont laissés à eux-mêmes bien qu'ils participent d'une certaine façon à la stabilité sociale en permettant à des personnes dont les chances de trouver un emploi dans le secteur privé ou public sont minimes.

La seconde réalité plus proche des membres des caisses du réseau PAMECAS traduit une situation inédite. En effet, la réalité est que les femmes financent, à même le crédit reçu de la caisse, leurs propres soins de santé et ceux des personnes à leur charge. Les crédits sont donc détournés[157] à cette fin. On observe ainsi que la trésorerie domestique est alimentée par les microcrédits (Guérin et Palier, 2007). Pourtant, une mutuelle de santé est arrimée aux caisses de base du réseau. Cette protection de nature privée ne résout apparemment pas le problème de financement de la santé des membres. Cette utilisation du crédit pour d'autres objets (tels que le financement des soins de santé, la nourriture) traduit une situation de trésorerie domestique difficile. Pourtant, on ne comprend pas pourquoi les femmes ne se sont pas approprié les mutuelles de santé de leur caisse de base.

Nous pensons que le faible succès des mutuelles de santé arrimées aux caisses de base peut s'expliquer de plusieurs manières. D'abord, il y a la faiblesse de la sensibilisation à la pertinence d'adhérer à la mutuelle de santé auprès de cette catégorie de la population active délaissée par le système institutionnel de protection sociale de l'UM-PAMECAS[158]. Il y a aussi l'incapacité financière préalable des femmes qui fait qu'elles veulent limiter les engagements financiers vis-à-vis de l'institution financière même si le financement de leur santé ainsi que celle des personnes sous leur responsabilité reste précaire et peut occasionner des dépenses imprévues.

Le faible succès des mutuelles de santé arrimées aux MEC peut également traduire une forme de rejet des membres en raison de la piètre qualité des services rendus par la

[157] Le détournement de crédit consiste à utiliser le crédit pour un autre but que celui pour lequel le crédit a été demandé.

[158] Lors des entrevues de demandes de crédits, les agentes et les agents de crédits se concentrent plus sur la sécurisation du crédit.

mutuelle de santé. En effet, les mutuelles de santé ne couvrent que les soins de santé primaires, alors qu'on sait, du fait de leur statut socio-économique, que les composantes de cette catégorie sociale sont plus à risque de contracter de graves maladies et de subir de terribles accidents. Du fait de leur précarité financière, les bénéficiaires de crédit de l'UM-PAMECAS sont également ceux qui font des activités qui les exposent à plus de risques. Ce sont eux qui prennent les voitures défectueuses du réseau du transport en commun; leurs commerces peuvent également les amener à faire de longs voyages dans le fin fond du Sénégal dans des conditions difficiles à la recherche de marchandises; ils habitent aussi dans des quartiers et des maisons insalubres qui augmentent les risques de tomber malade.

Au final, on serait tenté de considérer le faible succès des mutuelles de santé comparativement aux MEC comme la manifestation des choix raisonnés des femmes qui ne semblent prendre dans les projets qui leur sont destinés que les éléments qui les intéressent. Le faible succès des mutuelles de santé auprès des femmes vient quelque peu affaiblir l'hypothèse que les femmes entretiennent des relations de pouvoir asymétriques avec les mécanismes macro-struturels tels que les projets de microfinance ou autres. En effet, on voit bien qu'avec cette quasi-manifestation de rejet des mutuelles de santé arrimées au MEC que les femmes démontrent une agencéité qui ne trouve son sens dans une priorisation de leurs besoins, le plus souvent fondée sur des impératifs sociaux (Sarr, 1998; Ndione, 1992).

En somme, l'examen de l'*Empowerment* économique des femmes à travers l'observation de leurs activités professionnelles découlant des prêts nous a révélé un phénomène majeur : le renforcement de l'implication économique des femmes. En d'autres mots, les microcrédits octroyés par les caisses du réseau Pamecas ont beaucoup concouru à la prolifération d'activités économiques impliquant des femmes. Toutefois, ces activités de toutes natures restent concentrées dans le secteur informel et les emplois traditionnellement féminins. C'est pour cette raison que l'acquisition de l'*Empowerment* économique dérivant de leur implication économique est contrebalancée par la nature de leurs activités professionnelles qui s'apparentent plus à une « économie de survie ». En effet, la nature fluctuante des revenus des femmes les maintient dans un état de vulnérabilité, ce qui fait

donc qu'il leur est difficile de maintenir un niveau de bien-être stable. De plus, nos observations sur le terrain nous ont révélé que les crédits octroyés aux femmes constituent des suppléments qui leur permettent d'alimenter la trésorerie de leur AGR. Sur ce sujet le témoignage de A33 est assez éclairant : « je ne vous cache pas que les crédits que je recois me servent parfois à compléler mes charges dans le ménage mais je les utilise aussi pour financer mon activité professionnelle ».

8.1.2. De la question de la participation de nos répondantes au budget du ménage

La faiblesse des revenus des femmes de même que leur propension à emprunter à leur caisse de base ne s'expliquent pas seulement par la multiplicité des activités commerciales. En effet, les revenus des femmes baissent à cause de la taille des charges qu'elles doivent acquitter dans leur ménage. Les femmes financent l'essentiel des charges des ménages.

Tableau 27: Répartition des participantes à l'étude selon leur participation aux charges de leur ménage (N=40)

Participation aux charges du ménage	Effectifs	Pourcentage
Oui	21	52,5
Non	19	47,5
Total	**40**	**100**

Source : Données de l'enquête de terrain

Pour des raisons d'ordre culturelles, le niveau de participation financière des femmes à leur ménage est une donnée difficile à collecter. C'est ce qui explique un peu le nombre relativement élevé de femmes qui soutiennent qu'elles ne participent aucunement aux charges du ménage dans lequel elles vivent (19). Cependant, les 21 autres femmes rencontrées nous ont dit qu'elles participaient aux charges de leur ménage. Cependant, l'augmentation de la contribution financière des femmes participantes à des programmes de microcrédits a été observée dans d'autres pays notamment ceux d'Asie du sud-est que les

chercheurs ont d'ailleurs assimilé à de l'*Empowerment* économique (Pitt et Kandker, 1996-1998).

En effet, la sacro-sainte *sutura* sénégalaise (discrétion), obligent les femmes à masquer leur niveau de participation aux charges du ménage. Toutefois, l'analyse du discours des femmes révèle tout de même que ce sont ces femmes actives dans le secteur informel qui pourvoient le plus aux besoins de base de leur famille ainsi qu'à leurs propres besoins. Nous pensons donc que quel que soit le revenu généré par leur activité commerciale, toutes nos répondantes participent d'une manière ou d'une autre au budget familial. Mais les femmes préfèrent taire cette information car il est mal vu, culturellement, de confier à une tierce personne le soutien que l'on apporte à son mari. C'est le cas de plusieurs de nos interlocutrices qui n'ont pas voulu nous communiquer cette information. A6 nous dira très clairement qu'elle ne répondra pas à cette question. Mais par le truchement de la question sur l'utilisation du crédit reçu, on peut aisément déduire les postes de budget qui reviennent à ces femmes.

Au premier rang de ces postes, nous retrouvons la nourriture. C'est un poste de dépense qui semble engloutir l'essentiel des revenus des femmes, surtout celles à qui revient entièrement cette charge (femmes en situation polygamique vivant sans le mari, les veuves, les femmes dont les maris sont au chômage, etc.). C'est le cas de A19, une femme proche de la soixantaine, qui, bien que mariée, ne vit pas avec son mari et ne reçoit aucun soutien financier de sa part. Elle nous dit : « j'avais en charge toute la nourriture de la maison (petit-déjeuner, déjeuner et dîner). À l'époque mes enfants n'étudiaient pas dans les écoles privées. Mes principales difficultés, c'était d'être capable de les nourrir, tout mon argent allait dans ça ». Les femmes qui reçoivent un complément du mari (femmes en situation de monogamie vivant avec un conjoint qui travaille et toutes les femmes recevant l'appui financier d'une autre personne) participent aussi d'une certaine manière au budget du ménage. A25, une femme monogame dans la quarantaine, affirme : « les revenus de la vente des encens me permettaient de subvenir à mes menus besoins. De plus, je rajoutais à la dépense que me donnait mon mari pour que le repas soit de meilleure qualité. S'il ne me donne pas, je prends de mes revenus pour faire à manger ». Il apparait dans ces

témoignages que les revenus gagnés par les femmes sont utilisés, au moins en partie, pour la satisfaction des besoins primaires. Cette observation rejoindrait les résultats de certaines études qui établissent des liens entre l'accès aux microcrédits par les femmes et le relèvement de la qualité nutritionnelle du ménage (Khandker, 1998).

A12, dans la cinquantaine, commerçante de son état, nous renseigne à ce propos : « Dieu a fait qu'au moment où je vous parle, toutes les dépenses sont à ma charge. Mais, grâce à Dieu, mon mari a sa pension de retraite. S'il perçoit sa pension de retraite, il me donne l'enveloppe de paie au complet ».

On observe donc un processus d'appropriation des attributions traditionnelles des hommes par les femmes. Nous pensons que l'accaparement des femmes des fonctions sociales masculines serait leur réponse à la défaillance des hommes. Pour remplir leurs nouvelles fonctions sociales, les femmes mettent en place de multiples stratégies d'acquisition des ressources financières. Toutefois, si ce phénomène peut traduire une dynamique d'évolution de l'idéologie de genre, le refus des femmes d'accepter frontalement leurs nouveaux rôles témoigne du caractère rigide de l'*habitus* de genre. En effet, elles ont été plusieurs à refuser de dire le niveau de participation au budget du ménage. A6 une commerçante dans la cinquantaine nous dira en ce sens : « En tout cas, je fais ce que mon devoir me commande de faire ». En fait, nous avons plutôt observé que la permutation des rôles sexuels aurait donné naissance à plus une compétition intergenre[159]. De plus, avec le transfert des rôles masculins aux femmes, on assiste plutôt à un dédoublement des charges incombées aux femmes comme d'autres l'ont déjà observé (Falquet, Peemans-Poullet).

Les autres postes de dépense qui incombent aux femmes sont la santé et l'éducation des membres du ménage, la décoration de la maison, leur propre habillement et celui des enfants. Traditionnellement, la décoration de la maison, c'est-à-dire les meubles de la chambre à coucher et du salon, de même que l'habillement de la femme était, jusqu'à récemment, une prérogative des hommes mariés, mais elle est tombée entre les mains des

[159] Nous y reviendrons.

femmes. En effet, selon le témoignage des répondantes, cette nouvelle prérogative des femmes mariées semble s'être introduite dans leurs stratégies pour entretenir le mythe selon lequel leur mariage est une véritable réussite matérielle et sociale. Pour faire croire à l'entourage que leur mariage est une réussite et que le mari s'acquitte de son devoir, de plus en plus de femmes achètent leur propre mobilier pour la chambre conjugale. Le cas de A6 révèle bien cette tendance chez les femmes. Elle dit : *«* Parce que la maison est unique, nous la partageons. Si tu vois un frigo, tu l'achètes, si tu vois des meubles, tu les achètes, ou quelque chose qui puisse embellir la maison ». En fait, les revenus investis par les femmes dans leur ménage exprimeraient le renforcement de la solidarité conjugale que certains auteurs lient aux effets des PAS (Dimé, 2007).

Tableau 28: Répartition des participantes à l'étude selon la participation aux charges du ménage et le statut matrimonial (N=40)

Statut matrimonial	Participation aux charges du ménage		Total
	Oui	Non	
Célibataires	3	2	**5**
Femmes vivant sans leurs maris (veuves-divorcées)	4	1	**5**
Mariées en régime monogamique	6	5	**11**
Mariées en régime polygamique et vivant avec leurs maris	5	9	**14**
Mariées en régime polygamique ne vivant pas avec leurs maris	3	2	**5**
Total	**21**	**19**	**40**

Source : Données de l'enquête de terrain

Les données indiquent que les femmes mariées (si l'on considère les effectifs par catégories) pourvoient proportionnellement moins aux dépenses du ménage que celles qui

sont sans maris. L'effet de désirabilité sociale et la volonté de préserver l'image masculine de pourvoyeur principal des revenus peuvent expliquer le fait que les femmes mariées avouent moins volontiers leur participation au budget du ménage.

Les dépenses qui sont à la charge des femmes sont honorées à même les revenus générés par leurs activités commerciales, par les revenus issus des *natt* ou par le don de parents plus nantis. La ponction dans les revenus générés par les activités commerciales pour subvenir aux besoins en santé, en éducation, en nourriture et en prestige social du ménage explique l'évolution difficile de leurs activités commerciales et le maintien de leur lien de dépendance au crédit octroyé par les caisses de base. Par ailleurs, si le financement de la santé est de piètre qualité, celui de l'éducation (plus globalement de la réussite des enfants) est à l'origine de multiples stratégies.

8.1.3. Le financement de la réussite scolaire des enfants et des projets de leur migration à l'étranger

Nous l'avons dit, les femmes de notre échantillon accordent une grande importance au financement de l'éducation des enfants. Les données dont nous disposons ne nous permettent pas d'avancer une proportion, même approximative, des dépenses en éducation. Mais les stratégies déployées par les femmes pour assurer la réussite scolaire de leurs enfants témoignent de l'importance qu'elles accordent à leur éducation, dans laquelle elles n'hésitent pas à investir. Ainsi, si les moyens le leur permettent, certaines femmes n'hésitent pas à scolariser leurs enfants dans le secteur privé. Pour d'autres dont les revenus sont modestes, ceci aussi peut se faire au prix d'énormes sacrifices. Ce qui est remarquable dans ce souci de financer la scolarité des enfants, c'est qu'il n'existe aucune discrimination sexiste. En effet, à partir des témoignages de nos répondantes, nous avons pu constater que de manière indifférenciée, autant les garçons que les filles sont encouragés à réussir à l'école. L'observation des incidences des microcrédits accordés spécifiquement aux femmes sur la scolarisation de leurs enfants vient consolider les observations de Pitt et Khandker dans leurs études (Pitt et Khandker, 1998; 1996).

Tableau 29: Répartition des participantes à l'étude selon l'occurence du sujet du financement de l'éducation de leurs enfants dans leur discours (N=40)

Occurrence du financement de l'éducation des enfants	Effectifs	Pourcentage
Aucune	23	57,5
Plus d'une fois	17	42,5
Total	**40**	**100**

Source : Données de l'enquête de terrain

Le thème du financement de l'éducation des enfants s'est imposé dans le témoignage de 17 des femmes rencontrées. Cela traduit vraisemblement l'importance que les femmes accordent à la réussite sociale de leurs enfants. Ce souci permanent pour la réussite des enfants constaté chez nos répondantes peut s'expliquer par le fait que l'école est reconnue comme un puissant moteur d'ascension sociale, malgré la crise de l'emploi qui a cours dans le pays depuis la fin des années 1980. A3 nous dit en ce sens que la réussite scolaire de ses enfants était sa priorité, car elle voulait les rendre autonomes. Les femmes rencontrées, conçoivent donc l'école comme une avenue menant à l'affranchissement de leurs enfants. Du côté des filles, même si le mariage demeure une valeur sociale incontestée, son statut de moteur social perd de sa superbe auprès des femmes, ce qui explique l'engagement des mères en faveur de la scolarisation et du maintien des filles dans le système scolaire. À cet effet, A6 dans la cinquantaine, monogame affirme.

> Par exemple si ton enfant va à l'école, il y a certaines charges que tu supportes, parce que vous savez que les hommes ne sont pas toujours là. Il arrive même parfois que les hommes ne sachent même pas dans quelle école vont leurs enfants. C'est à ce moment que les mamans doivent intervenir, parce que, lorsqu'un enfant réussit, on dira : « C'est l'enfant d'une telle, n'est-ce pas? » C'est pour cette raison que nous devons faire le maximum pour nos enfants. [*Entrevue A6*].

À la lumière de ce témoignage, l'engagement des mères en faveur du financement de l'éducation de leurs enfants et de leur réussite présente comme la forme réactualisée d'une idéologie structurant les rapports de genre. Nous avons déjà évoqué dans le chapitre 5, à

savoir l'idée que la réussite matérielle des enfants relève de la mère. En effet, rappelons-nous que, dans la société traditionnelle, il était convenu que plus que la femme mariée avait souffert dans son ménage, plus grande allait être la réussite des enfants. Apparemment, cette croyance est demeurée inchangée. Elle s'est adaptée aux nouvelles réalités socio-économiques marquées principalement dans le cadre des relations entre les hommes et les femmes par la redistribution des rôles de sexe. Les femmes réactualiseraient cette croyance aujourd'hui en multipliant les stratégies pour la réussite de leurs enfants.

Dans ce même sillage de la réussite des enfants, il importe de signaler les liens incontestés entre l'accès des femmes au microcrédit et la consolidation du phénomène migratoire. Le caractère singulier de ces liens[160] résulte vraisemblablement dans de la participation active des femmes dans le financement du phénomène migratoire. Le crédit est utilisé par les femmes comme source de financement des projets migratoires des enfants.

Le Sénégal est un pays de grands voyageurs. Le phénomène migratoire n'a cessé de se renforcer et le transfert d'argent des personnes émigrées à leur famille dans leur pays d'origine a été pour ces dernières une véritable bouée de sauvetage dans un pays frappé par une crise chronique. (Dieng, 2008). Les émigrés investissent dans l'immobilier et permettent à leur famille d'avoir un certain *standing* de vie (Dieng, 2008). Les vacances que viennent passer les émigrés dans leur pays natal donnent lieu à des surenchères (belles voitures, belles femmes, consommation excessive, etc.). Cet étalage de richesses participe à la construction d'un mythe, celui de l'Europe (l'Occident plus généralement) considérée comme la terre de cocagne. Par conséquent, l'émigration devient pour ainsi dire une fin en soi. Elle est érigée en un puissant moteur d'ascension sociale et sera à l'origine de l'émergence d'une bourgeoisie rentière qui vit du transfert d'argent de ses fils. L'obtention

[160] Que nous n'avons pas retrouvé dans la littérature consultée.

d'un visa pour l'Europe devient le seul mode d'accès à cette classe sociale, ce qui donne lieu à toutes sortes de stratégies (parfois macabres)[161] pour l'obtenir.

L'accès au microcrédit constituerait pour les femmes une opportunité de réaliser leur rêve et celui de leurs enfants. Autrement dit, le crédit à vocation commerciale serait détourné pour financer le voyage d'un fils ou d'une fille. Ceci est considéré comme un placement garanti. Plusieurs témoignages de femmes corroborent cette réalité. Le cas de A9, une femme en situation polygamique dans la cinquantaine illustre cette tendance. Par deux fois, cette femme a été arnaquée par des individus qui promettaient d'obtenir un visa pour son fils. Elle nous dit qu'elle fait une demande de prêt auprès de sa caisse qui a totalement servi à payer les personnes qui promettaient le visa à son fils. Le cas de A9 illustre bien la volonté des femmes de faire émigrer leurs enfants. Un retour sur leur investissement est attendu du voyage du fils. Ce dernier doit à son tour assurer la subsistance de la famille laissée au pays. Cet investissement est vu comme un moyen pour les femmes de s'assurer des jours tranquilles. Quant à A19, une femme de plus de cinquante ans en situation polygamique, mais ne vivant pas avec son mari, fustige le traitement injuste dont elle est victime de la part de la caisse.

> J'ai vu des gens qui ont été financés par la caisse pour réaliser le projet de voyage de leurs enfants et de leurs neveux à l'étranger et ces derniers ont remboursé dès qu'ils sont arrivés à destination. Alors que mes enfants sont là et voudraient bien voyager eux aussi. Ils ont embarqué par deux fois à bord des pirogues pour rallier l'Espagne, mais ils ont été interceptés avant d'arriver. Ils ont fait tout ça pour réussir *rek* (seulement). Tout cela demande beaucoup d'argent, quelque chose comme 300 000 FCFA. C'est moi qui ai payé ce montant-là aux convoyeurs. Pour ça, j'ai dû vendre mes deux maisons. Je connais une personne qui a pris du crédit auprès de la caisse pour payer le voyage de ses enfants et de ses neveux par deux fois, car ils ont été refoulés la première fois. Ils sont venus en vacances par deux fois. La même personne a procédé de la même manière pour le fils de sa grande sœur, qu'il a juste appelé pour lui dire de se préparer pour partir. Le neveu n'était même pas au courant du projet de voyage. Une fois que les personnes sont bien arrivées dans le pays d'accueil et commencent à travailler, elles commencent le remboursement du

[161] On se rappelle avec émotion les images de ces corps de jeunes sénégalais et sénégalaises échoués sur les côtes sénégalaises. En effet, à bord de pirogues de pêcheurs, des jeunes ont pris la mer à destination de l'Espagne. Certains ont pu gagner l'Espagne, mais d'autres y ont laissé leur vie. Ce phénomène appelé « *Barça* ou *Balsakh* » (littéralement « aller à Barça ou à l'au-delà ») témoigne du grand attrait de l'Europe pour les jeunes Sénégalais et Sénégalais.

> prêt. Tout ça a été possible grâce aux prêts de la caisse. Nous aussi, on aimerait faire bénéficier ça à nos enfants. Si tu vas à la caisse et tu leur dis que tu fais un prêt pour financer le voyage de ton enfant, ils refusent systématiquement. C'est le mot « voyage » qu'ils ne veulent pas entendre. [*Entrevue A19*].

Il apparaît, au vu des témoignages de certaines femmes de notre échantillon, que le microcrédit participe, de façon réelle, même si cela n'est jamais formalisé, à la démocratisation de l'émigration qui n'est plus la chasse gardée des familles nanties. De plus, par cette action, le microcrédit participe aussi au processus d'abandon de certains stéréotypes. En effet, si auparavant, le départ des filles, à moins qu'elles ne rejoignent un mari, était peu accepté à cause du poids de la tradition, de nos jours, la perte de vitesse de l'importance du mariage comme moteur d'ascension sociale aux yeux des parents expliquerait l'acceptation sociale de l'émigration des femmes mariées ou célibataires.

D'autres stratégies existent, comme celle de A6 qui nous a dit après l'entrevue qu'elle s'est abonnée à Internet pour permettre à ses enfants de trouver des correspondants pour une éventuelle invitation. Il nous a été possible aussi de constater le grand intérêt de ces femmes pour le voyage à l'étranger de leurs enfants par le trop-plein de questions qu'elles posaient au sujet du Canada. « Comment avez-vous fait pour partir ?» Cette question, plusieurs d'entre elles nous l'ont posée.

En somme, l'analyse de l'*Empowerment* économique des femmes de notre échantillon à travers leur participation au budget du ménage nous a révélé un investissement accru des ressources financières acquises par ces femmes dans des postes de dépenses tels que l'éducation et la réussite des enfants, la santé et la nourriture. Par ces types d'investissement, on peut dire que les femmes ont acquis l'*Empowerment* économique suite à leur accès à des microcrédits.

8.1.4. L'acquisition de biens chez nos répondantes

Nous avons déjà mentionné que l'idéal de vie de la moyenne des Sénégalaises est de se faire entretenir matériellement par leur mari (Adjamagbo). Cependant, ce que nous avons constaté avec nos répondantes, c'est qu'il existe un fort vent ou, même plus, une course à la

propriété chez les femmes. Et pas n'importe laquelle. En effet, nous avons été surprises de constater à quel point l'accès à la terre est devenu un impératif pour les femmes. Les données suivantes nous donnent une idée de la situation.

Tableau 30: Répartition des participantes à l'étude selon l'acquisition de biens après leur accès aux microcrédits (N=40)

Acquisition de biens après l'accès aux microcrédits	Effectifs	Pourcentage
Oui	33	82,5
Non	7	17,5
Total	**40**	**100**

Source : Données de l'enquête de terrain

Les données du tableau nous montrent clairement que beaucoup de femmes ont pu accéder à des biens après leur accès aux microcrédits. Elles sont en effet 33 à nous dire que par le truchement des microcrédits, elles ont pu acheter des biens qui leur appartiennent entièrement. Même si ni juridiquement ni socialement, il n'existait aucune entrave à l'accès des femmes à la propriété, il y avait tout de même une idéologie tacite qui faisait que les femmes accordaient peu d'importance à l'accès aux biens. Toutefois, il semble y avoir une course aux biens et l'installation des caisses participe à la consolidation de cette tendance.

Tableau 31: Répartition des participantes à l'étude selon le type de biens acquis après leur accès aux microcrédits (N=40)

Type de biens	Effectifs	Pourcentage
Terrain	8	20
Maison	9	22,5
Bijoux	7	17,5
Autres	9	22,5
Aucun	7	17,5
Total	**40**	**100**

Source : Données de l'enquête de terrain

Les tableaux nous dressent les réponses des femmes rencontrées relatives aux types de biens acquis après leur accès aux microcrédits. L'accès aux microcrédits a permis à 33 femmes rencontrées de posséder un bien contre 7 qui disent n'avoir rien obtenu de spécial à leur accès aux microcrédits. Les biens immobiliers sont les plus prisés par les femmes. En effet, 17 femmes rencontrées ont soit une maison ou un terrain. 7 disent avoir des bijoux et 9 soutiennent avoir acquis des biens tels qu'un téléviseur, des meubles, etc.

Tableau 32: Répartition des participantes à l'étude selon le statut matrimonial et l'acquisition ou non de biens après leur accès aux microcrédits (N=40)

Statut matrimonial	Acquisition de biens après l'accès aux microcrédits		Total
	Oui	Non	
Célibataires	5	0	**5**
Femmes vivant sans leurs maris (veuves-divorcées)	2	3	**5**
Mariées en régime monogamique	11	0	**11**
Mariées en régime polygamique et vivant avec leurs maris	11	3	**14**
Mariées en régime polygamique ne vivant pas avec leurs maris	4	1	**5**
Total	**33**	**7**	**40**

Source : Données de l'enquête de terrain

La ventilation des réponses des femmes participantes à l'étude selon leur statut matrimonial et leur acquisition de biens après l'accès aux microcrédits nous indiquent les rapports suivants : sur les femmes mariées sous différents types d'unions qui ont le plus accéder à des biens après leur accès aux microcrédits. Elles sont 26/30 contre 7/10 pour les célibataires, les veuves et les divorcées. Nous pensons que l'accès aux biens des femmes mariées participent de différentes stratégies notamment celles relatives à la recherche de l'autonomie financière.

Nous avons aussi receuilli le témoignage de femmes ayant acquis un terrain (A2, A14,), et d'autres qui sont même allées jusqu'à construire ou acquérir une maison avec leurs propres ressources (A10, A12, A13, A21, A34). L'acquisition d'une maison peut également être possible grâce à l'association de ressources des femmes avec des dons. A13, femme dans la quarantaine, polygame, nous dit.

> Pour tout vous dire, c'est grâce au microcrédit que j'ai pu terminer les travaux de ma maison. Je prenais des prêts et je demandais à mes amies qui partaient en voyage de m'acheter de la marchandise. Dès la réception de la marchandise, je profitais de mes temps libres pour aller les placer. Je prenais une partie de ce placement pour rembourser le prêt à la caisse et, le reste, je l'utilisais pour terminer la construction de ma maison. C'est de cette façon-là que j'ai pu finir ma maison où j'habite avec mes enfants. [*Entrevue A13*].

Les caisses participent donc à la réalisation de ce besoin exprimé par les femmes qui est l'acquisition d'une maison. Sous ce rapport, on peut dire que la manifestation de l'*Empowerment* économique des femmes est visible ici. En effet, pour acquérir une propriété, il faut disposer d'un certain revenu. Le cas de A4, une trentenaire en situation polygamique est illustratif de cette tendance. Elle nous explique que les revenus générés par son commerce financé par les crédits du Pamecas lui ont servi à la construction d'un appartement au sein de la maison familiale et ce, avant même son mariage. Après son mariage avec un riche polygame, elle demandera à ce dernier de finir les travaux. Parallèlement à la construction de cet appartement, elle a acquis un terrain avec une coopérative d'habitat.

Ce cas montre la détermination des femmes dans leur projet d'acquisition de biens immobiliers, furent-ils dans la concession familiale. Pour cela, elles mobilisent toutes les ressources existantes afin de réaliser ce projet. Pour ces femmes ayant acquis un gros crédit de base, acquérir une maison est d'abord une preuve convaincante de la réussite de leur activité professionnelle. De plus, l'accès au microcrédit est plus facile lorsque la garantie donnée est une maison. A22, proche de la soixantaine, ancienne restauratrice affirme.

> Je vous ai dit que j'ai construit ma maison avec le crédit du Pamecas. Il y a des choses qu'on peut dire et d'autres non, mais être mère de famille et les charges qui vont avec en soi veulent tout dire. Si je prends un crédit, c'est habituellement pour une raison précise, par exemple les travaux de ma maison, acheter une voiture ou autre chose. Des choses qui peuvent t'apporter un rendement. [*Entrevue A22*].

L'accès au microcrédit a donc facilité l'accès de ces femmes à un terrain. En effet, certaines reconnaissent avoir expressément pris un crédit pour mener des travaux de construction

(comme A22). D'autres, en revanche, cachent mal le fait que le crédit reçu pour des motifs commerciaux a été utilisé pour acquérir un terrain ou finir la construction de la maison. Cependant même s'il faut reconnaître que les femmes détournent l'objet du crédit, cette immobilisation de l'épargne (acheter un terrain, avoir une maison), surtout dans le cas des femmes ayant une maison, constitue pour elles un investissement rentable et sécuritaire. En effet, les frais de loyer des femmes ayant loué leur maison constituent une source de revenu régulière et stable. Nous avons aussi remarqué que seul ce type d'investissement par les femmes dans l'immobilier avait le potentiel de leur donner accès à d'autres sources de revenu par le fait qu'elles pouvaient ainsi non seulement assurer le remboursement sans souci des prêts contractés à la caisse, mais qu'elles disposaient d'une source de financement pour d'autres activités. C'est le cas par exemple de A14, une sexagénaire en situation polygamique.

> C'est avec les bénéfices générés par mon restaurant et les loyers que je reçois de ma maison que j'ai acheté des chaises pour les louer à ceux qui ont des cérémonies familiales telles que les mariages, les baptêmes ou les tours. Je crois que c'est bon de diversifier ses sources de revenus. Moi, par exemple, je n'ai pas beaucoup d'enfants, j'en ai juste deux, mais je suis le soutien de mes frères et sœurs et d'autres parents. Ces revenus me permettent de répondre à leurs attentes. [*Entrevue A14*].

L'achat d'une propriété entre donc, pour les femmes, dans leurs stratégies de diversification de revenu. L'achat d'une maison constitue pour elles un placement rentable qui leur garantit une situation de rente. Les propos de A12 confirment notre affirmation. Elle soutient : « avec l'argent de mes chambres mises en location, je n'ai même pas besoin de travailler. Alors qu'avant que j'en arrive là, je gagnais ma vie à la sueur de mon front ». L'immobilier est le secteur le plus investi par les privés nationaux. Cela s'explique par le fait que cet investissement est moins risqué (contrairement à l'investissement industriel) et que les garanties d'un retour sur l'investissement sont plus élevées.

Il peut arriver aussi que les femmes investissent leurs avoirs dans la construction de la maison du mari. Ceci semble répondre au même besoin d'accès à la propriété, même s'il s'agit d'un investissement sur le bien du mari. Et pour sécuriser son investissement, la femme n'hésite pas à répertorier tous les frais engagés dans la rénovation de la maison. À cet égard, le cas de A24, une femme dans la cinquantaine, en situation monogamique, est

édifiant. En effet, cette femme, analphabète nous raconte qu'elle a pris le soin de répertorier tous les frais liés aux opérations de rénovation qu'elle a menées dans la maison de son mari. Voici en substance ce qu'elle nous a dit.

> J'ai noté tous les frais que j'ai engagés dans la rénovation de la maison. Mon fils m'a dit si je ne faisais pas ça pour Dieu seulement. Je lui ai répondu que oui, mais personne ne sait de quoi demain sera fait, et si mon mari amenait une autre femme dans la maison et qu'il décède par la suite, il y aurait des problèmes au moment de l'héritage. Les gens qui sont chargés de faire l'héritage s'emploieront à donner la part qui revient à chaque femme, alors que, toi, tu avais investi ton argent dans la maison. Dans l'éventualité où je ne serais pas là, avec les notes que j'ai prises, mes enfants pourront dire : « Ma mère a fait telle ou telle chose dans la maison ». C'est en prévision de tout ça que j'ai procédé de cette manière. [*Entrevue A24*].

Ce cas illustre bien le souci des femmes de sécuriser leurs avoirs. Il illustre aussi une autre dimension de l'*Empowerment* économique des femmes. La femme qui dispose de revenus se donne les moyens de contrer la venue d'autres femmes dans son ménage. La tendance des femmes à rechercher l'accès à la propriété participe donc d'une stratégie de protection contre les risques, dont notamment celui de voir leur mari épouser une femme ou de les divorcer. En effet, demeurant dans une maison appartenant à sa femme, un homme y pensera à deux fois avant de prendre une deuxième épouse. Le cas de A24 illustre cet état de fait. Elle nous dit que son mari souhaitait prendre une seconde épouse, mais le fait qu'elle ait investi dans la rénovation de la maison l'en dissuade. Car, théoriquement, elle est propriétaire de la chambre où devrait être accueillie une autre épouse.

Ce cas nous montre encore une fois la manière dont l'économique s'insère dans le social et l'enchevêtrement des logiques. Sous ce rapport, nous observons l'instrumentalisation des femmes de leur *Empowerment* économique à des fins sociales, qui en même temps aussi démontre leur agencéité. L'autonomie financière nouvellement acquise par les femmes introduit une nouvelle donne dans les rapports de pouvoir entre les hommes et les femmes. En effet, l'ancien rapport de pouvoir en faveur des hommes s'effrite pour donner naissance à une structure plus avantageuse pour les femmes. Est-ce donc le début de la fin des inégalités sociales légitimées par l'appartenance à une catégorie sexuelle? Devrions-nous nous attendre à la remise en cause du mariage ou de la polygamie? Dans tous les cas, si la

course à l'accès à la propriété constatée chez nos répondantes constitue un phénomène digne d'intérêt, il n'en reste pas moins que l'accès à d'autres biens intéresse aussi les femmes, par exemple l'achat d'une voiture à but commercial et de bijoux.

Toutefois, nous avons observé chez les femmes un comportement d'achat dicté par l'idéologie de genre. En effet, si l'investissement dans l'immobilier était la chasse gardée des hommes nantis (commerçants, expatriés), les femmes, par le truchement des caisses d'épargne et de crédit du réseau PAMECAS, ont fait leur apparition dans ce champ particulièrement masculin. C'est peut-être pour cette raison qu'elles font intervenir les hommes dans leur processus d'acquisition d'une propriété. En tout cas, l'analyse du processus d'acquisition d'une maison montre comment les femmes manifestent à la fois leur ancrage social et les germes du changement dont elles sont porteuses. Cependant, les femmes suscitent certes la participation de leurs maris dans les transactions pour la construction ou l'achat d'une maison, mais elles se positionnent en tant que superviseuses de tout le processus. A3 nous livre dans ce témoignage les justifications du comportement des femmes en ce sens.

> Peu importe ce que tu es en tant que femme ou ce que tu as, tu dois parler avec ton mari, parce que nos mamans ont été baignées dans ce type d'éducation dans laquelle nous-mêmes avons été éduquées et c'est cette éducation que nous inculquons à nos propres enfants. Parce que donner du respect à une personne ne signifie pas que l'on ne se respecte pas. Faire quelque chose et demander l'avis de son mari qui te dit fais ceci, fais cela. Moi, quand j'achetais mon terrain, quand le propriétaire m'a informé de son intention de le vendre, j'ai demandé à mon mari d'aller parler avec lui. Lorsqu'ils sont tombés d'accord, je lui ai remis l'argent et il est allé l'acheter. Au moment de faire l'acte de vente, c'est lui qui est allé pour le faire. Lorsque que j'ai acheté la voiture aussi. Il y a rien que je fais sans le tenir au courant. Avant de partir, il me demande mes pièces. Il part le faire comme il se doit et après il revient me les rendre. [*Entrevue A3*].

Il apparaît donc que les transactions liées à l'achat d'un terrain ou l'acquisition d'une maison ne sont jamais conclues par les femmes elles-mêmes. Elles mettent en avant le mari bien que celui-ci n'y soit pour rien. Pourquoi les femmes font-elles intervenir les hommes dans les processus d'achat de leur propriété? La participation des hommes dans ces

processus dénote-t-elle un manque de confiance des femmes? On peut voir en tout cas l'attachement des femmes à un certain ordre social. À notre sens, les pratiques sociales des femmes reflètent leur ancrage dans l'idéologie de genre. Mais cet ancrage laisse assez d'ouverture pour négocier l'acquisition de nouveaux rôles. Dans les faits, les comportements des femmes participent d'une volonté de maintenir l'harmonie au sein du couple, car, bien qu'elles fassent intervenir les hommes lors de l'achat de biens (immobliers), il n'en reste pas moins qu'elles s'assurent d'être les propriétaires légales de leurs acquisitions.

Par ailleurs, nous avons constaté que l'accès des femmes à la propriété ne participe pas à la remise en question de la tradition de virilocalité. Sur ce point, les croyances demeurent tenaces : ce sont les hommes qui déterminent le lieu de résidence du ménage. Et il semble moins acceptable de demeurer dans une maison appartenant à leur femme. A 14, grande commerçante, polygame et faisant partie des premières membres de la caisse, nous confie ceci.

> J'ai déménagé il y a pas si longtemps dans ma maison, car je ne voulais pas que mon mari pense que je le snobe. J'attendais qu'il termine les travaux de sa propre maison avant de pouvoir déménager dans la mienne sans aucun cas de conscience. Je suis donc restée pendant des années dans la maison de mon beau-frère avec ses femmes et ses enfants dans une certaine promiscuité. [*Entrevue A14*].

Apparemment, les hommes tiennent à tout prix à conserver certaines de leurs anciennes fonctions telles la détermination de la résidence du couple et la décision d'achat de la maison familiale. Par leur attitude réactionnaire, les hommes manifestent leur peur de perdre leur identité sociale. Cette peur est telle que leur réaction peut être excessive. Prenons le cas de A13, dans la quarantaine, commerçante qui a vécu cette amère expérience.

> J'avais persuadé la première femme de mon mari qu'elle lui mette de la pression pour qu'il achète une maison, vu qu'il se rapprochait de la retraite. Quand mon mari est arrivé et que j'ai commencé à lui parler de ça, la première femme s'est rétractée. Mon mari s'est fâché et m'a dit que ce n'était à moi de m'occuper de ça. Il m'a dit que je ne peux pas être un homme

> et une femme en même temps. C'est suite à cet événement qu'il m'a répudiée. [*Entrevue A13*].

On voit bien ici les conséquences de l'ingérence des femmes dans ce que les hommes considèrent comme étant un domaine exclusif. Si, comme nous l'avons déjà souligné, l'acquisition d'une propriété par les femmes participe d'une stratégie globale de protection sociale et aussi de dissuasion du mari à prendre une autre épouse, la volonté des hommes de maintenir la décision de la détermination de la résidence conjugale est la réponse aux stratégies des femmes. En définitive, on peut donc considérer que, si les hommes s'agrippent à ce rôle traditionnel de détermination de la résidence du couple, c'est peut-être dans l'optique de garder une parcelle de leur pouvoir qu'ils peuvent être amenés à utiliser pour exécuter la menace pesant sur leurs femmes de prendre d'autres épouses. Pour finir, nous pensons que, si les hommes prennent autant de place dans les stratégies financières des femmes, nous pouvons être amenées à présupposer qu'ils risquent probablement de contrôler les prêts reçus par les femmes.

8.1.5. Les femmes contrôlent-elles totalement les prêts contractés?

Comment les hommes participent-ils dans les processus de demande de prêt? On sait déjà que cette participation est rendue possible par les caisses du réseau PAMECAS, elles qui exigent la contre-signature du mari. En conséquence, les femmes ne peuvent contracter un prêt sans que le mari soit au courant et d'accord. Cet état de fait génère plusieurs conséquences. Cependant, du fait de l'absence de collaboration des femmes, les données recueillies ne nous permettent pas de déterminer le niveau de contrôle (en termes de proportion) des hommes sur les prêts reçus par les femmes, à l'image de certaines études quantitatives (Rahman, 1999; Hashemi, Schuler et Riley, 1996). Toutefois, les défauts de paiement par les femmes nous laissent croire que les hommes bénéficient, dans une certaine mesure, des prêts reçus par les femmes.

Nous pensons donc que les femmes consentent à donner une partie des prêts aux hommes aux fins de consommation (rénovation de maison, achat de biens mobiliers ou tout simplement pour améliorer la qualité de la nourriture). En effet, nous avançons cette explication par le fait que les femmes interrogées gèrent entièrement les AGR, dans

lesquelles une partie de l'argent des prêts est investi. Les maris et les fils n'interviennent pratiquement pas dans les AGR gérées par les femmes (sauf peut-être, comme nous l'avons déjà signalé, lorsque l'activité professionnelle de la femme génère beaucoup de revenus).

C'est pour cette raison que nous soutenons que le contrôle des prêts par les hommes s'exerce ailleurs, mais il ne se traduit pas par une emprise directe des hommes sur les revenus et les AGR des femmes. Le contrôle des hommes ne s'exerce donc que sur une partie du montant du prêt. Cet état de fait vient quelque peu contredire les études qui ont établi des liens entre l'emprise des hommes sur les revenus des femmes et leurs AGR et les conditions économiques difficiles (Hashemi, Schuler et Riley, 1996 : 647). Au Sénégal, la crise de l'emploi ambiante ne semble pas pour autant pousser les hommes à chercher à contrôler les AGR des femmes. Peut-être aussi que c'est dû au fait que les femmes investissent généralement dans des emplois traditionnellement féminins (Hashemi, Schuler et Riley, 1996: 647).

8.1.6. La question du remboursement du crédit

Les femmes (particulièrement les pauvres) ont démontré par leur participation à des programmes de microfinance leur capacité à honorer leur dette. Un taux de remboursement élevé constaté chez les femmes (de l'ordre de 90 %) fait la fierté des promoteurs de la microfinance. Les critiques eux le considèrent comme étant l'un des principaux motifs du ciblage des femmes. Ce taux de remboursement est-il un indicateur de l'*Empowerment* économique des femmes?

Tableau 33: Réparttition des participantes à l'étude selon les sources de paiement de prêts (N=40)

Souce de paiement des prêts	Effectifs	Pourcentage
À partir des revenus de l'AGR	23	57,5
À partir d'un autre prêt	1	2,5
À partir d'un *Natt*	1	2,5
À partir de revenus de location de maison	7	17,5
Mari	2	5
Autres	6	15
Total	**40**	**100**

Source : Données de l'enquête de terrain

Plus de la moitié des femmes rencontrées nous ont dit qu'elles remboursaient leurs prêts à partir des revenus générés par leur AGR. 7 d'entres elles soutiennent puiser à partir des revenus locatifs pour payer leur dette à la caisse. Pour les autres, elles recourent à des *natt* ou à un autre prêt pour rembourser leurs dettes. À notre avis, nous soutenons que les femmes ne puisent pas seulement dans les seuls bénéfices générés par leur AGR pour rembourser leur prêt. En effet, compte tenu du phénomène de détournement[162] de crédit, peut-on raisonnablement soutenir que l'AGR est la source exclusive de remboursement des prêts? Là aussi, nous pouvons en douter. Aussi, à la lumière des témoignages obtenus de nos répondantes, nous pouvons dire que la réalité est tout autre. Les propos de A18, veuve dans la cinquantaine et commerçante illustrent cette réalité.

> On ne peut pas nier le fait que les caisses ont beaucoup aidé les femmes, car maintenant, vois-tu plus aucune femme n'est inactive. Leur activité les aide beaucoup dans leur ménage. Mais là où le bât blesse, c'est le délai trop court et les intérêts. Imagine un peu qu'on puisse emprunter pour rembourser son prêt à la caisse. Quand est-ce que tu penses que cette personne-là sera à jour? En effet,

[162] Qui est, selon un agent de l'UM-PAMECAS, aussi de l'ordre de 90 %.

> à la période des remboursements, les femmes vont emprunter à gauche et à droite pour payer leur prêt. Car ces femmes ne veulent pas avoir affaire avec la caisse, mais elles vont s'empêtrer dans des problèmes. Maintenant, ces bénéfices-là qu'elles ont, si elles les utilisent exclusivement pour le remboursement, à quoi leur servent les prêts? Les caisses devraient voir comment régler ce problème en accompagnant les femmes. Par exemple, pourquoi pas ne pas regrouper toutes les femmes au niveau de la caisse qui viennent faire des demandes de prêt pour faire du commerce et leur octroyer une somme assez importante pour qu'elles puissent travailler? Ne penses-tu pas que ce serait une bonne chose? La caisse va les suivre dans leurs activités en s'assurant que toutes les femmes qui forment le groupe contrôlent bien la situation. Il faudrait aussi que la caisse pense à baisser les intérêts, parce qu'ils sont très élevés et c'est trop dur pour les femmes. Parfois aussi, ce qui amène les problèmes, c'est que les gens qui avaient pris les marchandises des femmes peuvent leur faire faux bond. Ce qui empêche ainsi les femmes d'être capables de réunir le montant nécessaire pour le remboursement. Et comme les femmes ont peur de se faire afficher – tu sais, les femmes ont beaucoup de *jom* (dignité) –, cela les amène à chercher d'autres solutions. Les femmes ont bien plus de *jom* que les hommes. Quand une femme doit de l'argent à quelqu'un, elle ne dort pas la nuit tant que le prêt n'est pas remboursé. [*Entrevue A18*].

Le témoignage de A18 montre qu'au moment du remboursement, les femmes font des pieds et des mains pour rassembler le montant dû à la caisse. A18 nous apprend aussi le recours au prêt de groupe pour payer le prêt de la caisse. Son témoignage nous révèle donc l'existence d'une interrelation entre les systèmes informels de prêt et les programmes de microcrédit. Ici, nous constatons que les femmes sont engluées dans un cercle vicieux qui leur fait emprunter pour payer un prêt. Toutes ces stratégies élaborées pour rembourser leur prêt s'expliquent par la peur de vivre l'opprobre social. Car, comme le souligne A18, les femmes ont peur de voir leur photo affichée et d'être identifiées comme étant de mauvaises payeuses. Les propos de A18 décrivent aussi la position du réseau par rapport à la problématique du remboursement des prêts par les femmes. Selon elle, l'institution n'accompagne pas les femmes. En d'autres mots, elle ne fournit pas les outils qui permettraient aux femmes de rentabiliser leur AGR. S'il en était ainsi, selon elle, les femmes pourraient gagner assez d'argent. Le revenu ainsi gagné par les femmes pourrait servir de source de paiement des prêts. En fait, ce que les propos de A18 nous disent, c'est que l'UM-PAMECAS s'intéresse peu de la manière dont les femmes payent leurs prêts. Ce qui intéresse l'institution, c'est que les prêts soient remboursés.

Par ailleurs, les propos de A18 témoignent aussi de la dépendance des femmes au microcrédit. Sans le microcrédit, le besoin en capital pour faire tourner l'AGR devient plus urgent. De plus, les ressources financières pour financer les besoins primaires du ménage (nourriture, santé) vont être limitées. Cette dépendance oblige donc les femmes à faire des demandes subséquentes de crédit. Pourtant, les femmes estiment être étranglées par les taux d'intérêt élevés sur les prêts. Elles soutiennent que leurs bénéfices servent à payer les intérêts sur le prêt reçu. Aussi, le fait qu'une partie du prêt soit utilisée dans la trésorerie domestique rend son remboursement difficile.

A17, une veuve dans la cinquantaine, nous relate sa propre expérience en regard de la problématique du remboursement. Elle nous dit : « je mets de côté les bénéfices de mon commerce. Une partie est utilisée pour subvenir à mes besoins et je garde l'autre partie pour réunir le montant à rembourser. Mais lorsqu'il arrive que je n'en aie pas assez pour rembourser la caisse, là, je vais emprunter ailleurs pour payer, car il y a plus de « *sutura* » (discrétion) comme ça ». Les propos de A17 confirment les faits décrits par A18 dans son témoignage. Les femmes mettent en œuvre plusieurs stratégies pour être capables d'honorer leur dette auprès des caisses du réseau Pamecas. A10, proche de la soixantaine, nous l'explique ainsi.

> Il y en a qui ont un besoin de faire du commerce, d'autres ont un problème de *guenté*[163], d'autres des besoins de mariage, parce que le Pamecas fait beaucoup de ces choses, comme je vous l'ai dit. Vous savez sur quoi je ne suis pas d'accord, c'est de prendre un prêt dans une banque pour rembourser une autre banque qui vous enjoint à ce que vous payiez vos dettes. Je ne suis pas d'accord avec ça…[*Entrevue A10*].

Les propos de A10 nous renseignent aussi sur les besoins financiers des femmes et les stratégies mises en œuvre pour les satisfaire. Ces témoignages révèlent aussi l'existence du risque de surendettement. En effet, la densification des structures offrant du crédit aux populations défavorisées favorise le surendettement. Ce phénomène a été relevé par McIntosh et Wydick dans leurs études (McIntosh et

[163] « Baptême » en wolof.

Wydick, 2005). Misant sur un taux de remboursement plus élevé, les institutions financières font la promotion de leurs produits auprès de la clientèle féminine. Pour Peemans-Poullet, la promotion des microcrédits auprès des femmes procède d'une entreprise de microendettement des femmes (Peemans-Poullet, 2001).

A6, proche de la cinquantaine et propriétaire d'une boutique d'alimentation au marché local, nous en apprend sur les mécanismes d'accès au crédit mis en œuvre par les femmes et les raisons de leurs défaillances.

> Pour moi, c'est se retarder. Parce que, un, si tu vas emprunter 1 million FCFA, alors que tu n'as pas le montant d'apport demandé et alors tu vas emprunter pour constituer ta caution. Si tu dois prendre à même le prêt que la caisse vient de t'accorder pour rembourser la caution que tu as empruntée ailleurs, où vas-tu trouver l'argent pour payer la caisse. Ce qui est sûr, c'est que les 800 000 FCFA qu'il te reste, si tu parviens à rembourser 6 mois, 7 mois, l'argent va finir. Pour les 4 mois qu'il reste à payer, tu es obligée de te débrouiller pour les payer. C'est ce qui est à l'origine des retards. [*Entrevue A6*].

Le témoignage de A6 nous montre que les femmes maîtrisent parfaitement les rouages du système financier. Pour contourner le système, elles exécutent des plans bien huilés, par exemple emprunter à une autre institution financière le montant de la caution exigé par la caisse. Le montant du prêt reçu servira au remboursement de la caution empruntée à l'autre institution financière. Il servira aussi de source de financement de l'AGR et des besoins domestiques. C'est cette multifonctionnalité du prêt reçu de la caisse qui explique les problèmes de remboursement, car l'argent ne sert pas juste au financement de l'AGR, tel que supposé lors de l'entrevue avec l'agente de crédit. Il apparaît donc que l'environnement concurrentiel entourant le champ d'exercice des caisses du réseau PAMECAS fait que les membres défaillants ou insatisfaits peuvent toujours entrevoir une issue de secours.

On note que les membres démontrent un réel attachement aux caisses du réseau PAMECAS. Toutefois, la menace de quitter leur caisse de base est souvent brandie en signe de protestation contre, par exemple, le taux élevé des intérêts, la décision unilatérale des employées et des employés des caisses de diminuer les montants de prêt demandés ou tout simplement contre la mauvaise qualité des services. La diminution des montants demandés survient dans la majorité des cas lorsque la demandeuse connaît un défaut de

paiement dans son dossier. Cette menace paraît dans les propos de A10 qui nous dit : « mais, moi, j'aurais aimé qu'ils entendent ce que je viens de dire, parce que je ne m'en cache pas, parce que je leur dis ça tous les jours. Une autre banque m'a approchée pour me proposer ses services, mais comme elle ne fait pas de collecte quotidienne, j'ai répondu qu'elle ne m'intéressait pas ».

En réponse aux stratégies des membres de contracter plusieurs prêts auprès des caisses du réseau, l'UM-PAMECAS a adopté un certain nombre de mesures, notamment la mise sur pied d'un SIG capable de détecter les doublons. Mais ce système ne permet pas de savoir si ses membres ont contracté d'autres prêts dans d'autres institutions financières concurrentes, ce qui laisse planer le risque de surendettement. Le risque de surendettement des femmes se manifeste non seulement par leur recours à d'autres prêts pour rembourser le prêt[164] à la caisse, mais aussi par leur dépendance à cette même caisse. En effet, aussitôt que le prêt est remboursé, une nouvelle demande de prêt est introduite. Dans ces conditions, l'épargne obligatoire accumulée au cours du cycle de remboursement sert de caution pour le prochain prêt.

Si l'activité en question peut être une source de remboursement des prêts, ce n'est pas la seule. D'autres sources sont mobilisées à cet effet comme les dons de parents le plus souvent émigrés, l'argent issu des *natt*, et même des prêts provenant d'autres institutions financières. A24 témoigne qu'elle a réussi à payer ses dettes à la suite d'un accident grâce aux dons de parents proches : « J'avais gardé un peu d'argent et aussi j'ai eu de l'aide de mes proches après ma chute. C'est donc avec l'argent remis par mes proches, plus mes propres économies, que j'ai pû rembourser ma dette auprès de la caisse ».

En conclusion, il appert que le taux de remboursement élevé des femmes ne s'explique pas par la rentabilité de l'AGR. Il est le résultat d'un déploiement de stratégies afin d'éviter la honte sociale. Nous pouvons soutenir que la philosophie du réseau PAMECAS est basée

[164] Cette stratégie est bien connue au Sénégal sous le nom de « *soul bouki, souli bouki* ». Traduit littéralement, cela veut dire : « enterrer une hyène pour en déterrer une autre ». Au Bénin, ce phénomène est connu sous le nom de la « *cavalerie* ».

sur l'instrumentalisation d'une caractéristique des femmes (une plus grande sensibilité aux pressions sociales) à des fins commerciales. Nous observons donc que lorsqu'il est question de rembourser les prêts, les femmes font montre d'une grande ingéniosité. Les stratégies déployées par les femmes pour honorer leurs dettes sont nombreuses, comme la diversification des investissements qui semble être chez les femmes le moyen le moins stressant d'honorer ses dettes auprès de la caisse. Cette diversification est accessible aux femmes, mais elles l'atteignent au prix de grands efforts. Aussi, montrent-elles par leur ingéniosité qu'elles ne sont pas des actrices passives. Par ailleurs, la question du remboursement des crédits est corrélativement liée à celle du défaut de paiement.

Tableau 34: Répartition des participantes à l'étude selon l'existence ou non d'un défaut de paiement (N=40)

Défaut de paiement	Effectifs	Pourcentage
Aucun	16	40
Au moins une fois	24	60
Total	**40**	**100**

Source : Données de l'enquête de terrain

Les réponses fournies par les femmes de notre échantillon révèlent que plus de la moitié d'entre elles ont connu au moins un retard de paiement auprès de leur caisse de base. Les raisons invoquées restent liées à un accident, une maladie, etc. Sur la base des réponses fournies par les femmes rencontrées, on peut encore une fois soutenir que les pourcentages officiels de taux de remboursement des femmes des microcrédits qui constituent une des raisons de leur ciblage par les IMF cachent les réalités vécues par les femmes au cours de l'octroi d'un prêt. En effet, les femmes peinent à constituer le montant à verser mensuellement même si, parallèlement à leur participation à des IMF, elles mettent en œuvre d'autres stratégies d'accès aux ressources financières telles que les *natt* et autres. Par ailleurs, la répartition des femmes rencontrées ayant eu ou non un défaut de paiement selon leur statut matrimonial révéle d'autres informations intéressantes

Tableau 35 : Répartition des participantes à l'étude selon l'absence ou non de défaut de paiement et le statut matrimonial (N=40)

Statut matrimonial	Défaut de paiement		Total
	Aucun	Au moins une fois	
Célibataires	2	3	**5**
Femmes vivant sans leurs maris (veuves-divorcées)	2	3	**5**
Mariées en régime monogamique	7	4	**11**
Mariées en régime polygamique et vivant avec leurs maris	3	11	**14**
Mariées en régime polygamique ne vivant pas avec leurs maris	2	3	**5**
Total	**16**	**24**	**40**

Source : Données de l'enquête de terrain

Les données du tableau révélent que les femmes vivant en union polygamique et cohabitant avec leurs maris sont celles qui ont connu plus de défaut de paiement que les autres. Elles sont 11 sur 14 femmes. Cette situation peut être expliquée par les multiples charges que ces femmes assument le plus souvent en tant que femmes mariées et ne pouvant compter sur le soutien financier du mari engagé dans d'autres unions.

8.2. En guise de conclusion

Au final, on peut dire que les caisses du réseau PAMECAS semblent avoir introduit une nouvelle dynamique dans les structures socio-économiques. Ainsi par le financement des petites activités professionnelles des femmes, elles auraient permis aux femmes de manifester leur nouvel *ethos* en émergence qu'est le travail. Aussi de par leur mode de fonctionnement, les caisses auraient également introduit, dans un système social qui jusque-là s'inspirait encore des logiques communautaires, une dimension individualiste, plus

personnalisée, afin de satisfaire les besoins financiers des femmes. Pour cela, les caisses du réseau participeraient de la dynamique de transformation des logiques sociales.

L'examen de l'*Empowerment* économique des femmes à travers l'observation de leurs activités professionnelles découlant des prêts nous a aussi révélé un phénomène majeur : le renforcement de l'implication économique des femmes. En d'autres mots, les microcrédits octroyés par les caisses du réseau Pamecas ont beaucoup concouru à la prolifération d'activités économiques impliquant des femmes. Toutefois, ces activités de toutes natures restent concentrées dans le secteur informel et les emplois traditionnellement féminins.

C'est pour cette raison fait que l'acquisition de l'*Empowerment* économique dérivant de leur implication économique est contrebalancée par la nature de leurs activités professionnelles qui s'apparentent plus à une « économie de survie ». En effet, la nature fluctuante des revenus des femmes les maintient dans un état de vulnérabilité, ce qui fait donc qu'il leur est difficile de maintenir un niveau de bien-être stable. De plus, nos observations sur le terrain nous ont révélé que les crédits octroyés aux femmes constituent des suppléments qui leur permettent d'alimenter la trésorerie de leur AGR et celle domestique.

De plus, l'analyse de l'*Empowerment* économique des femmes de notre échantillon à travers leur participation au budget du ménage nous a révélé un investissement accru des ressources financières acquises par ces femmes dans des postes de dépenses tels que l'éducation et la réussite des enfants, la santé et la nourriture. Par ces types d'investissement, on peut dire que les femmes ont acquis l'*Empowerment* économique suite à leur accès à des microcrédits.

De manière générale, que peut-on dire de l'*Empowerment* économique à la lumière des témoignages qui nous ont été livrés? Les femmes sont-elles plus autonomes économiquement qu'elles ne l'étaient avant leur accès au microcrédit? Avant tout, l'examen des incidences des microcrédits sur les femmes de notre échantillon nous montre que l'*Empowerment* économique des femmes n'est pas une dynamique qui fait passer les

femmes d'un état A à un état B suivant une ligne parfaite. Cette dynamique n'est donc ni statique ni linéaire contrairement à ce qu'en pensent certaines chercheuses et chercheurs (Zohir et Matin, 2004; Mahmud, 2003; Hunt et Kasynathan, 2001 Hashemi *et al.*, 1996; Pitt et Kandker, 1996-1998). En effet, il faut dire, à la lumière de nos analyses, que le processus d'*Empowerment* économique des femmes est une dynamique instable produisant une pluralité de manifestations. En effet, on a pu constater que l'immixtion des logiques sociales dans les nouveaux comportements adoptés par les femmes donne aux manifestations de l'*Empowerment* économique des formes diversifiées.

On a pu voir que dans la grande majorité des cas, le microcrédit sert une micro-économie. Le secteur économique investi massivement par les femmes génère peu de richesse. Mais compte tenu des conditions socioéconomiques initiales des femmes, nous pouvons dire que leur accessibilité aux ressources financières est à l'origine de phénomènes inédits tels que la massification du travail féminin, leur forte participation dans la gestion financière des ménages ainsi qu'un lent et sûr remodelage des comportements financiers allant dans le sens de la course à l'acquisition de biens traditionnellement masculins. En conséquence, si on se réfère à notre propre modèle d'analyse, nous pouvons soutenir que les femmes bénéficiaires de crédit parviennent à mieux satisfaire leurs besoins pratiques (nourriture, santé et éducation des enfants) comparativement à leur situation initiale, où elles étaient dépendantes financièrement d'une tierce personne (mari, frère, etc.). On peut donc dire que l'*Empowerment* économique des femmes consiste au renforcement de leur insertion dans le tissu économique, qui a pour conséquence d'augmenter leur participation au budget du ménage.

Toutefois, nous avons également observé les négociations effectuées par les femmes avec les impératifs sociaux qui transparaissent dans leur souci de conformer certains de leurs comportements aux principes de l'idéologie de genre. Toutefois, les comportements conformistes des femmes n'en font pas des sujets passifs. En effet, elles ont réussi à utiliser le microcrédit pour la satisfaction de besoins reposant sur leur propre logique. Elles ont inséré cette nouvelle modalité d'accès aux ressources à leur propre système de valeurs. Ce

qui fait donc que les microcrédits servent la satisfaction de besoins de natures diverses tels que les besoins en santé, en éducation, mais aussi et surtout en matière de prestige social.

En définitive, nous voyons bien que nous sommes en face d'un phénomène qui met en scène la confrontation de deux logiques distinctes : celle des promoteurs des institutions de microfinance et celle des femmes qui sont les cibles principales de ces institutions. Tous ces éléments d'observations nous font soutenir l'aspect davantage processuel de l'*Empowerment* économique des femmes qui pourrait être l'amorce de changements plus structurels.

CHAPITRE 9 : L'*Empowerment* social et politique des femmes : un processus complexe

Après avoir examiné l'autonomisation économique des femmes de notre échantillon au travers de leurs activités professionnelles découlant du prêt et l'utilisation des ressources financières issues des prêts, nous allons à présent analyser l'*Empowerment* social et politique de ces femmes. Ainsi, par l'analyse et l'interprétation de nos données d'enquête, nous allons essayer d'examiner l'*Empowerment* social et politique des femmes en regardant leur type de rôles au sein du ménage et leur type de participation sociale et politique.

Quand on parle d'*Empowerment* social et politique des femmes, on s'intéresse à leur place dans une société. Il s'agit en fait de l'analyse des rapports de genre du point de vue social et politique. Est-ce que les femmes sont discriminées socialement et politiquement en raison de leur sexe? Si oui, note-t-on des velléités d'autodétermination chez les femmes? Comment s'y prennent-elles? Si velléités de changement il y a, sont-elles conscientes ou inconscientes? Elles sont de quelle nature? Sinon, comment peut-on expliquer le maintien du *statu quo*? Ces questions seront ici analysées sous l'angle de la participation des femmes aux programmes de microcrédit en nous fondant sur ce que les femmes pensent d'elles-mêmes, de leurs statuts et de leurs positions sociales.

Tant il est vrai que nous nous sommes inspirées de ce qui existe déjà dans la littérature en termes d'indicateurs de l'*Empowerment* social et politique, nous avons tout même voulu élargir cette perspective en l'intégrant dans la question globale de la satisfaction des intérêts stratégiques des femmes qui se réfère à leur place dans les structures sociales. La question fondamentale demeure la suivante : qu'est-ce que l'accès des femmes au microcrédit a produit sur l'idéologie de genre? Nous procéderons, dans le cadre de cette recherche, à une analyse en termes d'observation des rapports sociaux de sexe auxquels les femmes de notre échantillon participent en lien avec leur accès durable au crédit de la caisse de leur localité. Ce chapitre est divisé est deux grandes parties. Dans un premier temps, nous allons d'abord

exposer l'analyse de l'*Empowerment* social et, dans un second temps, nous allons exposer des aspects de l'*Empowerment* politique des femmes qui ont participé à notre étude.

9.1. Travailler pour se donner une identité sociale positive

Le travail est devenu une valeur sociale partagée par les femmes autant que par les hommes. Les femmes accordent une grande importance au travail. C'est pour cette raison qu'elles ne minimisent aucune activité génératrice de revenu. Les femmes accordent tellement d'importance au travail qu'elles jugent négativement les femmes inactives. Les réponses et les témoignages des femmes rencontrées par rapport à leur perception du travail nous renseignent que toutes le considèrent comme un facteur d'amélioration de leur image sociale.

Tableau 36: Répartition des participantes à l'étude selon leurs perceptions du travail comme amélioration positive de leur image (N=40)

Perceptions des femmes	Effectifs	Pourcentage
Positive	40	100

Source : Données de l'enquête de terrain

Toutes les femmes rencontrées considèrent le travail comme un moyen de se valoriser socialement. Les propos de A4 nous en disent assez sur l'importance du travail. Elle conçoit mal qu'une femme reste sans travailler. Elle nous dit.

> Oui, parce que je ne parle pas seulement des femmes qui travaillent au bureau, mais tu peux mettre une petite table devant ta maison et vendre ce que les gens ont le plus besoin. Tu pourras y gagner 50 FCFA par jour. Mais ne faire que dormir et ne rien avoir. Même si on t'appelle à quelque chose, il faut que tu dises que tu attends quelqu'un. Ça, ce n'est pas bon. Je vais chercher à vendre quelque chose. Même si je ne pouvais pas voyager à l'extérieur du Sénégal, je mettrais ma

> table devant ma maison et je vendrais des petites choses jusqu'à ce que les choses s'améliorent. Je ne minimise rien. Je vendrais toutes choses qui pourraient me faire gagner 50 FCFA jusqu'à ce je devienne comme celles-là [faisant allusion aux grandes commerçantes]. [*Entrevue A4*].

Cet extrait illustre la valeur du travail aux yeux des femmes. La cote sociale de la femme travailleuse a beaucoup augmenté au cours des dernières années. Nous avons d'ailleurs pu observer que, dans la société actuelle, le travail des femmes est un élément central de construction d'une image sociale positive. Cet état de fait apparaît dans le discours des femmes. En cela, le travail est considéré par les femmes comme un véhicule essentiel par lequel il est possible d'acquérir une meilleure position sociale. À cet effet, il a devancé le mariage sur l'échelle des moyens d'ascension sociale. Le cas d'A29, célibataire proche de la trentaine, illustre cet état de fait. Célibataire au moment de notre étude, elle soutient qu'elle n'accepterait pas de se marier à un homme qui lui demanderait de laisser son travail à moins que le mari ne s'engage à lui remettre les revenus qu'elle perdrait. Même cet engagement ne constitue pas une assurance pour elle, car elle connaît des femmes qui se sont fait prendre comme ça par leurs futurs maris qui s'étaient engagés à leur donner des revenus réguliers pour remplacer les revenus d'emplois, mais qui ont failli à leurs promesses.

Il apparaît donc, selon le témoignage des répondantes, que dans la société actuelle, l'identité sociale de la femme se construit davantage par le travail que par le mariage. Ce processus d'inversion des valeurs explique le fait que le célibat féminin n'est plus vécu comme un drame. En effet, traditionnellement la fille célibataire avait comme ambition de trouver un mari capable de lui faire gravir les échelons de la hiérarchie sociale. Un long célibat était source de stress et de complexes. Dans le discours des femmes célibataires et actives, on note d'abord que ces femmes ne sont pas complexées de leur statut. Ces femmes célibataires ne sont pas non plus prêtes à troquer leur statut de célibataire ni leur autonomie financière contre celui de femme mariée inactive. A33, célibataire proche de la quarantaine nous entretient que.

> J'ai rompu avec plusieurs prétendants, parce que tu sais les hommes sont difficiles. Ils sont incapables de te prendre en charge totalement et ils se permettent d'avoir leur mot à dire sur tes va-et-vient. Parce que, moi, je travaille et je n'ai pas d'heures fixes et je refuse que quelqu'un me dicte à quelle heure je dois rentrer. Étant donné que je te pose aucun problème, je voudrais qu'il en soit de même pour toi, surtout lorsqu'il s'agit de mon travail. J'ai vu des hommes qui fixaient à leurs petites amies des heures de retour du travail, mais qu'en sera-t-il lorsqu'ils seront mariés? Je suppose que ces hommes vont traîner leurs femmes avec une corde pour les ramener à la maison. Je ne pense pas que cela m'arrivera. Les gens me reprochent d'être dure, mais ce n'est pas ça. Je n'accepterai jamais de telles choses, et c'est par principe. Moi, je travaille dans la couture et, durant les périodes de fêtes, il arrive qu'on rentre tard, car il faut finir les habits de nos clients. J'avais un copain, d'ailleurs je pense qu'on est resté juste trois mois, qui me disait : « Arrête ce travail, c'est trop dur à cause des horaires monstres ». Je lui ai répondu que c'est par passion que je travaille dans ce domaine et que ce n'était pas à lui de dicter quoi faire. J'ai rompu assez rapidement avec cet homme-là, car je savais que ce n'était pas celui qu'il me fallait. Étant donné qu'il parlait ainsi de mon travail avant même qu'on se marie, je me disais que cela risque d'être un sujet de dispute. Pour moi, le mariage est sacré, il faut bien le préparer. On ne me marie pas pour divorcer aussitôt. [*Entrevue A33*].

À la lumière de ce témoignage, il est possible de voir que les femmes célibataires dépourvues de toute expérience de mariage se sont construit un solide portrait de qui et comment sera leur futur mari. Et en dépit de l'injonction sociale qui les pousse au mariage, retarder cet événement de leur vie ne les préoccupe pas vraiment tant et aussi longtemps qu'elles seront capables de se prendre en charge. Ces femmes ne semblent donc pas disposées à abandonner cette autonomie acquise avant l'entrée en union. Devant une situation anticipée de l'incapacité économique des hommes, les femmes considèrent le travail comme moyen de répondre à leurs besoins. Pour reprendre les propos de A29 à ce sujet :

> Si mon mari accepte de me donner un revenu équivalent à celui que je gagnais avec mes activités professionnelles, peut-être que je peux envisager d'arrêter de travailler. Mais si tu n'es pas capable de ça, je n'accepterai jamais d'arrêter de travailler. Si arrêter de travailler est la condition que m'exige un homme avant de m'épouser, tu peux être sûre que je ne vais jamais me marier avec un tel individu. Moi, je veux quelqu'un qui me laisse faire l'activité qui m'a toujours permis de subvenir à mes besoins et ceux de ma famille. [*Entrevue A29]*.

Avec cet extrait on peut noter aussi que les femmes de notre échantillon qui travaillent se sont forgé une grande estime d'elles-mêmes. Cette observation rejoint celles de Hunt et Kasynathan concernant l'augmentation de l'estime de soi des femmes participantes à des programmes de microcrédits (Hunt et Kasynathan, 2001). En ce qui nous concerne, nous avons remarqué que les femmes démontrent une claire conscience de la valeur ajoutée qu'elles peuvent représenter surtout dans le cadre d'union conjugale. Cette conscience leur donne le droit, elles aussi, à l'instar des hommes, de fixer, du moins lors des tractations d'alliances, un certain nombre de conditions. Bien qu'il soit remarqué chez toutes les femmes, cet état d'esprit est encore davantage présent chez les célibataires que nous avons rencontrées.

De plus, le travail semble satisfaire d'autres stratégies des femmes. Il semble entrer dans les stratégies matrimoniales. En effet, le travail est devenu un critère qui pèse lourd dans le choix des hommes. Travailler pour les femmes, c'est se mériter un bon mari, car le travail est devenu un critère dans le choix des hommes de leurs futures. Les femmes ont donc bien compris que leur travail constitue un avantage comparatif sur le marché matrimonial. On assiste donc ici à une intéressante reconversion des idéaux sociaux qui se traduit par un transfert d'une prédisposition des hommes vers les femmes. Avant, le travail rémunéré était plus attendu d'un homme qui envisageait de fonder un foyer. Dans la société actuelle, on attend d'une femme mariée qu'elle soit active dans une AGR.

Toujours au chapitre des unions, l'émergence d'un *ethos* du travail semble aussi quelque peu bousculer l'idéologie des ordres sociaux. En effet, traditionnellement la règle de l'homogamie sociale permettait une certaine étanchéité du système des ordres sociaux[165]. Cependant, sous les coups de butoir de la crise économique, on observe une certaine tolérance sociale à l'égard des unions exogamiques. Toutefois, il convient aussi de souligner les facteurs sociologiques de cette « tolérance sociale ». En effet, le processus

[165] En effet, la société sénégalaise est basée sur un système d'ordres composé de trois principaux groupes : les *guers* (les hommes libres), les *gnégno* (les castés) et les *jam* (les esclaves). Dans le cadre des mariages, la société accepte mal par exemple que les *guers* s'unissent aux *gnégno* ou aux *jam*. Bref, l'exogamie était une pratique désapprouvée par la société. Mais même si les croyances sont tenaces, on observe de plus en plus des unions exogamiques. Une femme appartenant à la catégorie des *gnégno* ou des *jam* peut possiblement intégrer le groupe des *guers* par le mariage si elle dispose d'une situation financière enviable.

d'effritement de l'idéologie du système des ordres sociaux en cours est associé à au moins deux phénomènes sociologiques, à savoir le processus de transformation de la division sexuelle du travail et le travail des femmes. Bien qu'étant une employée de PAMECAS, C1 nous livre un témoignage au sujet de ces phénomènes.

> Moi, je sais qu'en général, les hommes aujourd'hui n'épousent plus n'importe quelle femme. Les hommes se disent : « Est-ce que cette femme-là travaille? » pour l'épouser. Aujourd'hui, c'est la question qui se pose maintenant. Les gens n'épousent plus une femme qui n'a rien. Quelle que soit ta beauté ou ta lignée sociale, les gens veulent une personne qui a les moyens. Parce qu'un seul homme ne peut plus faire fonctionner un foyer. Ce que je sais, c'est qu'on gagne à avoir des moyens. C'est pour cela, aujourd'hui à six heures du matin, toutes les femmes se lèvent pour aller s'occuper de leur travail. Parce qu'elles savent, que quand elles gagnent de l'argent, elles gagnent un bon mari. Quand tu as un bon travail, tu choisis le mari que tu veux, c'est toi qui décides. Parce que les hommes épousent les femmes qui ont les moyens et ils les respectent aussi, mais quand tu es pauvre personne ne veut de toi. Un homme ne te respectera jamais et si tu lui tends la main : « Aide-moi le matin aide-moi le soir ». Ça, les hommes ne le supportent plus. C'est pour ça que les femmes ont compris qu'avant de chercher un mari, il faut d'abord chercher à gagner ta vie. Si tu as les moyens, si tu as ta maison, ton véhicule et autres, tu ne te fatigues pas. C'est tout le monde qui viendra chercher ta main. Donc, moi, je sais que l'argent règle tous les problèmes. Toutes les femmes qui ont aujourd'hui les moyens sont bien mariées. Elles n'ont pas de tension, elles n'ont pas de problème. Elles n'ont rien, vraiment! [*Entrevue C1*].

L'intégration du travail dans les stratégies matrimoniales traduit ainsi la participation active des femmes dans le choix du conjoint. En effet, sans être vraiment une prédisposition nouvelle[166], ce rapport des femmes au mariage participe d'une certaine façon au processus de transformation de leur statut au sein de la société et, par ricochet, du polissage de leur image sociale. Il traduit aussi le fait que le mariage reste important aux yeux des femmes. On peut ainsi observer la tension qui existe entre la dynamique de changement des valeurs sociales et la volonté de reproduire l'idéologie sociale. Autrement dit, les changements sociaux s'accompagnent d'une volonté de maintenir les valeurs traditionnelles.

[166] Abdoulaye Bara Diop a bien montré dans son livre *La société wolof entre tradition et modernité* (1985) que même dans les sociétés traditionnelles, les avis des jeunes filles à marier étaient pris en compte malgré l'existence d'une préférence en matière d'union conjugale (Cf chapitre 5 de la thèse).

Pour ce qui est de la stratégie de contrer la polygamie, le travail de la femme est susceptible de créer l'effet opposé. En effet, le fait que les femmes suppléent les hommes dans ses fonctions peut comporter un risque. L'accaparement des fonctions de soutien financier du ménage par les femmes peut permettre à l'homme de consacrer son revenu (aussi minime soit-il) à des dépenses ostentatoires, ce qui en fait une cible pour les femmes qui ne sont pas encore mariées ne refusant pas la polygamie. Dans ces conditions, le risque de polygamie est réel. Le cas de A 24, monogame de son état, est illustratif à ce sujet. En effet, bien que gagnant des revenus périodiques, le mari refuse de participer à l'entretien du ménage sous prétexte que A 24 avait les moyens de le faire. À un certain moment, il a même eu le projet de prendre une seconde épouse. Mais ce projet n'a pas abouti, car sa femme, en plus d'avoir rénové la maison, est reconnue par l'entourage comme étant le principal pourvoyeur du ménage, ce qui a eu pour effet de dissuader les potentielles candidates à la polygamie. Ainsi, de peur de voir leur mari convoler en secondes noces, certaines femmes autonomes financièrement peuvent décider de n'investir qu'une infime partie de leurs avoirs dans le budget du ménage. A 24 nous dit.

> C'est par peur de voir leur mari prendre d'autres épouses que certaines femmes refusent de les soutenir dans l'entretien du ménage. Il y a des hommes qui sont conscients du soutien de leurs femmes, mais d'autres qui ont une femme vont vouloir en prendre une deuxième, ceux qui ont deux femmes vont vouloir en prendre une troisième. Dans ces conditions, les hommes pensent toujours à prendre d'autres femmes. [*Entrevue A24*].

Nous voyons donc que les femmes sont bien conscientes des enjeux liés à leur implication irraisonnée dans les dépenses du ménage. Ainsi, certaines de ces femmes n'hésitent pas à laisser à leurs maris la charge complète du ménage et ce, dans le but de contrer le projet « polygamique » de leurs maris. Nous avons aussi remarqué que l'autonomie acquise par la femme par le biais de son travail permet aussi une sorte d'acceptation de la polygamie qui, tout en demeurant subie, peut être vécue moins dramatiquement. Toutefois, cette sorte d'acceptation de la polygamie ne concerne que les femmes évoluant dans une union polygame mais qui ne vivent pas avec les autres épouses du mari. En effet, bien que partageant son mari, le fait de demeurer dans une maison seule avec ses enfants et d'être

capable de subvenir à leurs besoins peut donner l'impression d'être en régime monogamique. Dans ces conditions, la polygamie ne semble pas être un drame pour les femmes. Le régime polygamique ne devient dramatique que dans le cadre du partage des ressources matérielles du mari au sein d'une même unité domestique et lorsqu'elle limite leur liberté d'action. Si donc les hommes restent toujours portés vers la polygamie malgré leurs faibles ressources, cette dernière ne semble plus beaucoup ébranler les femmes sous certaines conditions. A33, célibataire proche de la quarantaine, nous apprend sur ce sujet.

> Moi, je n'ai pas de position tranchée par rapport à la polygamie, car il peut arriver que je me marie avec un homme marié ou alors que mon futur mari décide de chercher une autre épouse. Mais si cela ne dépendait que de moi, je ne partagerais mon mari avec personne, parce que j'ai vu beaucoup de cas très graves de femmes qui ont été rejointes par leur coépouse chez elle et qui ont eu d'énormes problèmes. Mais si Dieu décide que je vais rejoindre la femme de mon mari, si j'ai une activité, je ne vais pas la sentir. Mais je prie très sincèrement le Bon Dieu que, si pareille chose arrivait, je n'aie pas à vivre avec la ou les femmes de mon mari. Le danger, c'est la cohabitation et ce sont tes activités qui en prendront un coup. Si j'habite avec la ou les femmes de mon mari, comment je vais faire lorsque viendra mon tour de cuisiner? Je vais devoir laisser mon travail, car je devrai rester pour surveiller la cuisine que fait ma bonne. Alors que si tu habites toute seule avec tes enfants, ils mangeront tout ce que tu prépareras et tu peux donner toutes sortes d'instructions à ta bonne. Tu concilies mieux tes activités avec la gestion de ton ménage, car tu peux venir à n'importe quel moment pour régler tel ou tel problème, alors que ce n'est pas possible quand tu vis avec tes coépouses. Moi, cela ne me gêne pas que mon mari ait trois, quatre épouses, pourvu je sois seule dans ma maison. [*Entrevue A33*].

Les propos de A33 montrent bien que les femmes conçoivent la polygamie comme une sorte d'épée de Damoclès suspendue sur leur tête. Elles sont conscientes qu'il leur est difficile de s'y soustraire totalement (célibataires et femmes mariées confondues). Mais à défaut de voir endiguer le penchant polygamique des hommes, au moins elles peuvent s'accommoder d'une situation qui leur permettrait de concilier leur AGR avec la gestion de leur foyer. Cette commodité, elles ne la trouvent que dans le cas où elles vivent éloignées des autres épouses du mari. Cette commodité leur donne aussi l'impression de vivre en régime monogamique et leur permet également d'allier, avec une plus faible charge psychologique, leur idéal d'épouse et de femme travailleuse.

Le travail permettrait aussi le maintien d'une certaine harmonie au sein du couple. Il diminuerait considérablement les tensions nées des demandes insatisfaites adressées aux hommes. A4 nous livre ce témoignage.

> Parce qu'elle [la femme qui travaille] pourra aider son mari. Le soutien, c'est quoi? Si Dieu vous donne un enfant, si son père ne fait rien pour lui, tu vas le faire à sa place. Tu voudras que ton fils aille dans les bonnes écoles comme tout le monde. Si son père ne paie pas les frais de scolarité, tu le feras à sa place. Si son père ne lui achète pas des habits ou des chaussures, tu les achètes. Et toutes ces charges incombent normalement aux hommes. Mais si par exemple je vais acheter des habits et tout, qui devait le faire, n'est-ce pas le mari? J'ai aidé mon mari par ce geste, car c'est lui qui devait le faire. Mais une femme qui ne travaille pas, c'est à son mari qu'elle demandera pour qu'elle puisse s'habiller. Une femme qui travaille, si son mari part au travail et qu'il y a plus de sel, elle sera capable de l'acheter. Ça, c'est du soutien. Mais une femme qui ne fait rien sera-t-elle capable d'acheter même du sel? Même si elle le fait, alors qu'on ne lui connaît aucune activité professionnelle, tu es en droit de lui demander où est-ce qu'elle a trouvé cet argent? On n'aura pas confiance en cette personne-là. Moi, *dé*, si j'étais un homme, si une femme ne travaille pas, je ne vais pas l'épouser surtout durant ce mandat de Abdoulaye Wade où la vie est chère et tout est insuffisant. Si tu ne travailles pas, je ne t'épouse pas. Je suis pour la participation conjointe des deux époux. [*Entrevue A4*].

De son côté, A18, veuve de son état, affirme ceci.

> Il y a des changements chez les femmes qui sont devenues financièrement autonomes grâce au microprêt. Par exemple, si les sources de tension au sein du couple venaient des demandes des femmes pour les enfants, pour la maison, pour tout, s'il y avait d'autres ressources qui rentraient dans la maison, l'ambiance dans la maison serait plus agréable. Je t'ai donné mon exemple tout à l'heure. Tu vas préparer des repas de meilleure qualité en ajoutant à la dépense donnée par le mari. De ce fait, le mari est content. Il n'y aura plus de problème par rapport à la nourriture. Il en est de même pour les demandes concernant les enfants et la maison : si elles étaient source de tension dès l'instant où la femme parvient à les gérer, les problèmes du couple disparaîtraient. La vie à deux devient plus agréable : tout le monde participe à la gestion du ménage. [*Entrevue A18*].

À en croire ces témoignages, le travail de la femme participe donc à la consolidation du couple. En effet, en s'appropriant certaines dépenses du ménage, les femmes cherchent à diminuer certaines tensions. Plus globalement, la participation des femmes aux dépenses essentielles du ménage permettrait un mieux-être des membres

du ménage. Cet état de fait vient ainsi confirmer les suppositions des promoteurs d'un plus grand accès des femmes aux ressources financières par le biais des programmes de microcrédit. Par la voie des femmes, on suppose ainsi vaincre la pauvreté.

Au chapitre du travail érigé en valeur sociale, nous avons observé que les femmes continuent de travailler même à un âge avancé, par nécessité. Une de nos participantes, A17, veuve de son état, affirme : « après ma retraite, je me suis investie dans le commerce du poisson, car je ne veux pas rester inactive et, de plus, je ne veux pas que personne ne connaisse mes problèmes. C'est vrai que mon mari subvenait à nos besoins, mais ses moyens étaient limités, parce que mon mari avait la charge totale de ses parents (sa mère, ses sœurs, tout ce monde-là) ». La difficulté avec laquelle les jeunes adultes intègrent le marché d'emploi oblige les parents à continuer d'assumer leurs responsabilités financières du ménage. Plusieurs cas confortent cette réalité que Dimé (2007) analyse sous l'angle de la crise de la solidarité que traverse actuellement le Sénégal. En facilitant l'accès au crédit aux femmes à partir de leur majorité, les programmes de microcrédit rendent possible l'activité professionnelle des femmes âgées.

De plus, le travail des femmes semble répondre aussi à un besoin de se positionner socialement par rapport aux autres femmes de leur entourage. En effet, il semble régner une forte compétition chez les femmes à travers la réussite des enfants, le mariage, le confort matériel, le paraître, etc. Mériter le respect de l'entourage, ce n'est pas seulement satisfaire l'exigence sociale de mariage, mais c'est surtout entrer dans le club des femmes qui travaillent. Les propos de A25, une monogame de son état, proche de la cinquantaine, décrivent cette réalité.

> Tout ce que je peux vous dire, c'est que nous remercions Dieu pour l'installation de ces caisses dans nos localités, car, depuis qu'elles sont là, tout le monde s'est mis au travail, car nous vivons une période où il n'est permis à personne de rester inactif. On ne peut plus compter sur ses paires pour qu'elles prêtent quoi que soit, pire même, elles peuvent te vilipender et tout le monde saura tes problèmes. Alors que cette caisse est là pour tout le monde : hommes, femmes et enfants. La caisse est là pour les gens qui veulent travailler. Depuis que je suis avec la caisse, je rends grâce au Bon Dieu, je ne vais plus voir mes

> paires pour emprunter, ni dans les *mbottay*[167]. Plus personne ne connaît mes problèmes, aucune femme ne connaît mes problèmes. Maintenant, si je finis un prêt, j'en introduis un autre pour continuer mon travail, car toute femme qui travaille le fait pour son mari et ses enfants, parce que nous partageons les enfants avec nos maris. Parce que c'est par son travail qu'un homme respecte sa femme – c'est vrai qu'un homme doit faire des choses pour sa femme, mais la gestion de la maison doit être une gestion conjointe, parce que Dieu a fait que les enfants nous appartiennent à tous les deux. Quand on rejoignait le domicile conjugal, on dit de soutenir son mari, mais personne ne te dit de laisser ton mari tout seul. [*Entrevue A25*].

Cet extrait montre une fois de plus la participation des caisses du réseau PAMECAS dans l'émergence du phénomène de multiplication des emplois féminins et ses conséquences sur la situation financière des femmes et son image sociale. L'accès des femmes à des ressources financières par le biais des programmes de microcrédit leur a également permis de participer à la solidarité conjugale. Le soutien à l'époux s'institutionnalise même si les femmes ne dédaignent pas sur un homme capable de continuer à remplir ses rôles traditionnels de pourvoyeur principal. L'installation des caisses aurait également des incidences sur certaines logiques sociales telles que le communautarisme. En effet, l'installation des caisses a permis aux femmes d'accéder à des ressources financières de manière confidentielle, ce que les *mbottay* ne peuvent garantir.

En conclusion de cette section, nous pouvons relever la nature complexe de l'*Empowerment* social vu sous l'angle de l'appréciation de leur estime de soi. Ainsi, nous avons pu noter que les participantes à cette recherche ont bien acquis l'estime d'elles-mêmes à travers principalement la construction identitaire autour de leur travail productif. En d'autres mots, nous avons pu noter que le travail productif de la femme servait plusieurs intérêts. En effet, sans faire disparaître totalement le mariage comme valeur sociale, ce nouvel *ethos* du travail est en train de se positionner comme une valeur intrinsèque de la société, particulièrement chez les femmes. Ces dernières la transmettent à travers un système idéologique à la génération suivante de femmes à qui on inculque l'importance de la valeur du travail davantage que celle du mariage.

[167] Les *mbottay* sont des groupements de femmes formés sur la base des affinités.

Mais l'accroissement du travail des femmes ne concurrence pas le mariage : le travail est au service du mariage. Il est utilisé par les femmes pour conforter leur position sur le marché matrimonial et pour construire une certaine harmonie dans le mariage. La reconnaissance sociale de leur investissement dans un travail productif peut également être utilisée par les femmes comme stratégie pour empêcher leurs maris de prendre d'autres épouses. Mais les femmes ne reproduisent pas l'idéologie du mariage telle qu'inculquée par les générations antérieures de femmes. Les mères actuelles, conformément à leur statut garant de l'ordre social et à la lumière de leurs propres expériences de mariage, ont introduit l'*ethos* du travail dans cette idéologie.

9.1.1. De la question de la prise de décision chez les femmes

La structure des rapports de genre dans la société sénégalaise est basée, nous l'avons vu, sur une division sexuelle du travail. Traditionnellement dans la sphère domestique, les rôles étaient structurés de sorte que l'homme occupe la position de chef de famille. Autrement dit, les grandes décisions (détermination du lieu de résidence, décision d'achat de propriété, union des enfants) revenaient aux hommes et les femmes avaient la responsabilité de les exécuter. Ce statut conféré aux hommes était en lien direct avec leur fonction de pourvoyeur principal du foyer.

Récemment, l'accès des femmes à des ressources financières les a amenées à adopter des comportements jusque-là réservés aux hommes tels que l'achat d'une propriété et parfois la fonction de pourvoyeuse principale. Cette propension des femmes à acquérir des propriétés a induit une transformation des rôles et provoqué une plus grande participation des femmes dans la prise de décision dans le ménage. Toutefois, le processus de transformation de la division sexuelle du travail au sein du couple s'accompagnerait de tensions que nous expose A19, proche de la soixantaine, vivant dans un régime polygame, mais n'habitant pas avec son mari. Elle nous explique la gêne des hommes qui peinent à accepter qu'une femme leur soit supérieure (financièrement surtout).

> Est-ce que tu sais que les hommes n'aiment pas que les femmes aient quelque chose? Sais-tu ça? Les hommes n'aiment pas que les femmes travaillent et ils n'aiment pas non plus qu'elles aient quelque chose pour elles. La preuve, si ma relation avec mon mari est devenue exécrable, c'est par manque d'empathie de sa part, tandis que ses autres femmes ne faisaient absolument rien. Mon mari ne leur avait même pas donné l'autorisation de faire un petit commerce devant la maison. Ces femmes pouvaient se le permettre, car elles n'ont eu d'enfants qu'avec lui et c'est lui qui survient à tous leurs besoins, alors que, moi, j'ai eu trois enfants de mon premier mariage et il fallait que je pense à l'avenir de mes enfants issus de mon premier lit. C'est compte tenu de tout ça que j'ai décidé de travailler. Lorsque j'ai acheté mes deux terrains, mon mari a commencé à me dire : « Toi, tu es riche », alors que c'est son propre fils qui m'a vendu le terrain. Mais ce dernier m'avait prévenu que si mon mari était au courant de ça, il allait me créer des problèmes et cela s'est passé exactement comme ça. Comme je te dis, les hommes n'aiment pas les femmes qui ont quelque chose, ils ne veulent pas leur réussite. Mon mari voulait que je sois comme ses autres femmes : si j'ai besoin de quelque chose, je lui tends la main. Moi, je ne pouvais pas faire ça bien qu'en y repensant, maintenant je me dis que si j'avais fait comme les autres femmes, mon ménage serait sauf. Mais je ne pouvais pas rester inactive, car l'avenir de mes trois enfants dont je t'ai parlé était en jeu. Les hommes qui n'aiment pas que leur femme travaille ont peur que cette dernière soit plus riche qu'eux et alors commencent à le minimiser. Alors qu'il n'en est rien. S'ils prenaient le temps de réfléchir, il aurait compris que tout ce que je gagne est investi dans la maison et tout le monde y goûte, y compris ses propres enfants. Si je porte un bracelet en or, ce doit être une bonne chose pour lui, car les gens vont penser que c'est lui qui l'a acheté et sa réputation n'en sera que plus positive. Ou si toi, en tant que femme, tu as une belle maison ou que tu es partie à La Mecque, c'est l'honneur de ton mari qui est mise en scène. Mais tu restes sans rien avoir, ce n'est ni joli ni bon pour le moral. C'est seulement ça, les hommes n'aiment pas les femmes qui ont quelque chose, ils sont nombreux. Ils se disent que « Si ma femme devient plus riche, elle ne va plus me respecter ». Si c'est une fille intelligente, avoir quelque chose et la partager avec son mari et ses enfants est louable, mais si la femme devient insolente parce qu'elle est devenue riche, ça, ce n'est pas bon. [*Entrevue A19*].

Vraisemblablement, la règle du « qui a l'argent a le pouvoir » ne semble pas s'appliquer de façon claire. Le transfert du pouvoir symbolique des hommes vers les femmes ne semble pas avoir suivi. En effet, bien que les femmes remplissent des rôles jusqu'alors réservés aux hommes, il ne s'en est pas suivi un changement radical dans les rapports de genre. Aussi, bien que l'autonomisation financière des femmes qui a résulté de leur accès au microcrédit et de leurs investissements dans une activité génératrice de revenu (qui a induit un certain *Empowerment* économique) leur a permis d'élargir leur influence dans les décisions importantes du ménage, les femmes n'en revendiquent pas pour autant le rôle symbolique

du mari. Visiblement, l'*Empowerment* économique des femmes n'est pas convertible en *Empowerment* dans la sphère domestique. La volonté des femmes de maintenir la structuration traditionnelle des rôles de sexe peut toute aussi générer des tensions au sein du couple. Les propos de A19 ressortent aussi les conflits susceptibles d'être générés par le travail de la femme dans le couple. D'une part, on note la tension vécue par la femme. Elle est écartelée entre sa volonté de vivre l'idéal de mariage à celle d'appliquer l'*ethos* du travail. Mais dans son cas, cette alliance est rendue difficile par un mari qui tient à maintenir la dépendance financière de ses femmes pour mieux conforter son pouvoir au sein du ménage. Pourtant, plus haut dans nos analyses des comportements des femmes ayant répondu à nos questions, nous avons pu observer la manière dont les femmes tiennent à maintenir le pouvoir domestique entre les mains des hommes.

En somme, on n'a pu noter que les femmes participent tant au plan discursif que pratique au maintien de la structure des rapports sociaux de sexe en ce sens qu'elles ne remettent nullement en question le mode traditionnel de régulation des rapports de genre qui s'inspire de l'idéologie patriarcale. L'action de maintien de la structure des rapports de pouvoir se lit sur le plan discursif par la grande difficulté des femmes à avouer leur part de participation aux dépenses de la maison et de leur participation dans les grandes décisions du ménage. Ainsi, elles font porter le chapeau de la conduite des affaires de la maison par le mari. Sur le plan pratique, les femmes s'appliquent aussi à faire intervenir leur mari ou les hommes de manière générale dans les processus de transaction financière, traditionnellement menée par les hommes (par exemple acheter une maison).

Cette volonté des femmes de maintenir la structure des rapports sociaux de sexe semble traduire leur conscience de la gêne que leur forte participation dans la maison provoque chez les hommes. En d'autres mots, les femmes semblent se comporter de cette manière pour préserver l'*ego* des hommes. À notre sens, cette attitude traduirait plus chez les femmes le refus d'accaparer tous les rôles même si la tendance socioéconomique les y amène. En effet, en exigeant l'octroi de la fonction symbolique de chef, il ne restera plus rien aux hommes, ce qui peut installer des rapports de genre de nature conflictuelle.

Toutefois, en maintenant les hommes dans leur statut, même s'il existe une dissonance entre le statut et la fonction, elles sont capables de mener leurs activités tranquillement et maintenir globalement un cadre social harmonieux. De plus, en laissant aux hommes le pouvoir symbolique, les femmes augmentent leur pouvoir de négociation ainsi que leur capacité d'influence. Tout ceci fait que les femmes ne jugent pas qu'elles vivent dans un système injuste étant entendu qu'elles y trouvent leur compte et qu'elles ne sont pas intéressées par un retour au passé.

9.2. De la question de la liberté en matière de déplacements et des réseaux de solidarité

L'accès au microcrédit par les femmes ayant participé à notre étude a-t-elle eu une incidence sur leur liberté en matière de déplacements? Il faut dire que la mobilité des Sénégalaises n'a jamais vraiment posé problème (Diop, 1985, Kanji et Camara, 2000). Mais, par égard pour leur conjoint, elles peuvent demander l'autorisation de sortir tout en étant convaincues que cette autorisation leur sera accordée. En conséquence, il est difficile d'établir des liens directs de cause à effet entre l'accès des femmes au microcrédit et leur plus grande mobilité, étant entendu que toutes les sénégalaises partagent cette même liberté d'aller et de venir.

Pour ce qui est des réseaux de solidarité, il faut noter que les réseaux de solidarité sont profondément ancrés dans la société sénégalaise, comme les *mbotaay*, les *natt*, les *mass*, etc (Sarr, 1998). Ainsi, bien que l'UM-PAMECAS ait divisé ses groupes de prêt collectif en promouvant les prêts individuels, elle n'a pas empêché la recrudescence de ces groupes de solidarité. En effet, même si l'action de Pamecas a consisté à désintégrer les groupements dispensant des prêts collectifs, les femmes se sont reconstituées en réseaux de solidarité et ont même mis en place des systèmes parallèles d'épargne et de crédit (les *natt xews* et les *natt* simples, les *mbottay*).

Le dénominateur commun de ces *natt xew,* des *natt* simples et des *mbottay* réside dans la fonction qu'ils remplissent, qui est celle de consolider les liens sociaux. Par exemple, les *natt xew* constituent une mobilisation de l'épargne dont le seul but est d'appuyer financièrement les participantes lors d'une cérémonie familiale. Quant aux *natt* simples, c'est le nom donné aux tontines. Contrairement aux *natt xew*, l'argent que reçoit la participante lorsqu'arrive son tour (ou lorsqu'elle en fait la demande) ne fait pas l'objet d'un contrôle sur la nature de son utilisation. Autrement dit, la récipiendaire peut utiliser sa quote-part comme bon lui semble. Elle peut l'utiliser pour acheter un terrain, rénover sa maison, consolider son AGR, etc. Quant aux *mbottay*, ce sont des groupements de femmes qui ont pour seule vocation de réunir les femmes autour des principes de solidarité. Ces groupes permettent ainsi aux femmes de sortir du cadre conjugal et de se retrouver entre elles pour discuter de divers sujets.

Ainsi, n'importe quelle femme peut mettre en place ces différentes formes de groupes de solidarité, mais, dans la plupart des cas, ils sont organisés par des femmes démontrant de grandes capacités de mobilisation, bref, des femmes qui sont leaders dans la communauté. Compte tenu de leur capacité de mobilisation, ces leaders sociaux sont souvent courtisés par les politiciens locaux dans le but d'instrumentaliser leur capacité d'influence en leur faveur. Ainsi, nous avons observé que, parmi ces formes de groupe de solidarité, celles qui s'apparentent le plus aux opérations des caisses de l'UM-PAMECAS en termes d'offre de services financiers sont le *natt* simple. Toutefois, à l'opposé des caisses du réseau Pamecas, la remise de la quote-part à la récipiendaire est connue de toutes. Ce manque de discrétion (*sutura*) est le côté le moins apprécié par les femmes. Cependant, on a tout de même observé que les caisses du réseau Pamecas peinent à les détrôner du paysage social. Le tableau suivant nous montre par exemple que la presque totalité des femmes rencontrées continuent participer à un groupe de solidarité parrallèlement à leur adhésion à leur caisse de base.

Tableau 37: Répartition des participantes à l'étude selon le statut matrimonial et leur participation ou non à un groupe de solidarité (N=40)

Statut matrimonial	Participation à un autre groupe de solidarité		Total
	Oui	Non	
Célibataires	3	2	**5**
Femmes vivant sans leurs maris (veuves-divorcées)	2	3	**5**
Mariées en régime monogamique	9	2	**11**
Mariées en régime polygamique et vivant avec leurs maris	13	1	**14**
Mariées en régime polygamique ne vivant pas avec leurs maris	4	1	**5**
Total	**31**	**9**	**40**

Source : Données de l'enquête de terrain

31 des femmes rencontrées nous ont dit qu'elles participaient à un autre groupe de solidarité tels que les *natt*, les *mass*. La majorité des femmes participantes à un autre groupe de solidarité sont des femmes mariées. Compte tenu des sujets de discussions débattus au cours de ces rencontres et qui tourneraient le plus souvent autour du mariage selon le témoignage des femmes, on comprend mieux pourquoi ce sont les femmes mariées qui s'investissent plus dans les groupes de solidarité. A5, une femme dans la quarantaine, en situation de monogamie nous dit que les principaux sujets débattus au cours de ces rencontres tournent autour du mariage. D'après elle, ces rencontres seraient surtout des occasions pour les femmes d'échanger « les bonnes pratiques » pour réussir son mariage. Elle nous dit.

> Les rencontres que font les femmes sont importantes, car parfois tu rencontres une femme qui tient des propos bizarres. Mais si tu la raisonnes, elle pourra arrêter d'avoir certains comportements dans son ménage. Et ce sont les conseils

> qu'on lui donnera qui la feront avancer. Moi, je ne suis pas contre les femmes qui discutent. Je suis pour les rencontres au cours desquelles les femmes échangent. Vous savez, une femme ne peut discuter qu'avec une femme. Parfois, tu peux raconter une chose qui se passe dans ton ménage, et on voit que tu as tort d'agir de cette manière. Ainsi, une femme qui est présente et qui a plus d'expérience que toi pourra te raisonner. Ou parfois tu es sur le point de faire des erreurs et tu en parles au cours d'une discussion, une femme peut te rappeler à l'ordre, n'est-ce pas? C'est pourquoi les rencontres des femmes sont importantes. Elles ne parlent que de ça, de leurs maris. Comment elles gèrent leurs maris et comment elles gèrent leur ménage? *Goorgoo fii toroxole ….« Kou sore si djeukeur yak sa ay dom* » (ce qui veut à peu près dire : « qui sème le vent avec son mari récolte la tempête avec ses enfants »). C'est pourquoi, je ne suis pas contre les regroupements des femmes, je suis pour. Si je vois des femmes qui discutent, je me rapproche d'elles pour faire partie de la discussion. Oui. Même si je ne parle pas, parce que je suis avec des femmes que je ne connais pas trop, je suis en mode écoute. Dès fois, tu peux y trouver des avantages. Si tu étais dans l'erreur, tu pourras te reprendre. [*Entrevue A5*].

Si nous nous en tenons aux thèmes débattus au cours de ces rencontres, nous pouvons soutenir que ces associations ne sont pas utilisées par les femmes comme base de contestation des inégalités de genre. En quoi, ces groupes de solidarité constitueraient-ils des levains d'*Empowerment* social et politique des femmes de notre échantillon? À la lumière de nos données, on peut dire que la résurgence de ces groupements de femmes parallèlement à leur participation aux caisses du réseau Pamecas ne signifie pas pour autant que les femmes aient pris conscience des inégalités de genre et cherchent à les transformer contrairement à ce que pensent certaines analystes (Guérin et Palier, 2007). On voit bien que les thèmes de discussion privilégiés par les femmes dans ces groupements tournent autour du mariage, des relations de couple et des stratégies à adopter pour mieux garder son homme. Dans ces conditions, nous ne pouvons pas avancer que ces genres d'association sont susceptibles d'être des incubateurs d'un mouvement de protestation contre les inégalités de genre. Sous ce rapport-là, nous pouvons donc dire que si la participation des femmes au microcrédit est source d'*Empowerment*, la participation à ces groupes de discussion n'a pas le même résultat social contrairement à l'idée de certains comme le psychosociologue Léwis (Léwis, 1948) qui soutiennent que les groupes sont les moteurs des changements. S'il est vrai que les femmes membres des caisses d'épargne et de crédit ont recréé des groupes de solidarité, il reste que ces groupes ne constituent pas des lieux de discussion d'une éventuelle remise en cause de la domination masculine, comme cela

transparaît dans les propos de A5. Au contraire, ces groupes constituent des lieux de transmission des valeurs traditionnelles et peuvent poser des contraintes psychologiques pour les femmes y participant. On pourrait concevoir la participation à la reproduction du système hiérarchique de genre des femmes comme une stratégie de négociation des femmes. En refusant de contester le système, les femmes s'agrippent aux valeurs traditionnelles structurant les rapports de genre dans lesquels les femmes, sans détenir le pouvoir symbolique, n'en participaient pas moins aux décisions importantes.

À la lumière de ce qui précède, il nous est possible de soutenir que la liberté de déplacement des femmes ainsi que leur implication dans des groupes de solidarité ne semblent pas vraiment produire d'effets tangibles sur leur *Empowerment* social. Nous avons ainsi pu voir les conditions de leur liberté de déplacement de même que leur participation à des groupes de solidarité restent fortement encastrée dans les logiques de l'idéologie genre. Par ailleurs, deux explications peuvent être avancées au sujet du maintien des groupes de solidarité dans le paysage social. En effet, nous pensons que si les groupes de solidarité restent encore d'actualité, c'est parce qu'ils remplissent plusieurs fonctions, notamment le besoin des femmes de s'identifier entre elles et celles de combler leurs besoins financiers. Ces groupes de solidarité constituent ainsi un espace de dialogue (Guérin et Palier, 2007) entre femmes et aussi un espace de compétition. Ces groupes de solidarité permettent aussi aux femmes d'élargir leur gamme de placements sociaux qui sont convertibles en ressources financières à l'occasion des cérémonies familiales. C'est ainsi que ces réseaux de solidarité, après avoir connu une période de recul avec l'installation des caisses dans les quartiers, connaissent aujourd'hui une résurgence.

9.3. L'investissement financier dans les réseaux sociaux

La fonction d'entretien des réseaux familiaux faisait partie, traditionnellement, du rôle dévolu aux femmes. Cette tradition se perpétue et se renouvelle suivant les turpitudes socioéconomiques qui traversent le pays. La perpétuation de cette tradition a d'ailleurs participé pour beaucoup, comme l'a déjà souligné Fatou Sarr (Sarr, 1998), à la résurgence

des groupes de solidarité en milieu urbain (*mbottay*, *dèy dikké*[168]). En effet, les femmes n'ont pas eu d'autre choix que de mutualiser leurs efforts pour assumer leurs engagements sociaux. Ainsi, lorsque les caisses du réseau Pamecas se sont rapprochées des femmes dans les quartiers réputés pauvres de Dakar, ces dernières les ont intégrés dans leur système de financement de leurs réseaux sociaux. Ce qui, à notre sens, explique l'occurrence du thème des cérémonies familiales dans le discours des femmes.

Tableau 38: Répartition des participantes à l'étude selon l'occurence dans leur discours du thème des cérémonies familiales (N=40)

Occurrence du thème des cérémonies familiales dans le témoignage des femmes	Effectifs	Pourcentage
Aucune	11	27,5
Plus d'une fois	29	72,5
Total	**40**	**100**

Source : Données de l'enquête de terrain

En effet, bien que les femmes parlent peu du fait que les prêts soient utilisés dans les cérémonies familiales, ce sujet s'impose dans la discussion (sans qu'on ne l'ait mis dans le guide d'entretien). En effet, ce sujet s'est imposé dans nos discussions avec les femmes rencontrées plus de 29 fois. C'est la preuve, s'il en est une, que c'est une préoccupation majeure chez les femmes. Ainsi, les mères des filles à marier nous ont affirmé les raisons de leur investissement dans cette tradition. En effet, plus les dons transmis à la belle-famille (belle-mère, beau-père, belles-sœurs, beaux-oncles, belles-tantes, etc.), sont élevés, mieux sa fille sera traitée et considérée par les membres de sa belle-famille. Le contraire bien sûr présage des relations tendues entre la mariée et les membres de la belle-famille. A21, polygame de son état, dans la cinquantaine, nous livre en substance ceci.

[168] C'est l'appellation d'une autre forme de groupement de femmes qui consiste en l'échange de dons et de services à l'occasion de cérémonies familiales. Le principe repose sur le fait qu'une femme identifie une autre femme comme étant sa *dèy dikké* (une personne qu'on apprécie) avec qui on entretient des relations empreintes de cordialité.

> Il arrive que tu fasses un prêt à la caisse et qu'un événement familial survienne et tu y mettes tout l'argent. C'est ça qui fatigue les femmes, car, comme on dit, chaque personne a un amour-propre à préserver, parce que si tu entends que quelqu'un a fait quelque chose de grand, tu voudrais faire pareil. Ça va jusqu'à jouer dans les mariages de nos enfants. Comme mon cas à moi, ma fille est mariée au fils du grand marabout de la localité et sa demi-sœur paternelle est aussi mariée à un des fils du marabout. Sa demi-sœur a eu un enfant avant elle et, au cours du baptême, la mère de celle-ci a offert plein de cadeaux à la belle-famille. Et sa belle-mère ne cesse de se glorifier des attentions dont elle a été l'objet de la part de la mère de sa bru et se questionne à voix haute pour que ma fille l'entende si une autre mère le referait pour elle. Quand ma fille me dit ça, cela ne me plaît pas du tout. C'est pour cette raison que, lorsque ma fille aura à baptiser son enfant, je vais remuer ciel et terre pour faire le double de ce que l'autre avait fait, même si je n'en ai pas les moyens. Parce que j'ai mon amour propre et je ne souhaite pas que ma fille souffre dans son ménage à cause de ça. [*Entrevue A21*].

La surenchère qui existe maintenant dans le système de dons et contre-dons dans les cérémonies familiales apparaît bien dans ce témoignage. Toutefois, même si nous ne pouvons établir des liens évidents entre l'accès des femmes au microcrédit et cette surenchère, mais nous pouvons dire qu'il y a beaucoup contribué. En effet, les cérémonies familiales (baptêmes, mariages, funérailles) ne sont pas juste des occasions d'entretenir les liens familiaux et sociaux, elles constituent aussi pour les femmes une occasion de conforter une position sociale qu'on prend le soin de polir (décoration de la maison, habillement à la mode, etc.). Remarquons que ce cadre de manifestation de la position sociale ne met en scène que des femmes. On est donc en face d'une confrontation qui se passe à l'intérieur d'une même catégorie sexuelle. Étant les seules actrices sur scène, les logiques d'interaction sont essentiellement fondées sur la conquête d'une image sociale positive.

L'investissement financier actuel dans les réseaux sociaux par les femmes participe aussi d'une autre logique, celle des « placements sociaux ». Plusieurs auteurs ont déjà mis le doigt sur cet aspect de la question (Balkenhol *et al*., 2009; Ndione, 1992). Les femmes investiraient leurs avoirs dans les réseaux de solidarité dans l'optique d'un retour de leur investissement. Néanmoins, cet investissement de nature financière ne repose pas sur une logique marchande. Il serait justifié par le souci de bénéficier d'une protection sociale à long terme. Dans un contexte marqué par la précarité et l'absence de protection sociale

institutionnalisée, ce comportement anticapitaliste qui consiste à redistribuer plutôt qu'à thésauriser est tout à fait logique. Et pour financer ce besoin social, les femmes puisent non seulement dans le crédit octroyé par leur caisse de base dans les revenus dégagés de leurs activités productives, mais aussi dans leurs multiples épargnes informelles. Il appert que, contrairement à ce qu'en disent les tenants de la théorie des cercles vicieux du sous-développement[169], ce ne serait pas l'insuffisance d'épargne qui bloque le développement des pays pauvres.

Au final, l'appréciation de l'*Empowerment* social des femmes de notre échantillon par l'examen des logiques qui sous-tendent leur participation à des réseaux de solidarité nous a révélé encore une fois une réalité complexe. On a notamment pu voir l'utilisation des prêts reçus par les femmes à des fins sociales servant à l'amélioration de leur image sociale. En même temps, nous avons également pu voir que cette quête de reconnaissance sociale se passe principalement au sein du groupe des pairs c'est-à-dire avec d'autres femmes.

Toutefois, si l'amélioration de l'image sociale des femmes participe à l'atteinte de leur *Empowerment* social, l'absence de remise en cause de la structure des rapports de genre limite quelque peu cette dimension. En réalité, leurs actions et comportements traduisent plus une reproduction du système que sa remise en question.

9.4. De l'*Empowerment* politique des femmes

Qu'est-ce que l'accès au microcrédit a apporté aux femmes en termes de renforcement de leur implication politique et de leur conscience citoyenne? En d'autres mots, nous aimerions savoir si les femmes actives dans les programmes de microcrédit font montre d'une plus grande préoccupation face aux destinées de leur communauté qui les pousse à s'impliquer en politique. Qu'est en t-il de l'acquisition de l'*Empowerment* politique à l'extérieur du ménage chez les femmes actives de notre échantillon?

[169169] Selon la théorie des cercles vicieux du sous-développement, le manque de ressource et l'insuffisance d'épargne qui empêchent l'investissement dans des activités productives expliquent le sous-développement des pays pauvres (Balkenhol, 2009 : 42).

L'*Empowerment* politique des femmes concerne à la fois leur niveau d'intérêt par rapport à la chose politique et leur niveau de participation dans la gestion de la communauté. En effet, il faut dire que l'implication politique des femmes sert aussi d'unité de mesure de la nature des rapports sociaux de sexe en cours dans une société (sont-ils égaux ou inégaux?). Il faut aussi dire que dans plusieurs sociétés, les femmes sont écartées de la politique en raison de leur statut de genre. Aussi, si nous partons du postulat selon lequel politique rime avec pouvoir, il va sans dire que nous évaluerons les mécanismes d'acquisition des parcelles de pouvoir par les femmes, dans la sphère publique dans le cadre de l'analyse de leur *Empowerment* politique.

9.4.2. Quelle place pour les femmes de notre étude dans le champ politique?

Au Sénégal, les femmes participent au côté des hommes à des manifestations à caractère politiques. Mais lorsqu'il s'agit de briguer des postes électifs, les femmes deviennent moins visibles. Leur représentativité dans les différentes échelles du pouvoir politique témoigne de leur faible participation[170][171]. L'aspect qui nous occupe ici est l'analyse de

[170] À l'Assemblée nationale, les députées sont au nombre de 34 sur 150 députés, c'est-à-dire que la proportion de femmes est de 22,6 %. Au Sénat, il y a 40 sénatrices (29 %) contre 100 sénateurs. Aucune des deux chambres n'est présidée par une femme (source : http://www.ipu.org/parline-f/reports/1362_A.htm, accès le 6 mars 2012). Pour toutes les autres instances de décision, voici les statistiques concernant la présence des femmes en leur sein : nombre de femmes conseillères régionales : 76 sur 522 soit 14,56 %. Nombre de femmes conseillères municipales : 528, sur 2 720 soit 19,4 % . Nombre de femmes conseillères rurales : 1 002 sur 9 196, soit 10,90 %. Nombre de femmes membres des bureaux régionaux : 7 sur 55 soit 12,71. % Nombre de femmes membres des bureaux municipaux : 48 sur 311, soit 15,43 %. Nombre de femmes membres des bureaux ruraux : 90 sur 960, soit 9,37 %. Nombre de femmes élues locales : 1606 sur 14 352 soit 11,19 %. Nombre de femmes dans les bureaux des conseils locaux : 145 sur 1 326 soit 10,93 % (Statistiques de l'Union des associations des élus locaux (UAEL), cité dans Chambaz et Ngaïdé, 2007 : 21). Par ailleurs, une seule femme serait présidente de communauté rurale (à Gawane) sur 384 conseillers ruraux. Mais pour la petite histoire, cette dernière ne doit son élection à la tête de la communauté rurale de Gawane depuis 2002 (localité se trouvant dans la région administrative de Diourbel) qu'à la suite de l'accord du guide religieux en place [source : reportage diffusé le 8 mars 2012 à la Radio et télévision du Sénégal (RTS)].

[171] Il faut également souligner que la Constitution votée en 2010 a institué la loi de la parité dans les fonctions électives et semi-électives. Autrement dit, en vertu de cette loi qui a été intégrée dans le code électoral en vigueur, les partis politiques sont tenus de présenter des listes paritaires (50 % de femmes et 50 % d'hommes) sur leur liste de candidates et de candidats aux élections législatives et locales. Cependant, il faudrait attendre la prochaine législature (juin 2012) pour vérifier l'effectivité de cette loi au niveau de l'assemblée nationale. Par ailleurs, même si cette loi constitue une avancée en termes de promotion de la participation politique des femmes, il reste que certains analystes (parmi lesquelles on trouve des féministes) s'interrogent sur l'efficacité de cette loi. En effet, malgré sa promulgation et la signature du décret d'application, cette loi tarde à être réellement effective. De plus, les analystes se posent aussi la question à savoir si parité rime vraiment avec égalité, compte tenu du fait que même si le nombre de femmes dans les instances de décision est proportionnel à celui des hommes, si les femmes ne prennent pas la parole pour faire valoir leur point de vue à

l'*Empowerment* politique des femmes de notre étude. Nous cherchons à connaître les logiques qui président à leur participation politique dans leur communauté. Ainsi, à partir de l'analyse des deux tableaux et de deux extraits d'entrevue, nous tenterons d'examiner l'incidence de l'accès des femmes rencontrées sur leur implication politique.

Tableau 39: Répartition des participantes à l'étude selon leur implication politique antérieure (N=40)

Implication politique	Effectifs	Pourcentage
Oui	3	7,5
Non	18	45
Avant	19	47,5
Total	**40**	**100**

Source : Données de l'enquête de terrain

Les données du tableau nous informent que l'accès des femmes aux microcrédits a eu une incidence marginale sur leur participation politique. En effet, on peut constater que peu de femmes se sont impliquées en politique après leur participation à la caisse de Pamecas (3) alors qu'elles sont 18 à rester en marge de la politique même après leur accès aux microcrédits. Mais elles sont tout de même 19 à s'être impliquées en politique avant l'installation des caisses du réseau Pamecas au sein de leur communauté. Par ailleurs, d'autres informations pertinentes ressortent de l'analyse de l'*Empowerment* politique des femmes sous l'angle de leur accès aux microcrédits en tenant compte de leur statut matrimonial.

côté des hommes, la loi sur la parité n'aurait que des effets limités sur la promotion de l'*Empowerment* politique des femmes.

Tableau 40: Répartition des participantes à l'étude selon le statut matrimonial et l'implication politique après leur accès aux microcrédits (N=40)

Statut matrimonial	Implication politique après l'accès aux crédits			Total
	Oui	Non	Avant	
Célibataires	1	3	1	**5**
Femmes vivant sans leurs maris (veuves-divorcées)	0	2	3	**5**
Mariées en régime monogamique	0	7	4	**11**
Mariées en régime polygamique et vivant avec leurs maris	1	6	7	**14**
Mariées en régime polygamique ne vivant pas avec leurs maris	1	1	3	**5**
Total	**3**	**19**	**18**	**40**

Source : Données de l'enquête de terrain

Le statut matrimonial ne semble pas beaucoup influé sur l'implication politique des femmes. Même si du reste, nous constatons par un cumul des effectifs que les femmes mariées sous divers régimes sont les plus portées vers la politique. Toutefois, l'implication politique des femmes rencontrées semble davantage s'expliquer par d'autres logiques que le statut matrimonial comme cela transparaît dans les extraits de discours de A12 et A14.

> Oui, je fais de la politique depuis longtemps. Lorsque j'étais en Casamance, je ne faisais pas de la politique, car j'étais jeune. Là-bas, je ne faisais qu'aller à l'école coranique, aux champs, aller voir les troupeaux et cuisiner. C'est lorsque je suis venue ici que j'ai commencé à faire de la politique. Mais, au début, j'étais jeune, j'avais 14 ans, je ne connaissais rien. Je ne parlais même pas la langue wolof. À vrai dire, c'est lorsque j'ai vraiment déménagé dans cette maison là-bas que j'ai commencé à faire de la politique. C'est le petit frère de mon mari qui faisait de la politique et qui militait dans le parti de Landing Savané. Il m'a demandait que je le soutienne étant donné que je dirige des femmes dans un *mbottay*. C'est là où j'ai attrapé le virus de la politique au point

> de devancer le petit frère de mon mari en politique (rires). Mais il y a longtemps que j'ai quitté le parti de Savané. On était maintenant avec Ngoné au sein du Pds. [*Entrevue A12*].

Quant à A14, elle tient des propos similaires.

> Je peux dire que c'est mon beau-frère qui m'a fait entrer dans la politique. C'est lui qui faisait de la politique. Comme nous vivions ensemble, il me déléguait certaines tâches parce qu'il avait confiance en moi. De plus, vu que j'étais à la tête d'un *mbottay*, il m'a demandé si je pouvais travailler avec lui. On lui avait demandé de chercher un leader pour sa section féminine et il m'a choisie. Pour faire de la politique, il faut savoir parler, avoir de bonnes relations avec les gens, être en paix avec eux et être capable de mobiliser les gens. En tant que président de la section masculine, mon beau-frère m'a pris comme présidente de la section féminine. S'il y a une réunion, c'est moi qui mobilise toutes les femmes et lui mobilise tous les hommes. Toute instruction qu'il prend d'en haut, il nous réunit dans la maison, prend la parole et nous en informe. Pour les informations concernant les femmes, il me donne la parole et j'informe ces dernières. Quant à mon mari, il ne faisait pas de la politique, mais comme c'est son frère qui m'a fait entrer dans la politique, il m'a dit de faire tout ce que son grand-frère me demande de faire, car il est sous son autorité et moi sous la sienne. « Qu'il t'appelle matin, midi et soir il faut que tu y sois ». De ce fait, je pouvais rentrer tard à cause des réunions, mais mon mari n'y voyait aucun problème. La chance que j'ai eue, c'est le fait que c'est mon beau-frère qui m'a fait entrer dans la politique. Lorsque, par exemple, c'était à mon tour de préparer la cuisine et qu'on disait que le lendemain on devait accueillir Abdou Diouf [l'ancien président sénégalais], mon beau-frère me débarrasse des difficultés. Il me demande si c'est mon tour, je lui dis oui. Il me dit que je dois mobiliser les gens. Le jour de la mobilisation, c'est lui-même qui cherche dans la famille une personne qui n'a pas les mêmes capacités que moi en termes de mobilisation et il lui demande de faire la cuisine à ma place. C'est pour cette raison-là que ce n'était pas dur pour moi. Si j'étais entrée dans la politique sans l'accord des hommes, ç'aurait été plus difficile. On aurait pu ainsi dire que j'ai laissé mon tour pour aller flâner, tandis que les autres femmes de la maison faisaient elles-mêmes leur tour. Mais, heureusement, j'étais sous l'aile de mon beau-frère, ce qui faisait que je n'avais pas de problème de ce côté-là. [*Entrevue A14*].

L'analyse de nos données nous a révélé que les femmes qui militent dans les partis politiques se retrouvent dans les sections féminines (seul cadre où elles peuvent exercer leur leadership). Leur rôle dans les partis s'arrête à la mobilisation des foules (femmes), comme l'a déjà fait remarquer Fatou Sow. Concernant les femmes de notre échantillon, nous avons remarqué que leur implication politique devient seulement possible avec l'aval

d'un homme de l'entourage. Ce peut-être le mari, un beau-père ou un beau-frère. La femme peut, dans ces conditions, être active en politique sans se soucier des conséquences sur la stabilité de son ménage, comme c'est le cas de A12 et A14.

De plus, les propos de notre dernière interlocutrice montrent bien les logiques qui sous-tendent l'investissement des femmes dans le champ politique. En effet, il ressort des propos de la répondante que la participation politique ne résulte pas d'une décision personnelle longuement mûrie qui est mue par la seule volonté de participer à la gestion de la communauté et, conséquemment, à celle de changer le cours des choses. En fait, nous observons là une participation sous l'assistance d'un frère, d'un mari ou d'un beau-frère, bref d'un homme de l'entourage qui sert de cautionnement aux activités de la femme active en politique. Bien que continuant à faire de la politique après la retraite politique de leur mentor masculin, la nature de la participation politique de ces femmes, qui entre temps ont eu accès aux ressources financières, n'a pas vraiment varié. Aucune d'entre elles n'a brigué un poste de maire ou de présidente de conseil municipal. Mais nous avons tout de même noté une certaine évolution dans les échelles du pouvoir : A12 vise à être conseillère municipale, A2 et A14 sont toutes deux conseillères municipales chargées des affaires sociales.

Cependant, si le comportement politique des femmes ayant eu accès au microcrédit des caisses du réseau PAMECAS est commun à celui de presque toutes les femmes sénégalaises, il n'en demeure pas moins que l'accès des femmes au microcrédit semble être à l'origine d'un changement de comportements vis-à-vis des politiciens. En effet, nous avons décelé l'émergence d'une conscience citoyenne chez nos répondantes. Mais il importe de souligner qu'il s'agit là d'une interprétation plausible. Ainsi, mettons-nous un bémol à l'émergence de cette conscience citoyenne, car elle n'est pas dirigée vers des discussions sur les enjeux politiques du moment en lien avec leurs conditions socioéconomique. Les propos de A7, une cinquantenaire en situation de polygamie, sont illustratifs à ce sujet.

> Parce que je pensais que, lorsque vous faites de la politique, lorsque vous soutenez les politiciens pour qu'ils se fassent élire, ils seront reconnaissants envers toi et te faire quelque chose, même si je sais qu'ils ne peuvent pas récompenser tout le monde mais, au moins, ils peuvent le faire aux personnes qui leur sont proches. Mais lorsqu'il y a bagarre, tu t'y mets, tu vas également au rassemblement, c'est également toi qui subis les accidents, tout. *Woorna Yallak ak Yoonénataba* (au nom d'Allah et de son prophète), je n'y ai vu aucun avancement. Je me suis donc ravisée. Parce que je leur avais dit que le truc, là, dans lequel j'entre est une fondation en devenir : « Si vous m'oubliez après l'installation de la fondation, je vous laisserai tomber », et c'est ce que j'ai fait. (Rires.) [*Entrevue A7*].

L'implantation des caisses dans les localités avec leur mode de gouvernance démocratique aurait donc suscité l'émergence d'une citoyenne consciente de sa valeur et de son poids politiques. En effet, le fait d'installer une caisse d'épargne et de crédit et de dire aux membres qu'ils en sont les propriétaires et que, à cet égard, ils devraient en assurer la gouvernance a introduit chez les femmes une responsabilité citoyenne jusque-là inconnue. L'éveil à cette conscience démocratique a eu des conséquences plus larges. Les femmes sont devenues plus exigeantes vis-à-vis les services reçus des employées et employés de leur caisse et même vis-à-vis des politiciens, qu'elles critiquent de manière plus structurée et plus acerbe. Ce changement de comportement à l'égard des politiciens pourrait être aussi rendu possible par le renforcement du travail productif des femmes qui a résulté de leur accessibilité aux prêts. En effet, les femmes semblaient se mettre au service de politiciens (hommes) par manque d'occupation professionnelle. En conséquence, l'installation des caisses à proximité des populations défavorisées va retirer aux politiciens leur principale force mobilisatrice. Les femmes soutenaient les hommes dans l'arène politique, parce qu'elles n'avaient rien d'autre à faire.

Il semblerait que l'accès des femmes au microcrédit ne constitue pas un levain fort à leur participation politique. En effet, remarque-t-on que celles qui n'étaient pas actives politiquement ne le sont pas plus après leur participation à la caisse. Pour ce qui est des femmes qui étaient sur la scène politique avant l'installation des caisses dans leur localité, il n'existe pas à leur niveau un changement notoire dans les comportements politiques. Leur statut politique ne s'est pas transformé en un leadership capable de bouleverser les logiques de participation politique existantes. Les femmes peinent à devenir des agentes politiques

dans les partis politiques. Leur participation dans les associations est appréciable, mais ces associations, comme nous l'avons souligné, sont des associations à caractère communautaire qui n'ont pas une visée politique.

La présence des femmes dans la gestion de la communauté relève donc plus de l'extraordinaire que de l'ordinaire. Ce n'est certainement pas faute de volonté, mais la réalité est que les femmes sont freinées dans leur élan par plusieurs handicaps. Le premier est le niveau de scolarité généralement très bas des femmes qui ne facilite pas une participation politique optimale. De là, elles partent presque toujours perdantes dans les compétitions politiques avec les hommes. Deuxièmement, la participation politique des femmes est limitée aussi par la difficulté avec laquelle elles concilient les différents rôles qu'elles assument. Devant le dilemme des rôles, les femmes semblent procéder à une priorisation des tâches qui relègue la participation politique au dernier rang.

De plus, dans cette lancée de l'analyse de l'*Empowerment* politique des femmes, il y a le phénomène de désertion des instances dirigeantes par les femmes. En effet, nous avons montré au chapitre 7 la tendance baissière observée dans la participation des femmes dans les instances de gouvernance de la caisse, baisse qui inquiète même les autorités de l'UM-PAMECAS. Bien que notre analyse de l'*Empowerment* politique des femmes ne porte spécifiquement que sur le cas de 40 femmes, il reste que ce phénomène est digne d'intérêt. Il l'est aussi pour révéler les faibles répercussions de l'accès des femmes au microcrédit sur leur intégration politique, étant donné que les femmes présentes dans ces instances sont aussi des membres à part entière des caisses de leur localité. Ainsi, bien qu'elles aient été à l'avant-garde des installations des caisses, la place des femmes dans ces instances se rétrécit au vu de tous comme une peau de chagrin. À notre sens, ce phénomène de désertion des femmes de ces organes pourrait être conçu comme une autre clé de lecture des rapports des femmes sénégalaises à la politique. Il nous renseigne, une fois de plus, sur la vision instrumentale que les acteurs politiques ont à l'égard des femmes. Ces dernières sont utilisées comme force mobilisatrice, mais leur accession aux sphères décisionnelles est entravée par de multiples facteurs d'ordres conjoncturel et structurel.

De manière générale, même si l'action de l'organisme de microcrédit sur le niveau de participation politique des femmes reste limitée jusqu'à ce jour, il a tout de même participé

à l'émergence d'une conscience citoyenne chez les femmes qui se manifeste principalement par la capacité de choisir des politiciens en se fondant moins sur leurs sentiments, mais davantage sur l'espoir que ce dernier sera capable de respecter ses engagements. Cependant, pour le moment, cette conscience citoyenne observée chez les femmes ne semble pas être un levain susceptible de mener à une remise en question de l'hégémonie politique masculine[172].

Au final, nous pensons, comme l'ont déjà observé plusieurs auteurs (Kelkar *et al*., 2004; Guérin et Palier 2007; Mayoux, 2007), que l'accès des femmes au microcrédit n'induirait pas de transformation automatique dans les relations hommes-femmes. Toutefois, ces auteures et auteurs s'accordent sur le fait que, à long terme, il est possible d'envisager une restructuration des relations de genre consécutive à leur accès durable aux petits prêts des institutions de microfinance. En ce qui nous concerne, nous n'avons observé qu'une incidence marginale sur le degré de participation politique de ces récipiendaires de crédit.

En conclusion à ce chapitre d'analyse de l'*Empowerment* social et politique des femmes de notre échantillon nous avons relevé la nature complexe de l'*Empowerment* social vu sous l'angle de l'appréciation de leur estime de soi. Ainsi, nous avons pu relever que les participantes à cette recherche ont bien acquis l'estime d'elles-mêmes à travers principalement la construction identitaire autour de leur travail productif. En d'autres mots, nous avons pu noter que le travail productif de la femme servait plusieurs intérêts. En effet, sans faire disparaître totalement le mariage comme valeur sociale, ce nouvel *ethos* du travail est en train de se positionner comme une valeur intrinsèque de la société, particulièrement chez les femmes. Ces dernières la transmettent à travers un système idéologique à la génération suivante de femmes à qui on inculque l'importance de la valeur

[172] En effet, malgré l'adoption de textes de loi en faveur d'une plus grande participation politique des femmes (par exemple la loi sur la parité dans les fonctions électives et semi-électives), il reste que les femmes sénégalaises ne sont pas encore prêtes à contester la suprématie masculine dans l'arène politique. Elles ne sont prêtes non plus à appuyer une candidature féminine pour poser les premiers jalons de cette constestation. En février 2012, lors des élections présidentielles deux femmes ont été candidates. Elles n'ont reçu de soutien, même symbolique, ni des mouvements féministes ni des groupements de femmes qui pourtant sont légion au Sénégal. Au final, les deux ont récoltés moins de 1 % des voix. En fait, elles sont les dernières d'une cohorte de quatorze candidats. De plus, entre les deux tours des élections présidentielles, un groupe de défense des droits des femmes a fait une sortie pour revendiquer une sélection plus sérieuse des candidates et candidats à la présidentielle afin d'éviter les scores à 0 virgule quelque chose. Cette sortie est sans conteste un pied de nez à peine voilé lancé aux deux candidates à la présidentielle.

du travail davantage que celle du mariage. Mais l'accroissement du travail des femmes ne concurrence pas le mariage : le travail est au service du mariage. Il est utilisé par les femmes pour conforter leur position sur le marché matrimonial et pour construire une certaine harmonie dans le mariage. La reconnaissance sociale de leur investissement dans un travail productif peut également être utilisée par les femmes comme stratégie pour empêcher leurs maris de prendre d'autres épouses. Mais les femmes ne reproduisent pas l'idéologie du mariage telle qu'inculquée par les générations antérieures de femmes. Les mères actuelles, conformément à leur statut garant de l'ordre social et à la lumière de leurs propres expériences de mariage, ont introduit l'*ethos* du travail dans cette idéologie.
Concernant la liberté de déplacement des femmes ainsi que leur implication dans des groupes de solidarité, elles ne semblent pas vraiment produire d'effets tangibles sur leur *Empowerment* social. Nous avons ainsi pu voir les conditions de leur liberté de déplacement de même que leur participation à des groupes de solidarité restent fortement encastrées dans les logiques de l'idéologie genre.

L'appréciation de l'*Empowerment* social des femmes de notre échantillon par l'examen des logiques qui sous-tendent leur participation à des réseaux de solidarité nous a révélé encore une fois une réalité complexe. On a notamment pu voir l'utilisation des prêts reçus par les femmes à des fins sociales servant à l'amélioration de leur image sociale. En même temps, nous avons également pu voir que cette quête de reconnaissance sociale se passe principalement au sein du groupe des pairs c'est-à-dire avec d'autres femmes. Toutefois, si l'amélioration de l'image sociale des femmes participe à l'atteinte de leur *Empowerment* social, l'absence de remise en cause de la structure des rapports de genre limite quelque peu cette dimension. En réalité, leurs actions et comportements traduisent plus une reproduction du système que sa remise en question.

Au sujet de l'analyse de la prise de décision des femmes de notre échantillon dans leur ménage, on n'a pu noter que les femmes participent tant au plan discursif que pratique au maintien de la structure des rapports sociaux de sexe en ce sens qu'elles ne remettent nullement en question la structuration des rapports de genre qui s'inspire de l'idéologie patriarcale.

Pour ce qui est de la participation politique des participantes, nous pouvons dire que même si l'action de l'organisme de microcrédit sur le niveau de participation politique des femmes reste limitée jusqu'à ce jour, il a tout de même participé à l'émergence d'une conscience citoyenne chez les femmes qui se manifeste principalement par la capacité de choisir des politiciens en se fondant moins sur leurs sentiments, mais davantage sur l'espoir que ce dernier sera capable de respecter ses engagements. Cependant, pour le moment, cette conscience citoyenne observée chez les femmes ne semble pas être un levain susceptible de mener à une remise en question de l'hégémonie politique masculine

CONCLUSION GÉNÉRALE

Que devrions-nous retenir au terme de cette recherche sur la problématique de la microfinance et les femmes? Rappelons que la question principale de recherche était : **Quels types d'incidence, la participation des femmes aux microcrédits a-t-elle engendré sur les rapports de sexe et sur leurs conditions de vie?**

Par cette question, nous cherchions à analyser les effets des programmes de microcrédits sur les rapports sociaux de sexe et les conditions de vie des bénéficiaires femmes. En d'autres mots, nous cherchions à évaluer la relation entre la participation aux programmes de microcrédits des femmes de l'UM-PAMECAS et leur *Empowerment* économique, social et politique. Pour atteindre cet objectif, nous avons d'abord procédé à une présentation de la problématique générale en mettant notamment en relief la sociogenèse de la microfinance, ses enjeux ainsi que ses fondements théoriques. Par la suite, nous avons effectué une revue de la littérature sur les effets de la microfinance sur les bénéficiaires et sur l'*Empowerment* des femmes de façon spécifique. Cette recension des écrits nous a permis de relever la nature contradictoire des résultats. En effet, si certains résultats relèvent des effets positifs de la microfinance sur divers aspects de la vie des bénéficiaires (Zohir et Matin, 2004; N'diaye, 2002; Hulme et Mosley, 1996), d'autres observent le contraire (McIntosh et Wydick, 2005; Navajas *et al.*,2000) ou sont plus nuancés(Coleman, 2006; Amin *et al.*, 2003). Mais dans la plupart des cas trop portées à ne collecter que des données quantitatives, ces études n'ont pas été capables de saisir certaines réalités vécues par les femmes participantes à des programmes de microcrédits (Coleman, 2006; Amin et *al.*, 2003; Navajas *et al.*; Hulme et Mosley, 1996; Pitt et Khandker, 1996). Quant à la littérature sur les incidences des microcrédits sur l'*Empowerment*, elle s'illustre aussi par la diversité des résultats. Mais ce qui a retenu notre attention dans cette littérature, c'est le traitement quelque peu limité de l'*Empowerment* des femmes participantes à des programmes de microcrédits conçu plus comme un état figé (Hunt et Kasynathan, 2001; Pitt et Khankher, 1996; Haschemi *et al.*, 1996) qu'un état processuel (Guérin et Palier, 2007; Damant *et al.*, 2001; Cosse, 1993; Labonté, 1990).

Pour répondre théoriquement à notre question de recherche, nous avons opté pour l'approche globale à travers notamment la perspective de l'enchevêtrement des logiques sociales. Cette approche nous a permis d'analyser et de comprendre les caractéristiques, le fonctionnement et les effets économiques et sociaux de la diffusion du microcrédit comme mécanisme ou modalité de développement chez les femmes. Le propos de notre recherche exploratoire visait, à travers les témoignages des femmes, à cerner des dimensions d'observation et d'analyse permettant à terme la bonification du cadre d'analyse de la notion d'*Empowerment*. Pour mesurer les effets de la microfinance sur les bénéficiaires, nous avons utilisé ce concept central celui d'*Empowerment* dont la recension des définitions nous a permis d'élaborer notre propre modèle d'analyse de l'*Empowerment* des femmes participantes à notre recherche. Grâce à cette approche, nous avons donc pu examiner l'ensemble des interactions, pratiques et des représentations qu'implique un organisme de microfinance et mesurer les écarts dans les pratiques des promoteurs de la microfinance et ceux entre les effets attendus des microcrédits sur l'*Empowerment* des femmes et leur propre *Empowerment*. Cette démarche socio-anthropologique orientée sur l'acteur, a permis l'analyse des pratiques réelles des récipiendaires des microcrédits.

Pour ce qui est la méthodologie, la méthode de l'étude de cas a été choisie pour répondre efficacement à notre question de recherche, à savoir l'impact sur les conditions de vie des femmes de l'accès au microcrédit, en contexte de développement. Sous ce rapport, la méthode qualitative a été choisie comme composante essentielle de cette recherche exploratoire. L'échantillonnage par choix raisonné a été choisi conformément à nos objectifs de recherche. Ce type d'échantillonnage a été uniquement appliqué sur les femmes bénéficiaires des microcrédits de l'UM-PAMECAS. Il nous a ainsi permis de sélectionner un échantillon de femmes à partir de nos propres critères. Avec nos critères de sélection, nous avons donc pu interroger 40 femmes ayant reçus des prêts de l'UM-PAMECAS à l'aide d'un guide d'entrevue semi-dirigée. 13 entrevues ont été menées avec le personnel du réseau Pamecas. Les données recueillies à partir des entrevues des femmes, du personnel de l'UM-PAMECAS, de personnes ressources et celles issues de l'analyse de sources documentaires et des notes de notre observation de terrain ont servi à l'examen des effets

des microcrédits sur les femmes participantes à notre recherche. Les résultats de l'enquête livrent un certain nombre d'observations importantes livrées dans ce qui suit.

L'UM-PAMECAS et la question de l'égalité entre les sexes

Les pratiques des employées et employés de l'UM-PAMECAS révèlent que la promotion de l'égalité entre les sexes par le biais de ses activités n'est pas l'objectif premier de l'organisme financier. L'analyse des pratiques laisse voir que l'UM-PAMECAS est une institution financière qui joue selon les règles du marché.

En fait, nous avons observé un faible intérêt pour la promotion de l'égalité des sexes dans les pratiques quotidiennes des caisses du réseau (offre de services financiers indifférenciés, absence totale de promotion de la présence des femmes dans les instances dirigeantes des caisses du réseau, etc.). Sous ce rapport, et en nous basant sur la catégorisation de Linda Mayoux (Mayoux, 1999), on pourrait dire que l'UM-PAMECAS est un organisme de microfinance appartenant au paradigme de la viabilité financière et adoptant une approche minimaliste. Nous pensons que l'approche minimaliste adoptée par l'UM-PAMECAS, qui consiste à l'offre stricte de crédit à ces femmes membres, n'est pas de permettre l'*Empowerment* des femmes plus particulièrement leur *Empowerment* social et politique. De plus, l'analyse des fondements théoriques du ciblage des femmes procédé sur les pratiques de l'UM-PAMECAS a également fait voir que ni les principes théoriques de l'IFD et ni du GED n'inspirent les actions de l'UM-PAMECAS. En effet, l'UM-PAMECAS cible les femmes car elles entrent dans sa stratégie commerciale. L'organisme de microfinance ne livre aucun service autre que financier à sa clientèle féminine. Tout cela fait donc que les actions de l'UM-PAMECAS n'ont pas d'incidence directe sur l'*Empowerment* social et politique sur sa clientèle féminine.

La relation entre la participation des femmes à l'UM-PAMECAS et leur *Empowerment* économique, social et politique

En ce qui a trait à la question des effets du microcrédit alloués aux femmes de notre échantillon sur leur *Empowerment* économique, l'analyse a donné lieu à d'intéressantes observations. Ainsi, nous avons pu noter que l'accès des femmes au microcrédit participe beaucoup au renforcement de leur insertion économique, même si, du reste, leurs principaux investissements se font dans le secteur informel et leurs emplois demeurent des prolongements de leurs rôles traditionnels. En d'autres mots, les femmes transfèrent dans le marché leurs aptitudes naturelles de soins et de services. Elles s'investissent dans les métiers de service (commerce, restauration, couture, etc.), cherchent à concilier leurs activités professionnelles à leurs responsabilités familiales.

La prolifération d'activités dans le secteur informel diminue ainsi les bénéfices que les femmes retirent de leurs activités. En conséquence les activités de ces femmes ne dépassent pas celles de survie et restent caractérisées par une très grande vulnérabilité aux risques. Nous avons également noté la volonté des femmes de percer le plafond de verre en s'activant dans des emplois non traditionnels (mareyage, élevage de poulets). Toutefois, elles peinent à percer l'univers entrepreneurial des hommes.

En somme, il a été observé que le renforcement du travail des femmes, favorisé par leur accès au microcrédit, est à l'origine de leur autonomisation financière. L'autonomie financière observée chez les femmes est également à l'origine de nouveaux comportements qui étaient jusqu'à là réservés aux hommes. En premier lieu de ces comportements, la participation accrue des femmes au budget des ménages. Toutefois, nous avons relevé que les femmes tiennent vaille que vaille à minimiser leur participation dans le seul but de reproduire le mythe qu'elles sont entretenues par leurs maris. Il y a aussi leur trop grande détermination à financer la réussite de leurs enfants à même le microcrédit demandé à la caisse. C'est de là que nous avons pu établir observés des liens entre l'accès des femmes au microcrédit et le renforcement du phénomène migratoire dans le pays. Ces observations tiennent lieu d'indicateurs de l'existence du phénomène de détournement de crédit.

Les femmes n'investissent pas simplement le crédit dont elle bénéficie dans des AGR. Le crédit sert aussi au financement de besoins sociaux. En conséquence, la part de contrôle du crédit par les femmes reste floue. Mais le phénomène le plus important observé reste cette tendance généralisée chez les femmes à l'accès à la propriété privée. Il s'agit en fait du phénomène de ruée des femmes vers la propriété. En vérité, cette ruée vers la propriété privée (l'achat d'un terrain, d'une maison) traduit plutôt une volonté de consolider leur indépendance sociale et économique. L'accès à la propriété sert de couverture devant les risques liés à l'instabilité du marché, mais surtout devant les risques de se voir un jour quitter par le mari. Cependant, même si les femmes s'approprient de tels comportements dits masculins, elles tiennent à mettre à l'avant les hommes dans les transactions d'achat de terrain ou de maison.

Au final, on peut dire que l'accès des femmes aux microcrédits participe d'une certaine façon à leur *Empowerment* économique. Cet *Empowerment* économique des femmes consiste au renforcement de leur insertion dans le tissu économique, qui a pour conséquence d'augmenter leur participation au budget du ménage. Toutefois, nos résultats révèlent que leurs comportements restent fortement imprégnés de l'idéologie de genre.

En ce qui a trait à l'*Empowerment* social et politique des femmes suite à leur accès au microcrédit de leur caisse de base, les résultats ont révélé une réalité complexe. En effet, concernant leur *Empowerment* social, les femmes ont réussi à se construire une image sociale positive grâce à l'autonomie financière acquise grâce à leurs activités professionnelles. Nous avons remarqué aussi que les valeurs sociales se construisent autour de l'*ethos* du travail qui relègue, sans toutefois le détrôner, le mariage au second plan des projets de vie. Il a aussi été observé deux phénomènes intéressants : la quête de reconnaissance sociale de femmes qui se déroule principalement au sein du groupe des pairs c'est-à-dire avec d'autres femmes et l'absence de remise en cause de la structure des rapports de genre. Ce dernier phénomène limite quelque peu l'apport de l'accès aux microcrédits par les femmes sur leur *Empowerment* social. Au niveau politique, nous avons relevé un renforcement de la conscience citoyenne des femmes de notre échantillon mais leur implication politique demeure faible. En effet, la participation des femmes en politique

reste toujours assujettie aux poids sociaux qui considèrent le leadership politique féminin (seulement en présence des hommes) comme allant contre l'ordre naturel des choses. Les femmes ne peuvent se sentir à l'aise en politique que lorsqu'elles sont épaulées par les hommes, sans mentionner que la difficile conciliation entre gestion du foyer et activités hors du foyer ne favorise pas non plus une participation optimale des femmes dans la gestion de la communauté. En conséquence, l'*Empowerment* politique des femmes de notre échantillon est très faible.

Globalement il importe de signaler l'incidence quasi nulle du statut matrimonial des femmes récipiendaires de crédit de l'UM-PAMECAS sur leur *Empowerment* économique, social et politique. D'un point de vue strictement économique, toutes les femmes se sont logées à la même enseigne. Aucune différence n'est observée dans leur processus d'insertion économique. Les femmes, toutes catégories matrimoniales confondues, sont mues par un seul motif : l'appât du gain à travers des activités commerciales. Il en est de même du point de vue social. Ici aussi les différentes femmes interrogées tiennent le même discours de justification des rapports sociaux de sexe. En revanche, c'est seulement sur le plan de l'*Empowerment* politique que nous avons observé de légères variations. En effet, selon nos observations, les femmes mariées sous divers régimes (surtout polygamiques) sont plus présentes en politique. Nous pensons que cette plus grande participation politique est favorisée par leur plus grande disponibilité. En effet, avec le partage de maris dont elles devraient autrement s'occuper quotidiennement, ces femmes disposent de temps additionnel leur permettant de faire des activités de nature politique. Cependant, comme toutes les autres femmes, leur participation politique ne résulte pas d'une motivation personnelle : le chaperonnage d'un homme (beau-frère, d'un frère) semble inéluctable. L'analyse de l'*Empowerment* des femmes rencontrées sous l'angle des rapports sociaux de sexe nous a amené vers une série d'observations.

Pourquoi les programmes de microcrédits ont-ils, selon nous, des impacts limités sur les rapports sociaux de genre?

En se présentant comme politique de développement, la microfinance s'est donc donnée pour mission de promouvoir l'égalité des sexes. Cet objectif repose en effet sur l'idée qu'en favorisant l'accès des femmes au microcrédit (assimilé à leur *Empowerment* économique), ceci mènera à leur *Empowerment* compris dans le sens de leur participation active dans le processus de changement des rapports sociaux de sexe.

Certes, l'indépendance financière acquise par les femmes suite à leur accès au crédit des caisses du réseau PAMECAS leur a permis de se construire une image sociale positive. Toutefois, le processus de transformation des rôles de sexe ne s'accompagne pas d'une remise en question de l'idéologie patriarcale sur laquelle repose le système des rapports sociaux de sexe. En effet, contrairement aux hommes, les femmes n'ont pas eu de difficulté à s'arroger les rôles masculins au sein du ménage comme celui de pourvoyeur financier partiel ou total. Si les femmes semblent s'être adaptées tant bien que mal à leurs nouveaux rôles, il n'est pas encore venu à l'esprit des hommes de s'arroger les rôles traditionnels féminins tels que faire la cuisine, faire le ménage, s'occuper des enfants, etc.

L'autonomie financière acquise par les femmes suite à leur participation aux caisses du réseau Pamecas leur a aussi fait prendre conscience de l'avantage comparatif qu'une femme autonome financièrement dispose sur la femme dépendante. Cette conscience de leur valeur ajoutée observée chez les femmes disposant de ressources financières se forme dans un contexte impliquant le déroulement d'un jeu de négociation dont le but est d'amener les hommes à accepter leur perte de pouvoir sans qu'ils ne s'en rendent compte. Les femmes apprivoisent donc, avec une certaine sagesse, la conscience qu'elles ont de « leur pouvoir », surtout dans le cadre privé. Cette forme d'*Empowerment* est pour nous une forme d'*Empowerment* construite à partir des valeurs sociales fondées sur le principe d'un mode de résolution des conflits sociaux dont le but est de maintenir l'harmonie sociale.

Grosso modo, nous nous disons que les institutions de microfinance n'exercent pas d'influence directe sur la structure des rapports sociaux de sexe, mais elles peuvent influer indirectement sur le système des rapports de sexe par l'intermédiaire du microcrédit qu'elles octroient. En fait, nous pensons que les institutions de microcrédit auraient plus d'influence sur les rôles que sur les statuts sociaux. En d'autres mots, les institutions de microfinance ont le potentiel de changer une partie de la division sexuelle du ménage, celle qui dans le couple confère à l'homme le rôle actif et à la femme le rôle passif. L'analyse des résultats de notre enquête a bien montré que le rôle des femmes a bien changé. Nous observons cependant, avec l'ajout des fonctions de pourvoyeur financier du ménage au rôle traditionnel des femmes, un alourdissement des charges auxquelles les femmes sont soumises pendant que les charges des hommes s'amenuisent, À ce titre, nous pensons que le potentiel des organismes de microfinance d'influencer indirectement la structure des rapports sociaux de sexe s'exprime surtout au niveau de l'autonomie financière des femmes.

La réflexion issue des analyses de nos résultats d'enquête a également montré que la promotion de l'*Empowerment* par le biais du microcrédit se moule naturellement au contexte culturel de sa poursuite. En fait, nous notons une conscience claire de l'inégalité des statuts de sexe. Mais les femmes appréhendent cette inégalité d'un point de vue purement différentialiste. Les hommes occupent un statut supérieur par rapport aux femmes et ils leur sont différents sur certains points. Et cette structuration des rapports de genre ne semble pas déranger les femmes tant qu'elle ne constitue pas un frein à leur liberté d'entreprendre. Car, oui, les femmes disposent d'une grande liberté d'entreprendre, mais cette liberté semble en partie arrachée aux hommes. En fait, cette liberté d'entreprendre ne devient totale que lorsque la femme dispose de l'aval du mari. Et c'est l'obtention de cet aval qui donne lieu à la mise en œuvre de la part des femmes de toute une stratégie de négociation. Il est important pour les femmes d'obtenir la caution morale du mari, car, sans elle, leur ambition est freinée. Les femmes n'adhèrent pas à l'idée d'une réclusion au foyer, car elles ont toutes compris que l'idéal d'hier est irréalisable de nos jours. Les femmes ont compris que pour se rapprocher de l'idéal d'une femme épanouie dans son ménage, elles doivent participer financièrement à l'entretien de ce mythe. L'*Empowerment* des femmes

est ici une forme d'*Empowerment* mitigé s'exprimant à la fois sous la forme de l'affirmation de leur indépendance financière et du souci de conservation de leur statut traditionnel au sein du couple et de la sphère publique. Cette forme d'*Empowerment* n'est pas née de la conscience de l'inégalité des statuts de sexe. Elle n'est pas née non plus d'une volonté de changer la structure des rapports sociaux de sexe. Elle dérive des suites des conséquences induites par une crise économique persistante. En d'autres mots, l'*Empowerment* observé est un type d'*Empowerment* qui, pour le moment, semble circonstanciel. C'est une nouvelle posture observé chez les femmes compte non tenu de leur statut matrimonial et socio-économique.

Au final, il faut considérer les institutions de microfinance à leur juste dimension et reconnaître leur encastrement dans les logiques sociales. Elles n'ont jamais cessé d'être des produits financiers destinés à des catégories traditionnellement considérées comme insolvables : les pauvres. Ainsi, en contredisant la thèse de l'insolvabilité des pauvres, les institutions de microfinance se sont révélé des instruments financiers capables d'accompagner un autre secteur économique spécifique des pays du Sud (« le capitalisme de bazar », dont l'émergence a constitué une réponse à la crise vers laquelle les a menées leur ouverture au système libéral. Dans un contexte de mondialisation économique et culturelle, les institutions de microfinance, par le mécanisme de la facilitation de l'accès à des ressources financières aux couches vulnérables, dont les femmes, participent à l'intégration des pays du Sud dans le cercle des sociétés de consommation. Elles constituent à coup sûr une révolution ayant engendré certains bouleversements dans les systèmes sociaux et économiques des pays du Sud. Toutefois, eu égard à leur statut de produits financiers, les institutions de microfinance ne peuvent donc pas résoudre les problèmes de développement des pays du Sud. Elles ne peuvent pas non plus remplacer des politiques volontaristes et efficaces visant la promotion de l'égalité des sexes.

Bibliographie

1. Sources citées

Agence Intergouvernementale de la Francophonie, Égalité des sexes et développement. Concepts et terminologie, non daté : 40.

Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie. 2010. Note d'analyse des comptes nationaux définitifs 2007, semi-définitifs 2008 et provisoires 2009. République du Sénégal : Ministère de l'Économie et des Finances, 45 p. http://www.ansd.sn/publications/annuelles/Comptes_Nationaux_Def2007_SemiDef2008_Prov2009.pdf (accès le 24 janvier 2012).

Allemand, Sylvain. 2007. *La microfinance n'est plus une utopie*! Paris : Éditions Autrement, 205 p.

Amin, Sajeda, Ashok S.Rai et Giorgio Topa. 2003. « Does microfinance reach the poor and vulnerable? Evidence from northern Blangladesh ».*Journalof Development Economics*, volume 70, numéro 1, pp. 59-82.

Ansart, Pierre. 1990. Les sociologies contemporaines. Paris : Seuil, 342 p.

Antoine, Philippe et Soukeynatou Fall. 2008. « Population et pauvreté à Dakar ». Dans

Daffé, Gaye et Abdoulaye Diagne. 2008. Le Sénégal face aux défis de la pauvreté : les oubliés de la croissance. Paris : Karthala; Dakar : Cres : Crepos,

Ba, Halimatou. 2006. « La participation des femmes dans les groupements économiques en milieu urbain dans le secteur de la pêche à Dakar ». Thèse de doctorat, Québec : Université Laval, 351 p.

Balcazar, Fabricio, Tom Seekins, Stephen Fawcet et Bill Hopking.1990. "Empowering People With Physical Disabilities Through Advocacy Skills Training". American Journal Of Community Psychology , vol.18, numéro 2, pp.282-296.

Balkenhol, Bernd. 2009. *Microfinance et politique publique*. Paris : Presses Universitaires de France, 355 p.

Balkenhol, Bernd. 2009. « Efficience et pérennité en microfinance ». Dans Balkenhol, Bernd (dir.). 2009. *Microfinance et politique publique*. Paris : Presses Universitaires de France, pp. 3-23.

Bardin, Laurence. 1986. *L'analyse de contenu*. Paris : Presses Universitaires de France, 233 p.

Beaud, Jean-Pierre. 2004. « L'échantillonnage ». Dans Benoît Gauthier (dir.). *Recherche sociale : de la problématique à la collecte de données*. Québec: PUQ, pp. 211-242.

Beneria, Lourdes et Gita Sen. 1981. « Accumulation, Reproduction, and "Women's Role in Economic Development": Boserup Revisited. » *Signs*, vol. 7, No. 2, pp. 279-298.

Bisilliat, Jeanne et Christine Verschuur (dir.). 2001. *Genre et économie : un premier éclairage.* Paris : L'Harmattan, 482 p.

Bisilliat, Jeanne (dir.). 1992. *Relations de genre dans le développement : femmes et sociétés.* Paris : Éditions de l'ORSTOM, 326 p.

Blanchet, Alain et Anne Gotman. 2007. *L'enquête et ses méthodes. L'entretien*. Paris : Armand Colin, 126 p.

Boyé, Sébastien, Jérémy Hajdenberg et Christine Poursat. 2006. *Le guide la microfinance. Microcrédit et épargne pour le développement*. Paris : Éditions d'Organisation, 304 p.

Calvès, Anne Emmanuèlle. 2009. « "*Empowerment*": généalogie d'un concept clé du discours contemporain sur le développement ». *Revue Tiers-Monde*, numéro 200, pp. 735-749.

Calvès, Anne Emmanuelle et Richard Marcoux. 2007 « Présentation : les processus d'individualisation "à l'africaine" ». *Sociologie et sociétés*, vol. 39, numéro, pp. 5-18.

Code de la famille du Sénégal, 109 p.

Comim, Flavio. 2009. « La réduction de la pauvreté à travers la microfinance : perspective de la capabilité ». Dans Bernd Balkenhol (dir.). *Microfinance et politique publique*, Paris : Presses Universitaires de France, pp. 59-76

Cosse, Pascaline.1993. « Vers le développement de l'autonomie économique des femmes : une expérience de groupe ». *Service social*, vol.42, numéro 2, pp.163-182.

Dagenais, Huguette et Denise Piché. 1994. *Femme, féminisme et développement*. Montréal: Canadian Research Institute for the Advancement of Women, McGill-Queen's University Press, 447 p.

Damant, Dominique, Judith Paquet et Jo Bélanger. 2001. « Recension critique des écrits sur l'*Empowerment* ou quand l'expérience des femmes victimes de violence conjugale fertilise les constructions conceptuelles ». *Recherches féministes*, vol. 14, numéro 2, pp. 133-154.

D'Auteuil, Cindy. 2008. « L'*Empowerment* des femmes par la microfinance : le cas du Bangladesh ». Essai de maîtrise, Québec : Université Laval, 82 p.

De Lima, Pierre et Julie Camus. 2007. *Voyage au cœur d'une révolution : la microfinance contre la pauvreté*. Paris : J.C. Lattès, 286 p.

De Sardan, Jean-Pierre Olivier.2008. *La rigueur du qualitatif. Les contraintes empiriques de l'interprétation socio-anthropologique.* Louvain-la-Neuve, Academia-Bruylant, 325p.

De Sardan, Jean-Pierre Olivier. 2001. « Les trois approches en anthropologie du développement. *Tiers-Monde*, tome 42, numéro 168, pp.729-754.

De Sardan, Jean-Pierre Olivier.1991. « L'anthropologie du changement social et du développement comme ambition théorique? », *Bulletin de l'APAD*, 1, numéro 1, pp.1-7.

De Sardan, Jean-Pierre Olivier.1995. *Anthropologie et développement : essai en socio-anthropologie du changement social*. Marseille, APAD; Paris : Khartala, 221p.

Dieng, Seydi Ababacar. 2008. « Déterminants, caractéristiques et enjeux de la migration sénégalaise ». *Asylon* http://www.reseau-terra.eu/article709.html (accès le 26 février 2014).

Diop, Amadou, Isabelle Hillenkamp et Jean-Michel Servet. 2009. « Pauvreté *versus* inégalités : un défi pour les institutions de microfinance ». Dans Bernd Balkenhol (dir.). *Microfinance et politique publique*. Paris : Presses Universitaires de France, pp. 27-57.

Diop, Abdoulaye Bara. 1985. *La famille wolof : tradition et changement*. Paris : Khartala, 262 p.

Dimé, Mamadou.2007. « Remise en cause, reconfiguration ou recomposition? : des solidarités familiales à l'épreuve de la précarité à Dakar ». *Sociologie et sociétés*, vol. 39, numéro 2, 2007, pp. 151-171.

Direction de Prévision et des Études Économiques (DPÉÉ). 2008. « Situation économique et financière en 2008 et perspectives en 2009 ». République du Sénégal : Ministère de l'Économie et des Finances, 29 p. http://www.dpee.sn/IMG/pdf/103_sef_decembre_2008.pdf(accès le 24 janvier 2012).

Drolet, Marie.1997. « L'*Empowerment* et intervention familiale : concept paradoxal occultant parfois la pauvreté ». *Reflets*, vol.3, numéro 1, pp.55-79.

Duhaime, Gérard. 1996. *Cycles du surendettement et trajectoires individuelles*. Québec : Département de nutrition humaine et de consommation, Université Laval, 22 p.

Falquet, Jules. 2008. *De gré ou de force. Les femmes dans la mondialisation.* Paris : La Dispute, 213 p.

Falquet, Jules.2003. « L'ONU, alliée des femmes ? Une analyse féministe critique du système des organisations internationales ». http://multitudes.samizdat.net/L-ONU-alliee-des-femmes (accès le 11 avril 2013).

Gagnon, Yves-C. 2005. *L'étude de cas comme méthode de recherche*. Québec : PUQ, 128 p.

Gubert, Flore. 2005. « La microfinance est-elle un outil de réduction de la pauvreté? État de la recherche ». Institut de recherche pour le développement, pp. 52-58.

Guérin, Isabelle et Jane Palier. 2007. « Microfinance et *Empowerment* des femmes : la révolution silencieuse aura-t-elle lieu? ». *ADA*, numéro 37, pp. 27-34.

Goetz, Anne-Marie et Rina Sen Gupta. 1996. « Who Take the Credit? Gender, Power and Control over Loan Use on Rural Credit Program in Bangladesh ». *World Development*, vol. 24, numéro 1, pp. 45-63.

Geoffrion, Paul.2004. « Le groupe de discussion ». Dans Benoît Gauthier (dir.). *Recherche sociale : de la problématique à la collecte de données*. Québec: PUQ, pp. 333-356.

Golaz, Valérie.2005. « Enquête biographique et démarche ethnographique : des outils complémentaires pour l'étude du changement social » http://iussp2005.princeton.edu/papers/51482(accès le 1 octobre 2013).

Hofmann, Elisabeth et Kamala Marius-Gnanou. 2007. « Le crédit des femmes et l'avenir des hommes ». *ADA*, numéro 37, pp. 7-26.

Hofmann, Elisabeth et Kamala Marius-Gnanou. 2004. « L'*Empowerment* des femmes entre relativisme culturel et instrumentalisation dans les évaluations de la microfinance en Inde » (version provisoire), Premières journées du GRES, Bordeaux IV, 16-17 septembre 2004, 29 p.

Hofmann, Elisabeth et Kamala Marius-Gnanou. 2003. « L'approche "genre dans la lutte contre la pauvreté" ». Dans *Développement socialement durable et la pauvreté,* PUB, 2003, pp. 269-284.

Hulme, David et Karen Moore. 2006. « Why Has Microfinance Been A Policy Success in Bangladesh (And Beyond) » GPRG Working Paper 41.

Hunt, Juliet et Nalini Kasynathan. 2001. « Pathways to *Empowerment*? Reflections on microfinance and transformation in gender relations in South Asia *».Gender and Development,* vol. 9, numéro 1, pp. 42-52.

Ikièmi, Serges. 2008. *La microfinance au Congo-Brazzaville. Instrument de paupérisation ou moyen de lutte contre le sous-développement*. Paris : L'Harmattan, 124 p.

Jégourel, Yves. 2008. « La microfinance: entre performance sociale et performance financière ». *Regards croisés sur l'économie*, vol. 1, numéro 3, pp. 197-205.

Johnson, Susan. 2005. « Gender relations, *Empowerment* and microcredit : moving on from a lost decade ». *European Journal of Development Research*, vol. 17, numéro, pp. 224-248.

Johnson, Susan. 1999. « Microfinance and Gender: Guidelines for a Good Practice » http://gdrc.org/icm/wind/gendersjonson.html
Johnson, Susan et Ben Rogaly. 1997. « Microfinance and Poverty Reduction » United Kingdom : Oxfam, Actionaid, 134 p.

Kabeer, Naila. 1999. « Resources, Agency, Achievements: Reflections on the Measurement of Women's *Empowerment* ».*Development and Change,*vol.30, numéro 3, pp. 435-464.

Kabeer, Naila. 2001. « Conflits Over Credits: Re-evaluating the *Empowerment* Potential of Loans to Women in Rural Bangladesh ». *World Development*, vol.29, numéro 1, pp. 63-84.

Kanji, Saliou Samba Malaado et Fatou Kiné Camara. 2000. *«* L'union matrimoniale dans la tradition des peuples noirs *»*, Paris; Montréal : Harmattan, 309 p.

Kelkar, Goving, Dev Nathan et Rownok Jahan. 2004. « We Were in Fire, Now We Are In Water : Microcredit and Gender Relations in Rural Bangladesh » IFAD-UNIFEM, Gender Mainstreaming Program in Asia, New Delhi [http:\\www.ifad.org\english\operations\pi\bgd\documents\fire.pdf].

Labonté, Ronald. 1990. « *Empowerment* : Notes on Professional And Community Dimensions ». *Canadian Review Of Social Policy*, vol.26, pp.64-75.

Langevin, Marie. 2009. « Les relations entre la participation aux programmes de microfinance et les processus d'*Empowerment* des femmes». Mémoire de maîtrise, Québec : Université Laval, 165 p.

Lapenu, Cécile *et al*. 2004. « Performances sociales : une raison d'être des institutions de microfinance et pourtant peu mesurées. Quelques pistes ». *Monde en développement*, vol.2, numéro 126, pp. 51-68

Larocque, Pierre *et al*. 2002. *The impact of savings et credits cooperatives in Burkina Faso*. Lévis : Québec : Développement International Desjardins, 112 p.

Larocque, Pierre et Yvon Bernier. 1997. *La microfinance et le Développement International Desjardins*. Ottawa : Canada, 24 p.

Larocque, Pierre et Marie-Hélène Guité. 1996. *Application de la politique* « *Genre et Développement » (GED) dans les programmes de Développement International Desjardins*. Lévis : Développement International Desjardins, 27 p.

Latouche, Serge. 1998. *L'autre Afrique. Entre don et marché*. Paris : Éditions Albin Michel, 247 p.

Latour, Bruno. 2006. *Changer de société. Refaire la sociologie*. Paris : La Découverte, 401 p.

Lautier, Bruno 2004. *L'économie informelle dans le tiers-monde*. Paris : Éditions La découverte, 121 p.

Le Bossé, Yan. 1996 « *Empowerment* et pratiques sociales : illustration du potentiel d'une utopie prise au sérieux ». Nouvelles pratiques sociales, vol.9, numéro 1, pp.127-145.

Lelart, Michel. 2005. *De la finance informelle à la microfinance*. Paris : Éditions des archives contemporaines, 112 p.

Long, Norman. 1994. « Du paradigme perdu….au paradigme retrouvé? Pour une sociologie du développement orientée vers les acteurs ». *Bulletin de l'APAD*, vol.7, pp.1-23.

Mayoux, Linda. 2007. « Atteindre les femmes et les autonomiser : défis pour la microfinance ». *ADA*, numéro 37, p. 35-63.

Mayoux, Linda. 2001. « Vers un nouveau paradigme dans les programmes de microcrédits ». Dans Jeanne Bisilliat. *Genre et économie : un premier éclairage*. Paris : L'Harmattan, pp. 325-331.

Mayoux, Linda. 1999. « Questioning Virtous Spirals : Microfinance and Women's *Empowerment* in Africa ». *Journal of International Development*, nov.-déc., 11, 7, pp. 957-984.

Mestrum, Francine. 2003. « De l'utilité des femmes pauvres dans le nouvel ordre mondial. Une analyse de la place des femmes dans les discours des organisations internationales sur la pauvreté ». Dans Jeanne Bisilliat (dir.). *Regards de femmes sur la globalisation. Approches critiques*. Paris : Karthala, pp. 35-73.

Mahmud, Simeen. 2003. « Actually How Empowering is Microcredit? ». *Development and Change*, vol. 34, numéro 4, pp. 577-605.

Maholtra, Anju, Sidney Ruth Schuler et Carol Boender. 2002. « Measuring Women's *Empowerment* as variable in International Development ». Background Paper for World Bank Workshop on Poverty and Gender : New Perspectives, 58 p.

McIntosh, Craig et Bruce Wydick. 2005. « Competition and Microfinance ». *Journal of Development Economics*, volume 78, numéro 2, pp. 271-298.

Ministère de la Famille et de l'Entrepreneuriat féminin. *Stratégie Nationale pour l'Équité et l'Égalité de Genre,* s.d., Dakar, 125 p.

Ministère de la Famille, de la Solidarité nationale, de l'entrepreneuriat féminin et de la Microfinance. *Document actualisé de politique sectorielle de la microfinance et plan d'action.* (2008-2013), s.d., Dakar, 36 p.

Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Entrepreneuriat féminin et de la Microfinance. *Lettre de politique sectorielle. Stratégie et Plan d'action 2005-2010,* s.d., Dakar, 59 p.

Navajas, Sergio, Mark Schreiner, Richard L. Meyer et Claudio Gonzalez-Vega. 2000. « Microcredits and the poorest of the poor : theory and evidence from Bolivia ». *World Development*, volume 28, numéro 2, pp. 333-346.

Ndiaye, Fatou. 2002. « Impact du programme AFSSEF sur les conditions de vie des bénéficiaires dans la zone rurale de Malika ». Mémoire de maîtrise, Québec : Université Laval, 126 p.

Ndione, Emmanuel Seyni. 1992. Le don et le recours : Les ressorts de l'économie urbaine. Dakar : Enda-Éditions, 210 p.

Ouédraogo, Alpha et Dominique Gentil. 2008. *La microfinance en Afrique de l'Ouest. Histoires et innovations.* Paris : Karthala, 307 p.

PAMECAS. 2007. Politique de crédit. Septembre 2007, 11 p.

PAMECAS. 2005. *Plan de développement de la mutuelle de santé de PAMECAS*. 31 p. http://www.ilo.org/public/french/protection/secsoc/step/download/0081dp.pdf(accès le 28 mars 2011).

Peneff, Jean. 1995. « Mesure et contrôle des observations dans le travail de terrain. L'exemple des professions de services ». *Sociétés contemporaines*, vol.21, numéro 21, pp.119-138.

Programme d'Appui à la Mobilisation de l'Épargne dans la Francophonie et Développement International Desjardins. Programme de formation à la gestion des coopératives d'épargne et de crédit. Module B. Structuration et organisation des coopératives d'épargne et de crédit. 2e édition, novembre 1997, 230 p.

Parpart L. Jane, Patricia Connelly et Eudine Barriteau. 2000. *Theorical Perspectives on Gender and Development*. Ottawa: International Development Research Centre, 215 p.

Paulme, Denise. 1960. « Structures sociales traditionnelles en Afrique Noire ». *Cahiers d'études africaines*, vol. 1, numéro 1, pp. 15-27.

Peemans-Poullet, Hedwige. 2001. « La miniaturisation de l'endettement des pauvres passe par les femmes ». Dans Jeanne Bisilliat (dir.). *Genre et économie : un premier éclairage*. Paris : L'Harmattan, pp. 347-360.

Pitt, Mark *et al*. 2003. « Credit Programs for the Poor and the Health Status of Children in Rural Bangladesh », *InternationalEconomic Review*, vol.44, n°1, pp. 87-118.

Pitt, Mark M. et Shahidur R. Khandker. 1996. « Household and Intrahousehol Impact of the Grameen Bank and Similar Targeted Credit Programs in Bangladesh ». *World Bank Discussion Papers 320*. Washington, DC, 107 p.
Rahman, Aminur. 1999. « *Micro-Credits Initiatives for Equitable and Sustainable Development : Who pays?* » *World Development*, vol.27, numéro 1, pp. 67-82.

Rathgeber, Eva. 1994. *WID*, *WAD*, *GAD*. « Tendances de la recherche et de la pratique dans le champ du développement ». Dans Huguette Dagenais et Denise Piché (dir). *Femmes*, *féminismeetdéveloppement.*Montréal: Canadian Research Institute for the Advancement of Women, McGill-Queen's University Press, pp. 77-95.

Rist, Gilbert.1996. *Le développement: histoire d'une croyance occidentale*. Paris : Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 426 p.

Roy, Simon N. 2004. « L'étude de cas ». Dans Benoît Gauthier (dir.). *Recherche sociale : de la problématique à la collecte de données*. Québec: PUQ, pp. 159-184.

Sarr, Fatou, 1998. « Étude des pratiques de solidarité des entrepreneures issues du secteur informel. Quelles perspectives pour les pratiques sociales ». Thèse de doctorat, Québec : Université Laval, 300 p.

Savoie-Zajc, Lorraine. 2000. « La recherche qualitative/interprétative en éducation ». Dans Thierry Karsenty et Lorraine Savoie-Zajc. Intr*oduction à la recherche en éducation*. Sherbrooke :Éditions du CRP : Faculté d'éducation, Université de Sherbrooke, pp.171-198.

Servet, Jean Michel. 2006. *Banquiers aux pieds nus. La microfinance*. Paris : Odile Jacob, 511 p.

Servet, Jean Michel. 2006. « La microfinance mise en péril par le néolibéralisme ». http://base.socioeco.org/docs/microfinance_et_lib_ralisme.pdf(accès le 15 avril 2013).

Servet, Jean-Michel. 2005. « Le besoin d'objectifs principaux nouveaux pour la microfinance : lutter contre les inégalités et faire face aux risques ». *Techniques financières et développement*, numéro 78, pp. 12-20.

Service Régional de la Statistique et de la Démographie de Dakar. 2008. *Situation économique et sociale de la région de Dakar de l'année 2007-Rapport final.* Ministère de l'économie et des finances http://www.ansd.sn/publications/annuelles/SES_Region/SES_Dakar_2007.pdf

Shiedls, Laurene E. « Women's Experiences of the Meanings of *Empowerment* ». *Qualitative Health Research*, vol.5, numéro 17, pp. 15-35.

Singly, François de. 1977. « Mobilité féminine par le mariage et dot scolaire : l'exemple nantais ». *Économie et Statistique*, vol.91, numéro 91, pp. 33-44.

Smelser, J. Neil. 1994. « Les théories sociologiques ». *Revue internationale des sciences sociales*, numéro 139, pp. 9-23.

Sow, Fatou. 2010. « Idéologies libérales et droits des femmes en Afrique ». Dans Jules Falquet *et al*., (dir.). *Le sexe de la mondialisation. Genre, classe, race et nouvelle division du travail*. Paris : Presses de la fondation nationale des sciences politiques, pp. 243-257.
Sow, Fatou.1994. « L'analyse de genre et les sciences sociales en Afrique ». Dakar : Codesria, 32 p.

Swain, Ranjula Bali et Fan Yang Wallentin. 2007. « Does Microfinance Empower Women? Evidence from Self Help Groups in India. » In Working Paper Series, vol.24: Uppsala University, Department of Economics, 26 p. http://www.nek.uu.se/pdf/wp2007_24.pdf (accès le 07 mars 2009).

2. Sources consultées

Agence Canadienne de Développement International. 1984. *Les femmes dans le développement : cadre conceptuel et stratégie de mise en œuvre*. Ottawa : ACDI, 27 p.

Aderanti, Adepoju.1999. *La famille africaine.* Paris : Karthala, 318 p.

Adjamagbo, Agnès, Philippe Antoine et Fatou Binetou Dial.2004. « Le dilemme des dakaroises : entre travailler et « bien travailler » ». Dans Momar Coumba Diop (ed.). *Gouverner le Sénégal : entre ajustement structurel et développement durable*. Paris, Karthala, pp. 247-272.

Albarello, Luc.1999. *Apprendre à chercher. L'acteur social et la recherche scientifique.*Belgique : De Boeck Université, 193 p.

Amin, Sajeda, Ashok S. Rai et Giorgio Topa. 2003. Does microfinance reach the poor and vulnerable? Evidence from northern Bangladesh ».*Journal of Development Economics*, volume 70, numéro 1, pp. 59-82.

Aron, Raymond.1967. Les étapes de la pensée sociologique. Paris : Gallimard, 659 p.

Bawin-Legros, Bernadette. 1996. *Sociologie de la famille. Le lien social sous questions*. Paris; Bruxelles : De Boeck Université, 192 p.

Beaulieu, Elsa. 2003. « Solidarités et stratégies économiques des femmes urbaines au Sénégal. Le cas des « Groupements d'Intérêt Économique » de la région de Dakar ». Mémoire de maîtrise, Québec : Université du Québec à Chicoutimi, 224 p.

Bergeron, Suzanne. 2003. «The Post-Washington Consensus and Economic Representations of Women in Development at the World Bank». *International Feminist Journal of Politics*, vol.5, numéro 3, pp.397-419.

Bertaux, Daniel. 1997. *Les récits de vie : perspective ethnosociologique.* Paris : Nathan, 127 p.

Berthelot, Jean-Michel. 1992. « La sociologie : histoire d'une discipline ». Dans Karl M. Van Meter. *La sociologie*. *Textes essentiels*. Paris : Larousse, pp. 11-26.
Balibar, Etienne. 1997. *La philosophie de Marx*. Paris : Éditions La Découverte, 120 p.

Bisilliat, Jeanne (dir.). 2003. *Regards de femmes sur la globalisation. Approches critiques*. Paris : Karthala, 316 p.

Bisilliat, Jeanne et Christine Verrschuur (dir.). 2000. *Genre : un outil nécessaire. Introduction à une problématique*. Paris : L'Harmattan, 263 p.

Bisilliat, Jeanne (dir.). 1996. Femmes du Sud, chefs de famille. Paris : Karthala, 410 p.

Bop, Codou. 2003. « Féminisation de la pauvreté au Sénégal et évolution des rapports sociaux de sexe dans les familles : le cas de la banlieue ouvrière de Dakar ». *Labrys Études féministes*, numéro 3, disponible au http://www.unb.br/ih/his/gefem/labrys3/web/fran/coudou2.htm#_ftn1

Bop, Codou.1994. « Les femmes chefs de famille à Dakar ». Dans Bisilliat, Jeanne (dir.). 1996. *Femmes du Sud, chefs de famille*. Paris : Karthala, pp.129-149

Boudon, Raymond. 2007. *L'inégalité des chances. La mobilité sociale dans les sociétés industrielles.* Paris : Hachette, 334 p.

Boudon, Raymond. 2003. « La conversion de Coleman à la théorie du choix rationnel : impressions et conjectures ». *Revue française de sociologie*, vol.44, numéro 2, pp.389-398.

Boudon, Raymond. 1988. « Individualisme ou holisme : un débat méthodologique fondamental ». In Henry Mendras, M. Verret. *Les champs de la sociologie française*. Paris : Armand Colin, 1988, pp.31-45.

Boudon, Raymond et François Bourricaud.1982. *Dictionnaire critique de la sociologie*. Paris : Puf, 651 p.

Bourdieu, Pierre. 2000. *Esquisse d'une théorie de la pratique. Précédé de trois études d'ethnologie kabyle*. Paris : Seuil, 429 p.

Bourdieu, Pierre. 1980. *Le sens pratique*. Paris : Édition du Minuit, 475 p.

Bourdieu, Pierre. 1987. *Choses dites*. Paris : Éditions du Minuit, 229 p.

Bourdieu, Pierre et Jean Claude Passeron. 1970. *La reproduction. Éléments pour une théorie d'un système d'enseignement.* Paris : Les Éditions du Minuit, 279 p.

Bulle, Nathalie. 2005. «Introduction générale. L'explication de l'action sociale ». *L'Année sociologique*, vol. 55, numéro 1, pp.9-18.

Bulle, Nathalie. 2002. « Pierre Bourdieu 1930-2002 ». *L'Année sociologique*, vol. 52, numéro 2, pp. 231-237.

Butler, Judith. (2005). *Trouble dans le genre : pour un féminisme de la subversion*. Paris : La Découverte, 283 p.

Cicchelli-Pugeault, Catherine et Vincenzo Cicchelli. 1998. *Les théories sociologiques de la famille*. Paris : La Découverte, 122 p.

Comité d'Échange, de Réflexions et d'Informations sur les Systèmes d'Épargne-Crédit. 2002. « Thème gouvernance de la microfinance. Les études de cas CERISE, le PPPCR », pp.33-62. http://www.cerise-microfinance.org/IMG/pdf/Etude_de_cas_PPPCR_Burkina.pdf (accès le 13 janvier 2012).

Cheston, Susy. 2007. « Les faits, rien que les faits, M'dame : histoires de genre tirées des sources inattendues ». *ADA,* numéro 37, pp.13-26

Chicoine, Louise. 1992. « Rencontre de réflexion critique sur l'approche genre et développement : le vendredi 9 octobre 1992. » Sans Lieu : Comité québécois femmes et développement, 22 p.

Clignet, Rémi. 1970. *Many Wives, Many Powers.* Evanston: Northwestern University Press, 380 p.

Cloutier, Luce. 1993. «Femmes, rapports sociaux de sexe et stratégie de développement en Afrique de l'Ouest ». Québec : Composante Femmes, société et développement au Sahel, Université Laval, 59 p.

Comité québécois femmes et développement (CQFD) de l'Association québécoise des organismes de coopération internationale (AQOCI). 2004. Genre et développement. Québec: CQFD, 148 p.

Conchon, Anne. 2002. « Entre identité individuelle et détermination sociale : le cas de Guyénot de Châteaubourg (1743-1824) ». *Revue genèse*, vol.2, numéro 42, pp.42-61.

Corbeil, Christine et Francine Descarries. 2003. « La famille : une institution sociale en mutation ». *Nouvelles pratiques sociales,* vol.16, numéro 1, pp.16-26.

Corcuff, Philippe.2000. Sous la dir. François de Singly. *Les nouvelles sociologies. Entre le collectif et l'individuel*. Paris: Armand Colin, 127 p.

Corcuff, Philippe. 1995. *Les nouvelles sociologies. Construction de la réalité sociale*. Paris : Nathan, 127 p.

Copestake, James. 2002. « Inequality and the Polarizing Impact of Micro-Credit: Evidence from Zambia's Copperbelt». *Journal of International Development*, vol.14, numéro 6, pp.743-755.

Crozier, Michel et Erhard Friedberg.1997. *L'acteur et le système*. Paris : Éditions du Seuil, 500 p.

Daffé, Gaye et Abdoulaye Diagne.2008. *Le Sénégal face aux défis de la pauvreté : les oubliés de la croissance.* Paris : Karthala; Dakar : Cres : Crepos, 376 p.

Daffé, Gaye.2008. « La lutte contre la pauvreté est-elle au cœur des politiques publiques ». In Daffé, Gaye et Abdoulaye Diagne. 2008. *Le Sénégal face aux défis de la pauvreté : les oubliés de la croissance.* Paris : Karthala; Dakar : Cres : Crepos, pp.9-27.

Dagenais, Daniel. 2000. *La fin de la famille moderne. Signification des transformations contemporaines de la famille*. Québec : Les Presses de l'Université Laval, 267 p.

Dagenais, Huguette. 1995. *Femmes, populations et développement*. Québec : Université Laval, Gremf, 220 p.

Daley-Hari, Sam. 2007. *État de la campagne du sommet du microcrédit. Rapport 2007*. Washington : Campagne du sommet du microcrédit, 66 p.

Dandurant, Renée B. et Françoise Romaine Ouellette.1995. « Famille, État et structuration d'un champ familial ». *Sociologie et sociétés*, vol.27, numéro 2, pp.103-119.

Dandurant, Renée B. 1990. « Peut-on encore définir la famille ?». Dans *La société québécoise après 30 ans de changement.* Québec : Institut québécois de recherche sur la culture, 358 p, (version numérisée sur <http : //bibliotheque.uqac.uquebec.ca/index.htm>).

Dandurant, Renée B. 1981. « Famille du capitalisme et production des êtres humains ». *Sociologie et société*, vol.13, pp.95-112, (version numérisée sur <http : //bibliotheque.uqac.uquebec.ca/index.htm>).

Darou, Tarik.2008. « Pauvreté et relations de pouvoir ». In Daffé, Gaye et Abdoulaye

Diagne. 2008. *Le Sénégal face aux défis de la pauvreté : les oubliés de la croissance.* Paris : Karthala; Dakar : Cres : Crepos, pp.281-300.

Déchaux, Jean-Hughes.1995. « Orientations théoriques en sociologie de la famille : autour de cinq ouvrages récents ». *Revue française de sociologie*, vol.36, numéro 3, pp.525-550.

Delas, Jean Pierre et Bruno Milly. 2005. *Histoire des pensées sociologiques*. Paris : Armand Colin, 437 p.

De Mond, Nadia.2012. « Origine et nature du patriarcat. Une vision féministe » Exposé présenté en décembre 2012 à l'école écosocialiste de l'IIRE-Amsterdam http://www.europe-solidaire.org/spip.php?article26039 (accès le 10 avril 2013).

Descarries, Francine.1998. « Le projet féministe à l'aube du XXIe siècle : un projet de libération et de solidarité qui fait toujours sens ». (Version numérisée sur <http : //bibliotheque.uqac.uquebec.ca/index.htm>).

Delphy, Christine. 2001. L'ennemi principal. Paris : Syllepses, tome 2, 389 p.

Deslauriers, Jean Pierre et Michelle Kérisit. 1997. « Le devis de la recherche qualitative ». In Jean Poupart *et al*. *La recherche qualitative. Enjeux épistémologiques et méthodologiques*. Montréal : Gaëtan Morin, pp.85-109.

Dia, Ibrahima Amadou. 2000. « Pauvreté, économie populaire urbaine et réussite sociale chez les femmes sénégalaises ». *Esprit critique, Revue internationale électronique de sociologie et des sciences sociales*,vol.2, numéro 9 [www.esprit critique.org].

Dia, Ibrahima Amadou. 2000. « Femmes sénégalaises et argent : entre sacralisation, crainte et valorisation de soi et logiques communautaires ».*Esprit critique, Revue internationale électronique de sociologie et des sciences sociales*, vol.2, numéro 10, [www.espritcritique].

Dial, Fatou Binetou. 2008. *Mariage et divorce à Dakar : itinéraires féminins* ; préface de Philippe Antoine. Paris, Karthala, Dakar, pp.7-17.

Dortier, Jean-Francois. 2002. *Familles* : *permanences et métamorphoses* : *histoire*, *recomposition, parenté, transmission*. Auxerre : Éditions Sciences humaines, 312 p.

Downs, Laura Lee. 2005. « Les gender studies américaines ». Dans Margaret Maruani (dir.). *Femmes, genre et sociétés*. Paris : La Découverte, pp.356-363.

Dubois, Jean-Luc, Jean-Pierre Lachaud, Jean-Marc Montaud et André Pouille. 2003. *Pauvreté et développement socialement durable*. Pessac : Presses Universitaires de Bourdeaux, 306 p

Duflo, Ester.2006. « Égalité des sexes et développement ». Dans Christine Ockrent (dir.). *Le livre noir de la condition des femmes*. Paris : XO Éditions, pp.612-643.

Durkheim Émile. 2001. (1895). *Les règles de la méthode sociologique*. Paris : Flammarion, 254 p.

Durkheim, Émile. 1975. « Introduction à la sociologie de la famille ». Dans *Fonctions socialesetinstitutions.* Paris : Les éditions de Minuit, 570 p (version numérisée sur <http : //bibliotheque.uqac.uquebec.ca/index.htm>).

Eid, Nadia Fahmy et Nicole Laurin-Frenette.1983. « Théories de la famille et rapports famille/pouvoirs dans le secteur éducatif au Québec et en France, 1850-1960 ». Dans *Maîtresses de maison*, *maîtresses d'école*. Montréal : Boréal Express, pp.339-361.

Ellis, Stephen et Yves-A-Fauré.1995. *Entreprises et entrepreneurs africains*. Paris : Khartala ; Éditions Orstom, 632 p.

Engels, Friedrich. 1976. *L'origine de la famille, de la propriété privée et de l'État*. Moscou : Les éditions du Progrès, 318 p, (version numérisée sur <http : //bibliotheque.uqac.uquebec.ca/index.htm>).

Ephesia. 1995. *La place des femmes. Les enjeux de l'identité et de l'égalité au regard des sciences sociales*. Paris: La Découverte, 740 p.

Falquet, Jules, Helene Hirata, Danièle Kergoat, Brahim Labari, Nicky Le Feuvre et Fatou Sow. 2010. *Le sexe de la mondialisation. Genre, classe, race et nouvelle division du travail*. Paris : Presses de la fondation nationale de sciences politiques, 278 p.

Falquet, Jules. 2006. « Hommes en armes et femmes de « service » : tendances néolibérales dans l'évolution de la division sexuelle et du travail. *Cahiers du genre,* numéro 40, pp.15-39.

Falquet, Jules. 2003. « Femmes, féminisme et « développement ». Une analyse critique des politiques des institutions internationales ». Dans Jeanne Bisilliat (dir.). *Regards de femmes sur la globalisation. Approches critiques*. Paris : Karthala, pp.74-112.

Favre, Pierre. 1980. « Nécessaire mais non suffisante : la sociologie des « effets pervers » de Raymond Boudon ». *Revue française de science politique*, vol.30, numéro 6, pp.1229-1271.

Fernando, Jude L. 2006. « Introduction. Microcredit and *Empowerment* of Women : Blurring the Boundary Between Development and Capitalism » Dans *Microfinance* : *Perils and Prospects*, dir. Jude L. Fernando. London and New York : Routledge, pp.1-42 p.
Forsé, Michel. 1998. « La famille contemporaine ». Dans*Analyse du changement social*. Paris : Éditions du Seuil, pp. 14-19.

Fraser, Nancy. 2005. « Multiculturalisme, anti-essentialisme et démocratie radicale. Genèse de l'impasse actuelle de la théorie féministe ». *Cahiers du genre*, numéro 39, pp.27-50.

Henripin, Jacques. 1997. « L'institution familiale au Québec ». Dans*Culture*, *institutionetsavoir*. Québec : Presses de l'Université Laval, pp.71-81.

Gentil, Dominique. 1996. « Les avatars du modèle de la Grameen Bank ». *Revue du Tiers-Monde*, vol.37, numéro 145, pp.115-133.

Giddens, Anthony. 1984. *Constitution of Society. Outline of the Theory of Structuration*.Berkeley : University of California Press, 402 p.

Gubin, Éliane. 2004. Le siècle des féminismes. Paris: Éditions de l'Atelier, 463 p.

Gurvitch, Georges. 1950. La vocation actuelle de la sociologie. Paris : Puf, 607 p.

Guérin, Isabelle. 2006. « Women and Money: Lessons from Senegal ». *Development and Change*, vol.37, numéro 3, pp.540-570.

Guérin, Isabelle et Jane Palier. 2004. « *Empowerment*, Self-Help Groups en Inde et solidarité démocratique en Inde » http://w3.cerises.univ-tlse2.fr/download/down/Gu%E9rin_Palier%20vu%20JMS%20TP%20corr%20app.pdf (accès le 29 mars 2011).

Guionnet, Christine, et Erik Neveu. 2004. *Féminins/Masculins : Sociologie du genre*. Paris : Colin, 286 p.

Haase-Dubosc, Danielle et Maneeshala Lal. 2006. « De la postcolonie et des femmes : Apports théoriques du postcolonialisme anglophone aux études féministes. *Nouvelles questions féministes*, vol.25, numéro 3, pp.32-55.

Hashemi, Syed M., Sidney Ruth Schuler et Ann P. Riley 1996. "Rural Credit Programs and Women's *Empowerment* in Bangladesh."*World Development,* vol.24, numéro 4, pp.635-653.

Herman, Jacques. 1983. Les langages de la sociologie. Paris : Puf, 127 p.

Héritier, Françoise. 2005. *Hommes, femmes, la construction de la différence.* Paris : Éditions Le Pommier, Cité des sciences et de l'industrie, 189 p.

Hirata, Helena, Françoise Laborie et Héléne Le Doaré. 2004. *Dictionnairecritiqueduféminisme*. Paris : PUF, 300 p.

Helena, Hirata. 2003. « Pour qui sonne les glas? Mondialisation et division sexuelle du travail ». Dans Jeanne Bisilliat (dir.). *Regards des femmes sur la globalisation. Approches critiques*. Paris : Karthala, pp.11-26.

Hertrich, Véronique. 2007. « Nuptialité et rapports de genre en Afrique. Tendances de l'entrée en union 1950-1999. Dans Thèrèse Locoh (eds.). Genre et société en Afrique : implications pour le développement, pp. 281-305.

Holvoet, Nathalie. 2005. « The impact of microfinance on decision-making agency: evidence from South India ».*Development and Change*, vol.46, no.1, pp.75-102.

Jacquette, Jane S. et Gale Summerfield. 2000. *Women and Gender Equity in Development Theory and Practice Institutions, Ressources, and Mobilization.* Durham and London: Duke University, 264 p.

Kabeer, Naila. 2005. « *Intégration de la dimension genre à la lutte contre la pauvreté et Objectifs du Millénaire pour le Développement : manuel à l'intention des instances de décision et d'intervention »*. Québec : Presses de l'Université Laval; Paris : L'Harmattan ; Ottawa : Centre de Recherches pour le Développement International, 305 p.

Kay, Thelma. 2002-2003. « Empowering Women Through Self-help Microcredit Programmes », *Bulletin in Asia-Pacific Perspectives 2002/2003*, Economic and Social Commission for Asia and the Pacific (ESCAP), Gender and Development Section, Emerging Social Issues Division, pp.69-78 http://www.unescap.org/drpad/publication/bulletin%202002/ch6.pdf (accès le 1er janvier 2010).

Kellerhals, Jean, Troutot, P.-Y. et E. Lazega. 1984. *Microsociologie de la famille*. Paris : PUF, 127 p.

Koczberski, Gina. 1998. « Women in development a critical analysis ». *Third world quarterly*, vol.19, numéro 3, pp.395-409.

Labrecque, Marie-France. 1993. *Développement international : l'étude des rapports sociaux de sexe*. Québec : Laboratoire de recherches anthropologiques, 338 p.

Labrecque, Marie-France. 1994. *L'égalité devant soi : sexe, rapports sociaux et développement international*. Ottawa : CRDI, 352p.

Lallemand, Michel. 1993. Histoire des idées sociologiques. Tome 1, Paris : Nathan, 256 p.

Lallemand, Michel. 1993. Histoire des idées sociologiques. Tome 2, Paris: Nathan, 254 p.

Lamoureux, Diane. 2007. « Les féminismes : histoires, acquis et nouveaux défis ». *Recherches féministes*, vol.20, numéro 2, pp.1-5.

Lautier, Bruno. 2006. « Mondialisation, travail et genre : une dialectique qui s'épuise ». *Cahiers dugenre,* numéro 40, pp.67-90.

Laville, Jean-Louis.2000. L'économie solidaire. Une perspective internationale. Paris : Desclée de Brouwer, 343 p.

Lefebvre, Henry. 1974. Sociologie de Marx. Paris : Puf, 175 p.

Lingam, Lakshmi. 2008. « Domains of *Empowerment*. Women in Micro-credits Groups.Negociating with Multiple Patriarchies ».In Carolyn M. Elliot, Global

Empowerment of women.Responses to Globalization and Politicized Religions.New York, Routledge, pp.119-140.

Locoh, Thérèse, Annie Labourie-Racapé, Christine Tichit. 1996. *Genre et développement : des pistes à suivre : textes d'une rencontre scientifique à Paris*. Paris : Centre français sur la population et le développement, 154 p.

Maillé, Chantal. 2007. « Réception de la théorie postcoloniale dans le féminisme québécois ». *Recherches féministes*, vol.20, numéro 2, pp.91-111.

Marchand H., Marianne et Jane L. Parpart.1995.*Feminism\Postmodernism\Development:* London, Routledge, 275 p.

Marcoux, Richard.1997. « Nuptialité et maintien de la polygamie en milieu urbain au Mali ». *Cahiers québécois de démographie,* vol.26, numéro 2, pp.191-214.

Maruani, Margaret. 2005. *Femmes, genre et sociétés – L'état des savoirs*. Paris : La Découverte, 480 p.

Mbow, Penda, 2001. " L'islam et la femme sénégalaise". Ethiopiques, numéro 66-67 http://ethiopiques.refer.sn/spip.php?article1287 (accès le 30 semptembre 2011).

Mehra, Rekha. 1995. *Credit for Women: why is it important?*Santo Domingo, INSTRAW, International Research for the Advancement on Women; ICRW, International Center for Research on Women, 119p.

Mondain, Nathalie, Thomas Legrand et Valérie Delaunay.2004. « L'évolution de la polygamie en milieu rural sénégalais : institution en crise ou en mutation ». *Cahiers québécois de démographie*, vol.33, numéro 2, pp.273-308.
Nizet, Jean. 2007. La sociologie de Anthony Giddens. Paris : Éditions La Découverte, 117 p.

Ngaïdé, Moustapha et Rokhaya Cissé Chambaz,. 2007. Contribution à la Réforme de la Décentralisation, Genre et Décentralisation au Sénégal. IED Afrique, Ministère de la Décentralisation et des Collectivités locales et UNIFEM, 38p. http://pubs.iied.org/pdfs/G03041.pdf (accès le 6 mars 2012).

Nteziyaremye, Anastase *et al*. 1996. *Les pratiques de microcrédits dans les pays en développement*. Levis : Développement International Desjardins, 96 p.

Ockrent, Christine et Sandrine Treinier. 2006. *Le livre noir de la condition des femmes*. Paris : Xo Éditions, 744 p.

Organisation Internationale pour la Migration. 2009. *Migration au Sénégal. Profil national 2009*. Genève : OIM, 148 pages

http://publications.iom.int/bookstore/free/Senegal_Profile_2009.pdf (accès le 23 janvier 2012).

Ouellette, Françoise-Romaine, Renée Joyal et Roch Hurtubise. 2005. *Familles en mouvance* : *quels enjeux éthiques*? Québec : Les Presses de l'Université de Laval, 399 p.

Paillé, Pierre. 1994. « L'analyse par théorisation ancrée ». *Cahiers de recherche sociologique*, numéro 23, pp. 93-108.

Jacquette, Jane S. et Gale Summerfield. 2000. *Women and Gender Equity in Development Theory and Practice Institutions, Ressources, and Mobilization.* Durham and London: Duke University, 264 p.

Palier, Jane et Benoît Prévost. 2005. "*Empowerment* : Ambiguities théoriques et portée pratique" Contribution aux 5èmes Rencontres Universitaires d'Économie Sociale et Solidaire « Économie Sociale et Solidaire et Territoires » organisées à Marseille, les 11 et 12 mai 2005.http://www.lamicrofinance.org/content/article/detail/17287(accès le 29 mars 2011).

Pilon, Marc et Kokou Vignikin. 2006. *Ménages et familles en Afrique subsaharienne*. Paris : Éditions des archives contemporaines, 131 p.

Pitteloud, Mélanie. 2006. "La grande mode des petits crédits. Microfinance au Kerala : entre mythe et réalité". Mémoire de licence, Lausanne: Université de Lausanne, 110 p.

Porter, Marilyn and Ellen Judd. 2000. *Feminists doing Development: a Practical Critique*. New York: Zed Books, 246 p.

Prigent, Robert.1954. *Renouveau des idées sur la famille*. Paris : Presses universitaires de France, 369 p.

Quéniart, Anne et Roch Hurtubise. 1998. « Nouvelles familles, nouveaux défis pour la sociologie de la famille ». *Sociologie et sociétés*, vol XXX, numéro 1, pp. 1-11.

Quivy, Raymond et Luc Van Campenhoudt.1995. *Manuel de recherche en sciences sociales*. Paris: Dunod, 287 p.

République du Sénégal, Fonds des Nations Unies pour la Population, Ministère de la Femme et du Développement Social, « Guide Méthodologique. Pour la prise en compte des questions de genre dans les programmes et projets de développement. Savoir identifier les questions de genre, planifier et promouvoir l'équité et l'égalité de genre », Sen/ 02/P 11,70 p.

Rogaly, Ben. 1996. «Microfinance evangelism- destitute women- and the hard selling of a new anti-poverty formula». *Development in Practice*, vol.6, numéro 2, pp.100-112.

Saint-Hilaire, Colette. 1995. *Quand le développement s'intéresse aux femmes : le cas des Philippines*. Paris : L'Harmattan, 270 p.

Salem, Gérard.1998. *La santé dans la ville : Géographie d'un petit espace dense : Pikine (Sénégal).* Paris : Karthala-Orstom, 360 p.

Sarr, Fatou. (Non daté). « Institutionnalisation du Genre, des Droits et de la citoyenneté dans l'enseignement supérieur à l'UCAD ». Rapport Provisoire, Laboratoire Genre et recherche scientifique de l'Afrique Noire- IFAN/ Université Cheikh Anta DIOP- UCAD, 104p.

Savané, Marie-Angélique. 1986. *Femmes et développement en Afrique de l'Ouest : incidences des transformations socio-économiques sur le rôle et le statut des femmes*. Genève : Institut de recherche des Nations-Unies pour le développement social, 207 p.

Schnapper, Dominique. 2005. La compréhension sociologique. Paris : Puf, 146 p.

Scott, Joan. 2000. « Genre : une catégorie utile d'analyse historique ». Dans Jeanne Bisilliat et Christine Verschuur (dir.). *Le genre : un outil nécessaire. Introduction à une problématique*. Paris : Harmattan, pp.41-67.

Segalen, Martine.2002. *Sociologie de la famille*. Paris : Armand Colin, 293 p.

Singly, François de. 1993. *Sociologie de la famille contemporaine.* Paris : Nathan, 128 p.

Singly, François de. 1991. *La famille, l'état des savoirs*. Paris : La Découverte, 447 p.

Sinha, Saurabh. 1998. *Micro-credit : Impact, Targeting and Sustainability*. Brighton: Institute on Development Studies, IDS Bulletin, vol.29, numéro 4, 112 p.

Swain, Ranjula Bali. 2007. "La microfinance permet-elle l'autonomisation des femmes? Groupe d'entraide en Inde". *ADA*, numéro 37, pp.65-85.

Tahon, Marie-Blanche.1995. *La famille désinstituée. Introduction à la sociologie de la famille*. Ottawa : Presses de l'Université d'Ottawa, 230 p.

Tahon, Marie-Blanche. 1989. « Sociologie de la famille et des rapports sociaux de sexe ». In *Sociologie contemporaine*. Collection Essentiel, Paris : Éditions Vigot, pp. 439-456.

Techniques financières et développement. 2003. « La mesure de l'impact des institutions de microfinance (IMF): un état des lieux », numéro 3, pp.27-34.

Touré, Maréma. 2002. *Prise en compte de la dimension genre dans le document de réduction de la pauvreté au Sénégal.*[AideTransparencehttp://www.aidtransparency.org/at/images/docs/resarch_results/les_dsrp_et_la_societe_civile_africaine/prise_en_compte_de_la_dimension_genre.pdf]

Vaillé, Hélène. 2005. « Sociologues, psychologues : bataille autour de la famille ». *Sciences humaines*, numéro 156.

Vézina, Annie. 2005. « Des projets de micro-entreprises à la perspective de genre: limites et possibilités de l'agir des femmes paysannes dominicaines ». Thèse de doctorat, Québec: Université Laval, 253 p.

Weber, Heloïse. 2006. « The global political economy of microfinance and poverty reduction .Locating local « livehoods » in political analysis. Dans *Microfinance : Perils and Prospects*. Dir. Jude L. Fernando. London et New York : Routledge, pp.43-63.
Wide Bulletin (2002) « Le mainstreaming de genre pour l'invisibilité ou le renforcement du pouvoir des femmes? » Rapport de la Conférence WIDE 2001, Madrid, 66p.
White, James M. et David M. Klein. 2002. *Families theories*. Thousand Oaks, California: Sage Publications, 271 p.

ANNEXES

Annexe 1. Formulaire de consentement destiné aux directrices et directeurs de caisses du réseau

Présentation du chercheur

Cette recherche est menée dans le cadre d'une recherche doctorale menée par Mme Ndéye Faty Sarr. La recherche porte sur l'incidence des microcrédits alloués à des femmes par l'Union des Mutuelles-Partenariat pour la Mobilisation de l'Épargne et le Crédit au Sénégal (UM-PAMECAS) sur leurs conditions sociales et économiques. Mme Ndéye Faty Sarr est étudiante au doctorat en sociologie à l'Université Laval (Québec, Canada); elle est dirigée par Mme Stéphanie Rousseau professeure-adjointe au département de sociologie de l'Université Laval[173].

Avant d'accepter de participer à ce projet de recherche, veuillez prendre le temps de lire et de comprendre les renseignements qui suivent. Ce document vous explique le but de ce projet de recherche, ses procédures, avantages, risques et inconvénients. Nous vous invitons à poser toutes les questions que vous jugerez utiles à la personne qui vous présente ce document.

Nature de l'étude

La recherche a pour but de décrire les conditions économiques de notre population cible avant et après leur accès aux microcrédits. Elle vise l'examen des rapports sociaux de sexe au sein des ménages avant et après l'accès des femmes aux microcrédits et aussi l'analyse de la place de l'approche Genre et Développement (GED) dans les politiques de crédits de l'UM-PAMECAS. Elle cherche aussi à expliquer les écarts que nous aurons observés entre les objectifs poursuivis par l'UM-PAMECAS et la situation des femmes bénéficiaires.

[173] Nous avons changé de directeur de recherche au cours de notre parcours doctoral en la personne de M. Gérard Duhaime, professeur titulaire au département de sociologie de l'Université Laval.

Déroulement de la participation

Votre participation à cette recherche consiste à participer à une entrevue individuelle, d'une durée d'une heure environ, qui portera sur les éléments suivants:

- La mission de l'UM-PAMECAS et son histoire
- La place de l'approche Genre et Développement dans sa politique générale
- Les stratégies mises en œuvre pour atteindre les missions de l'UM PAMECAS

Avantages, risques ou inconvénients possibles liés à votre participation

Votre participation à cette recherche permettra de faire avancer les connaissances sur les effets des microcrédits sur les conditions de vie des populations bénéficiaires. Vous avez aussi l'occasion de donner vos opinions sur les programmes de microcrédits.

Participation volontaire et droit de retrait

Vous êtes libre de participer à ce projet de recherche. Vous pouvez aussi mettre fin à votre participation sans conséquence négative ou préjudice et sans avoir à justifier votre décision. La direction générale de l'UMPAMECAS ne sera pas informée de votre décision. Si vous décidez de mettre fin à votre participation, il est important d'en prévenir la doctorante dont les coordonnées sont incluses dans ce document. Tous les renseignements personnels vous concernant seront alors détruits.

Confidentialité et gestion des données

Les mesures suivantes seront appliquées pour assurer la confidentialité des renseignements fournis par les participants:

- Les entrevues seront enregistrées sur bande audio et retranscrites (verbatim) afin de faciliter l'analyse des témoignages et des discussions.
- Les noms des participant-e-s ne paraîtront sur aucune bande audio ainsi que sur aucun verbatim; également, ils ne paraîtront dans aucun rapport. Nous donnerons un pseudonyme à chacun-e des dirigeant-es interviewé-es.
- Les divers documents de la recherche seront codifiés et seule la doctorante aura accès à la liste des noms et des codes.

- Les résultats individuels des participant-e-s ne seront jamais communiqués.
- Les matériaux de la recherche, incluant les données et les enregistrements, seront conservés jusqu'à un maximum de quinze années, alors que la doctorante les conservera sous clef pour utilisation restreinte, puis ensuite détruits.
- Les données nominatives seront conservées par la doctorante pour une période maximale de cinq ans.
- La recherche fera l'objet de publications dans des revues scientifiques ainsi que de conférences, et aucune participante ne pourra y être identifiée ou reconnue.

Renseignements supplémentaires

Si vous avez des questions sur la recherche ou sur les implications de votre participation, veuillez communiquer avec Mme Ndéye Faty Sarr doctorante en sociologie à l'Université Laval.

Remerciements

Votre collaboration est précieuse pour nous permettre de réaliser cette étude et nous vous remercions d'y participer.

Signatures

Je soussigné(e) _____consens librement à participer à la recherche intitulée «L'incidence des microcrédits alloués à des femmes membres de l'Union des Mutuelles-Partenariat pour la Mobilisation de l'Épargne et le Crédit au Sénégal (UM-PAMECAS) sur leurs conditions sociales et économiques ». J'ai pris connaissance du formulaire et j'ai compris le but, la nature, les avantages, les risques et les inconvénients du projet de recherche. Je suis satisfait(e) des explications, précisions et réponses que la chercheure m'a fournies, le cas échéant, quant à ma participation à ce projet.

_____ Date: _____

Annexe 2. Formulaire de consentement destiné à nos répondantes alphabètes

Présentation du chercheur

Cette recherche est menée dans le cadre d'une recherche doctorale menée par Mme Ndéye Faty Sarr. La recherche porte sur l'incidence des microcrédits alloués à des femmes par l'Union des Mutuelles-Partenariat pour la Mobilisation de l'Épargne et le Crédit au Sénégal (UM-PAMECAS) sur leurs conditions sociales et économiques. Mme Ndéye Faty Sarr est étudiante au doctorat en sociologie à l'Université Laval (Québec, Canada); elle est dirigée par Mme Stéphanie Rousseau professeure-adjointe au département de sociologie de l'Université Laval.

Avant d'accepter de participer à ce projet de recherche, veuillez prendre le temps d'écouter (ou de lire) et de comprendre les renseignements qui suivent. Ce document vous explique le but de ce projet de recherche, ses procédures, avantages, risques et inconvénients. Nous vous invitons à poser toutes les questions que vous jugerez utiles à la personne qui vous présente ce document.

Nature de l'étude

La recherche a pour but de décrire les conditions économiques de notre population cible avant et après leur accès aux microcrédits. Elle vise l'examen des rapports sociaux de sexe au sein des ménages avant et après l'accès des femmes aux microcrédits et aussi l'analyse de la place de l'approche Genre et Développement (GED) dans les politiques de crédits de l'UM-PAMECAS. Elle cherche aussi à expliquer les écarts que nous aurons observés entre les objectifs poursuivis par l'UM-PAMECAS et la situation des femmes bénéficiaires.

Déroulement de la participation

Votre participation à cette recherche consiste à participer à une entrevue individuelle, d'une durée de deux heures environ, qui portera sur les éléments suivants:

- Vos données sociodémographiques
- Votre parcours de vie avant l'accès aux microcrédits
- L'utilisation des crédits
- Vos perceptions des incidences des microcrédits sur les conditions de vie, les activités économiques et le statut social des femmes
- L'encadrement de la caisse.

Avantages, risques ou inconvénients possibles liés à votre participation

Votre participation à cette recherche permettra de faire avancer les connaissances sur les effets des microcrédits sur les conditions de vie des populations bénéficiaires. Vous avez aussi l'occasion de donner vos opinions sur les programmes de microcrédits.
Veuillez noter qu'il vous sera possible de ne pas répondre à certaines questions qui pourraient vous indisposer, auquel cas vous n'aurez qu'à le signaler en cours d'entrevue.

Participation volontaire et droit de retrait

Vous êtes libre de participer à ce projet de recherche. Vous pouvez aussi mettre fin à votre participation sans conséquence négative ou préjudice et sans avoir à justifier votre décision. Si vous décidez de mettre fin à votre participation, il est important d'en prévenir la doctorante dont les coordonnées sont incluses dans ce document. Tous les renseignements personnels vous concernant seront alors détruits.

Confidentialité et gestion des données

Les mesures suivantes seront appliquées pour assurer la confidentialité des renseignements fournis par les participants:

- Les entrevues seront enregistrées sur bande audio et retranscrites (verbatim) afin de faciliter l'analyse des témoignages et des discussions.
- Les noms des participantes ne paraîtront sur aucune bande audio ainsi que sur aucun verbatim; également, ils ne paraîtront dans aucun rapport. Nous donnerons un pseudonyme à chacune des femmes interviewées.
- Les divers documents de la recherche seront codifiés et seule la doctorante aura accès à la liste des noms et des codes.
- Les résultats individuels des participantes ne seront jamais communiqués.

- Les matériaux de la recherche, incluant les données et les enregistrements, seront conservés jusqu'à un maximum de cinq années, alors que la doctorante les conservera sous clef pour utilisation restreinte, puis ensuite détruits.
- Les données nominatives seront conservées par la doctorante pour une période maximale de cinq ans.
- La recherche fera l'objet de publications dans des revues scientifiques ainsi que de conférences, et aucune participante ne pourra y être identifiée ou reconnue.

Renseignements supplémentaires

Si vous avez des questions sur la recherche ou sur les implications de votre participation, veuillez communiquer avec Mme Ndéye Faty Sarr doctorante en sociologie à l'Université Laval.

Remerciements

Votre collaboration est précieuse pour nous permettre de réaliser cette étude et nous vous remercions d'y participer.

Signatures

Je soussigné(e) _____consens librement à participer à la recherche intitulée «L'incidence des microcrédits alloués à des femmes membres de l'Union des Mutuelles-Partenariat pour la Mobilisation de l'Épargne et le Crédit au Sénégal (UM-PAMECAS) sur leurs conditions sociales et économiques ». J'ai pris connaissance du formulaire et j'ai compris le but, la nature, les avantages, les risques et les inconvénients du projet de recherche. Je suis satisfait(e) des explications, précisions et réponses que le chercheur m'a fournies, le cas échéant, quant à ma participation à ce projet.

_____ Date: _____

Signature du participant, de la participante

J’ai expliqué le but, la nature, les avantages, les risques et les inconvénients du projet de recherche au participant. J’ai répondu au meilleur de ma connaissance aux questions posées et j’ai vérifié la compréhension du participant.

_____ Date: _____

Signature du chercheur

Plaintes ou critiques

Toute plainte ou critique concernant ce projet de recherche pourra être adressée au Bureau de l'Ombudsman de l'Université Laval :

Pavillon Alphonse-Desjardins, bureau 3320
Université Laval
Québec (Québec)
G1K 7P4
Renseignements - Secrétariat : 418-656-3081
Télécopieur : 418-656-3846
Ligne sans frais au 1 866 323-2271
Courriel : info@ombudsman.ulaval.ca

Annexe 3 : Feuillet d'information destinée aux femmes analphabètes

Entente quant à la participation à une recherche sur l'accès au crédit
Titre du projet : L'incidence des microcrédits alloués à des femmes membres de l'Union des Mutuelles-Partenariat pour la Mobilisation de l'Épargne et le Crédit (UM-PAMECAS) sur leurs conditions sociales et économiques : *Empowerment* et instrumentalisation?

Je soussigné……consens librement à participer à la recherche intitulée « L'incidence des microcrédits alloués à des femmes membres de l'Union des Mutuelles-Partenariat pour la Mobilisation de l'Épargne et le Crédit (UM-PAMECAS) sur leurs conditions sociales et économiques : *Empowerment* et instrumentalisation? ».

La nature et les procédés de la recherche se définissent comme suit :

- ✓ La recherche a pour but d'étudier les incidences des microcrédits sur vos conditions sociales et économiques
- ✓ L'étude prend la forme d'une entrevue d'environ 65 minutes
- ✓ La participation à cette recherche fournira une occasion de réfléchir, de façon individuelle et avec discrétion, à vos conditions.
- ✓ Vous êtes libre de vous retirer de cette recherche en tout temps, sans avoir à fournir de raison et sans subir de préjudice quelconque.
- ✓ Il n'y a aucun risque lié à la participation à la recherche.
- ✓ En ce qui concerne l'anonymat des participantes et le caractère confidentiel des renseignements fournis, les mesures suivantes sont prévues :
    - L'entrevue fera l'objet d'un enregistrement sonore. La cassette sera effacée tout de suite après la transcription
    - Les noms des participantes ne paraîtront sur aucun document
    - Un code sera utilisé sur les divers documents de la recherche. Seule la personne qui fait l'entrevue connaîtra le nom des personnes interviewées
    - Lors des analyses, seul le code apparaîtra sur les divers documents

- En aucun cas, les résultats individuels des participantes ne seront communiqués, à qui que ce soit.

✓ Cette recherche est réalisée dans le cadre de l'obtention de mon doctorat en sciences sociales à l'Université Laval Québec (Canada) 418-656-2131

Toute plainte ou critique pourra être adressée au Bureau de l'Ombudsman de l'Université Laval :

Pavilon Alphonse-Desjardins

Bureau 3320

Renseignements-Secrétariat : 418-656-3081

Télécopieur : 418-656-3846

Courriel : ombuds@ombuds.ulaval.ca

Signature de la participante

Signature de la chercheure

Annexe 4. Preuves de la compensation financière remise aux 40 répondantes

Facturation pour les frais de compensation des participantes à ma recherche intitulée : L'incidence des microcrédits alloués à des femmes membres de l'Union des Mutuelles-Partenariat pour la Mobilisation de l'Épargne et le Crédit au Sénégal (UM-PAMECAS) sur leurs conditions sociale et économique : *Empowerment* ou instrumentalisation?

Total : 1000 FCFA

_____ Date: _____

Signature du participant, de la participante

_____ Date: _____

Signature de la chercheure

Annexe 5. Grille d'entrevue individuelle destinée aux répondantes

L'entrevue est divisée en six parties. Tout d'abord on va parler de votre expérience professionnelle, puis votre expérience matrimoniale, ensuite on va parler de votre expérience sociale. Nous parlerons aussi de l'utilisation que vous faites de ces microcrédits, de vos perceptions des incidences des microcrédits sur votre vie, et à la fin l'encadrement que vous avez reçue de la caisse de l'UM-PAMECAS.

VOLET 1 : EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

Pouvez-vous me décrire vos expériences professionnelles antérieures à l'obtention de votre premier crédit de la caisse de l'UM-PAMECAS?

- Nature des activités économiques,
- Raisons pour s'être lancée dans une activité économique,
- Source des fonds de financement,
- Chiffre d'affaire,
- Difficultés rencontrées,
- gestion effective.

Pouvez-vous me décrire votre activité professionnelle actuelle?

- Nature des activités économiques,
- Raisons pour s'être lancée dans une activité économique,
- Source des fonds de financement,
- Chiffre d'affaire,
- Difficultés rencontrées,
- gestion effective.

VOLET 2 : EXPÉRIENCE MATRIMONIALE

Pouvez-vous me parler des différents événements démographiques que vous avez vécus jusqu'à aujourd'hui ? ?

- Histoire matrimoniale (âge au premier mariage, divorce, type d'union)
- Naissances d'enfants
- Décès

VOLET 3 : EXPÉRIENCE SOCIALE

Cette section se divise en trois points. J'aimerai que vous me parliez de votre itinéraire résidentiel, les conditions de vie dans lesquelles vous avez vécus et enfin de vos différentes activités sociales

Pouvez-vous me parler de votre itinéraire résidentiel ?

- Différents quartiers de résidence
- Raisons des changements de résidences

Pouvez-vous me maintenant me décrire vos conditions matérielles de vie pour chacune des périodes que vous avez mentionné dans votre itinéraire résidences ?

- Cadre de vie (état de la maison, nature des biens d'équipements)
- Composition du ménage (nombre de personnes, liens de parenté)

- Qualité de vie (qualité de financement de la santé et de l'éducation des membres du ménage, qualité de l'alimentation, type d'éclairage et d'approvisionnement en eau)
- Revenu de ménage (statut du pourvoyeur principal, son montant moyen)

Pour terminer ce volet, pouvez-vous me parler de vos différentes activités sociales?

- Types d'activités sociales
- Motivations liées à l'implication sociale

- Position occupée dans ces activités

- Implication dans les instances démocratiques de votre caisse et poste occupé (Conseil d'administration, Comité de crédit et Comité de surveillance)
- Raisons de l'implication ou non au sein de ses instances

VOLET 4 : UTILISATION DES CRÉDITS

Dans ce volet, nous allons parler de l'utilisation des prêts que vous avez reçus. Mais tout d'abord j'aimerai savoir comment vous avez connu l'UM-PAMECAS et qu'est ce qui vous a poussé à faire une demande de crédits?

1. Pouvez-vous me dire l'utilisation que vous faites des prêts qui vous sont accordés?
   1.1. Utilisation des prêts dans une Activité Génératrice de Revenu (AGR)
   - Description du type d'activités dans lequel les microcrédits reçus
   - Source de remboursement de vos prêts
   - Autres sources de revenus
   - Absence ou non d'épargne personnelle (son montant environ)
   - Mode antérieure à la participation à la caisse d'épargne?

- Raisons de l'absence d'épargne personnelle

1.2.Détournement de crédit

- Raisons du détournement de crédits
- Autres sources de revenus
- Source de remboursement de vos prêts
- Autres sources de revenus
- Absence ou non d'épargne personnelle (son montant environ)

- Raisons de l'absence d'épargne personnelle

VOLET 5 : PERCEPTIONS DES FEMMES DES INCIDENCES DES MICROCRÉDITS SUR LEUR VIE

Pouvez-vous me parler des différentes réalisations que vous avez pu faire grâce aux crédits que vous avez reçus de la caisse de l'UM-PAMECAS?

Conditions actuelles de vie

- Types de réalisations faites grâce aux prêts
- Cadre de vie (état de la maison, nature des biens d'équipements)
- Qualité de vie (qualité de financement de la santé et de l'éducation des membres du ménage, qualité de l'alimentation, type d'éclairage et d'approvisionnement en eau)
- Revenu de ménage (statut du pourvoyeur principal, son montant moyen)

Informations sur l'activité économique actuelle

- Type d'activité
- Chiffre d'affaire

- Difficultés rencontrées
- Gestion effective

Perceptions sur les transformations du statut social des femmes

- On dit que les microcrédits permettent aux femmes qui en bénéficient d'acquérir plus de pouvoir dans leur couple et d'être plus respectée par les hommes généralement. Qu'en pensez-vous?

- Avez-vous observé certaines transformations de vos rapports avec votre conjoint et les hommes en général depuis que vous bénéficiez de ces microcrédits?

- Dans les rôles et les tâches que vous assumiez au sein de votre ménage, qu'est ce qui a changé? (division sexuelle des rôles).

VOLET 6 : ENCADREMENT DE LA CAISSE

- Type d'encadrement reçu de votre caisse
- Fréquence de participation aux activités d'encadrement organisées par votre caisse
- Raisons de la non-participation aux activités d'encadrement organisées par votre caisse
- Niveau de satisfaction du soutien fourni par les agents de votre caisse
- Forme d'accès aux microcrédits (sur une base individuelle ou collective)
- Appréciation générales des services fournis par l'UM-PAMECAS

Quels sont les rêves que vous avez pu réalisés grâce aux microcrédits?

Pour finir, je vous demanderai si les microcrédits vous ont enrichie ou appauvrie?

Annexe 6 Guide d'entrevue individuelle destiné aux dirigeantes et dirigeants de l'UM-PAMECAS

1) Pouvez-vous me parler du mandat et des missions de l'UM-PAMECAS?

2) Plus précisément, pouvez-vous me dire la place occupée par les femmes dans les politiques générales de l'UM-PAMECAS?

3) On attribue généralement aux programmes de microcrédits, la capacité de transformer les rapports entre les hommes et les femmes du fait qu'ils permettent aux femmes l'accès aux crédits. Peut-on dire que cette perspective est une des préoccupations de l'UM-PAMECAS?

4) Quelles sont les stratégies mises en œuvre pour atteindre cet objectif?

5) Existe-t-il dans vos politiques des stratégies visant la promotion de l'implication des femmes membres dans les Conseils d'administration, les Comité de crédits et les Comité de surveillance?

6) Dans quelle proportion, les femmes membres sont impliquées dans ces instances dirigeantes?

Annexe 7. Fiche sociodémographique

1. Quel est votre âge ?
   30-35[174]

   35-40

   45-50

   Plus de 50 ans

2. Votre situation matrimoniale
   Mariée dans un ménage monogame

   Mariée dans un ménage polygame

   Divorcée

   Veuve

   Séparée (monogame)

   Séparée (polygame

   Célibataire

3. Quelle est votre occupation actuelle?
   Commerçante

   Chef d'entreprise (formel ou informel)

   Employée

   Sans activité

4. Quelle est (ou quelle était) la profession de votre mari?

5. Avez-vous des enfants?
   Oui (précisez le nombre)

   Non

6. Combien de filles et de garçons?

7. Quel est leur niveau de scolarité respectif?

8. Est-ce que vous vivez seule (ou avez vécu) avec votre mari?

   Oui

   Non (Si non veuillez précisez vos liens de parenté avec les autres membres du ménage)

9. Quel est votre niveau de scolarité?
   Analphabète

   Primaire

   Secondaire

   Universitaire

10. Dans quel quartier résidez-vous actuellement?
    Pikine

Guédiawaye

Rufisque

Autres (précisez)

11. Si oui propriétaire depuis quand?

12. Êtes-vous propriétaire ou locataire?
13. En quelle année avez-vous reçu votre premier prêt?

14. Sous quelle forme recevez-vous habituellement vos prêts?

Individuel

Collectif

15. Est-ce que c'est votre choix ou c'est une condition d'accès des microcrédits?

16. Lesquelles de ces deux formes de prêts préférez-vous?

Annexe 8. Approbation CÉRUL numéro : 2009-054/ 19-05-2009

Annexe 9. Scénario d'appel remis aux agentes et agents de crédit pour contacter les femmes sélectionnées

Scénario d'appel
Madame,

Mon nom est Ndéye Faty Sarr, doctorante à l'Université Laval. J'ai obtenu vos coordonnées par l'intermédiaire de l'administration de votre caisse de base à qui vous avez donner l'autorisation que je vous contacte afin de vous présenter ma recherche et vous demander si vous acceptez d'y participer. Les critères de sélection qui m'amènent à solliciter votre participation sont les suivants : vous avez obtenu du microcrédit depuis 1995 sur une base régulière par le biais du programme d'accès des femmes au crédit et vous êtes âgées de plus de 30 ans. Ma recherche porte sur les incidences du microcrédit sur les conditions sociales et économiques des femmes ayant reçus du microcrédit de l'Union des Mutuelles-Partenariat pour la mobilisation de l'Épargne et le Crédit au Sénégal (UM-PAMECAS). Il s'agit d'un travail de nature académique et par conséquent l'administration de votre caisse de base ne sera pas informée de votre décision d'accepter ou non de participer à l'étude et que, par conséquent, vous ne subirez aucun inconvénient ni ne retirerez aucun bénéfice de la part de l'organisme en contrepartie de votre participation au projet. Je veux comprendre si ce microcrédit a amélioré vos conditions socioéconomiques ou non. Il s'agirait pour vous de m'accorder une entrevue sur les effets du microcrédit sur votre vie. L'entrevue est d'une durée d'environ deux heures, elle a lieu à votre domicile si c'est possible. Elle est enregistrée si vous l'autorisez. Les entretiens se feront sous le couvert de l'anonymat et la confidentialité sera assurée. Même si vous donnez votre consentement, vous pouvez à tout moment vous retirer. Vous n'êtes pas forcée de répondre aux questions si par exemple vous les trouvez indiscrètes. Vous pourrez arrêter l'entrevue si vous le désirez. Toute l'information est confidentielle. En aucun moment votre nom ne sera diffusé et personne d'autre que moi ne sera informé de votre participation à cette recherche. Accepteriez-vous de participer à cette recherche? Si oui, quelle heure et quel endroit vous conviennent? Prise des disponibilités : je vous donne mes coordonnées au cas

ou vous souhaiteriez communiquer avec moi pour des questions additionnelles ou encore si voulez vous retirer du projet. Je vous remercie, Madame, de m'avoir accordé du temps et merci. Si non, je vous remercie Madame de m'avoir accordé du temps et merci.

Annexe 10. Tableau de réalisation des entrevues

Code du verbatim dénominalisé	Caisse d'appartenance	Date d'entrevue	Âge
A1	MECREL	Non datée	53
B1	CEC/BARGNY	24 juin 2009	X
C1	MECREST	26 juin 2009	X
A2	MECZOR	27 juin 2009	47
A3	MECZOR	30 juin 2009	NSP
A4	MECZOR	01 juillet 2009	31
A5	MECZOR	01 juillet 2009	35-40
E1	MECZOR	02 juillet 2009	X
A6	CEC/BARGNY	03 juillet 2009	45-50
A7	CEC/BARGNY	03 juillet 2009	45-50
A8	CEC/BARGNY	04 juillet 2009	50 et +
A9	CEC/PLATEAU	06 juillet 2009	50 et +
A10	MECREST	06 juillet 2009	50 et +
A11	CEC/PLATEAU	07 juillet 2009	50 et +
A12	MECREST	10 juillet 2009	45-50
A13	MECREST	10 juillet 2009	45-50
A14	MECREST	11 juillet 2009	50 et+
A15	MECZOR	13 juillet 2009	50 et +
A16	MECZOR	13 juillet 2009	50 et +
C2	MECDIAM	17 juillet 2009	X
A17	MECDIAM	17 juillet 2009	50 et +
A18	MECZOR	20 juillet 2009	50 et +
C3	CEC/PLATEAU	20 juillet 2009	X
C4	MECZOMA	28 juillet 2009	X
A19	MECZOMA	28 juillet 2009	50 et +
C5	CEC/BARGNY		X
A20	MECZOMA		44
A21	MECZOMA		45-50
A22	MECREST	01 août 2009	57
A23	MECZOMA	02 août 2009	52
E2	MECZOMA	02 août 2009	X
A24	MECZOMA	02 août 2009	50
A25	MECZOMA	03 août 2009	47
A26	MECZOMA	03 août 2009	35
A27	MECZOMA	03 août 2009	38
A28	MECREST	04 août 2009	39
C6	MECNI	06 août 2009	X
A29	MECZOR	10 août 2009	28
C7	MECIB	11 août 2009	X
A30	MECIB	11 août 2009	51
A31	MECGR	13 août 2009	48
A32	MECZONY	13 août 2009	40
C8	MECGR		X
A33	MECIB		35-40
A34	MECIB		38
A35	MECIB		54
A36	MECZONY		30-35
A37	MECZONY		51
C8	MECKAW		X

D1	DE	26 août 2009	X
A38	MECZOG	31 août 2009	47
C9	MECZOG	01 septembre 2009	X
A39	MECZOG	01 septembre 2009	34
A40	MECZOG	01 septembre 2009	30-35
D2	DG		X
C10	MECPAG		X
D3	DRH		X

LÉGENDE DES CODES DES VERBATIM :

A 1…A40 : code des entrevues dénominalisées des femmes membres des caisses PAMECAS qui ont participé à l'étude.
B1 : code des agentes et agents de crédits interrogés
C1-C10 : code des directrices et directeurs de caisses ayant participé à l'étude
D…D3 :code des membres de la direction générale
E1…E2 : toute personne-ressource

LÉGENDE DES COULEURS

Le rouge correspond aux membres participantes vivant en régime polygamique avec leur conjoint et selon le principe des tours; n = 13. La fiche de A37 ne se trouvant pas dans la pile, car A37 ne voulait pas que je l'enregistre. De plus, il faut souligner que A1 ne fait pas partie du décompte, étant considérée comme un prétest.

Le vert correspond aux membres participantes non mariées, c'est-à-dire les célibataires; n = 5.

La couleur marron correspond aux participantes vivant en régime monogamique; n = 11

La couleur jaune correspond aux membres participantes divorcées ou veuves; n = 5.

La couleur mauve correspond aux membres participantes en régime polygamique, mais ne vivant pas avec le conjoint, ce dernier pouvant être migrant interne ou externe; n = 5.

Les différentes teintes de bleu, allant du clair au foncé, correspondent aux agentes et agents de crédit interrogés; aux directrices et directeurs de caisses et au personnel de la direction générale de l'UM-PAMECAS; N = 14. À noter que les entrevues de C4 n'ont pas été enregistrées, car c'était sa décision. J'ai pris des notes. Pour ce qui est de l'entrevue de C3, elle n'a pas été enregistrée, car je n'avais pas mon matériel d'enregistrement.

La couleur grise correspond aux participantes considérées comme des personnes ressources; n = 2

Annexe 11. Confirmation de séjour hors québec

UNIVERSITÉ LAVAL

Bureau du registraire

ANNEXE 6 – Confirmation de séjour hors Québec

Stage ou activités de recherche

IMPORTANT: L'étudiant qui effectue un séjour d'études hors Québec pour réaliser un stage ou effectuer des activités de recherche doit compléter ce formulaire durant son séjour et le faire approuver à la fin de son séjour par la personne responsable de son encadrement dans l'établissement d'accueil.

Ce formulaire doit être transmis au Bureau du registraire dès le retour de l'étudiant; une copie doit être versée au dossier de l'étudiant en faculté.

Ce formulaire doit être rempli au maximum 10 jours avant la fin du séjour.

Partie 1 : doit être complétée par l'étudiant ou l'étudiante

Identification de l'étudiant ou de l'étudiante– *Tous les champs sont obligatoires*

Nom : SARR Prénom : NDEYE FATY

Programme : DOCTORAT SOCIOLOGIE Courriel : Sa

Information sur le séjour hors Québec– *Tous les champs sont obligatoires*

Session(s) du séjour hors Québec : Eté 2009

Établissement d'accueil : UN. PANEGAS Pays : SENEGAL

Date de départ : 29 mai 2009 Date de retour : 9 Septembre 2009

Partie 2 : réservée à la personne responsable à l'établissement d'accueil

Confirmation du séjo [redacted] *esponsable de son séjour*

Nom de la personne responsable du séjour : [redacted] A Fonction : Directrice des Ressources Humaines

Je certifie que Ndèye Faty SARR, étudiant à l'Université Laval, a réalisé dans mon établissement

Du : 15 juin 2009 au : 08 Septembre 2009

☑ ☐ des activités de recherche

[redacted]

Dakar le

Date

Pavillon Jean-Charles-Bonenfant
Local 2440
Québec (Québec) G1K 7P4
CANADA

(418) 656-3080
Télécopieur : (418) 656-5216
www.ulaval.ca/reg/

Annexe 12. Lettre d'acceptation de stage au sein de l'UM-PAMECAS

PARTENARIAT POUR LA MOBILISATION DE L'ÉPARGNE ET LE CRÉDIT AU SÉNÉGAL

Cité Fadia Guentaba Parcelle n° 4 (en face Parcelles Assainies unité 6) - BP. 15 354 Dakar-Fann
Tél. 33 839 86 60 / Fax. 33 835 92 06 / E-mail : pamecas@arc.sn / Site web : www.pamecas.org

Dakar, le 19/03/2009

Ndéye Faty SARR
Candidat au Doctorat
Université Laval
G1K 7P4

CANADA .../...

N/REF : 11230/MT/AS
Objet : Demande de stage

Mademoiselle,

Nous accusons réception de votre courrier en date du 13/03/2009 par lequel vous sollicitez un stage au sein de notre Institution.

Par cette présente, nous vous informons que nous sommes disposés à vous recevoir en stage 11 Mai au 28 Août 2009 à l'UM-PAMECAS.

Recevez, Mademoiselle, l'assurance de notre considération distinguée.

Annexe 13. Lettre d'introduction auprès des Présidents du conseil d'administration de la zone de Rufisque

DRH/ SRHF

Dakar, le 12/06/2009

pamecas

A

Messieurs les Présidents de

Conseils d'Administration de la

Zone de Rufisque

N/REF : **1126/STB/MT/kbm**

Objet : Lettre d'introduction

Messieurs,

Nous vous informons de la présence au niveau de vos caisses de Mademoiselle **Ndèye Faty SARR étudiante à l'Université LAVAL (Québec),** du **15 juin** au **10 juillet 2009**. Elle prépare une recherche sur : **L'incidence des microcrédits alloués à des femmes membres de l'UM-PAMECAS sur leurs conditions sociales et économiques : empowerment ou instrumentalisation.**

Nous comptons sur votre précieuse collaboration pour une bonne intégration durant son séjour au niveau de vos caisses.

Veuillez agréer, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

Ampliations :

- **PCA MECZOR**
- **PCA PLATEAU**
- **PCA MECREST**
- **PCA CEC/BARGNY**
- **PCA YENNE**
- **DRH**

Annexe 14. Lettre d'introduction auprès des directrices et directeurs de caisses de la Zone de Rufisque

DRH/ SRHF

pamecas

Dakar, le 12/06/2009

A

Mesdames, Messieurs les Directeurs de

Caisses de la Zone de Rufisque

N/REF : **1130/STB/MT/kbm**

Objet : Lettre d'introduction

Mesdames, Messieurs,

Nous vous informons de la présence au niveau de vos caisses de Mademoiselle **Ndèye Faty SARR étudiante à l'Université LAVAL (Québec),** du **15 juin** au **10 juillet 2009**. Elle prépare une recherche sur : **L'incidence des microcrédits alloués à des femmes membres de l'UM-PAMECAS sur leurs conditions sociales et économiques : empowerment ou instrumentalisation.**

Nous comptons sur votre précieuse collaboration pour une bonne intégration durant son séjour au niveau de vos caisses.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

Ampliations :

- **Directrice MECZOR**
- **Directeur CEC/PLATEAU**
- **Directrice MECREST**
- **Directeur CEC/BARGNY**
- **Directrice YENNE**
- **DRH**

Annexe 15. Lettre d'introduction auprès des Présidents du conseil d'administration de la zone de Guédiawaye

DRH

Dakar, le 20/08/2009 pamecas

A

Messieurs les Présidents de

Conseils d'Administration de la

Zone de Guédiawaye

N/REF : **1402/MG/MT/kbm**

Objet : Lettre d'introduction

Messieurs,

Nous vous informons de la présence au niveau de vos caisses de Mademoiselle **Ndèye Faty SARR étudiante à l'Université LAVAL (Québec),** du **21 Août** au **08 Septembre 2009**. Elle prépare une recherche sur : **L'incidence des microcrédits alloués à des femmes membres de l'UM-PAMECAS sur leurs conditions sociales et économiques : empowerment ou instrumentalisation.**

Nous comptons sur votre précieuse collaboration pour une bonne intégration durant son séjour au niveau de vos caisses.

Veuillez agréer, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

Ampliations :

- **PCA MECPAG**
- **PCA MECKAW**
- **PCA MECZOG1**
- **DRH**

Annexe 16. Lettre d'introduction auprès des directrices et directeurs de la zone de Guédiawaye

DRH

pamecas

Dakar, le 20/08/2009

A

Mesdames, Messieurs les Directeurs de

Caisses de la Zone de Guédiawaye

N/REF : **1403/MG/MT/kbm**

Objet : Lettre d'introduction

Mesdames, Messieurs,

Nous vous informons de la présence au niveau de vos caisses de Mademoiselle **Ndèye Faty SARR étudiante à l'Université LAVAL (Québec),** du **21 Août** au **08 Septembre 2009**. Elle prépare une recherche sur : **L'incidence des microcrédits alloués à des femmes membres de l'UM-PAMECAS sur leurs conditions sociales et économiques : empowerment ou instrumentalisation.**

Nous comptons sur votre précieuse collaboration pour une bonne intégration durant son séjour au niveau de vos caisses.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

Ampliations :

- **Directeur MECPAG**
- **Directeur MECKAW**
- **Directrice MECZOG1**
- **DRH**

Annexe 17. Lettre d'introduction auprès des Présidents du conseil d'administration de la zone de Pikine

DRH

pamecas

Dakar, le 14/07/2009

A

Messieurs les Présidents de

Conseils d'Administration de la

Zone de Pikine

N/REF : **1194/STB/MT/kbm**

Objet : Lettre d'introduction

Messieurs,

Nous vous informons de la présence au niveau de vos caisses de Mademoiselle **Ndèye Faty SARR étudiante à l'Université LAVAL (Québec),** du **15 juillet** au **14 Août 2009**. Elle prépare une recherche sur : **L'incidence des microcrédits alloués à des femmes membres de l'UM-PAMECAS sur leurs conditions sociales et économiques : empowerment ou instrumentalisation.**

Nous comptons sur votre précieuse collaboration pour une bonne intégration durant son séjour au niveau de vos caisses.

Veuillez agréer, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

Ampliations :

- **PCA MECDIAM**
- **PCA MECZOMA**
- **PCA MECZONY**
- **PCA MECIB**
- **PCA MECNI**
- **PCA MECGR**
- **DRH**

Annexe 18. Lettre d'introduction auprès des directrices et directeurs de caisse de la zone de Pikine

DRH

pamecas

Dakar, le 14/07/2009

A

Mesdames, Messieurs les Directeurs de

Caisses de la Zone de Pikine

N/REF : 1195/STB/MT/kbm

Objet : Lettre d'introduction

Mesdames, Messieurs,

Nous vous informons de la présence au niveau de vos caisses de Mademoiselle **Ndèye Faty SARR étudiante à l'Université LAVAL (Québec),** du **15 Juillet** au **14 Août 2009**. Elle prépare une recherche sur : **L'incidence des microcrédits alloués à des femmes membres de l'UM-PAMECAS sur leurs conditions sociales et économiques : empowerment ou instrumentalisation.**

Nous comptons sur votre précieuse collaboration pour une bonne intégration durant son séjour au niveau de vos caisses.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

Ampliations :

- **PCA MECDIAM**
- **PCA MECZOMA**
- **PCA MECZONY**
- **PCA MECIB**
- **PCA MECNI**
- **PCA MECGR**
- **DRH**

Annexe 19. Fiche synoptique de crédit aux femmes entrepreneures première catégorie

MECREST ..... Compte Membre N° : .....

FICHE SYNOPTIQUE DE CREDIT AUX FEMMES ENTREPRENEURES PREMIERE CATEGORIE

N° Demande : ..... Date : ..... Solde à ce jour : .....

1°) IDENTIFICATION DE LA FEMME Date Adhésion : .....

Prénoms et NOM : .....
Date et lieu de Naissance : ..... Situation Familiale : .....
Nature et Numéro de Pièce d'Identification : .....
Localisation Domicile : .....
Références et Quartier : ..... Nom du Conjoint : .....
Localisation Activité : .....
En Affaire depuis combien de temps : ..... Téléphone : .....

2°) ANTECEDENT DE CREDIT : .....

3°) BUT DU CREDIT : .....

4°) ACTIVITE COMMERCIALE

Type d'Activité : .....
Dernier Achat : ..... Benefices : .....
Revenus Générés par cette Activité ..... Périodicité : .....

5°) NATURE DU PRÊT

Montant du Prêt : ..... Taux d'Intérêt : .....
Durée : ..... Nombre d'echeances : ..... Epargne Obligatoire .....

6°) BESOIN REEL EN CREDIT

Investissement Personnel (A) : .....
Stocks + Comptes à Recevoir (B) : .....
Dépenses Prévisionnelles (C) : .....
Besoin Réel en Crédit C (B + A) : .....

7°) CAPACITE DE REMBOURSEMENT

Revenus Personnels : .....
Revenus de l'Activité : .....
Total des Depenses : .....
Remboursement Mensuel : .....
Marge Disponible : .....

8°) GARANTIES

Apport ....
Garanties Matérielles : .....
.....
.....
.....

DATE DEBLOCAGE : .....

DATE 1ère ECHEANCE : .....

ECHEANCE FINALE : .....

9°) RECOM. AGENT DE CREDIT

....
....
....
....
....
Le ....Signature : .....

10°) RESPONSABLE DU CREDIT

....
....
....
....
....
....

11°) COMITE DE CREDIT

....
....
....
....
....
....

J'atteste sur l'honneur que tous les renseignements fournis sur cette fiche sont exacts.

Le .....